

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME XXII

1967

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1968

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Siège social: 4, rue du Palais, QUIMPER

C.C.P. 338.65 Rennes



Présidents d'honneur:

M. LE PRÉFET du Finistère;

Mgr L'EVÊQUE de Quimper et de Léon.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNEE 1968

Présidents honoraires: MM. Louis OGÈS;

Daniel BERNARD.

Président: M. le Chanoine Pierre-Jean NÉDÉLEC.

Vice-Présidents: MM. Pierre HAMON;

Médecin général LAURENT;

René DANIEL;

Roger LE BRUN.

Secrétaire général: M. Jacques CHARPY.

Trésorier: M. Alexis LE BIHAN.

Trésorier adjoint: M. le Commandant René CHANSARD.

Secrétaires: MM. Alain LE GRAND;

Yves TANNEAU;

Mlle Anne SELLE.





PROCÈS-VERBAUX

de l'année 1967



SÉANCE DU 26 JANVIER 1967

Présidence de M. DANIEL, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie

En ouvrant la séance, le Président a le regret de faire part du décès de plusieurs sociétaires: MM. l'abbé Toulemont, recteur de Kerlaz, ancien professeur au collège Saint-Yves et secrétaire de la Société Archéologique; Georges-Camille Réaud, maire de Douarnenez; le Frère Trébaul, directeur de l'école libre des garçons de Lesneven; l'abbé Hippolyte Le Boulch, ancien recteur de Pouldreuzic; M. Brousmiche, secrétaire général de la Société des Forges du Creusot, à Paris.

Au nom de la Société, le Président adresse aux familles des défunts ses condoléances émues.

Nouvelles adhésions

Dix nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. l'abbé CABON, curé de Saint-Thégonnec, présenté par MM. Hémery et Charpy; Jean-Claude ANDRO, villa Denise, à Palalda (Pyrénées-Orientales), présenté par MM. le chanoine Nédélec et Le Bihan; le Mé-

décin-chef et Mme DE MASSON D'AUTUME, rue du Château, à Brest, présentés tous deux par le Médecin général Laurent et le Docteur Bodeau; Pierre-Charles RANOUIL, étudiant, rue de Madrid, à Paris (8°), présenté par MM. Nédélec et Charpy; Raymond PETIT, Commissaire en chef de la Marine à Brest, présenté par le Médecin général Laurent et le Chanoine Nédélec; Félix LE BEC, mareyeur-conservateur à Léchiagat-Trefflagat, présenté par MM. Hervé Le Berre et Jean-Pol Le Berre; le Docteur LUCAS et Mme J. LUCAS, rue Paul-Bert, à Brest, présentés tous deux par le Médecin général Laurent et M. Le Bihan; M. SANS, inspecteur commercial à Quimper, présenté par MM. Thiébault et Le Berre.

*L'émigration bretonne au Canada
au début du XX^e siècle*

Placée tout particulièrement sous le signe de l'amitié franco-canadienne, en présence de M. Thiébault, délégué régional de l'Association France-Canada, cette première séance de l'année a permis à M. Grégoire Le Clech, spécialiste de l'émigration bretonne en pays étrangers, de faire un exposé extrêmement intéressant sur l'émigration de nos compatriotes au Canada, ceci à partir de documents divers et de circulaires préfectorales et ministérielles.

La salle de conférence était pavoisée, pour la circonstance, du drapeau fédéral canadien, « Feuille d'érable rouge sur fond blanc et rouge », et du drapeau de la province de Québec, « blanc et bleu, aux fleurs de lis de France », tandis que le bureau s'ornait de l'écusson Bretagne-Canada, « trois hermines surmontant la feuille d'érable ».

Le conférencier a été durant vingt ans directeur d'école à Leuhan: il a passé toute son enfance dans ce pays pittoresque, mais pauvre, des Montagnes Noires, pays des « Américains » par excellence, et l'une des terres bretonnes les plus touchées par le drame de l'émigration.

*Découvertes iconographiques
en l'église de Saint-Thégonnec*

M. Charpy, directeur des Services d'archives et Conservateur des objets d'art du département, retrace dans quelles circonstances une ancienne statue de saint Thégonnec a revu le jour, après avoir été ensevelie, durant plus de deux siècles, sous le maître-autel de l'église paroissiale.

Cette découverte, accompagnée de remarquables morceaux de sculptures en bois, s'est produite au cours de travaux de restauration. M. Charpy signale que, selon des documents paroissiaux, l'église de Saint-Thégonnec possédait jadis un jubé datant de la fin du xv^e siècle ou des premières années du xvi^e siècle. (Cf. la note annexée au présent procès-verbal.)

Bibliographie

M. Ogès présente trois ouvrages récemment parus et dus à des sociétaires. Le premier, œuvre posthume de Jean Savina et publié par ses amis, est un beau volume de 350 pages, intitulé: « *Quimperlé et ses environs autrefois* ». Cette copieuse monographie, rédigée avec soin et excellemment présentée, est une évocation historique émaillée d'anecdotes, qui fait revivre la société quimperloise à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution.

M. Ogès, président de l'Association « Les Amis de Jean Savina », remercie la Caisse d'Epargne de Quimperlé qui a voté une subvention de 50.000 A.F. pour contribuer aux frais d'édition du volume.

Le deuxième ouvrage, « *Trois jours à terre* », est un roman d'Henri Queffélec, dont l'action se déroule en partie à Douarnenez.

Ecrivain de qualité, véritable romancier de la mer, Queffélec occupe déjà une place de choix dans la littérature française.

« *Cinq jeunes filles face à Interpol* », tel est le titre du douzième volume consacré par notre éminent confrère, Georges-Gustave Toudouze, de l'Académie de marine, aux aventures maritimes de cinq inséparables héroïnes: dans ce nouveau roman pour la jeunesse, le vénérable auteur donne une fois de plus libre cours à une imagination très vive et une parfaite connaissance des choses de la mer.

Compte rendu financier

M. Le Bihan, trésorier, donne lecture du compte rendu financier pour l'année écoulée. L'analyse de la trésorerie de la Société révèle une certaine prospérité, dont la continuité est hautement souhaitable.

Des félicitations sont votées à M. Le Bihan et au Commandant Chansard, trésorier-adjoint, pour leur excellente gestion.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire:

Le Vice-Président:

Y. TANNEAU.

René DANIEL.



ANNEXE AU PROCES-VERBAL

Note sur le jubé de Saint-Thégonnec

Le dernier témoin de l'église antérieure est le pignon de la façade ouest, amorti par le clocher de 1563. Cet édifice avait été construit soit à la fin du xv^e siècle, soit au début du xvi^e siècle. Les éléments du jubé retrouvés sous le plancher du chœur (1) doivent dater des environs de 1500 (Le Faouët, 1480; Kerfous, en Ploubezre, 1485; Lambader, en Plouvorn, vers 1490). Vers la fin du xvii^e siècle, on supprima un peu partout les jubés pour dégager le chœur. A Saint-Thégonnec, cette suppression a dû se faire en 1714, lorsque l'« entrepreneur et architecte » Etienne Le Marchand, aidé du charpentier Le Fluter, rehaussa la nef et le transept et reconstruisit le chœur de l'église paroissiale. (Aucun document consulté ne mentionne pourtant un jubé entre le chœur et la nef après le 8 novembre 1656, époque où furent établies les prééminences de la chapelle du Herlan, avant l'agrandissement du bas-côté sud.) Déjà en 1667-1669, un chevet à trois pans avait été construit, à l'angle N.E. duquel vint s'appuyer une sacristie en 1685-1690; mais en 1714, « le général de la paroisse a formé le dessein de réédifier la principale partie du bout de l'orient de leur église paroissiale, qui est dédiée sous l'invocation de saint Egonet et de Notre-Dame de Vray-Secours parce que la nef de la dite

(1) A l'occasion de la restauration des boiseries du chœur, réalisée fin 1966-début 1967.

église se trouve trop étroite et qu'elle est d'une si grande obscurité par le trop peu d'ouvertures et de jour que pendant tout l'hiver les prêtres n'y pouvant lire ont une fort grande peine de célébrer le saint office avec toute la décence convenable et que d'ailleurs le bout oriental de la dite église ne se trouve pas en simétrie avec le bout occidental, lequel bout occidental a été réédifié depuis peu, à l'endroit de la tour pour la commodité et le passage de la procession... ».

Le maître-autel primitif devait être encadré par les niches de saint Thégonnec et de la Vierge de Jessé, placées depuis la reconstruction en 1714 dans la nef au-dessus et en face de la chaire; sur le jubé qui fermait le chœur primitif devaient se trouver le Christ, la Vierge et saint Jean aujourd'hui sur une poutre de gloire. La statue de saint Thégonnec en forme de cul de lampe et les très nombreux éléments de poutres sculptées, retrouvés sous le chœur, proviennent du jubé (à moins que tout ne provienne des sablières et clé de voûte de l'ancienne charpente). Il serait intéressant de vérifier si d'autres éléments du jubé et de la charpente n'ont pas servi ailleurs dans les charpentes et boiseries.

Dans le procès-verbal d'expertise de l'église de Saint-Thégonnec fait depuis la reconstruction, le 13 mars 1716 (1), on insiste tout au long des 140 pages sur le mauvais travail des architecte et charpentier susnommés et on leur reproche notamment la mauvaise utilisation du bois:

Page 60, le général requiert « que les dits experts

(1) *Arch. dép. Fin.*, 225 G 14.

ayant à voir et visiter les bois de la démolition de l'ancienne église soutenant que par la démolition violante faits des dits bois et les abatants par force et faute à luy de les avoir desmoly au pallan comme il estait tenu, sont pour la plupart cassé et brisé en tombant en paquet d'une manière qu'ils sont hors d'usage ».

Page 63, Le Marchand répond « que s'il y a quelques bois cassé, ce n'a pas esté dans le temps de la démolition mais en échaffaudant et deschaffaudant, duquel personne ne peut garantir ».

Page 65, le général estime que « les vieux bois de l'ancienne pourraient servir ».

Page 80, « qu'après avoir visitté et examiné les vieux bois provenant de la démolition de l'ancienne église avons remarqué plusieurs pièces de bois cassés mais qu'il n'est pas facile de démolir un vieil ouvrage sans pouvoir casser plusieurs pièces et avons aussy remarqué que plusieurs pièces de bois n'ont point esté désassemblées pour être descendu ».

Poussé et harcelé par le général de la paroisse, réalisant la construction à l'économie, Le Marchand et Le Fluter (ou leurs successeurs) ont dû utiliser les bois de récupération pour élever le plancher du chœur, d'où la découverte de janvier 1967.

Jacques CHARPY.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Admission de nouveaux membres

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société: Mme JEHANNIN, 16, rue Jeanne d'Arc, Quimper, présentée par MM. Charpy et le Colonel Moinet; M. le Chanoine BALBOUS, aumônier de Kernisy, présenté par Mgr Fauvel et M. Nédélec; M. BOUNOURE, Les Quatre-Vents, en Plobannalec, ancien directeur de l'enseignement au Moyen-Orient, présenté par M. et Mme Le Bars; MM. DE BROC, Le Pérennou, en Plo-melin, et Robert COUTURIER, ingénieur, Le Séquer-Névez, en Pont-l'Abbé, présentés par MM. Thiébaut et Nédélec; M. le Médecin lieutenant-colonel THALABARD, Lyon, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; M. Joseph FLOCH, imprimeur à Mayenne, présenté par MM. le Médecin général Laurent et Nédélec; M. Pierre KERLOCH, 2, boulevard Saint-Michel, Gennevilliers.

Nécrologie

Le Président fait part du décès de Mme Vve Daniou, rue Saint-François, à Quimper, et de Mme Vve Sallaün, rue René-Madec, à Quimper. La Société présente aux familles des défuntes ses sincères condoléances.

L'émigration bretonne au Canada

M. Grégoire Le Clech fait une nouvelle communication très intéressante sur « L'émigration bretonne

au Canada ». Il traite cette fois de « La fondation de la paroisse de Saint-Brieux en Saskatchewan en 1904 ».

M. Thiébaud, au nom de l'association « France-Canada », dont il est délégué régional, félicite et remercie M. Le Clech de son exposé. Puis, il fait part à l'assistance d'une déclaration de M. Jean Marchand, ministre fédéral, selon laquelle le Canada a besoin d'une émigration française, ce pour empêcher un déséquilibre entre la population anglophone et la population francophone, et pour assurer la sauvegarde de ce pays contre la domination économique des Etats-Unis.

*Un Centre de documents iconographiques
du Finistère*

Le Médecin général Laurent, vice-président, présente un projet de création d'un dépôt d'archives photographiques qui faciliterait notamment l'étude de l'archéologie bretonne : il y a urgence à posséder la reproduction photographique des monuments religieux dont l'intérieur est souvent en cours de transformation, des monuments de petite taille qui s'écroulent ou dont les pierres quittent leur emplacement primitif, des petits monuments (stèles, croix, pierres sculptées ou armoriées, qui parfois sont démontées et déplacées), des objets (statues, portraits de familles) pouvant intéresser l'histoire locale.

M. Charpy, directeur des Services d'Archives, précise qu'il a entrepris depuis plusieurs années la constitution d'un tel centre de documentation iconographique des richesses archéologiques, historiques et

artistiques du département, afin de regrouper par communes, gravures anciennes, dessins, cartes postales et photographies. Cette documentation facilite particulièrement l'établissement de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques en cours de réalisation dans notre région.

La Société Archéologique demande donc à tous ses membres et à tous les chasseurs d'images, amateurs, érudits, clubs de jeunes photographes, de bien vouloir communiquer aux Archives départementales, 4, rue du Palais, à Quimper, les négatifs de leurs photographies afin de pouvoir les reproduire pour le Centre de documentation iconographique. Il est indispensable que pour chaque document soient précisés le nom exact de la commune, le nom du monument et la localisation du lieu-dit, ainsi que la date de prise de vue. Les documents concerneront de préférence des monuments peu connus ou des détails de grands monuments; les photographies devront être des témoignages exacts de la réalité des monuments et des objets.

Collections du Bulletin

Le Président lance un appel aux adhérents qui ont des exemplaires anciens du Bulletin et qui n'en voient pas l'utilisation de bien vouloir les signaler, car la Société ne peut servir toutes les demandes qui lui sont présentées. Les numéros des années 1882 et 1932, par exemple, sont complètement épuisés; pour d'autres, il en reste très peu.

Le Secrétaire:

A. LE GRAND.

Le Président:

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 30 MARS 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président fait part du décès de deux membres de la Société: MM. Péron, officier en retraite, Quimper, et le comte de Guerdavid, ancien maire de Botsorhel.

Il présente ensuite deux candidatures, qui sont admises: Mlle LE CUEFF, directrice honoraire de C.E.G., 2, rue de Silguy, Quimper, présentée par MM. Le Bihan et Daniel, et M. J. CHANTEAU, 14, boulevard Gambetta, Brest, présenté par MM. Cavaillé et Jaugéon.

Le Finistère en 1829, décrit par un officier brestois

Mme Bouchaud-Le Tendre fait elle-même la présentation d'un mémoire datant de 1829, qu'elle a déniché aux archives militaires de Vincennes, joint au dossier personnel de son auteur, le capitaine Conrier.

Brestoï de naissance, François Conrier (1792-1869) entre à Saint-Cyr à 18 ans et participe aux dernières guerres de l'Empire. Après Waterloo, le voilà, à 23 ans, en position de demi-solde; mais il réussit à reprendre du service actif et fait, comme capitaine, la guerre d'Espagne de 1823. Ensuite, il retrouve sa ville natale comme aide de camp du général Avizard

et fournit plusieurs travaux, dont celui qui nous intéresse aujourd'hui.

« *Mémoire sur la reconnaissance de la route de Châteaulin à Quimper*, faisant partie de la grande route de Brest à Nantes », tel est le thème qui fut donné à traiter au capitaine Conrier en 1829 pour démontrer ses capacités. Dans l'hypothèse d'un parti ennemi opérant dans la région, l'officier devait, en peu de temps, fournir à l'état-major les renseignements de tous ordres, le plus complet possible, sur le théâtre des opérations. C'est un exercice un peu scolaire, mais qui nous vaut un aperçu bien documenté sur le Finistère, et plus particulièrement l'arrondissement de Châteaulin, à la fin de la Restauration.

Un coup d'œil à la table des matières montre que rien ne devait être oublié. Une première partie examine les composantes naturelles du Finistère: géographie, géologie, minéralogie, aérographie, hydrographie, botanique, zoologie, et enfin l'homme. Dans la deuxième partie est passée en revue la situation sociale et économique: origines et état actuel de la population, langage, administration, religion, justice, finances, instruction publique, bienfaisance, agriculture, industrie, commerce, communications. Pour finir, notre officier avait à traiter des choses plus militaires: la guerre, la marine, les événements militaires anciens et modernes les plus importants. Ce dernier paragraphe est malheureusement incomplet: il s'arrête au xvi^e siècle.

Le mémoire du capitaine Conrier sera publié dans le Bulletin.

« *Les Bretons rois du Ponant*
du xiv^e au milieu du xvi^e siècle »

Le président analyse une étude de M. Couffon publiée dans le Bulletin 1966 de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, sous le titre « Coup d'œil sur le commerce de la Bretagne aux xv^e et xvi^e siècles avec les Flandres et les villes hanséatiques - Son importance pour l'histoire de l'art en Bretagne ». Ce n'est qu'un coup d'œil, mais combien révélateur, sur la puissance maritime de la Bretagne au dernier siècle de son indépendance, élément essentiel de la prospérité du duché, et par suite, de l'essor artistique.

Ce sujet, dont la connaissance est d'importance capitale pour l'histoire économique et artistique de la Bretagne, est en passe d'être totalement renouvelé, grâce aux études qui paraissent depuis une vingtaine d'années. « S'il n'est pas encore possible, écrit M. Couffon, de faire une synthèse du commerce maritime breton en Flandres et dans la Hanse, de nombreux points de détail peuvent être précisés. » En effet, c'est pour les ports flamands — d'abord Bruges, puis et surtout Anvers et ses avant-ports Midelburg et Arnemuiden — que nous sommes le mieux renseignés, grâce à des publications comme celles d'E. Coornaert, Pour les ports de la Hanse (Brême, Hambourg, Lübeck, Dantzig), des travaux du même genre seront les bienvenus, ainsi que pour Londres et les autres ports britanniques, pour les ports espagnols et portugais aussi.

La prépondérance de Penmarc'h
dans la marine marchande du xvi^e siècle

C'est un des points de détail relevés par M. Couf-

fon dans les travaux d'E. Coornaert sur le commerce maritime d'Anvers, dont un des avant-ports, Arnemuiden (dans l'île de Walcheren), enregistra en 1533-1534: 112 navires français, mais 815 bretons. Sur ceux-ci, 270 de Penmarc'h et 50 de Saint-Pol-de-Léon, qui vient au second rang. Cette constatation massive ne suffit-elle pas pour redonner de l'intérêt à la question de la grandeur passée de Penmarc'h, qui exerça la sagacité de Camille Vallaux il y a soixante ans? Il est probable qu'on en reparlera.

Après Penmarc'h, l'ensemble portuaire le plus important de Bretagne, dans le commerce avec les Flandres, est celui de Morlaix-Saint-Pol-de-Léon-Roscoff. Viennent ensuite, aux deux extrémités de la province, Saint-Malo, puis Nantes et les ports de la Basse-Loire. Le Conquet est mentionné surtout comme fournissant des pilotes aux bateaux nordiques passant de Manche en Océan. Cette spécialité du Conquet est à mettre en liaison avec l'existence dans ce port d'une école de cartographes, que le Docteur Dujardin a bien mise en valeur.

Parmi les marchandises échangées, des œuvres d'art

Dans les produits importés des pays nordiques en Bretagne, outre les marchandises classiques, telles que fourrures, épices, métaux, tissus, M. Couffon note avec raison un abondant mobilier, tant civil que religieux : tapisseries, tableaux, bahuts, statues, ornements, livres et gravures. Et il fait ressortir, par de multiples exemples concrets, l'étendue de l'influence artistique flamande et allemande sur la Bretagne des xv^e-xvi^e siècles, dont il subsiste encore nombre de témoins: vitraux, statues, retables.

C'est ainsi que nous trouvons dans le Finistère le beau retable en bois doré de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, le retable de la Passion à Lampaul-Guimiliau, le grand vitrail de La Martyre, qui porte la signature de Jost de Negker, daté de 1535, et qui servit de modèle aux grandes « Crucifixions » du Finistère et du Morbihan. Notre auteur dénombre ainsi des dizaines d'œuvres d'art qui sont soit de fabrication, soit d'inspiration flamande ou rhénane.

Le comte de Toulouse en visite à Brest (1704)

M. Ségalen, proviseur du lycée Gabriel-Fauré, à Paris, communique une intéressante mise au point à propos du comte de Toulouse, un des fils de Louis XIV, dont il a été dit qu'il « ne vint jamais dans la province de Bretagne, dont il était gouverneur ».

Or, ce prince, qui était en même temps amiral de France, prit au moins une fois contact avec sa province. On connaît deux étapes du voyage qu'il y fit en avril 1704: Nantes et Brest. Les étapes intermédiaires sont suggérées par le fait que les autorités de Brest allèrent accueillir Son Altesse à Lanvéoc, donc au terminus de la route venant de Quimper par Locronan.

Un cadran solaire perfectionné

M. Hétet, expert-foncier à Bannalec, signale une curiosité plus récente, puisqu'elle date de 1913. Il a rencontré dans ses tournées un cadran solaire d'un type dont on ne connaît qu'un autre exemplaire en Bretagne, dans la banlieue de Lorient. Ce serait l'œuvre d'un capitaine de vaisseau cosmographe. Ce cadran, en plus de l'heure, indiquée par un point

lumineux (et non par un trait d'ombre, comme d'habitude), donne les saisons et l'équinoxe.

Activités de membres de la Société Archéologique

Le président donne connaissance d'une exposition de peinture et de tapisseries de M. André Even, qui se tient à Pont-Aven, puis d'un recueil de poèmes de Mme Valmier-Queignec, le premier qu'elle publie, sous le titre *Vos jours et les miens*. Il présente ses compliments à l'auteur, en signalant les nombreuses distinctions littéraires qu'elle a obtenues.

Prochaines séances de la Société Archéologique

La fin du mois d'avril sera marquée par un doublement des séances, nécessité par l'accroissement numérique de la Société Archéologique du Finistère et par le souci d'être plus proche des adhérents des principales villes du département.

Il y a donc une séance à *Brest* le dimanche 23 avril, à l'intention des sociétaires de la ville et de la région brestoise, et une autre à *Quimper* le jeudi 27, à 14 heures, au lieu habituel, place Toul-al-Laer.

La Secrétaire:

A. SELLE.

Le Président:

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1967, A BREST

Présidence de M. le Médecin général LAURENT, Vice-Président

Un historien brestois:

François Jourdan de la Passardière

Après que lecture eut été donnée du procès-verbal de la dernière séance, tenue à Quimper le 30 mars,

M. le Médecin général Laurent présente un résumé biographique et un coup d'œil sur l'œuvre de Jourdan de la Passardière. Né à Brest en 1845, sorti ingénieur de l'Ecole Centrale, il va aux Etats-Unis au service d'une compagnie de chemins de fer. Après les premiers désastres de la guerre de 1870, il s'engage et sert comme lieutenant dans la Batterie du Finistère. De cette campagne, il laissa une longue relation, dont le président lit de larges extraits (1).

Après la guerre, Jourdan de la Passardière exerça très activement la profession d'architecte, mais surtout se consacra avec passion et méthode aux recherches historiques. Ses travaux sont une mine précieuse, mais fort peu connue et très peu accessible. Beaucoup restent inédits; les autres ont paru dans des publications devenues d'une extrême rareté (« Echo Parroissial de Brest » ou « Revue de Bretagne et de Vendée »). En regroupant ce qu'il a produit sur les « Archives des Paroisses du Léon » et sur la « Topologie des Paroisses du Léon », on obtiendrait un beau volume qui mériterait d'être édité. C'est le souhait de tous.

Les mottes féodales dans le Finistère

M. René Sanquer, professeur agrégé au Collège Littéraire Universitaire, présente ensuite un magistral exposé sur les mottes féodales du Finistère. Ces « monuments historiques », dont très peu sont classés comme tels, disparaissent peu à peu sous les coups des bulldozers, qui en font table rase. Il devient urgent de les étudier avant qu'ils n'aient complète-

(1) Ce document, éclairé par d'abondantes notes du Docteur Laurent, a pu être inséré dans le tome XCII (1966) du *Bulletin de la Société Archéologique*.

ment disparu. On en a inventorié 117 dans le Finistère.

Les mottes féodales remontent, selon toute vraisemblance, à cette « longue nuit du Moyen-Age » qui s'étend du v^e au xi^e siècle. Longtemps, on les a confondues avec des tumuli et on en avait déduit une origine néolithique. Il s'agit en réalité de bien autre chose.

Etaient-ce des ouvrages de défense? Certes, mais contre qui? Certains ont pensé aux Armoricains gallo-romains se protégeant contre les Bretons au temps où ceux-ci prenaient pied en Armorique, d'autres à la défense contre les Normands, d'autres encore aux luttes intestines des chefs locaux.

Il existe des mottes féodales de deux types principaux: le type défense souterraine, genre blockhaus, et le type défense en hauteur, qui donne la motte à proprement parler, butte de terre, structurée ou non de maçonnerie, entourée de fossés et dominée par une tour ou donjon en bois.

Jusqu'à présent, on s'était borné à les étudier de l'extérieur: site, formes, dimensions, etc... On vient d'entrer dans une phase exploratoire par les fouilles de Leslouch et de Lamber. Le butin est assez modeste, mais permet de dater ces sortes d'ouvrages. On y a trouvé des foyers entourés de pierres fichées en terre, des séries de poteries (galetières, marmites) en sericite, originaires de la Cornouaille, où on les produisait, et ornées de dessins géométriques. Autres vestiges significatifs, ce sont de petits objets en os, sculptés et ornés de motifs romans, et deux deniers en argent à l'effigie du duc Conan II, donc en plein milieu du xi^e siècle.

Projets de publications ou de réimpressions

Outre le souhait formulé plus haut concernant la « Topologie des Paroisses du Léon », de Jourdan de la Passardière, le président signale que la Société Archéologique a des projets assez précis tendant à mettre à la disposition des chercheurs des matériaux aussi précieux que rares. En premier lieu, il s'agit de la relation des voyages en Basse-Bretagne du célèbre archéologue du siècle dernier Bachelot de la Pilaye. Il sera question aussi de réimprimer certains volumes du Bulletin de la Société Archéologique du Finistère devenus fort rares.

NOTA. — Le procès-verbal ci-dessus reproduit les notes d'un secrétaire de séance bénévole, dont on a toutefois élagué ce qui faisait double emploi avec les procès-verbaux des séances précédente et suivante.

Pour copie conforme :

Le Président :

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la séance du 23 avril à Brest est lu et adopté sans observation.

Nouvelles adhésions

Ensuite, cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jean-Baptiste GUIVARCH, Librairie

de l'Odet, à Quimper; René LAMER, de Lampaul-Guimiliau, présentés tous deux par MM. Friant et Nédélec; Mlle Nicole LE ROY, conservateur des Archives de la Marine à Brest, présentée par MM. Charpy et le chanoine Nédélec; Mme BLOCH, boulevard Gambetta, à Brest, présentée par Mme Le Louarn et Mlle Selle; Mlle PÉRENNÈS, institutrice à Brest, présentée par MM. Le Bihan et Daniel.

Nécrologie

Le président a le regret de faire part du décès de deux sociétaires: M. le Docteur Ezel, de Douarnenez, et M. Auguste Dupouy, agrégé de l'Université, homme de lettres.

Il rend hommage à la mémoire de M. Dupouy, décédé à Quimper le 14 avril, dans sa 95^e année. Doyen des écrivains français, il était le plus ancien membre de la Société Archéologique, à laquelle il appartenait depuis 68 ans.

Le chanoine Nédélec souligne l'importance considérable et la valeur de l'œuvre d'Auguste Dupouy, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages, dont plusieurs sont consacrés à la Bretagne.

La séance de Brest

Le président résume ensuite les mémoires présentés lors de la récente séance tenue à Brest. L'un, consacré à François Jourdan de La Passardière, avait pour auteur le médecin général Laurent, vice-président de la société; l'autre, présenté par M. Sanquer, professeur agrégé au C.L.U de Brest, responsable des recherches gallo-romaines et médiévales dans le Finistère, avait pour sujet: « Les mottes féodales dans le Finistère ».

*La chapelle et l'hôpital de Lochrist,
en Beuzec-Cap-Sizun*

M. Roger Gargadennec a réalisé un travail très documenté sur « Une curieuse tradition de Pont-Croix sur les Templiers et les Lépreux de Lochrist ». C'est un dossier inédit et très intéressant pour l'histoire locale, sur la chapelle et l'hôpital de Lochrist, autrefois en Beuzec-Cap-Sizun, aujourd'hui en Pont-Croix.

Cette étude sera publiée dans le Bulletin.

*La Révolte du Papier Timbré
à Landerneau (1675)*

Notre confrère M. Jehan Bazin, commissaire général de la Marine (E.R.), a communiqué un mémoire suggestif sur les incidences, à Landerneau, de la Révolte du Papier Timbré (1675).

Cette évocation, sérieusement documentée, retrace avec précision les tribulations dont eût à souffrir l'ancienne capitale de la principauté du Léon, lors de ce soulèvement populaire.

Après avoir rappelé les causes de la révolte des « Bonnets rouges » en Haute et Basse-Bretagne (des édits de Colbert établissant des impôts sur le tabac, la vaisselle d'étain et le papier timbré), M. Bazin relate dans quelles circonstances la sédition parvint aux portes de Landerneau, et dans la ville elle-même, au cours de la nuit du 3 au 4 juillet 1675.

Les émeutes se prolongèrent durant quelques jours, et s'il n'y eut pas d'effusion de sang, les révoltés, des artisans et de petites gens accourus des paroisses voisines, mirent au pillage la maison d'un riche marchand et plusieurs magasins, après avoir cherché

à s'emparer des armes et poudres conservées au manoir de Penanrue.

De nombreux vols furent commis dans toute la ville, mais les notables avaient mis leurs meubles en sûreté à la campagne.

La municipalité tenta de minimiser la révolte, et elle demanda une amnistie pour les coupables. Une délégation de la communauté de ville se rendit à Pontivy, afin de présenter ses humbles respects à la duchesse de Rohan, et lui renouveler la soumission de sa bonne ville de Landerneau.

Certains meneurs furent toutefois arrêtés et incarcérés au château de Brest. La ville dut payer la note des pillages et déprédations, et subir de plus certaines réquisitions: une compagnie de 75 cavaliers et leurs chevaux fut envoyée à Landerneau. Pendant son séjour, le miseur dut subvenir au casernement des soldats et de leurs montures.

Landerneau fut dans l'obligation de recourir à de lourds emprunts, qui obérèrent ses finances pendant plusieurs années.

Une longue et minutieuse enquête permit de retrouver la plupart des coupables: 180 personnes environ, appartenant aux corporations les plus diverses, cloutiers, cabaretiers et serruriers, servantes et matrones! Tous durent puiser amèrement dans leur modeste bourse, pour effacer les traces de quelques journées de colère.

Bibliographie

M. Ogès présente un roman de M. Emile Furcy, membre de la société: « Jocko et sa perle ». C'est un roman gai, dont l'action se passe en Normandie,

mais il est suivi de nouvelles et de contes intéressant la Bretagne, avec des notations inédites notamment sur Gauguin.

Séances, voyages et excursions

Le président signale que la prochaine séance se tiendra à Morlaix, le dimanche 21 mai: des communications y seront faites par MM. Le Brun, Gourvil et Mahoux. Elle sera assortie d'une intéressante excursion qui rayonnera autour de Sizun.

Le dimanche 2 juillet, ce sera Carhaix qui recevra la Société pour sa réunion mensuelle et une excursion dans le Poher.

Du lundi 21 août au samedi 2 septembre, la Société Archéologique organise un voyage artistique et touristique en Irlande: sans négliger les attraits du pittoresque et les aspects modernes de l'Irlande, le programme donne une place de choix à l'étude du passé irlandais, archéologie, histoire et art.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire:

Y. TANNEAU.

Le Président:

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 21 MAI 1967, A MORLAIX

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président fait part du décès de M. Olivier Jalais, de Quimper.

Sont ensuite admis dans la Société : M. et Mme BRÈS, vétérinaire à Pont-Aven, présentés par MM. l'abbé Tuarze et René Daniel; Mlle Yvonne LE MUR, de Pratmaria, Quimper, présentée par Mme René Daniel et M. Charpy; Mme LE SIGNOR, rue de Lambourg, Pont-l'Abbé, présentée par Mlle Toulemont et Mme Le Guirriec.

*Noms de famille bretons
et traits anatomiques remarquables*

La parole est donnée à M^e Le Brun, avocat à Morlaix, qui présente une étude fouillée et pittoresque, quoique son objet soit délibérément limité. Parmi les surnoms populaires bretons qui sont devenus noms de famille, il relève uniquement ceux qui expriment soit une exagération anatomique, une hypertrophie, soit simplement un développement remarquable d'un organe, d'un membre ou du corps tout entier.

Utilisant le répertoire des *Noms de famille de Basse-Bretagne*, publié l'an dernier par M. Gourvil, il découvre ainsi, de la tête aux pieds, une soixantaine de termes, presque tous affectés du suffixe *-ec* ou *-oc*, qui indique qu'un sujet est abondamment pourvu de telle ou telle chose. Un « Pennec, par exemple, est un individu remarquable par la grosseur ou la force de sa tête, au physique ou au moral.

Cette étude appelle d'elle-même un complément, qui sera un relevé des anthroponymes exprimant un manque, une déficience, une infirmité (ainsi : Le Dall, Le Cam...). On aura alors un tableau complet des particularités corporelles reflétées dans les noms de famille.

Le président ajoute une notation de psychologie

sociale. Dans la société bretonne d'autrefois, cette façon réaliste, souvent sans indulgence, de caractériser un individu d'après son physique n'avait cours qu'entre gens du peuple, vassaux ou serviteurs d'une famille aristocratique. Les membres de l'aristocratie, eux, recevaient des noms ou surnoms flatteurs, plus nobles, évoquant la guerre ou la chasse, la vaillance, la générosité ou la beauté, etc...

*Un important inédit de Louis Le Guennec :
la monographie de Plougasnou*

M. Gourvil fait part à la Société de la bonne fortune qu'il a eue de mettre la main sur un manuscrit constitué par trois gros cahiers d'écolier. L'écriture n'est pas de la main de Le Guennec, sauf pour les fiches et feuilles de notes intercalées. L'original se trouvait au presbytère de Plougasnou il y a dix ans; on ne l'y voit plus. C'est donc une chance que d'en posséder cette bonne copie.

Dans la série des études consacrées par Le Guennec aux localités du Trégor finistérien, cette monographie de Plougasnou, par son importance et son fini, est comparable à celle de Plougonven, qui remplit 288 pages imprimées. Son intérêt, d'ailleurs, dépasse à maintes reprises le cadre purement local. Aussi M. Gourvil souhaite-t-il que la Société des Amis de Le Guennec l'inscrive à son programme de publications, et tous les assistants s'associent à ce vœu.

Musique celtique et chant grégorien

Il revenait à M. André Mahoux, le harpiste aveugle de Plougoulm, de nous guider dans ce domaine de la musique celtique, qu'il cultive avec ferveur.

Redécouvrir la musique des anciens Celtes n'est pas affaire de sentiment ni de fantaisie, mais travail délicat de spécialistes. Une fois qu'on a retrouvé ses structures essentielles — gammes, intervalles, système modal —, les musicologues s'interrogent sur l'influence qu'a pu exercer cette musique sur des formes musicales postérieures.

Cette piste de recherche peut être suivie, en descendant le cours des siècles, jusqu'à la musique atonale de nos jours. Mais M. Mahoux, dans la communication, s'arrête beaucoup plus haut et s'intéresse tout particulièrement à un manuscrit liturgique du ix^e siècle, l'Antiphonaire de Saint-Gall, pour étudier l'influence de la musique celtique sur le chant grégorien. Et d'illustrer son exposé par quelques mélodies interprétées à la harpe.

M. Mahoux souhaite aussi que soit étudiée au point de vue musical une série de documents recueillis par les Archives départementales du Finistère: des feuilles de parchemin qui ont été sauvées de la destruction parce qu'on les utilisa comme couvertures de livres.

*Vœu de la Société
au sujet d'une fontaine enlaidie, à Locunolé*

C'est un bien joli monument dont M^e Le Brun présente une photographie en couleurs et dont il dénonce la récente disgrâce. Il s'agit, à Locunolé (Sud-Finistère), des fontaines jumelées de Notre-Dame et de Saint-Guérolé; la première porte la date de 1774, l'autre celle de 1670. Le malheur qui s'est abattu sur cet ensemble monumental, ce n'est pas, heureusement, la démolition, mais une défiguration résultant des travaux de captage des eaux. Juste derrière la

double fontaine, se dresse la masse inesthétique du réservoir d'eau et, de plus, les abords mêmes sont encombrés d'attraits.

Comme cette disgrâce n'est pas irréparable, la Société Archéologique adopte le vœu reproduit en annexe au procès-verbal.

Excursion dans la région de Sizun

La séance est terminée peu avant midi. Après le déjeuner, servi à Landivisiau, l'excursion conduit les sociétaires d'abord à l'église de Locmélar, trop peu connue et qui mérite pourtant d'avoir un bon rang parmi les monuments de la vallée de l'Elorn. C'est ensuite Sizun, avec l'arc de triomphe, l'église et le musée récemment établi dans l'ancien ossuaire. Un peu plus loin, à Saint-Cadou, la petite église dans son enclos a beaucoup de charme. L'excursion franchit alors la crête des Monts d'Arrée : la déception est grande de ne pouvoir, à cause de la pluie et du temps bouché, jouir du panorama. Par le Glujeau, on rejoint Saint-Rivoal et Brasparts, et c'est le retour sur Quimper.

Prochaines activités de la Société Archéologique

En juin, à la date traditionnelle du dernier jeudi, le 29, à 14 heures, se tiendra à Quimper la séance régulière mensuelle.

Le dimanche 2 juillet, grande excursion à Carhaix et dans les environs. Le programme détaillé sera incessamment mis au point.

Le Vice-Président,

R. DANIEL.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

**VŒU concernant la Fontaine double
Notre-Dame et Saint-Guérolé
en Locunolé (Sud-Finistère)**

La Société Archéologique du Finistère, en séance à Morlaix le dimanche 21 mai 1967,

informée de l'état dans lequel se trouve la fontaine double de Notre-Dame et de Saint-Guérolé, en Locunolé, portant l'une la date de 1774, l'autre celle de 1670,

Demande à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de vouloir bien agir pour que ce monument soit classé, ou, tout au moins, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques;

Demande à Monsieur le Maire de Locunolé et à son Conseil municipal de bien vouloir faire procéder, dès à présent, au curage de la fontaine, au nettoyage de ses abords encombrés d'attraits et à la plantation d'une haie destinée à masquer le réservoir d'eau qui surplombe le monument;

Suggère enfin que ce monument, situé à proximité de la route qui mène au « Rocher du Diable », soit signalé à l'attention des visiteurs par un ou deux panneaux bien placés.

*
**

Dépassant ce cas particulier, on peut ajouter ceci, qui définit une position générale de la Société Archéologique.

La Société Archéologique ne peut qu'approuver les travaux de modernisation et d'équipement qui amé-

liorent les conditions de vie dans nos campagnes. Elle n'ignore pas la nécessité de les réaliser économiquement, en utilisant les moyens de la technique actuelle.

Mais elle ne peut admettre que cette technique ait pour résultat inévitable de démolir ou de défigurer de la beauté et d'enlaidir nos bourgs et nos campagnes. Les générations passées, qui ont bâti les vieilles fontaines et tant de belles choses, étaient plus pauvres que celles d'aujourd'hui, et pourtant...

Les ingénieurs et techniciens de notre temps — le plus souvent, ce sont ceux du Génie Rural, des Ponts et Chaussées, de l'E.D.F. — seront inexcusables devant la société d'aujourd'hui et celle de demain si, en dépit de toute leur culture scientifique, ils négligent les valeurs esthétiques, au point de mettre l'empreinte de la laideur tant sur les ouvrages neufs qu'ils réalisent, que sur les œuvres anciennes qu'ils ont à aménager.

A eux et à leurs chefs, comme aux autorités du département et des communes, la Société Archéologique adresse un appel pour qu'on ne voie plus sacager des monuments, fussent-ils modestes, comme la fontaine de Créac'h-Ru, en Plonéour-Lanvern, ou celle de Saint-Egannec, en Kergloff, pour qu'on ne voie pas non plus défigurer le charme d'une belle chose comme la fontaine double de Locunolé.

Pour que cet appel ait une suite et pour que nos ingénieurs et techniciens méritent d'être cités au tableau d'honneur, ne suffit-il pas, presque toujours, sans grever le coût des travaux, d'un simple conseil ou avis demandé à un architecte ou à tout autre homme de goût ?

SÉANCE DU 29 JUIN 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie

Le Président a le regret de faire part du décès, à l'âge de 96 ans, de la comtesse Véfa de Saint-Pierre, châtelaine de Ménez-Kam, en Spézet, et membre de très longue date de notre Société.

Figure originale, très attachée aux richesses du passé de la Bretagne, et tout particulièrement à la langue bretonne, la défunte avait fait don à la Société Archéologique, en 1953, du menhir de Kerbiquet et du terrain avoisinant, le tout situé dans les dépendances de son manoir de Ménez-Kam. L'acte de cession, rédigé en breton, fut le premier acte public enregistré en un texte bilingue.

Adhésions

Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jacques QUEINNEC, docteur en droit, notaire à Quéménéven; Maître DEIN, notaire à Brest, et Mme; le docteur Jacques HÉLARY, de Saint-Nazaire; NOTON, rue de Siam à Brest; Mme LE FLOCH, de Brest; Jean THOMAS, conseil juridique à Brest, tous

présentés par MM. Le Bihan et René Daniel; MM. Lucien DUPOUX, ingénieur horticole à Sceaux, présenté par MM. Ogès et Nédélec, Henri LAMER, de Lampaul-Guimiliau, présenté par MM. Pol Friant et Le Bihan; Mme Auguste LE BERRE, rue du Château à Pont-l'Abbé, présentée par MM. André Le Roy et Nédélec; Mlle SAUBAN, place Saint-Jean à Douarnenez, présentée par MM. Belbéoch et René Daniel; Mlle CLOSIER, professeur, bourg de Pluguffan, présentée par MM. Caillon et René Daniel; Mlle CARIOU, du Guilvinec, présentée par MM. Le Bihan et Tanneau; Mlle Renée MANCHEC, de Pleyber-Christ, présentée par MM. Manchec et Le Bihan; Mlle BOUCHÉ, professeur au Lycée technique de jeunes filles à Quimper, présentée par M. Charpy et Mlle Bonhomme.

Dom Lobineau, rénovateur de l'histoire de Bretagne

M. le chanoine Nédélec signale que l'année 1967 marque le tricentenaire de la naissance de Dom Lobineau, historien et hagiographe breton de grande classe.

Guy-Alexis Lobineau, qui fut le véritable rénovateur de l'Histoire de Bretagne, naquit à Rennes en 1667. Il appartenait à une famille d'hommes de loi, et cet atavisme éclaire sa mentalité et son aptitude à des études historiques. En 1683, il entra à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Mélaine.

Jusqu'à cette époque, l'histoire de la Bretagne était uniquement basée, non sur des documents, mais sur des traditions et des légendes. Dom Lobineau explora toutes les archives de Bretagne, les chartriers des abbayes et des châteaux, et recueillit une quantité considérable de documents.

Après douze années de recherches, aidé d'un sens critique aiguisé, il utilisa ces documents pour écrire son « Histoire de Bretagne », qui parut en 1707 en deux volumes : le premier relate l'Histoire proprement dite; le second renferme les preuves et pièces justificatives, au nombre de plus de 1.600.

Cette publication fut réalisée grâce à l'appui éclairé et intelligent des Etats de la province, qui décernèrent à Dom Lobineau le titre d'historiographe de Bretagne, et lui votèrent une pension annuelle. Mais des avatars survinrent bientôt, créés par la puissante Maison de Rohan. Dom Lobineau avait en effet dénié l'existence du fabuleux chef armoricain, Conan Mériadec, dont les Rohan prétendaient descendre, et il avait refusé de l'intégrer dans son Histoire.

La colère de ces grands seigneurs se tourna contre le « Moine téméraire » qui avait osé contredire leur généalogie. Ils privèrent de son droit de réponse Dom Lobineau, qui voulait se justifier. Frappé de disgrâce, ce dernier dut quitter la Bretagne pour un couvent des environs de Paris.

C'est au cours de cet « exil parisien » qu'il mena à bien, avec un sens critique remarquable qui a fait progresser grandement l'hagiographie bretonne, sa monumentale « Histoire des Saints de Bretagne » (1725).

Dom Lobineau mourut peu après cette publication, le 3 juin 1727.

Les origines du peuplement dans le Trégor finistérien

M. Le Brigant, instituteur en retraite, a entrepris une importante étude sur « Les Origines du Peuple-

ment dans le Trégor finistérien », plus particulièrement dans le canton de Plouigneau.

C'est un travail érudit et très consciencieux de géographie physique et humaine, avec la recherche de l'étymologie des termes utilisés dans la toponymie de cette attachante région.

Tout cela lui a fourni d'utiles indications sur la manière dont s'est fait le peuplement aux époques gauloise, gallo-romaine, et moyen-âgeuse. On note que le relief a joué un rôle très important dans les installations humaines de ce pays.

Les premières mottes féodales, dont celle de Castel-Charuel, évoquant les souvenirs du seigneur de ce nom qui prit part au combat des Trente, les châteaux-forts, les manoirs, ont été élevés en des lieux choisis pour la défense.

M. Le Brigant rattache l'origine des villages à celle des routes. Les groupes d'habitations, huttes gauloises, villas gallo-romaines, chaumières moyen-âgeuses, se sont établis en bordure des chemins. Sa connaissance approfondie du terrain lui a permis de déceler le tracé de pistes gauloises, de voies romaines et de vieilles routes, dont plusieurs remontent au Moyen-Age. Les villages plus récents se sont établis en bordure des routes construites par le duc d'Aiguillon sous Louis XV.

La suite de l'étude de M. Le Brigant sera communiquée au cours d'une prochaine séance.

Bibliographie

Le Président présente le premier numéro du « Bulletin Municipal Officiel de Douarnenez » : c'est une

publication copieuse et variée, qui comporte certaines communications historiques sur la ville.

Ce premier bulletin est placé tout particulièrement sous le signe du souvenir, en hommage à la mémoire de notre ancien Confrère, M. G.-C. Réaud, qui a été l'un des maires les plus éminents de Douarnenez.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire:

Y. TANNEAU.

Le Président:

Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 10 AOÛT 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le président rappelle que cette séance « de vacances » est conçue spécialement à l'intention des estivants, membres de la Société, pour qu'ils puissent, à l'occasion de leur congé, prendre part au moins une fois à l'une de nos séances. Les participants sont d'ailleurs nombreux : plus d'une centaine. Des remerciements sont adressés à M. le président de la Chambre de Commerce de Quimper, qui a bien voulu mettre sa salle à notre disposition, notre local habituel étant fermé au mois d'août.

Vue d'ensemble

sur le thème de la conservation des monuments

Le président consacre l'essentiel de cette séance à un exposé général, émaillé d'exemples concrets, sur la conservation des monuments et vestiges du passé.

Quand on évoque ce problème, beaucoup de gens pensent surtout aux chapelles rurales de plus en plus abandonnées. Il faut voir plus large et ne pas oublier les monuments civils, les maisons anciennes de nos bourgs et villes et, plus nombreux encore mais généralement inconnus, les châteaux qui parsèment les campagnes finistériennes. Il ne faut pas oublier non plus ces vestiges de l'antiquité — préhistorique, gallo-romaine ou médiévale — dont les découvertes se sont multipliées depuis quelques années du fait des grands travaux d'aménagement et d'équipement.

*La conservation des monuments
est-elle du ressort de la Société Archéologique ?*

L'objet premier d'une société comme la nôtre est la recherche et l'étude de tous ces monuments et vestiges archéologiques, en vue de promouvoir une connaissance plus exacte et plus complète du passé de la région.

Quant à la conservation des monuments, il est peut-être bon de préciser que ce n'est, pour la Société Archéologique en tant que telle, qu'un *objectif second*. Cette qualification n'entend certes pas diminuer le prix que nous y attachons. Si la Société Archéologique n'a pas la responsabilité matérielle des travaux d'entretien et de restauration — sauf pour une allée couverte et un menhir dont elle est propriétaire ! —, il est normal et il va de soi qu'elle use de son prestige et de son influence morale, d'une part pour éclairer et encourager toutes les autorités responsables, d'autre part pour éduquer le goût du public et faire en sorte que nos compatriotes aient pour les « vieilles pierres » un respect non pas aveugle, mais intelligent.

Réflexions sur la manière de mener cette action

Ce respect intelligent, la Société Archéologique entend précisément le pratiquer non seulement à l'égard de ces vestiges du passé, mais aussi et d'abord à l'égard de nos contemporains, et voici ce que cela peut signifier.

a) Dénoncer les actes de vandalisme caractérisé (vols, mutilations, destructions non motivées), c'est quelquefois nécessaire. Mais ce n'est pas le plus efficace, car on n'intervient que quand le mal est fait; et, de plus, il faut veiller à ne pas stigmatiser à tort, comme cela peut arriver à des correspondants de journaux trop empressés.

b) Dénoncer l'incurie ou, pis encore, l'inintelligence de tel ou tel responsable est chose encore plus délicate. La Société Archéologique s'efforce toujours d'éviter les éclats publics, qui n'arrangent rien.

c) Le respect du public, le respect des responsables incitent la Société Archéologique à promouvoir avant tout les actions positives, à encourager ceux qui ont le mérite d'entretenir ou de restaurer les monuments, mais aussi, dans les cas d'abandon ou d'inaction, à comprendre les raisons, parfois contraignantes, de cet abandon ou de cette inaction.

Dimensions nouvelles du problème

Notre Société ne veut pas être accusée de tomber dans le fétichisme des vieilles pierres, au point de méconnaître les nécessités de notre époque et d'ignorer les évolutions déjà accomplies ou en cours, surtout dans le monde rural. C'est en montrant — à des particuliers comme à des communes — qu'elle comprend les situations et les besoins et qu'elle sait

apprécier les difficultés budgétaires ou autres, que la Société se fera le mieux écouter, soit pour éviter des abandons inconsidérés, soit pour aider au discernement et à la mise en valeur de ce qui mérite d'être sauvé, soit encore pour rechercher un mariage harmonieux entre l'ancien et le moderne. Qu'il s'agisse de manoirs transformés en fermes ou de chapelles rurales, les risques d'abandon et de ruine se multiplient à travers le Finistère, du fait non seulement de l'exode rural, mais aussi des besoins nouveaux de tous genres, qui absorbent toutes les ressources.

Le problème de la préservation des monuments menacés se pose de façon très inégale selon les communes. Il est crucial pour certaines d'entre elles, dont la charge est lourde, précisément parce qu'elles ont su conserver jusqu'à maintenant leur parure de chapelles rurales, tandis que d'autres ont déjà résolu leur problème par un abandon explicable, certes, mais souvent trop radical.

Toujours est-il qu'à la Société Archéologique, il convient que nous ayons égard à ces dimensions nouvelles du problème, non pas afin de relâcher notre action en cédant d'avance au défaitisme, mais afin que nos interventions soient placées en connaissance de cause.

Hommage à M. le Préfet Eriau

C'est sur le plan départemental qu'il nous est le plus agréable de relever un souci permanent de faire le maximum pour l'entretien et la préservation du patrimoine historique et artistique du département, qui est en même temps un capital touristique.

Les comptes rendus des séances du Conseil Géné-

ral témoignent sans cesse de ce souci chez les élus cantonaux. En cette séance qui se tient au moment où M. Eriau, préfet du Finistère depuis huit ans, quitte ce département pour celui du Pas-de-Calais, il convient tout particulièrement de rendre hommage aux efforts éclairés et efficaces qu'il a déployés en ce domaine et dont témoigne une plaquette fraîchement éditée par les soins de la préfecture.

Distinction - Bibliographie - Excursion

Le président signale la distinction dont a été l'objet M. le chanoine COTTEN, recteur de Locquirec, nommé chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, particulièrement pour son action à Clohars-Carnoët, avec le sauvetage de la chapelle Saint-Maudet de Nizon, rebâtie au Pouldu, et celui de la salle capitulaire de l'abbaye Saint-Patrice.

Il présente aussi une plaquette sur Quimperlé, due à Mme Brillet, professeur au Lycée de Quimperlé. Le titre en est évocateur et est, à lui seul, un résumé : « *De la voie romaine au viaduc* ». Il signale aussi, en liaison avec le thème de sa causerie, « *Le Guide des chefs-d'œuvre en péril* », par Pierre de Lagarde (Hachette éd.).

A l'issue de la séance, une intéressante excursion conduit les sociétaires au château de la Coudraie, en Tréméoc aimablement présenté par M. et Mme de Pourtalès, puis à deux chapelles récemment tombées en ruines : Languivoa et Lanvern, en Plonéour.

La Secrétaire :

Anne SELLE.

Le Président :

J.-P. NÉDÉLEC.



SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. J. CHANTEAU, boulevard Gambetta à Brest, présenté par MM. Cavaillé et Jaugeon; BELLEC, pharmacien à Landivisiau; Jean-Claude LE BARS, de Landivisiau; M. et Mme TRUTT, de Fontenay-sous-Bois, tous présentés par MM. Charpy et Nédélec; M. Guy DU BOISGUÉHENNEUC, Sottevast (Manche), présenté par MM. René et Tanguy Daniel; Mme Alain LE BIHAN, rue de Chatenay à Anthony (Hauts-de-Seine), présentée par MM. René Daniel et A. Le Bihan; Mlle Jacqueline NICOT, Lycée technique de jeunes filles à Quimper, présentée par Mme René Daniel et Mlle Bonhomme.

Nécrologie

Le Président a le regret de faire part du décès de deux Sociétaires : M. Fort, Président honoraire de la Chambre de Commerce de Tunis, décédé à son domicile de Brest, et M. Hervé Le Berre, hôtelier au Guilvinec.

Au nom de la Société, il adresse aux familles ses sincères condoléances.

Le voyage en Irlande

M. Le Bihan fait une relation détaillée et très intéressante, du voyage récemment effectué en Irlande par un groupe de 67 Sociétaires. Ce voyage fut un véritable enchantement pour tous ceux qui y prirent part. Dès leur arrivée sur le sol irlandais, les voyageurs ont été conquis par les jardins et les parcs à la végétation luxuriante, les monuments anciens et les sites admirables de ce beau pays, dont l'histoire est particulièrement riche.

La découverte à Pouldergat d'un autel gallo-romain

Le chanoine Nédélec signale la récente découverte au village de Lanriec, en Pouldergat, par M. Tanneau, d'un autel gallo-romain, dont on ne connaissait jusqu'ici que deux exemplaires dans le Finistère, l'un à Penhars, l'autre à Gouesnach, tous deux classés Monuments historiques.

C'est au cours d'une promenade dans un pittoresque chemin de terre que M. Tanneau eut le regard attiré par une sorte de stèle bien conservée, harmonieusement taillée dans le granit et adossée à un vieux pen-ty appartenant à M. Jean Castrec. Intrigué par l'aspect et les dimensions de ce monolithe, il se souvint des deux autels gallo-romains de Penhars et de Gouesnach, décrits en 1904 par le chanoine Abgrall, dans son ouvrage « *L'Architecture bretonne : les Monuments du diocèse de Quimper* ». Cette description correspondait exactement à celle du monument découvert à Pouldergat, ce que M. le chanoine Nédélec vint confirmer sur place avec autorité et compétence.

Voici ce qu'écrivait M. Abgrall en 1904: « Les deux plus anciens bénitiers du diocèse se trouvent en l'église de Penhars et au cimetière de Gouesnach : ce sont deux stèles de granit mesurant 1 m. 16 de hauteur, ayant une base carrée ornée de moulures, un fût également carré et une sorte de chapiteau mouluré mesurant 0 m. 55 de côté, terminé par une ornementation en console ou en doucine, et creusé en cuvette. Or, ces deux stèles ne sont autre chose que deux autels gallo-romains, et la cuvette creusée au sommet est un foculus ou foyer dans lequel on allumait un feu, ou bien l'on déposait des charbons ardents pour brûler l'encens et offrir des sacrifices païens. »

L'autel romain de Lanriec, en Pouldergat, offre une hauteur de 1 m. 15, pour une largeur de 52 cm. Près de ce village passe d'ailleurs une ancienne voie romaine menant de Carhaix vers le Cap, et les toponymes de Pouldergat, antiques lieux-dits toujours peuplés, sont révélateurs de l'occupation romaine. Ainsi, le Questel, qu'avoisinent des touffes de buis; le Hent-Meur, Kerhomen et Moguermeur.

Déjà, en 1874, près du manoir voisin de Kerampape, fut découverte « une urne cinéraire en terre grise, remplie de cendres ». Et le 22 mai 1924, au cours d'une séance de la Société Archéologique, M. Emmanuel Delécluse mentionnait l'existence d'un « camp retranché » à Kerampape, à proximité du village de Lanriec.

Là furent trouvés « une meule, une base de colonne, un vase brisé et divers restes, indices probables de l'existence en ce lieu, pensait-il, d'un autel ou foculus gallo-romain ». « Tous ces objets, ajoutait

M. Delécluse, paraissaient avoir été soumis à l'action d'un feu très ardent, car certaines parties en sont vitrifiées. »

Malgré des investigations dans les terres dépendant du manoir de Kerampape, il n'a pas été possible de retrouver ce « Camp retranché » dont parle M. Delécluse, et les paysans du voisinage eux-mêmes ne semblent pas en avoir conservé le souvenir.

Camaret et Vauban

Notre éminent confrère, Georges-Gustave Toudouze, de l'Académie de marine, vient de publier, sous le titre « Camaret et Vauban », un remarquable ouvrage, abondamment illustré : il décrit Camaret, ses rochers, ses grèves, les alignements de Lagat-Yar, le port, que protège une digue naturelle surmontée de la chapelle de Rocamadour et du château de Vauban, sa fameuse « Tour dorée », qui abrite un Musée consacré à la mémoire de l'illustre ingénieur et à l'histoire navale du pays de Camaret.

Une grande partie de l'ouvrage est en effet consacrée à Vauban, auquel l'histoire de Camaret est indissolublement liée. Le 18 juin 1694, entouré de ses soldats de marine et des milices bretonnes, il brisait et rejetait au large l'attaque par laquelle 114 navires anglo-hollandais essayaient de précipiter sur le sol de Bretagne, une armée d'invasion, dont le premier objectif était la prise de Brest. L'ouvrage se termine par un beau chant héroïque sur la bataille de Camaret, composé en langue bretonne par un combattant, poète populaire demeuré inconnu. Le texte manuscrit a été découvert il y a quelques années par M. Tanneau dans le chartrier du manoir de

Lestrédiagat, en Treffiagat. Déchiffré et traduit par le chanoine Nédélec, ce document a été publié dans le Bulletin de la S.A.F., t. LXXXV (1959).

Légendaire de la Bretagne

Le Président présente, dans la série des « Guides bleus », une publication récente : « Légendaire de la Bretagne : Les Légendes, l'Histoire et les Hommes », par Henri Weitzmann. Le livre est de lecture fort agréable, sans prétention à l'originalité.

La restauration des ruines de Languivoo

Le chanoine Nédélec se plaît à souligner le grand mérite des jeunes Nantais qui se sont occupés bénévolement à remettre en état les ruines de la chapelle de Languivoo, en Plonéour-Lanvern.

Au cours des dernières vacances, ils ont consolidé les murs, qu'ils ont recouverts d'une chape de ciment destinée à empêcher l'infiltration des eaux de pluie; ils ont nivelé le dallage composé de pierres tombales, dont les inscriptions sont encore lisibles.

Le Président adresse ses félicitations à ces jeunes gens qui ont employé leurs loisirs à la sauvegarde des ruines émouvantes d'une belle chapelle.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire:

Y. TANNEAU.

Le Président:

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1967, A CONCARNEAU

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Pour la première fois, Concarneau reçoit la Société Archéologique pour une séance officielle. Celle-ci est honorée de la présence de M. Linement, maire de Concarneau et conseiller général, et un certain nombre d'habitants de Concarneau se sont joints aux membres de la Société.

Dans un bref préambule, le président fait la présentation de la Société Archéologique, fondée en 1873, reconnue d'utilité publique en 1889. Il en rappelle les buts, définis par les statuts, et souligne la progression de ses effectifs et sa diffusion dans les divers milieux.

Nécrologie

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président fait part à l'assemblée du décès de deux sociétaires : le docteur Amédée Riou, de Lannilis, et Mlle Eliane Plouhinec, institutrice à Brest. A l'adresse de leurs familles, il exprime les condoléances de la Société.

Adhésions

Neuf nouveaux membres sont présentés et admis dans la Société: Mme Elisabeth Riou, Keravel, Porspoder, présentée par MM. Nédélec et Le Bihan; MM. Jean LAMBALLE, retraité de l'Enseignement, Châteaulin, présenté par MM. René Daniel et Le Bihan; l'abbé Louis SIMIER, recteur de Landrévarzec, pré-

senté par MM. Nédélec et Le Bihan; Georges DE LESMADEC, à Villeneuve-sur-Yonne, présenté par les mêmes; Alain LE GALL, instituteur à Audierne, présenté par MM. René Daniel et Le Bihan; le docteur E. GUILLERM, de Brest, présenté par les mêmes; LE ROUZIC, de Concarneau, présenté par MM. Le Roux et Le Bihan; Mme Jacques GUIAS, 8, rue Laënnec, Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan; Mme Jacqueline GROLLET, artiste peintre, Saint-Guénolé-Penmarc'h, présentée par MM. Rechniewski et Nédélec.

L'histoire de Concarneau, présentée par M. Le Tendre

Connaisseur hors pair du passé de sa ville, M. Le Tendre, libraire à Concarneau, a accepté d'en brosser à grands traits l'histoire et l'évolution. Il ne s'attarde pas sur les origines, période qui est et risque de rester obscure pour les historiens. Le rôle essentiel de Concarneau, au Moyen-Age et aux temps modernes, a été celui d'une place forte, petite par ses dimensions, mais d'une importance militaire de premier ordre. Cette place ne relevait pas d'un seigneur local, elle était ducal, puis royale. Sa valeur militaire était encore assez grande sous Louis XIV, pour qu'elle fût dotée de remparts à la Vauban. Mais ces remparts, qui enserrent toujours la ville close, n'eurent jamais à faire preuve de leur efficacité.

Vint ensuite, avec le xix^e siècle, et surtout le xx^e, l'évolution de Concarneau : ce n'est plus la place forte qui compte, mais le port de pêche. Le développement de celui-ci, avec les armements de bateaux, les équipements à terre, les usines de conserves, est clairement exposé par M. Le Tendre, qui complètera

ses indications au cours de la visite que nous ferons au Musée de la Pêche, dans l'après-midi.

Parmi les questions posées à la fin de cet exposé, l'une concernait le parler de Concarneau. Ceci amena des observations pertinentes et savoureuses, et le souhait fut exprimé qu'une étude précise soit faite sur ce parler concarnois.

Excursion de l'après-midi

La visite principale de l'après-midi fut consacrée au Musée de la Pêche, qui s'est encore enrichi depuis le dernier passage de notre Société. Poissons, crustacés, coquillages, maquettes de bateaux, plans et documents photographiques suscitèrent l'attention et l'intérêt des visiteurs, auxquels M. Le Tendre fournit d'abondantes explications.

Ensuite, après un tour sur les vieux remparts, les sociétaires venus de Quimper ont mis sur leur itinéraire de retour la jolie chapelle Sainte-Anne de Fouesnant. Son style composite n'est pas sans charme, et elle renferme un beau retable et des statues intéressantes.

La Secrétaire :

A. SELLE.

Le Président :

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1967

Présidence de M. René DANIEL, Vice-Président

Les procès-verbaux des deux dernières séances, tenues l'une à Concarneau, l'autre à Brest, sont lus

et adoptés sans observation. La séance brestoise a d'ailleurs été marquée essentiellement par l'évocation du beau voyage effectué en Irlande par des membres de la Société.

Nécrologie

Le Président a le regret de faire part du décès de deux sociétaires : M. Alfred Despretz, de Landerneau, et M. Lucien Chalier, de Joinville-le-Pont. Il présente aux familles des disparus les condoléances de la Société.

Sept nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. CANSOT, docteur en Droit, notaire à Landerneau, présenté par M^e Poder et M. Le Bihan; Alain LE REST, de Châteaulin, présenté par MM. Pol Friant et Le Bihan; Mme HALLÉGUEN, chirurgien-dentiste à Quimper, présentée par MM. le chanoine Nédélec et René Daniel; Mme COLLOBERT, de Brest, présentée par M. le Docteur Quéménéur et Mme Le Bot; Mme CHAPALAIN, de Landivisiau, présentée par MM. Pol Friant et Le Bihan; Mme VIGOUROUX, de Quimper, présentée par Mme Guiriec et M. Le Bihan.

L'assassinat de trois gendarmes au Bourg-Blanc en 1799

Après la consciencieuse et intéressante étude publiée par M. René Daniel dans le tome XCII (1966) des mémoires de la Société, sous le titre: « Les arrestations d'ecclésiastiques dans le Finistère sous le Directoire », l'auteur apporte quelques précisions complémentaires au sujet de l'assassinat de trois gendarmes au Bourg-Blanc, le 15 août 1799.

Avec beaucoup d'objectivité, il situe cette exécution sommaire dans son contexte historique. M. Daniel

rappelle qu'à cette époque les armées de la République étaient affectées par un grand nombre de déserteurs, dû à la misère effrayante des soldats. Mal vêtues, mal nourries et pas payées du tout, les troupes du Directoire avaient bien piètre figure.

Ce n'étaient pas d'ailleurs des volontaires, mais des conscrits, enrôlés d'office par la réquisition. Dans de telles conditions, la désertion ne pouvait que faire des ravages parmi les soldats.

Il survint, à ce moment, dans le Nord-Finistère, une arrivée relativement massive d'émigrés, qui voulurent profiter de cette situation pour créer un mouvement de chouannerie. Ils recrutèrent des déserteurs et des chômeurs, mais ils s'aperçurent très vite que les gens du pays étaient hostiles à une activité contre-révolutionnaire.

En définitive, les gendarmes — qui n'agissaient pas sans péril — avaient à rechercher trois sortes de proscrits: les prêtres réfractaires ou insermentés, les émigrés et les déserteurs.

C'est ainsi que le 28 thermidor an VII (15 août 1799), jour du pardon local, trois gendarmes furent envoyés en inspection au Bourg-Blanc, près de Plabennec, dans le Léon.

Tout semble se passer dans la tranquillité, mais il est certain qu'il y eut des rassemblements clandestins, sous les yeux mêmes des représentants de l'ordre, qui déclarèrent cependant n'avoir rien remarqué de suspect. Or, la nuit suivante, tous trois étaient assassinés dans des circonstances dramatiques, l'un d'entre eux étant accompagné de son jeune fils.

Dans la soirée, l'agent de la commune avait don-

né au brigadier un réquisitoire pour passer la nuit au Bourg-Blanc, et veiller à la fermeture des cabarets. Au cours de leur ronde, les trois gendarmes entrent dans un moulin où sont groupés une douzaine de jeunes gens, sous les ordres d'un étranger suspect, « vêtu en bourgeois », vraisemblablement un émigré.

Sur l'ordre de ce dernier, ils sont assaillis et sauvagement assassinés. La municipalité et les habitants s'abstinrent de porter secours aux victimes, qui appelaient à l'aide, et les autorités civiles et militaires ne furent prévenues que deux jours plus tard.

La raison de ce silence? « Ces gendarmes se disposaient à traîner devant la justice un individu connu et soupçonné être un émigré ou un prêtre réfractaire ».

L'enquête fut longue et n'amena pas l'arrestation des coupables. La population demeura muette. Après une minutieuse enquête dans les fonds d'archives, M. Daniel est persuadé qu'il s'agissait, non pas d'un prêtre insermenté, mais d'un émigré accompagné de soldats déserteurs.

Et cette conclusion rejoint la tradition locale, recueillie par M. le chanoine Falc'hun, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes: ce triple assassinat serait en effet à mettre au compte de jeunes gens déserteurs, étrangers à la région.

*Les origines du peuplement
dans le Trégor finistérien*

M. le chanoine Nédélec lit et commente la suite de l'importante étude effectuée par M. Le Brigant, instituteur en retraite, sur « Les origines du peuplement

dans le Trégor finistérien », plus particulièrement sur le plateau de Guerlesquin.

Avec une érudition très fournie, l'auteur étudie la signification des sites ignorés de cette région pittoresque. La toponymie lui fournit des indications précieuses sur la manière dont s'est fait le peuplement aux époques gauloises, gallo-romaine et moyenâgeuse. L'exploration systématique du terrain complète les indications recueillies. Certains termes ambigus, comme « Peulven », retiennent l'attention de M. Le Brigant: il faut songer à « Pierre en forme de pilier », peut-être ancienne stèle préhistorique, plutôt qu'à « Pilier de pierre ».

Un exemple typique est celui du site néolithique du village de La Clarté, en Plunérin: la toponymie locale lui permet des observations géologiques ou d'intéressantes déductions relatives à l'âge du bronze ou du fer. Retenons ce toponyme évocateur de notre poétique province: « Parc-Coz-Taned », que l'on peut traduire par « Le champ de la vieille chënaie ».

L'historique des Archives départementales

Au cours d'une brillante causerie, M. Jacques Charpy présente la première partie de son importante étude, consacrée à l'origine et l'historique des Archives départementales.

Ce travail sera publié dans le prochain volume de mémoires de la Société.

Le cimetière gallo-romain de Douarnenez

M. Tanneau signale la récente découverte par un commerçant de Douarnenez, au cours de travaux de terrassement, 16, rue Jean-Jaurès, d'une vingtaine

d'urnes de tailles différentes, toutes remplies de cendres et d'ossements humains. Malheureusement, presque toutes ces urnes cinéraires ont été brisées pendant le déblaiement.

Ce sont des poteries assez grossières, pourvues d'une ornementation rudimentaire. Il s'agit là, sans aucun doute, au bord de la voie antique reliant le bourg de Ploaré au Guet et l'île Tristan, d'un des cimetières gallo-romains de Douarnenez.

M. Tanneau relate par ailleurs la trouvaille faite par M. Castrec, dans un champ du village de Kervidinic, en Pouldergat, de fragments de briques et de tuiles romaines: ce champ ne présente actuellement aucun relief particulier, mais il a pu être occupé par un camp ou un établissement romain. Parmi les divers objets recueillis par M. Castrec, on remarque un chaton de bague en jais, gravé en creux d'un personnage tenant à la main une gerbe de fleurs ou de céréales. La date de cet objet est difficile à déterminer.

Bibliographie

Le président présente le second volume de poèmes publiés par Mme Valmier-Queignec: « Lueurs et clartés ». C'est une émouvante évocation du temps qui s'écoule, de l'enfance, de la peine des hommes...

La famille du Haffont de Lestrédiagat

A la suite de la remarquable étude publiée par M. Vincent Le Floch dans le dernier bulletin (tome XCII - 1966) et intitulée: « Le régime foncier et son application pratique dans le cadre de la paroisse de Plonivel au XVIII^e siècle. » M. Tanneau apporte quelques précisions généalogiques concernant les Du Haf-

font de Lestrédiagat, grands seigneurs fonciers de Plonivel.

Ainsi, à la page 129, M. Le Floch écrit: « La famille s'appelait originellement Du Haffont de Kerescant (en Plonivel) et elle a conservé ce nom jusqu'en 1657. »

Or, en l'an 1400 vivait déjà Henry du Haffont, seigneur de Lestrédiagat, et ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'un cadet, Jacques du Haffont, conseiller du roi au siège présidial de Quimper, deviendra seigneur de Kerescant, cependant que son frère aîné, Messire Jehan du Haffont, demeurerait seigneur de Lestrédiagat, en Tréffiagat.

Et M. Le Floch ajoute: « Cette date (1657) est en effet celle de la mort de Jacques du Haffont de Kerescant, et son fils héritier est déjà alors seigneur de Lestrédiagat... C'est lui qui a changé le nom de la famille en du Haffond de Lestrédiagat, par son mariage avec la fille de Lestrédiagat... » Page 132, M. Le Floch note à nouveau: « Tous ces biens (en Plonivel) sont passés à son fils héritier, devenu seigneur de Lestrédiagat par son mariage ». Tout d'abord, Jacques du Haffont, seigneur de Kerescant, n'est pas décédé en 1657, mais en 1651, six ans plus tôt.

Et son « fils héritier », René du Haffont, ne deviendra pas seigneur de Lestrédiagat en épousant la fille de son cousin, Jehan du Haffont, car ce dernier n'avait eu ni fils ni fille de son mariage avec Claude-Perrine du Bot. Jehan du Haffont étant mort sans hoirs, en 1663, les terres patrimoniales de Lestrédiagat, Kerescant, etc..., reviendront à son cousin René, fils de Jacques, par simple héritage.

Une exposition sur le commerce de Quimper

M. Charpy fait savoir qu'aux Archives départementales, rue du Palais, se tient une exposition sur le commerce de Quimper au XIX^e siècle, exposition réalisée à l'aide d'affiches, de listes de commerçants, de factures, etc...

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire:

Le Vice-Président:

Y. TANNEAU.

René DANIEL.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1967

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Adhésions nouvelles

Sont admis dans la Société: M. Albert RIVIÈRE, entrepreneur à Rosporden, présenté par MM. Corentin Nicolas et Nédélec; M. Georges PEYRONNET, professeur d'histoire médiévale au C.L.U. de Brest, présenté par MM. Sanquer et Nédélec.

Election du bureau de la Société:

M. Daniel Bernard nommé président honoraire

et M^e Le Brun nouveau vice-président

Au moment du renouvellement du bureau de la Société, le président propose d'élever à la présidence honoraire M. Daniel Bernard, que l'état de santé, joint au poids des ans, empêche d'exercer la vice-présidence active, mais dont cette promotion, qui le

place aux côtés de M. Louis Ogès, notre ancien président, consacrera la contribution extrêmement féconde apportée depuis plus d'un demi-siècle aux travaux historiques de la Société Archéologique.

Pour occuper la vice-présidence, est proposé le nom de M^e Roger Le Brun, avocat à Morlaix, membre très actif et dévoué de la Société Archéologique; tout en étant vice-président « à part entière », il sera particulièrement bien placé pour être le représentant autorisé de la Société dans toute la zone d'influence de Morlaix, comme l'est déjà le Dr Laurent à Brest et dans sa région.

Composition du bureau pour 1968

Ces propositions étant adoptées, le bureau est formé comme suit :

Présidents honoraires: MM. Louis Ogès et Daniel Bernard.

Président : M. le chanoine Nédélec, archiviste de l'Evêché.

Vice-présidents : MM. le médecin général Laurent, de Brest; Pierre Hamon, ingénieur en chef du Génie Rural E.R.; René Daniel; Roger Le Brun, avocat à Morlaix.

Secrétaire général : M. Jacques Charpy, directeur des Archives du Finistère.

Secrétaires : Mlle Anne Selle, MM. Alain Le Grand et Yves Tanneau.

Trésorier : M. Alexis Le Bihan.

Trésorier-adjoint : Commandant Chansart.

Rééditions en cours

Le président signale comme étant en bonne voie, grâce à l'activité du Dr Laurent, la réédition de l'ouvrage rarissime de Bachelot de la Pilaye, « Etudes archéologiques et géographiques », imprimé à Bruxelles en 1850, précieux notamment par les observations abondantes et précises concernant le Finistère.

Simultanément, la Société Archéologique, avec la Société des Amis de Louis Le Guennec, pousse à la préparation d'un nouveau volume rassemblant des articles de Louis Le Guennec (mort en 1935).

Des indications plus précises paraîtront le moment venu.

*L'histoire des Archives départementales
et les premiers archivistes*

M. Charpy, directeur des Archives, présente la suite de son étude. Sous la Restauration, dès 1816, P.-M. Le Grand consacre son activité aux archives, d'abord par un tri des documents, puis leur classement en quatre catégories; il sera également préoccupé par l'agrandissement des locaux. Il abandonnera ses fonctions en 1884 et décédera l'année suivante.

En 1842, arrive comme archiviste-adjoint Aurélien de Courson, qui est connu notamment par l'édition qu'il fit en 1863 du Cartulaire de l'abbaye de Redon. A Quimper, où il n'est encore qu'au début de sa carrière, il entreprend le classement des pièces selon des méthodes plus modernes.

En 1845 un nouvel archiviste est nommé : Le Goyat, ancien employé du service, qui s'occupe de

faire l'inventaire des documents. Il projette aussi de faire rentrer aux Archives les documents qui se trouvaient ailleurs. Une commission de contrôle des Archives départementales étant constituée, on peut entreprendre ainsi l'inventaire du fonds de nombreuses abbayes.

Après la démission de Le Goyat, c'est René Le Men qui est nommé archiviste en 1851. Avec cette nomination s'arrête l'étude de M. Charpy, qui sera publiée dans le Bulletin de la Société.

Etude de M. Le Brigant sur Guerlesquin et sa région

Le président communique des éléments intéressants du travail considérable de M. Le Brigant sur « les origines du peuplement dans la région de Guerlesquin », où sont mises à contribution l'étude des lieux, l'archéologie et la toponymie.

Avant de lever la séance, le président, selon la coutume, en son nom et au nom du bureau, offre à tous les membres de la Société ses vœux pour la nouvelle année.

La Secrétaire :

Anne SELLE.

Le Président :

P.-J. NÉDÉLEC.





MÉMOIRES



Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1967

Chaque budget voit une progression des moyens du Service des Fouilles et Antiquités, que ce soit du côté du fonctionnement, comme du côté des investissements régis par la programmation du Plan d'équipement. Cependant le développement même du service, et l'essor considérable donné à la Recherche archéologique de grande envergure, font que ces accroissements restent toujours très inférieurs aux besoins souhaitables, de sorte qu'un rythme de croisière a été vite atteint, et que certaines opérations doivent parfois marquer le pas pour en permettre d'autres, dans d'autres régions. Un effort a été poussé en 1967-1968 pour doter les Pays de la Loire d'un minimum d'infrastructure et de personnel, en prélude à leur séparation prochaine d'avec la Circonscription de Bretagne, dont la gestion se trouvera sérieusement soulagée et facilitée en revenant à des dimensions plus raisonnables, ce qui retentira, à son tour, sur les perspectives des actions de détail à échelle régionale ou locale.

Le Musée Préhistorique Finistérien, son Dépôt de Fouilles annexe, et son Dépôt lapidaire de plein air, ont vu leur clôture complétée, et surtout la construction d'un garage pour engins de fouille et embarcations, et matériel de fouille de grandes dimensions. C'est le dernier apprentis à l'immeuble primitif de l'Institut Finistérien qui puisse lui être annexé, ce qui donnera au total une meilleure et plus symétrique allure à ce bâtiment.

Désormais, les adjonctions et agrandissements fort souhaitables devront constituer un programme de construction distinct, un corps de bâtiment de type différent. En attendant, ce travail a permis quelques améliorations au vieil immeuble, dont l'installation d'un chauffage adéquat pour les locaux de service et d'étude, et qui permettra prochainement l'aménagement d'une pièce de réserve spéciale pour les collections craignant l'humidité.

1. — GRANDS CHANTIERS ARCHEOLOGIQUES

Au grand cairn de *Barnenez*, en *Plouézoch*, la tranche de travaux de consolidation en cours, depuis 1966, par périodes de travaux discontinues, a été achevée à l'orée de l'automne 1967. Elle a permis de terminer la mise en état et la présentation des murs de parement étagés de la partie occidentale de la façade du cairn secondaire (occidental), la consolidation des entrées des couloirs des dolmens de cette zone, le redressement des piliers inclinés du couloir du dolmen A (ce qui a nécessité une intervention « chirurgicale » de grande envergure pour déposer les tables de couverture, à l'aide d'une saignée blindée), enfin l'aménagement du sommet du cairn secondaire, du moins dans sa partie médiane où il était possible de stocker une partie des pierres provenant de son éboulement, de manière à lui redonner au moins une partie de son apparence et de son volume initial. De ce fait, toute la longueur du cairn de *Barnenez* a pris, sur trois côtés, son aspect définitif, mais il reste encore à consolider les murs de parement de l'extrémité occidentale. Ce sera un programme ultérieur, qui s'annonce onéreux, car ce petit côté, du fait de la pente du terrain, présente de gros cubages de maçonnerie à refaire, les parements y étant dans l'ensemble très malades.

Il est à craindre que cette « rallonge », plus importante qu'il n'était prévu, des travaux à *Barnenez*, ne

retarde encore un peu les travaux d'aménagement, de clôture et de présentation du site, comme la construction du centre de documentation et de surveillance nécessaire avant que sa visite organisée puisse être offerte au public. C'est dommage, mais il faut tenir compte de l'ampleur inaccoutumée des problèmes budgétaires en jeu dans un cas pareil.

Conditionnés par l'avance des travaux de consolidation, les fouilles et recherches ont intéressé des parties jusque là non accessibles des couloirs des dolmens B - C - D - E - F, avec découverte de compléments de mobilier pour les trois premiers monuments cités, tandis que le couloir F, qui n'avait pas été fouillé, mais seulement dégagé lors des premières explorations, a donné des indications intéressantes; il renferme en effet au niveau du bas des murs latéraux un lit discontinu de charbons de bois avec quelques tessons de poterie.

D'autre part, le dégagement complet des parements frontaux a permis de fouiller tout le long du pied du cairn secondaire, où entre les entrées des dolmens A à D notamment il a été découvert une abondante série de tessons de céramique néolithique, sur environ 0,50 m. de profondeur moyenne. Entre les entrées des dolmens C et D, il en a été trouvé une quantité remarquable, jusqu'à 2,50 m. par devant le parement frontal, comprenant des fragments importants de vases apodes divers, et aussi un vase-support à décor du style chasséen occidental. On peut noter que c'est aux abords des monuments qui ont fourni les mobiliers funéraires les plus riches qu'on a trouvé en plus grande quantité ces dépôts extérieurs.

Pour protéger le monument contre les actes de vandalisme de visiteurs peu scrupuleux et peu respectueux, malheureusement trop fréquents, il a fallu se résigner à murer les entrées des couloirs de la plupart des dolmens, tant que le gardiennage ne sera pas assuré. De toutes manières, tant que le site de Barnenez reste un

chantier de travaux, sa visite ne peut être tout au plus que tolérée, aux risques et périls des curieux.

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

La septième campagne à l'*Ile Gaignog*, en *Landéda*, s'est déroulée en juin et juillet 1967. Dans le cairn III, les structures internes ont été étudiées, mettant en relief un parement transversal indiquant que les deux dolmens affrontés de l'extrémité méridionale sont bien les témoins d'une phase d'agrandissement. A l'autre bout du cairn, la chambre d'un dolmen très dégradé par son inclusion dans le mur de l'enclos central protohistorique, a été fouillée. Dans cet enclos on a commencé à dégager de nouvelles habitations. Enfin une section a été pratiquée à travers le retranchement qui ceinture le rebord de falaise au Sud de l'île, face au continent, et où deux phases de construction ont été mises en évidence, mais remontant toutes les deux à l'Age du Fer.

A l'*Ile Carn*, en *Ploudalmézeau*, les fouilles proprement dites, en juin, ont concerné les couloirs du dolmen méridional, d'une part, et du double-dolmen septentrional, de l'autre, de manière à en compléter l'exploration. Les travaux de consolidation, exécutés en juin et juillet 1967, ont eu des résultats très réussis. La paroi de la chambre du dolmen sud sectionnée par une casemate, a été remontée, ainsi que la coupole servant de couverture à cette chambre, selon les mêmes principes de restauration que ceux utilisés à Barnenez; le couloir a été également remis en état. Les parois dégradées de la chambre sud du double dolmen septentrional ont été remontées, ainsi que le début des ceintures encorbellées au sommet des deux chambres jumelles, leur massif intermédiaire compris: il restera, sur un programme ultérieur, à en refaire les coupoles. Tous les massifs malades des parements frontaux internes ont été remontés également, ces travaux permettant en même temps

leur dégagement définitif et mettant en évidence diverses complications des structures.

Ce très beau, mais très compliqué, monument de pierres sèches prend donc sa forme de présentation, mais devra attendre des crédits ultérieurs pour qu'on puisse y achever tous les travaux nécessaires. Nous retrouvons, à Gaignog et à Carn, comme à Barnenez, le goulot d'étranglement que constitue l'ampleur des devis de consolidation et de présentation pour les grands cairns en pierres sèches, en définitive beaucoup plus onéreux à fouiller et à remettre en état que les traditionnels monuments mégalithiques à grandes dalles.

3. — FOUILLES D'URGENCE ET DE SAUVETAGE

Tumulus de Ar Reunic, en Plouzévédé. — Situé près du village de Kerjean, il fut signalé par P. Du Châtelier dans son répertoire. Il y a une vingtaine d'années, la butte fut sérieusement arasée pour rendre la parcelle cultivable, et depuis, les labours successifs réduisaient progressivement sa hauteur résiduelle pourtant bien modeste. Ceci motiva la fouille du monument qui eut lieu en septembre et octobre 1967. Cette exploration a montré qu'il s'agissait en fait d'un tumulus sans caveau central, sans sépulture reconnaissable, soit qu'il s'agisse d'un « cénotaphe » véritable, soit plus vraisemblablement que l'enterrement ne comprenait que des éléments organiques qui auraient complètement disparu de même que le squelette sans laisser de traces. Cependant dans les terres de la masse du tumulus de nombreux tessons de l'Age du Bronze ont été recueillis de même que des éclats de silex. Le vieux sol sous-jacent recelait des charbons de bois. En bordure du monument il a été rencontré un petit vase de l'époque de La Tène qui témoigne d'une fréquentation secondaire du site à l'Age du Fer.

La variété des tumulus de la région de Plouzévédé et de Plouvorn s'en trouve confirmée. Lors de prospections,

des tumulus anciennement fouillés ont été reconnus en Trézillidé, à Mescouez et Parc-an-Dossen-Braz. L'étude du mobilier du tumulus de Kernonen, en Plouvorn, dont la fouille de sauvetage eut lieu à l'automne 1966, a été poursuivie en laboratoire; notons en particulier la présence de débris d'objets en os, une poignée de poignard et des fragments de haches à rebords factices. La récupération des microscopiques clous d'or, près de 10.000 (mais pesant au total dans l'ordre de 15 g., qu'on ne s'y illusionne pas) a d'ailleurs nécessité le tamisage sous l'eau (sur les fins tamis de laboratoire utilisés en sédimentologie) de plus de 150 kg. de terre remplissant le fond du caveau funéraire, pour être certain de n'en perdre que le moins possible.

(J. B.)

Caveau de Corn-ar-Gazel, en Saint-Pabu. — Une sépulture de l'Age de Bronze fut découverte fortuitement lors de travaux d'adduction d'eau dans la parcelle 1040 section A 4, aux consorts Auffret. La table de couverture était recouverte par la dune, tandis que le caveau était creusé dans le sous-sol limoneux, avec 2,10 m. de longueur maximale interne, 0,90 m. de largeur interne, et une profondeur d'environ, 1,00 à 1,20 m. sous la dalle de recouvrement. Les parois latérales étaient en pierres sèches, assez régulièrement appareillées, tandis que les banquettes du fond étaient sommairement construites, et entouraient à le mouler, en quelque sorte, le cadavre posé en chien de fusil. Il restait quelques traces des os longs des membres inférieurs et d'un avant-bras pour silhouetter cette position, avons-nous constaté lors de notre intervention en août 1967, mais aucun débris de mobilier funéraire.

(P.-R. G.)

Tumulus de Saint-André, en Ergué-Gabéric. — En janvier 1967 la Direction des Antiquités Préhistoriques

était prévenue par la préfecture du Finistère qu'une tombe venait d'être découverte chez M. Pierre Rannou, parcelle 453, section C 4. Bien qu'assez mal localisé par P. Du Châtelier, ce monument avait été signalé par cet auteur, tout d'abord comme motte féodale, puis comme tumulus, et il fut sans doute exploré par le Commandant de Martel. Il y a quelques années il présentait encore l'aspect qu'il avait au début du siècle et avait conservé un relief accusé lorsque M. Rannou entreprit de le niveler et découvrit de gros blocs de pierre. Ayant fait enlever ces blocs, il mit au jour un vaste caveau maçonné en pierres sèches à moitié ruiné, la partie nord-est étant seule en bon état.

Cette chambre a été fouillée en mars 1967. Le décapage progressif du fond de l'excavation a permis de retrouver la base du mur de pierres sèches sur tout le pourtour de la tombe. Celle-ci est de forme allongée, longue de 3,20 m. sur 1,80 et 1,20 m. de large, l'axe étant orienté à 105°. Dans la partie occidentale le fond a été atteint sans rien rencontrer d'autre qu'un mélange de terre et de pierres avec quelques tessons de poterie moderne, ce qui prouve que cette zone se trouvait à l'emplacement de la première fouille. Ailleurs le fond de la tombe était garni d'une épaisse couche de terre et de charbons qui a livré de nombreux tessons d'une poterie grossière. Sous cette couche, épaisse d'environ 30 cm., recommençait le remplissage normal de terre et de pierres, sous lequel se trouvait un plancher de bois assez reconnaissable quoique fortement carbonisé.

Le mobilier est en très mauvais état. Il comprend un vase en terre cuite de forme biconique, et des débris de bronze rendus pulvérulents par la chloruration et semblant appartenir à un petit objet plat, sans doute une lame de poignard.

La sépulture était gravement ruinée, nous avons pu sans scrupules démonter la maçonnerie pour en étudier l'appareillage. La tombe avait été creusée dans la roche

friable, altérée, sur une profondeur de 1,20 m., et les parois de la fosse montraient une forme en « escalier ». Le mur nord s'asseyait sur la première marche, à 20 cm. du fond et était doublé d'une seconde épaisseur qui reposait sur la seconde marche, 60 cm. en arrière, à 90 cm. du fond. Ce second mur était maçonné avec de l'argile grise. Aucun cairn n'existait au-delà. Le tumulus comprenait une masse d'arène, stérile à la base, et contenant quelques charbons de bois vers le haut, surmontée d'une chape d'argile à partir de 2 m. environ du fond de la tombe. Une coupe dans la paroi sud a fait apparaître une structure analogue, mais plus ruinée; dans cette coupe on a vu un trou de poteau d'environ 6 cm. de diamètre. La paroi est avait une structure identique, mais elle était plus épaisse.

L'exploration de cette tombe a fourni les restes d'un mobilier classique des tumulus armoricains de la seconde série, datant de l'Age du Bronze Moyen; elle a surtout permis d'étudier en détail une architecture funéraire possédant certains caractères originaux.

(C.-T. L. R. et P.-L. G.)

Souterrain de Castellou-Péron, en Saint-Jean-Troli-mon. — C'est en creusant les fondations d'un hangar dans la cour de sa ferme à Castellou-Péron, parcelle 86, section A 1, que M. Louis Le Roux découvrit l'une des salles du souterrain. Sitôt prévenu, M. P. Berrou fit part de la découverte à la Direction des Antiquités Préhistoriques, en août 1966. L'état des lieux ne nécessitant pas une intervention immédiate, ce n'est qu'en décembre 1966 que la fouille fut entreprise. Abandonnée en raison du mauvais temps, elle fut continuée en mars 1967.

Le souterrain est constitué de quatre salles réunies entre elles par des chatières de communication. Trois de ces chambres sont alignées sur un axe orienté Nord-Sud, la quatrième se greffant à l'Est de la chambre Nord. Le sol de la chambre centrale est surélevé par rap-

port à celui de ses voisines, et il est certain que l'accès du souterrain s'effectuait par le plafond de cette salle. Malheureusement les travaux de construction avaient endommagé les parties hautes et nous n'avons pu observer le puits d'accès. La chambre sud et la chambre centrale étaient entièrement obturées par le remplissage de terre et de pierrailles qui avaient coulé jusqu'à la chambre nord, mais très peu dans la chambre latérale. L'essentiel du mobilier se trouvait dans ce remplissage et était représenté par une grande quantité de tessons de céramique (provenant d'une vingtaine de pots) et par deux fusaïoles de terre cuite. Parmi les pièces essentielles il faut noter un grand vase noir bien lustré à panse très large et col étroit portant trois bandes horizontales de décors formées chacune de trois registres constitués par la répétition de motifs élémentaires imprimés, en crochets et en coins, bâtissant des S et des guirlandes.

Par son architecture, le caractère de son remplissage et son mobilier, ce souterrain se place parmi les plus remarquables; la céramique ornée correspond aux débuts de la période de La Tène, I ou II.

(P.-L. G.)

Souterrain de Kervéo, en Plomelin. — Il y a quelques années, sous le poids d'un cheval de labour, un souterrain fut découvert par M. Noël Vigouroux, près des ruines de Kergoat-Koz, parcelle 562, section C 2. La proximité des ruines de l'ancien manoir fit penser à un souterrain médiéval, mais une visite en avril 1967 nous montra qu'il s'agissait bien d'un souterrain armoricain protohistorique, dont la fouille eut lieu en octobre 1967.

Le monument est composé de cinq chambres réunies par des chatières, dessinant un X orienté Nord-Est Sud-Ouest. Un puits carré vertical d'accès, qui était complètement bouché, profond de 2,50 m., desservait la chambre nord, laquelle recevait la chambre est, de mêmes

dimensions (et dans le toit de laquelle l'effondrement s'était produit). Un seuil en descendant les sépare de la chambre médiane qui débouche elle-même à son autre extrémité sur deux salles; l'une vers l'Ouest est courte et en remontant; l'autre vers le Sud est très longue, 7 m., et quoique on n'ait pu la déblayer des débris descendus de sa voûte, plus fragile que les autres, on peut estimer par un sondage distal qu'elle descend à 3,50 m. sous la surface du sol. Les autres salles ont en moyenne 1 m. de large et 1 m. de haut.

Des éléments d'objets mobiliers, et de nombreux charbons de bois, se trouvaient uniquement dans le remplissage du fond du puits d'accès, et dans son expansion au fond de la chambre nord. Deux tessons de poterie seulement ont été trouvés dans la chambre médiane. Au total, à part cinq fusaïoles en terre cuite, il a été trouvé des tessons correspondant à au moins une cinquantaine de vases différents, dont bien entendu aucun n'a pu être reconstitué entièrement, quoique quelques-uns soient assez largement représentés.

A peu près la moitié des tessons proviennent de pots utilitaires épais de pâte grossière, de formes diverses. Deux rebords sont ornés de « coups d'ongles » qui reflètent une tradition ancienne. La céramique plus luxueuse est le plus souvent à surface lissée ou lustrée sur un mince enduit noir charbonneux, fortement érodé sur les ustensiles ayant beaucoup servi. Les formes de quelques jattes et vases à col droit est assez belle; beaucoup sont ornés de bandes horizontales de motifs imprimés empruntés à la toreutique. Un tesson orné provient d'un vase à engobe rouge à l'hématite. Tous les rebords sont éversés, et présentent à l'intérieur une très large cannelure, de près d'un centimètre. C'est là une caractéristique des pots imités de prototypes en tôle métallique (où le profil du rebord présente le repli du métal), et une forme précurseur des cannelures internes profondes et étroites de La Tène III armoricaine.

Un autre vase d'aspect « métallique », à large cannelure interne au rebord, est l'un des plus beaux de son genre de toute la série armoricaine, et quoiqu'il nous soit arrivé en multiples petits tessons, avec des manques, on peut en admirer l'exécution. Sa surface possède une engobe à l'hématite brune rouge soigneusement lissée et polie. Au-dessus du piédestal, la panse très allongée se termine par une carène arrondie et est ornée de quatre registres de motifs décoratifs, tandis que le col ouvert en entonnoir est orné d'un seul registre juste sous le rebord. Les motifs comprennent trois lignes de X, à la base, au sommet et au milieu; une double ligne de guirlandes formées de points cunéiformes; et une autre double ligne de telles guirlandes, séparées par une frise de S inclinés, ceci au sommet de la panse.

De telles céramiques sont identiques à celles des cimetières du genre de Roz-an-Trémen et de Kerviltré, où de tels vases ont servi d'urnes funéraires. On peut les attribuer à La Tène I, ou à La Tène II, en utilisation attardée.

Le souterrain de Kervéo, en Plomelin, comme celui de Castellou-Péron, en Saint-Jean-Trolimon, est l'un des plus anciens de l'Armorique occidentale, par ces faits. Il est frappant de noter que tous les deux se trouvent dans la région du Sud-Ouest du Finistère où se trouve le plus grand nombre de tertres funéraires et de cimetières à champs d'urnes de formes dérivant d'un Hallstatt attardé d'affinités méridionales.

(P.-R. G. et J.-P. D.)

Habitat de Toulhouarn, en Guissény. — A mi-pente de la falaise fossile du pays pagan, dans les parcelles 114 et 116 de la section A 1, un découvert de carrière a fait apparaître des traces très intéressantes d'habitat en avril 1967, qui ont été signalées par la Mairie, et

par M. R. Sanquer qui les a visitées avant nos propres passages en avril, mai et juillet. Le décapage par les engins a fait apparaître deux fossés à angle droit (coincidant d'ailleurs avec des talus modernes) remplis d'humus et creusés profondément dans le sous-sol arénacé. Un sondage dans le fossé parallèle aux courbes de niveau, large de 1,50 m., a montré qu'il avait des parois subverticales descendant à 1,70 m. Dans l'intérieur de la zone délimitée par ces fossés, dont le plus long avait 30 m. de déploiement encore visible, plusieurs fosses étaient également pleines d'humus, certaines avec des charbons de bois, quelques tessons et des fusaïoles de terre cuite. Quoique la céramique d'usage courant présente des aspects voisins pendant longtemps, cet habitat semble plutôt remonter à l'Age du Fer qu'à l'Age du Bronze Final. Des tessons plus récents recueillis dans les déblais du décapage montrent une fréquentation postérieure.

(P.-R. G. et C.-T. L. R.)

Habitat du Moulin de la Rive, en Locquirec. — Le site interstratifié dans la dune perchée, comprenant des restes de constructions aux fondations en pierres sèches, des lits de cendres et de débris de cuisine (coquillages et os d'animaux), des foyers, et livrant d'abondants tessons de poterie de La Tène III, a eu fort à souffrir ces dernières années. D'abord de l'érosion humaine, puis des effets dévastateurs de tempêtes de noroît en 1966 et 1967, les destructions les plus importantes à l'automne 1967 provenant du changement de régime de la baie, par suite du déplacement du cordon de galets au bulldozer pour atténuer les effets de la « marée noire ». On peut dire que le site a été largement une victime indirecte de cette dernière catastrophe, et que des centaines de mètres cubes de dune, contenant les parties les plus intéressantes du site protohistorique, sont tout simplement tombées dans les flots. Il a cependant été possi-

ble de recueillir, à l'état par conséquent remanie, de larges séries de tessons de céramique et autres restes.

Des relevés stratigraphiques précis, et des relevés à vue d'ensemble des coupes visibles, ont été effectués en avril 1966, puis à nouveau en novembre et décembre 1967, de manière à tout de même conserver une meilleure documentation avant la disparition totale. Il y a plusieurs niveaux interstratifiés dans la dune, sur une épaisseur totale de 2 m. à 2,50 m. (précédée et suivie de dune sans traces archéologiques); par places on a pu distinguer 6 à 7 niveaux successifs, ce qui semble indiquer au moins autant de saisons de fréquentation. On a remarqué en plusieurs endroits que quand un dépotoir de coquillages prenait une grande épaisseur, on y distinguait deux couches distinctes : à la base essentiellement des patelles, puis ensuite une couche de moules accompagnées de nombreux débris d'oursins. Il doit y avoir là le reflet d'un phénomène saisonnier dans la pêche à pied des fruits de mer les plus succulents et les plus avantageux disponibles.

Si les parties les plus riches du site se trouvaient dans les parcelles 271 et 272 de la section A 1, il se continue, néanmoins partout où il y a eu du sable dunaire, dans les parcelles limitrophes et jusqu'au Sud du V.O. de Lesingar. Dans les fondations d'une maison en construction, quelques ossements humains ont même été recueillis dans la couche archéologique en janvier 1967.

Entre la dune et le substratum formé de produits de solifluxion, se trouve une couche de limon colluvionné, épaisse de 35 cm. environ, dont la surface se présente comme un vieux-sol. Les décapages par l'érosion marine y ont fait découvrir des tessons de poterie et de silex. Surtout, en novembre 1967, nous avons étudié une fosse, remplie initialement de ce limon, creusée de main d'homme dans le quaternaire, fort profonde puisque

atteignant 1,70 m. sous le niveau de la surface du limon, avec 2 m. de long sur 1,50 m. de large. Il y restait encore un lambeau de limon avec dans un coin des patelles, et dans le reste, pas mal de grains de charbon de bois et de tessons de poterie. Cette céramique, à surface lisse, à rebords à sommet plat, peut remonter à l'Age du Bronze.

(P.-R. G., J.-P. D., P.-L. G. et C.-T. L. R.)

4. — PROSPECTIONS ET SONDAGES

Les sites paléolithiques de Kerlouan. — Lors de la préparation d'un travail de géomorphologie littorale, une découverte très importante a été faite par M. Bernard Hallegouët sur l'estran d'une crique à l'Ouest de Treis-sény, sur la rive de l'estuaire de la Quillimadec. Il y a recueilli de nombreux éclats et déchets de silex, des bifaces et des racloirs, libérés par la mer (qui heureusement les a peu roulés) à partir d'une formation ancienne. Il avait déjà été noté qu'en de nombreux points de ce littoral, de Neiz-Vran à Poulfeunteun, on trouvait en place dans le Quaternaire des silex taillés, parmi d'autres éclatés par le gel; normalement c'est au-dessus des lambeaux de plages fossiles, ou mêlés à des galets déplacés à la base des coulées de solifluxion.

Vers le bas de plage, de part et d'autre du niveau moyen actuel, sous le sable actuel il apparaît lors de périodes de démaigrissement, un sable fossile, jaunâtre ou brunâtre, par places consolidé par une ferritisation brunâtre, et pouvant contenir des galets. Ceci se localise en particulier à l'Ouest d'une crique plus occidentale que celle de Tréissény même. L'étude granulométrique de ce sable a montré à M. B. Hallegouët qu'il est mal classé, mais c'est le témoin d'une plage ancienne, et il y a trouvé en place quelques pièces taillées. Avec sa collaboration nous avons pratiqué un sondage en mai 1967. Epaisse au maximum de 0,50 m., mais assez irré-

gulière, elle repose sur une arène granitique qui paraît en place. Sa surface supérieure par bonheur s'est montrée conservée en quelques endroits, présente une apparence de paléosol, et est recouverte par des formations solifiées argileuses ou arénacées. Nous y avons trouvé en place quelques éclats de silex taillés. En définitive, nous pensons que cette industrie du Paléolithique Ancien a été fabriquée et abandonnée sur cette ancienne plage ou ancien cordon littoral (dont il ne reste qu'un lambeau), lors d'une phase de régression consécutive au dépôt de cette formation. Le tassement sous les pieds des utilisateurs, la cryoturbation ultérieure, sont responsables de la pénétration des silex dans la masse sableuse qui était encore meuble, point encore consolidée.

La vingtaine de bifaces et bifaçoides recueillie comprend des pièces remarquablement petites, certains sont minuscules et à la limite intérieure de ce type d'outil (40 mm.); quelques-uns montrent des réserves corticales. Cette petitesse est certainement la conséquence de la taille réduite des rognons de silex disponibles dans les cordons littoraux (ou les gisements actuellement sous-marins de craie à silex). Une douzaine de racloirs montre que cette famille d'outils est relativement abondante dans cette industrie. Nous en avons montré des pièces au Prof. F. Bordes qui a bien voulu nous confirmer qu'il s'agit d'Acheuléen supérieur. Ce qui a des conséquences stratigraphiques importantes pour la datation des plages anciennes de la région.

C'est en 1961 que M. Louis Talec a commencé à trouver des sites à silex aux environs de Neiz-Vran (t. LXXXVII, 1961, p.-v. p. LXXIX; t. LXXXVIII, 1962, p. 60), qui furent d'abord confondus avec les ateliers néolithiques de la région. Une étude plus approfondie des sites a fait conclure qu'ils sont bien en place dans des formations de la fin du Pléistocène, et qu'ils remontent à la fin du Paléolithique supérieur ou à l'Épipaléolithique, à

quelque forme marginale et littorale du Magdalénien, sans doute.

Le site le plus important se trouve à l'ouest de Roc'h-Quélennec sous la forme d'une poche dans une formation arénacée, limoneuse et sableuse qui est sans doute venue remplir les interstices d'un chaos de rochers granitiques, soit par solifluxion, soit par colluvionnement. A côté de déchets et d'éclats de taille, on y trouve d'assez jolis petits nucléus, des quantités de lames et lamelles provenant du débitage de ces nucléus. Les pièces proprement dites sont assez rares et se limitent à quelques burins. Taminant avec soin sous l'eau les matériaux d'un petit sondage, nous y avons retrouvé des chutes de burins (dites aussi lamelles de burins). Il est dommage de ne pas y trouver davantage de pièces caractéristiques qui permettraient de mieux situer l'horizon industriel de cette série un peu pauvre. De toutes manières, étant donné la rareté de ces industries du Paléolithique supérieur en Armorique occidentale (où le seul site était la grotte épipaléolithique de Roc'h-Toul, en Guiclan), cet indice est précieux.

L'identité de l'aspect et de la patine du silex font qu'on a fortement envie d'y associer les poches d'éclats de débitage découverts en place dans le Quaternaire en plusieurs points du littoral d'Enez-Aman-ar-Ross (Ile Hamon-Le Roux au cadastre), les unes par M. L. Talec, les autres par M. B. Hallegouët, quoiqu'il y ait là très peu de nucléus et de lames. C'est peut-être un endroit où nos chasseurs de rennes commençaient simplement à épanneler des rognons de silex, pour effectuer la taille fine plus près de leur campement.

On a de même envie d'y associer les petites poches d'éclats de silex que nous avons trouvé, ainsi que M. L. Talec, sous le porche de la pseudo-grotte du chaos de rochers granitiques de Saint-Egarec, toujours en place dans une arène limoneuse solifluée.

5. — GLANES PREHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES

Des publications illustrées plus exhaustives de fouilles signalées dans nos chroniques ont paru dans les *Annales de Bretagne* (par ex. t. LXXIV, 1967; C.-T. Le Roux et J. L'Helgouach, Le cairn mégalithique... de Kerléven, p. 7-52; P.-L. Gouletquer, Le briquetage de Mespers-leuch, p. 107-119; C.-T. Le Roux, Le souterrain... de Concarneau, p. 127-145). De même, on trouvera des illustrations photographiques de l'activité en Finistère dans les chroniques d'informations de la revue *Gallia-Préhistoire* (I, 1958, p. 123-130, 15 fig.; III, 1960, p. 159-164, 5 fig.; V, 1962, p. 188-198, 17 fig.; VIII, 1965, p. 41-49, 19 fig.).

Néolithique. — La presse locale a inutilement gonflé, en novembre-décembre 1967, un conflit latent entre le Service des Monuments Historiques et la Société des Carrières de Tréguennec, au sujet du passage de la carrière de Prat-ar-Hastel dans le périmètre de protection du monument classé le 12 octobre 1937, parcelle 200, section A 2 (dont la fouille fut publiée, avec un malheureux bourdon de mise en page rendant le texte peu compréhensible, par G.-A.-L. Boisselier, *Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, XXXVII, 1940, p. 29-35). Il n'a pas été difficile au Service des Fouilles et Antiquités de trouver une solution raisonnable à ce faux problème (c'est-à-dire à un problème qui existait sur le papier mais pas dans la réalité), assurant la parfaite conservation de ce site important. Rappelons que recouvert de sable pour être protégé des dégradations, il comprend des structures du Néolithique Moyen, assez complexes et qui sont peut-être des restes d'habitats plutôt que des sépultures, sur lesquelles sont venues se greffer deux séries de coffres à squelettes repliés, du Néolithique Final sinon pour certains de l'Age du Bronze. Rappelons qu'à l'extrémité occidentale de l'éperon topographique constitué par le banc de leptynite (presque entièrement mangé par les car-

rières), il fut découvert jadis d'autres séries de restes d'habitats et de sépultures néolithiques.

La commune d'Elliant possède des monuments mégalithiques connus localement, mais qui n'ont jamais été signalés dans les répertoires archéologiques, Menhir de Cosquerven, parcelle 606, section I 4, haut de 3,50 m, d'ailleurs figurant sur le plan cadastral mis à jour pour 1955. Cairn de Keringard, avec au moins deux dolmens à chambre compartimentée, parcelle 41, section H 1; c'est le seul cas où des dolmens à chambre compartimentée, caractéristiques du littoral du sud du Finistère, se trouvent aussi loin de la mer (12 km).

L'estran à l'ouest de Tréissény, où ont été trouvés des outils acheuléens cités ci-dessus, a aussi fourni à M. B. Hallegouët, en un autre point moins décapé, les restes d'un habitat néolithique (similaire à celui du Curnic), avec un vieux-sol contenant des silex, des haches polies et de la céramique. Plus à l'est, en remontant l'estuaire de la Quillimadec, à Lerret, non loin de l'allée couverte submergée, les coupes de falaise ont successivement fourni en 1926 à M. G. Morel un fragment d'anneau-disque en schiste métamorphique, et en 1965 à M. L. Talec un fragment d'un beau poignard en silex à retouches bifaciles. Un peu plus loin, sur les pentes orientales de l'îlot de La Tour, M. L. Talec avait noté un atelier de taille de silex, tandis que les éboulis provenant du soubassement de la tour de guet nous ont donné une hache polie en fibrolite. On peut se demander si cette tour n'a pas remplacé les restes de quelque monument ancien situé sur le même sommet.

Age du Bronze. — A l'île de Batz, il est périodiquement découvert des petits coffres dans la région du « Jardin colonial », les falaises de Porz-Verc'h en particulier, et il fut découvert en 1960 dans la parcelle 831 un menhir qui fut redressé par la colonie de vacances de Nord-Aviation, propriétaire actuelle du Jardin colonial. En 1967, il fut découvert à Porz-an-Roc'h, dans la parcelle

406, un coffre et un menhir, qui fut également redressé par M. A. Houille.

En réparant la chaussée de la R.N. 169, au P.K. 19.931, en face de la chapelle Sainte-Barbe, à Berrien, il fut découvert une tombe en coffre contenant les débris d'un squelette replié qui nous fut remis par les soins de la mairie.

Les coupes de la plage du Lividic, à Plounéour-Trez, laissent voir sous la dune récente une forte épaisseur de limon colluvionné (1,50 à 2 m par places) au-dessus du granite ou de l'arène. La surface de ce limon présente les caractères usuels des vieux-sols sur les limons du Léon, et l'on y trouve des fragments de céramique de l'Age du Fer. A une certaine profondeur dans le limon, il apparaît des amas de coquilles de patelles, accompagnées de quelques charbons de bois. M. L. Talec en avait observé une lentille il y a quelques années, et M. B. Hallegouët nous en a montré deux en 1967. Dans l'un, il a récolté un certain nombre de tessons de céramique, et dans l'autre une série de fragments d'objets de bronze comprenant un petit anneau, des fragments douteux de rasoir, un morceau de bracelet torsadé, et 7 fragments d'au moins 3 bracelets d'un type du début du Bronze Final, comprenant le corps, et un fermoir qui s'encastre par des ténons dans les extrémités du corps; sur l'un on distingue, malgré une très forte corrosion, un décor en incisions (panneaux séparés par des groupes de traits transversés, la décoration d'un des panneaux comportant des zig-zag parallèles). Une telle trouvaille est fort intéressante. On peut en déduire que le colluvionnement du limon a pu atteindre 0,75 à 1,00 m en mille ans.

A Saint-Martin-des-Champs, au cimetière, il avait déjà été découvert un petit dépôt de haches à douille en 1961. Un nouveau petit dépôt de 48 de ces objets, et quelques fragments, fut découvert par les ouvriers communaux en 1967, et remis pour le Musée Préhistorique Finistérien.

Le dessus d'un affleurement granitique à l'est du men-

hir du Reun, en Treffiagat, fut partiellement décapé de la terre et de la végétation par son propriétaire au début de l'été 1967, ce qui fit apparaître quelques pétroglyphes. Ces signes ou symboles furent remarqués par des estivants (MM. Rejeffie et Gestalder, Mlle Pouliquen) qui les signalèrent à la Direction des Antiquités Préhistoriques. Situés dans la parcelle 481 de la section B 2, ils ont commencé à bénéficier d'un relevé précis par les soins de M. P.-L. Gouletquer, qui a dénombré pour le moment environ 440 signes, pour la plupart des cupules circulaires, parfois reliées entre elles par des rigoles. Certaines cupules sont allongées et légèrement incurvées, en forme de haricot. Les signes plus complexes sont rares. On reconnaît cependant une sorte de trident et une série de cupules cerclées d'une rigole périphérique. Les signes sont très profondément marqués; la profondeur de certaines cupules peut atteindre 5 cm.

Age du Fer. — Lors de l'arasement d'un talus en bordure du V.O. n° 8, près de Menneur, à Plounéour-Trez, il fut découvert il y a quelque temps, par M. A. Abiven, une stèle protohistorique couchée. Elle a été transportée dans une propriété près de Kerrurus, où elle n'est pas à l'abri des agents d'altération et d'érosion atmosphériques. Elle est du modèle élevé, tronconique, couronnée par un léger débord. Décorée de cannelures verticales, elle présente les ultimes restes d'une ornementation de détail beaucoup plus rarement conservée jusqu'à nos jours, comprenant des frises horizontales au sommet, dont une de doubles spirales, et sur le fût, entre les cannelures, des motifs losangiques. On reconnaît-là des motifs décorant par impression les céramiques de La Tène I, en Armorique occidentale.

Les tempêtes de noroît de l'hiver 1967 ont favorisé le décapage sur les estrans des vieux-sols recouverts par les dunes. En Tréfleze, devant Keremma, un site, surveillé par M. B. Hallegouët depuis plusieurs années, présente les restes d'un curieux alignement de petites dalles ver-

ticales, parallèle à des fosses ou ondulations de la surface du vieux-sol. Celui-ci est très riche en tessons de céramique, sans doute la plupart des débuts de l'Age du Fer. On peut supposer avoir affaire aux restes d'une structure d'habitat.

Un souterrain comblé par les éboulis et inexplorable fut découvert en avril 1966 près de Pontigou, en Commana, en bordure du C.D. n° 11, parcelle 1057 de la section D 3, dite « Park-ar-Menez ». Un autre souterrain comblé d'éboulis fut découvert en bordure du chemin desservant Restangoff, en Poullaouen, en octobre 1967.

La Pointe de Primel, à Plougasnou, possède des antiquités fort variées selon les secteurs. La dune ancienne qui recouvre l'isthme à la Pointe du Château a montré, dans sa coupe au nord de la Grande Plage, à Trégastel-Bras, l'apparition fréquente de traces d'habitats protohistoriques, tessons de céramique, débris de nourriture et de foyers. Lors de travaux de fondations de constructions dans la parcelle 103, section A E (rénové 1956), il fut découvert par les ouvriers en janvier 1967 des blocs de pierre curieusement posés dans le corps de la dune, restes d'une construction de type indéterminé, et près de là quelques débris d'un squelette portant un bracelet de cheville en bronze. Les sables de la dune ont montré un foyer avec débris de coquillages, et des tessons de poterie dispersés, ainsi qu'un petit pot modelé en terre cuite de facture fort grossière. Ces différents éléments semblent devoir être de l'Age du Fer, période à laquelle se sont mises en place un grand nombre de nos dunes littorales anciennes.

**

Une telle moisson de constatations et de découvertes annuelles est engrangée avec satisfaction dans la documentation scientifique. Beaucoup d'indices, même minimes en première apparence, ont souvent des conséquen-

ces importantes pour la réinterprétation de découvertes anciennes, ou moins explicitement étayées de tous les renseignements désirables. C'est pourquoi une trouvaille archéologique ne doit jamais être considérée isolément, mais dans le cadre plus général de toutes les trouvailles similaires qui s'éclairent et se complètent les unes les autres. De même que la documentation, les collections du Musée Préhistorique Finistérien, et des dépôts qui lui sont annexés, ne s'enrichiront jamais assez, et qu'il est souhaitable que la plus grande part des objets qui se découvrent dans le Finistère vienne s'y conserver et contribue à l'efficacité et la solidité des travaux scientifiques. C'est pourquoi la tendance désuète et franchement pathologique (c'est du même ordre que la kleptomanie) de certaines personnes à vouloir se constituer une petite collection individuelle, voire certains groupements à vouloir constituer une petite collection locale (qui n'a aucune des garanties des grandes collections publiques), sont des survivances rétrogrades de pratiques périmées, tout spécialement en ce qui concerne les périodes les plus anciennes. La recherche scientifique a besoin de très grandes séries de documents et d'objets, de données statistiques précises sur leur répartition topographique, d'états civils rigoureux. La survivance de « cabinets de curiosités » (pour ne pas parler des presse-papiers et des garnitures des vitrines du salon de certaines demeures) est une forme de vandalisme, tout simplement.

P.-R. GIOT,

avec le concours de J.-R. BOURHIS, J. BRIARD,
J.-P. DUCOURET, P.-L. GOULETQUER, C.-T.
LE ROUX, J. L'HELGOUACH et Y. ONNEE.

APPENDICE

TROUVAILLES D'EPOQUE PLUS RECENTE

Le Service des Fouilles préhistoriques et protohistoriques est parfois alerté pour des découvertes qui se révè-

lent comme étant d'époque plus récente. Nous remercions M. Giot et ses collaborateurs de nous en faire part dans cet appendice, qui fait, de par sa nature même, la meilleure transition avec la chronique qui suit.

On signale la regrettable destruction de l'enceinte médiévale de Pont-ar-C'halvez, en Plouider.

Une intervention d'urgence, pour le compte du Service des Fouilles, a eu lieu en octobre 1967 à Kerandraon, en Ploumoguier, par les soins de M. J. Briard, Chargé de Recherche au C.N.R.S. La description d'un caveau rectangulaire en pierres sèches pouvait faire penser à une tombe de l'Age du Bronze. En réalité, il s'agissait d'une curieuse cache d'époque historique composée d'un petit puits d'accès carré menant à un petit couloir haut de 50 cm. à une chambre rectangulaire longue de près de 3 m. et large de 1 m. 20. La toiture était composée de sept dalles en micaschiste, dont trois s'étaient effondrées lors d'un labour entraînant la découverte du souterrain. Des fragments de poterie médiévale ont été recueillis dans les terres infiltrées. Enfin, notons l'aération de cette cachette réalisée par un petit tunnel aménagé soigneusement dans les parois et venant s'ouvrir à l'extérieur, en dehors de l'entrée, et qui était sans doute dissimulée par une grosse pierre. Parcelle 402, section A 3.

Cette découverte fait un peu penser à celle d'une cave voûtée, faite en construisant une maison, en septembre 1964, dans la parcelle 478, section A, rue Kennedy, au Conquet. Longue de 6 m., large de 3 m., elle était haute de 1,80 m. au centre, et il y aurait été trouvé des ossements. La Direction des Antiquités préhistoriques ayant été alertée, elle fut visitée par M. Le Roux, Assis-tant, qui conclut évidemment à son caractère récent.

CHRONIQUE D'ARCHÉOLOGIE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE

BODILIS. — Camp du Spernen - Vestiges gallo-romains.

Carte E.-M. Landerneau 1/50.000^e; coordonnées Lambert = 114,7 N. - 125,6 E.

Je dois à M. Patte, instituteur public à Bodilis, les indications suivantes :

Un camp quadrangulaire, déjà signalé, est situé en bordure de la route de Bodilis à Plougourvest, au lieu-dit « Spernen », que l'on pourrait traduire par « l'Épinaie ».

Cette route occupe une partie d'un très ancien chemin qui traverse le plateau occupé aujourd'hui par la base aéronavale de Landivisiau. Issu de la voie romaine Carhaix-Plouguerneau en face de la borne milliaire de Croas-Teo, en Saint-Servais, il rejoint, au-delà de Landivisiau, la R.N. 12, elle-même installée probablement sur la voie romaine de Landerneau à Morlaix. Ce chemin a tous les caractères d'une grande ancienneté : très large dans les parties inoccupées depuis longtemps, il est jalonné de croix de carrefour, sert partiellement de limites de communes entre Bodilis et Plougar, Bodilis et Plougourvest, Plougourvest et Plouvorn, Landivisiau et Plouvorn. L'examen du cadastre montre qu'il a servi de base au partage des terres puisque les talus lui sont parallèles ou perpendiculaires.

Le camp mesurait 100 mètres de longueur, 75 mètres de largeur et était entouré de douves. Le rempart de terre qui le limitait autrefois a été arasé par endroits, mais, là où il subsiste, il mesure 6 mètres de largeur. Il est, en général, peu élevé. Les douves, qui avaient 3 mètres de profondeur, ont été presque partout comblées ou occupées par de fines parcelles en contrebas qui portent le nom de « *streat* ».

Une partie du camp du Spernen, dans l'angle nord-est, est jonchée de débris de tuiles à rebord et de poteries gallo-romaines et, en détruisant le rempart, le fermier exploitant y aurait découvert des vases en poterie sigillée.

Les débris gallo-romains sont encore plus nombreux à l'extérieur du camp, en particulier au-delà de la vieille route, dans la commune de Plougar, où l'on trouve des poteries sur 250 mètres de longueur, en longeant la route. Dans un champ, la couleur du sol indique nettement l'emplacement de murs souterrains formant un angle (Plougar, section B 1, n° 538, Goarem-Kerzu).

L'examen de la collecte de M. Patte permet de distinguer parmi les poteries trois catégories : une poterie noire carbonifère commune, avec des vases ovoïdes et des écuelles; de la *terra nigra*, poterie noire fine (rebords de bol évasé); de la *terra sigillata unie* (formes Drag. 37, Curle 15, Drag 35-36). Le tout est assez difficile à dater avec précision et recouvre la période qui va du milieu du I^{er} siècle de notre ère à la fin du IV^e siècle.

Le fait qu'une partie de ce camp quadrangulaire soit recouverte de tuiles romaines ne prouve pas que ces vestiges soient contemporains, puisque vestiges romains et fortifications ne se recouvrent pas exactement et que les poteries sont plus nombreuses à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il semble qu'il y ait eu en ce lieu d'abord un établissement gallo-romain, de part et d'autres d'un diverticule issu de la grande voie romaine. Ce chemin a

ensuite servi de base au parcellaire, de ligne de séparation entre les paroisses. Le camp ne s'est installé qu'ensuite car l'orientation de ses remparts (N/S-E/O) est différente de l'orientation des talus (NO/SE-NE/SO). Le camp semble s'être surimposé au plan cadastral. La toponymie vient également à l'appui de l'hypothèse d'un camp de l'époque médiévale. « L'Epinaie » est un nom bien connu en pays de langue d'oïl pour désigner une fortification de terre défendue par une haie d'épine. Le nom de Spernen-L'Epinaie vient s'ajouter à ceux de Harz-La Haye, Quinquis-Plessis, qui nous permettent de reconnaître les ouvrages du Haut Moyen-Age. Notons également que les champs voisins du Spernen portent le nom de « ar c'hastel » qui désigne bien souvent ce genre d'ouvrages.

CLOHARS-FOUESNANT.

M. Cailliau me signale une motte féodale inédite au lieudit « Plegavuern-bras », section A 3 n° 394.

DOUARNENEZ. — Cimetière gallo-romain.

Au cours de l'année 1967, en creusant le sous-sol de sa maison, en bordure de la rue Jean-Jaurès, au n° 12, M. Cloarec a mis au jour une vingtaine d'urnes funéraires remplies d'ossements. Au cours d'une fouille rapide au mois d'octobre, j'ai pu recueillir les restes de sept urnes en céramique carbonifère gallo-romaine, dont l'une presque intacte, de forme biconique à anse, ornée d'une frise de chevrons. Les urnes étaient disposées côte à côte dans une terre riche en humus, à hauteur du plancher cimenté de la maison. Aucun mobilier ne les accompagnait.

Cette découverte a l'intérêt de nous indiquer la limite sud de l'agglomération de la pointe du Guet et de prouver l'antiquité de la rue Jean-Jaurès, ancien chemin reliant le village à la voie romaine qui passe au sud-est de Ploaré.

ERGUE-ARMEL. — Vestiges romains au Quinquis.

Carte Quimper 1/50.000^e, coordonnées Lambert 349,5 N., 124,6 E.

Je dois à MM. Lucas, de Quimper, et C.-T. Leroux, la connaissance d'un site gallo-romain inédit, situé sur un petit sommet, à 500 mètres à l'est du village du Quinquis. Dans un rectangle de 40 m. × 20 m. on trouve des pierres de petit appareil, des fragments de tuiles à rebord et des poteries diverses (céramique carbonifère commune, poterie sigillée de forme Drag. 37). L'établissement a été complètement rasé par les labours. A faible distance de là, à 200 mètres au nord du Quinquis, se trouve une motte féodale de fond de vallée, bien conservée, avec ses douves et ses retranchements, ce qui confirme, s'il en était besoin, la valeur du toponyme.

GOUEZEC. — Vestiges romains de Moguerou.

Grâce aux indications de M. Cailliau, j'ai pu retrouver au village de Moguerou, près de Pont-Coblant et de la voie romaine de Quimper à Morlaix — l'ancien chemin du Tro-Breiz — les restes d'une importante villa romaine. Des éléments d'architecture classique (bloc d'architrave de style corinthien, chapiteau de pilastre d'angle), appartenant sans doute à un temple, ont été exhumés et le soubassement de ce dernier, localisé dans un champ dit « Park Kerouien ».

GOULVEN.

M. Bernard Hallegouët me signale la présence de tuiles à rebord, de poteries carbonifère et sigillée au lieu-dit « Coscastel ».

GUISSENY. — Le Curnic.

Carte Plouguerneau 1/50.000^e, coordonnées Lambert 126,2 N, 100,5 E.

Au mois de mars 1967, une forte tempête découvrait

quelques tronçons de murs au pied d'une dune, sur la plage du Curnic, en Guissény.

Cette plage est déjà bien connue par les travaux de M. P.-R. Giot qui y a découvert un habitat néolithique, une exploitation de sel de l'âge du bronze final (800-500 avant J.-C.).

Une partie seulement de l'établissement a pu être fouillée, le reste s'enfonce dans la dune. Il s'agit, dans l'état actuel, d'un bassin de 6 m. $\times$ 4,20 m. au moins, soigneusement cimenté à l'intérieur, décoré de trois filets de couleur horizontaux et rempli de tuiles à rebord intactes, soigneusement rangées.

Ces bassins ont été trouvés en grand nombre sur la côte occidentale du Maroc, en Espagne et au Portugal; il en existe d'autres sur les côtes du Finistère. On les considère en général comme des réservoirs à poissons ou des cuves de salaisons.

L'autre intérêt du site, c'est qu'il a été recouvert d'une chape de gros galets lors de la transgression marine du premier millénaire de notre ère, ce qui en constitue un témoignage important, que l'on pourra peut-être dater avec une relative précision.

Enfin, sur les flancs de la falaise morte qui marque l'ancien rivage, on a découvert, en exploitant une carrière au lieudit « Toul-Louarn », un village gaulois entouré d'un fossé. A l'intérieur, quelques fonds de cabanes ont livré des poteries caractéristiques.

Cette région du littoral léonard offre donc l'exemple rare d'un habitat continu du néolithique à la fin de l'empire romain.

LA FORET-LANDERNEAU. — Château de Goélet-Forest.

Grâce à l'Association des Amis de Joyeuse-Garde, animée par MM. Laurent et Bazin, une équipe de jeunes gens, dirigée par Mlle M.-C. Danguy des Déserts, a commencé le débroussaillage et la fouille de l'ancien

château de Goélet-Forest. Après avoir dégagé les abords et une partie de la cave voûtée en berceau, ses deux escaliers d'accès et ses trois soupiraux, cette équipe a entamé la fouille d'une grande salle rectangulaire terminée par une double abside et s'ouvrant par une porte moulurée (xiv^e siècle), dégagé le pourtour de la tour N-O, mettant en évidence une meurtrière, et l'entrée de la tour N-E.

Ce château est du type polygonal, sans donjon, et comporte bien des caractères des xiii^e et xiv^e siècles. M. Bazin a réuni dans une plaquette toutes les légendes qui sont attachées à ce château, toutes les données historiques qu'il a pu rassembler et Mlle des Déserts y ajoutera un compte rendu des fouilles de 1967.

LANILDUT.

Il y a quelques années, des sabliers travaillant à l'embouchure de l'Aber-Ildut, ramenèrent dans leur drague une grande quantité d'ossements, en particulier le crâne d'un « *bos primigenius* » de grande taille, qui figure parmi les plus gros spécimens rencontrés en Europe au pleistocène. Ces ossements provenaient d'une couche de tourbe cachée sous deux à trois mètres de sable, vers dix mètres de profondeur, près du lieudit « Men-Caro », à 400 mètres du rivage.

Quelque temps après, un médecin brestois, en exploration sous-marine dans ces parages, découvrit, en compagnie d'autres vestiges dispersés tout autour (poteries surtout, d'aspect médiéval et moderne), dans un creux de la tourbe, une petite statuette de bronze, qu'il a bien voulu me confier pour étude, et je l'en remercie bien vivement ici.

L'objet représente un bovidé agenouillé, les pattes avant repliées contre les pattes arrières, les sabots joints. La tête est dressée à l'horizontale, le front marqué d'un V double, pointe en avant; les fanons, très abondants, dessinent un arc de cercle du museau aux pattes

avant. Sur le dos, un évidemment ovalaire en forme de selle, et portant des traces de soudure, indique que la figurine complète devait porter un sujet debout. L'objet est creux et les deux lignes des pattes, séparées, forment piédestal. L'ensemble a un aspect hiératique et constitue une véritable œuvre d'art, qui ferait le bonheur d'un conservateur de musée.

Ses dimensions sont les suivantes: longueur: 10 cm.; largeur: 2,8 cm.; hauteur: 4 cm. au dos, 7 cm. aux cornes.

L'identification de cette statuette est assez délicate et n'a pas encore été réalisée avec une complète certitude, d'autant plus qu'il n'est possible de tirer aucune précision stratigraphique du lieu où elle a été trouvée. Par le style, l'objet est étranger à l'art local, celte ou romain. La position des pattes, ainsi que la présence probable d'un personnage dressé sur le taureau laissent penser que l'origine de ce thème iconographique est à chercher au Proche-Orient. Notre bovidé a certaines ressemblances avec les taureaux de Maïkop au Kouban (voir l'exposition d'art russe de l'automne 1967 à Paris) et on a trouvé dans la région du lac de Van une figurine de bronze représentant un animal aux pattes repliées de la même façon et portant une divinité debout sur son dos. D'ailleurs, le thème du dieu debout sur son animal attribut est très commun dans l'Antiquité. Le dieu hittite Teshoup, Jupiter Dolichenus, sont debout sur un taureau.

Mais il est bien évident qu'une importation directe du Moyen-Orient en Armorique à une haute époque est difficile à soutenir, dans l'état actuel de nos connaissances, encore qu'on ne manque pas de traces d'influence mycénienne en Armorique et dans le Wessex.

Il est plus acceptable de faire intervenir un intermédiaire dans le cheminement de ce thème jusqu'en Occident. Or, un peuple de l'Âge du Fer, en Europe, présente

dans son art une profonde influence orientale: celui des Ibères. Certes, nous n'avons pas retrouvé notre figurine dans le principal ouvrage de référence, mais il est frappant de constater que la position des pattes du taureau de l'Aber-Ildut correspond à celle des taureaux de pierre d'Osuña, au Musée archéologique de Madrid; et mon ami et collègue Louis Pape, à qui je dois cette identification, a vu au Musée de Lisbonne des figurines de bronze de même style, le front frappé du même V.

Il n'est pas encore possible d'affirmer que notre statuette est ibère; peut-être est-elle d'époque romaine. Mais il faut noter que des statuettes ibériques ont déjà été trouvées ailleurs que dans la Péninsule, en Irlande, en Grande-Bretagne, en Belgique, en France du Nord. Le catalogue du Musée de Nantes signale, parmi les antiquités gaulloises, un « petit taureau de bronze, les jambes repliées, percé d'un trou pour y être fixé comme enseigne ». Nous retrouvons-là le thème du taureau agenouillé. L'origine n'est pas donnée, mais est sans doute locale.

L'intérêt de cette trouvaille est grand. En dehors de sa beauté intrinsèque, cette statuette permet de jalonner un itinéraire commercial antique. Faut-il rappeler que le lieu de la découverte n'est pas tellement éloigné de celui de la monnaie de Cyrène.

LANRIVOARE. — *Ermitage de Saint-Hervé.*

M. l'abbé Irrien, avec l'aide de ses élèves du lycée de l'Harteloire, à Brest, a réparé et consolidé, au cours de l'été 1967, l'ermitage de Saint-Hervé, dans le bois dit « Coat-an-Ermit », au lieudit « Cost-Houarné », ainsi que la fontaine voisine. Il a, en outre, exhumé un édifice religieux complexe, comprenant une chapelle avec son autel et sa pierre d'autel, une salle attenante, et un couloir. Cet édifice réutilisait les éléments d'un bâtiment antérieur (demi-tambours de colonnes de grand diamètre). Parmi les objets retrouvés, de nombreux frag-

ments de tuiles à rebord romaines, provenant sans doute d'un édifice voisin, des tuiles faitières médiévales et modernes, des ardoises, des fragments de verre à vitre, des meneaux de fenêtres.

L'ensemble donne l'impression d'une construction des ^{xvi}^e-^{xvii}^e siècles à l'emplacement d'un lieu de culte chrétien antérieur (^{xi}^e siècle?) lui-même établi à proximité d'une source païenne. Le petit ermitage était connu, mais la chapelle et ses dépendances étaient tombées dans l'oubli le plus total, puisque les hommes les plus âgés de la commune n'en soupçonnaient pas l'existence. Les fouilles doivent continuer.

PLABENNEC. — *Motte féodale de Lesquelen.*

Je voudrais attirer l'attention sur la motte féodale de Lesquelen, en Plabennec. Il y a là, en effet, un ensemble rare comprenant une motte tronconique « chapée », entourée de douves et d'un second système de défense englobant une chapelle et sans doute un village du haut Moyen-Age. Cet ensemble, dit « Castel Sant-Ténénan », est cité par Albert Legrand dans la légende de saint Ténénan, a été visité par le chevalier de Fréminville, et mériteraient d'être conservé et fouillé ultérieurement. Or, la chapelle, tombée en ruines à la fin du ^{xix}^e siècle, sert actuellement de carrière pour la réfection des routes et les fondations de pierres du donjon qui couronnait la motte ont disparu depuis longtemps.

PLEUVEN.

M. Toulhoat, de Quimper, a découvert un site gallo-romain inédit, à proximité du château-d'eau sur la route de Quimper (coordonnées Lambert: 342,4 N 121, 9 E). Dans un carré de 20 m × 20 m, il a rassemblé des débris de tuiles à rebord, des fragments d'enduit et des tessons de céramique carbonifère et oxydée, de poterie sigillée ornementée (forme Drag. 37, style de Lezoux, ⁱⁱ^e siècle après-J.-C.). Malheureusement, les cultures ont détruit tout vestige intéressant.

PLOUEDERN. — *Motte féodale de Leslouch.*

Carte Landerneau au 1/50.000^e, coordonnées Lambert: 108,7 N; 110,8 E.

Cette motte féodale avec lices, signalée et dessinée jadis par Flagelle, a été arasée en 1965. Sous la couche de sable et d'argile qui constituait la motte proprement dite apparurent alors des murs délimitant une salle de 16 m $\times$ 6 m. Appareillés sur leurs deux faces, ils ne contenaient aucune trace de mortier et mesuraient 0,90 m et 0,75 m de largeur. Sur le sol de la salle, en terre battue et rougie par grosses plaques, était installé, près du mur, un foyer sommaire, fait de trois pierres posées verticalement. L'aire du foyer, rendue dure comme de la brique par un long usage, avait 50 cm de diamètre.

A ce niveau furent recueillis de très nombreux fragments de poteries de deux qualités différentes, toujours recouverts extérieurement d'une couche épaisse de noir de fumée. L'une est de couleur brun-rouge, recouverte de nombreuses particules micacées, soyeuse au toucher et facilement rayée par l'ongle. Sa typologie comporte deux formes essentielles : la galetière de grand diamètre (comme le foyer trouvé au même endroit) et la marmite, aux rebords versés vers l'extérieur et décorés de manière très fruste, de coups d'ongle et de méandres. Des trous percés dans le rebord des marmites laissent penser qu'elles étaient suspendues au-dessus du feu. Cette poterie, dite séricitique, a été étudiée par M. Giot, qui en a recueilli une grande quantité au Musée de Penmarc'h, où elle passait jusque là pour préhistorique. La période d'utilisation de cette céramique, produite en Cornouaille armoricaine, est assez mal délimitée et s'étend de la fin de l'époque romaine au Haut Moyen-Age.

L'autre poterie, beaucoup plus abondante à Leslouch, a une typologie identique, avec un décor très simple de

coups d'angle, de chevrons, de lignes sinueuses. La panse d'une marmite est ornée d'une frise de méandres décorés de points. Mais la pâte est de couleur claire, épaisse et parsemée de grains de quartz.

Quelques clous, des ossements, du charbon de bois en abondance, viennent compléter ces trouvailles.

Après cette dernière période d'occupation, les murs ont été détruits, la salle comblée, de sable d'abord, puis de pierres, la surface nivelée et, sur cette base, on a élevé une motte de terre avec parapets. A ce niveau, les fragments d'ardoises percées sont très nombreux alors qu'ils étaient totalement absents de la couche inférieure. Parmi les pierres ayant servi au comblement de la salle primitive a été trouvée la moitié de la partie supérieure d'une meule à grains en granit, de taille fruste, avec trou central et emplacement pour une poignée de rotation verticale (diamètre de la meule : 0,72 m.). De nombreux débris d'une céramique blanche, très bien cuite et recouverte d'un vernis vert clair, aux formes très élaborées (anses, rebords, bec verseur) proviennent de ce niveau.

Ce n'est pas la première fois que l'on trouve en Bretagne des substructions rectangulaires dans une motte féodale. Le Commandant Martin, à la fin du xix^e siècle, croyant fouiller des tumulus préhistoriques à Coater-Houarn, près de Baud, et à Kernec, en Languidic, a rencontré ces murs en pierres sèches, délimitant des salles rectangulaires, comblées par la suite et recouvertes d'une butte artificielle. Les objets qu'il y a trouvés, poterie onctueuse, morceaux de meules tournantes en granit, clous de fer, monnaie de Conan II, ressemblent absolument à ceux que nous avons trouvés à Leslouch et à Lamber, en Ploumoguier. La plupart des auteurs y ont vu la cave du donjon qui surmontait la motte. Cela est possible dans certains cas, mais souvent la stratigraphie, et la forme des substructions, s'opposent à cette hypothèse.

Il vaut mieux rapprocher ces bâtiments rectangulaires des habitations groupées en villages et qui ont été remarquées en plusieurs endroits de la Bretagne par Du Chatellier et par Aveneau de la Grancière, entre autres chercheurs. En particulier, la description que donne Du Chatellier du foyer découvert dans une maison du village de Coatmocun, en Brennilis, correspond exactement à celle que nous aurions pu faire nous-mêmes à propos du foyer de Leslouch. Mêmes substructions et mêmes poteries à Pluguffan, à Tronoën, à Landudec, à Beuzec-Cap-Sizun, à Trégunc, dans le Finistère; à Limerzel, Malguenac, Guern, Le Sourn, Melrand, dans le Morbihan. Si le Finistère-Nord n'entre pas dans cette liste, c'est surtout par manque de recherches.

Aveneau de la Grancière les a qualifié de villages préhistoriques ou préromains, M. Merlat les acceptait comme Venètes, Du Chatellier les datait de l'âge du bronze. En fait, il semble bien maintenant que ce sont des villages bretons antérieurs au ^x^e siècle. Etant donné la rareté des témoignages matériels concernant cette époque, il sera intéressant de recueillir tous les indices possibles sur cette période si mal connue.

PLOUMOGUER. — Motte féodale de Lamber.

Carte Brest 1/50.000^e; coordonnées 103,8 N., 81,5 E.

A la suite de la destruction partielle, au bourg de Lamber, de la motte féodale dite « Ar Cruguel », des substructions rectangulaires complexes, témoignant de plusieurs remaniements, ont été mises à jour.

Ces murs en pierres sèches, appareillés d'un seul côté, reposaient, sans fondations, sur une couche de terre brûlée et rougie, épaisse de deux à dix centimètres, qui constitue le sol d'une salle de six mètres de largeur, incomplètement dégagée encore.

Dans cette couche ont été découverts, par le Commandant Cavallé et par moi-même, quelques ossements

d'animaux, quelques fragments de poterie commune (marmites à bord versé, en terre blanche noircie extérieurement, poterie séricitique), des clous, deux deniers d'argent de Conan II (1040-1066), et de nombreux fragments d'os sculptés, en particulier, deux médaillons de quatre centimètres de diamètre, représentant, dans un style roman assez fruste, l'un le combat du lion et du serpent, l'autre le pélican dévoré par ses enfants; un troisième médaillon porte un dessin indéterminé et d'autres fragments d'os, plus fins, sont ornés de petits cercles se recoupant.

Des médaillons de cette taille et de ce style ont été trouvés dans le Poitou et en Vendée (Poitiers, Curzon) ainsi qu'à Nantes. On les appelle ordinairement « tessères », mais on ne sait trop à quel usage elles servaient : pions de jeux, ornements d'applique. Je dois à M. Couffon, que je remercie ici, une hypothèse tout à fait plausible : ils seraient les médaillons ornant un coffret reliquaïre, imitant les coffrets d'ivoire d'Alexandrie et de Venise.

Il faut remarquer que ce village de Lamber, qui forme une paroisse indépendante de celle de Ploumoguer, possède une église en partie romane et que, vers 1930 on y a détruit les restes d'un petit monastère à couloir central et cellules adjacentes, dans un champ proche de l'église, dit « Park-an-Danot », le champ de la Chênaie (ce suffixe archaïque en *ot* est un signe de l'antiquité de la toponymie). Dans les déblais qui en proviennent, j'ai pu voir une pierre marquée d'une croix.

La tradition fait de cet ermitage celui de Pierre, un des disciples de Paul Aurélien.

PLOUMOGUER. — Bourg.

Des travaux d'élargissement de la route menant à la plage de Kerhornou ont amené la découverte, au bourg de Ploumoguer, de très nombreux fragments de tuiles à rebord et de tessons de poterie gallo-romaine sigillée et

médiévale séricitique dans deux champs de part et d'autre de la route. Voilà qui confirme l'antiquité de ce bourg, établi sans doute sur les ruines d'un établissement romain, comme la toponymie le laissait supposer. Il se trouve d'ailleurs situé sur une « bretelle » issue de la voie romaine de Kérilien à la Pointe Saint-Mathieu, qui desservait la plage de Kerhornou-Portzmoguer, où l'on peut voir avec beaucoup de probabilités l'emplacement d'un port antique — on trouve d'ailleurs des fragments de briques à rebord près de la route.

PLOUZEVEDE. — Carte Landerneau 1/50.000°; coordonnées Lambert : 120,3 N., 125,9 E.

Le cadastre de la commune montre deux mottes féodales, distantes l'une de l'autre de 150 mètres, section C, feuille 2, n^{os} 716 et 735, près de Poul-ar-Sal.

POULDERGAT.

M. Tanneau, secrétaire de la Société Archéologique du Finistère, a eu la chance de découvrir un autel gallo-romain anépigraphe, au village de Lanriec, chez M. Castrec. Ce petit monument de granit se trouvait appuyé contre le mur d'un hangar depuis 35 ans au moins. Le lieu de provenance n'est pas connu, mais il n'a pu être transporté très loin. Il faut rapprocher cette découverte de celle faite par M. Delécluse, en 1924, dans le camp retranché de Kerampape, voisin de Lanriec, d'une urne funéraire et d'une meule à grains. On ne sait pas sur quelles bases se fondait alors M. Delécluse pour prévoir la présence d'un foculus à cet endroit.

Les dimensions de l'autel sont les suivantes : hauteur totale : 1,18 m., base moulurée : 0,49 × 0,41, fût quadrangulaire : 0,35 × 0,30 × 0,68, sommet : 0,50 × 0,38 m.; diamètre du foculus : 0,32 et 0,37 m.

Cela porte à trois le nombre des autels gallo-romains connus dans le Finistère avec celui de Gouesnac'h (à l'entrée sud de l'église paroissiale où il sert de bénitier);

et celui de Penhars (entrée sud de l'église, bénitier également) qui est orné d'un vase à ablutions et d'une patère.

Ils sont tout à fait semblables aux autels découverts dans le reste de la Gaule et dans les autres parties du monde romain.

QUIMPER.

Un pépiniériste de Locmaria a trouvé, en plantant des arbres dans son jardin, à 0,60 mètre de profondeur, un dallage de tuiles à rebord à pâte blanche, beaucoup plus grandes que les tuiles courantes rouges qui servent à la couverture des édifices. Les dimensions en sont de 0,60 m. $\times$ 0,40 m.

SAINT-DIVY.

M. Edouard Leclerc a découvert dans sa propriété de La Haye, dans le creux d'un vallon, près d'une source, une enceinte elliptique de vingt et trente mètres de diamètre, bordée de douves et d'un rempart de deux mètres de haut, au profil usé. A l'intérieur de cette enceinte, il a dégagé les fondations d'un donjon carré de dix mètres de côté. Les murs, appareillés sans mortier, ont 2,10 m. de largeur et comportent aux angles de grosses pierres qui ont pu servir de support à un bâti de bois. Ces fondations descendent jusqu'à 1,75 m. de profondeur. L'ensemble était rempli de terre argileuse, sans vestiges archéologiques.

Il s'agit là d'une fortification médiévale, le plessis ou quinquis, distinct de la motte féodale. Dans le cas présent, les fondations de pierres sont certainement celles d'un donjon de bois protégé par une enceinte surmontée d'une haie d'arbustes épineux, dont le souvenir est sauvegardé dans le nom actuel de la propriété.

Signalons également, à Saint-Divy, à 500 mètres au nord-nord-ouest de l'église (coordonnées Lambert: 105,6 N./106,7 E., carte Plabennec au 1/50.000°), des tuiles à

rebord et des tessons de poterie carbonifère gallo-romaine dans un champ à proximité d'un tumulus (renseignement B. Hallégouët, vérifié par moi-même).

SAINT-JEAN-TROLIMON.

Il a été trouvé, dans un jardinet voisin du souterrain gaulois de Castellou, récemment fouillé, un sesterce de l'empereur Commode, émis en 185 après J.-C.

R. SANQUER.

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ A LANDERNEAU

La Révolte du Papier timbré à Landerneau n'a été que très sommairement évoquée par quelques auteurs comme Lemoine, de La Borderie dans son Histoire de Bretagne, Ropartz, etc... (1)

Une plus grande place lui a été réservée par de La Borderie dans son ouvrage de 1884 consacré au soulèvement de 1675 (1).

J'ai néanmoins constaté, dans cette dernière étude, que les sanctions financières et les énormes difficultés rencontrées par la Municipalité pour les appliquer avaient été laissées dans l'ombre.

C'est là pourtant un aspect intéressant de cette triste affaire que je me suis attaché, tout en rappelant, avec quelques détails, les péripéties de la sédition, à dégager de la lecture de près de quatre-vingts délibérations de la Communauté de Landerneau couvrant une période allant de mai 1675 à août 1678.



En cet été de 1675 la Basse-Bretagne était en effervescence. L'impopularité des édits fiscaux de Colbert (papier timbré, tabac, vaisselle d'étain) ajoutée à la

(1) De La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 506. — De La Borderie, *La révolte du Papier Timbré advenue en Bretagne en 1675*, Prudhomme, Saint-Brieuc 1884. J. Lemoine, *La Révolte du Papier Timbré*, 1898. Ropartz, « *En passant à Landerneau* », Revue de Bretagne et de Vendée, 1836. Archives municipales, Registre de délibération de la Communauté de 1675 à 1678.

menace imaginaire d'une extension de la gabelle à la Province et à des maux sociaux réels soulevèrent une vague d'émotion populaire et provoquèrent de graves et sanglants désordres.

Dès le mois de mai, de Chaulnes (2), gouverneur de Bretagne et le lieutenant de Roi La Coste (3), rendus très inquiets par les troubles de Rennes, Nantes et Guingamp, enquêtèrent sur l'état d'esprit des autres villes et, en particulier, de Landerneau.

La Communauté les rassurait, « on n'a reconnu, expose-t-elle, aucun mouvement en cette ville contraire au service de sa Majesté et à l'obéissance que lui doivent ses sujets » et elle ajoute « qu'elle fera tout ce qui est en eux pour maintenir le peuple dans son droit conformément aux ordres de M. de Chaulnes ».

Une délégation est dépêchée à Châteaulin pour complimenter le gouverneur et l'assurer de ses respects et de sa soumission.

Mais voici que les émeutes particulièrement virulentes éclatent dans la Cornouaille et dans le Poher.

La sédition fait tache d'huile.

Châteaulin et les communes voisines sont en juin le théâtre de violences (rassemblements armés, assassinats, incendies).

A la suite de ces troubles, de Chaulnes met en garde la ville de Landerneau, et voici ce qu'il écrit à la municipalité: « Messieurs — J'apprends avec un sensible déplaisir l'attroupement qui s'est fait vers Châteaulin de quelques paroisses mutinées avides de pillages de la campagne et des villes et que ces peuples ont eu l'inso-

(2) Charles d'Albert d'Ailly, Duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne de 1670 à 1695.

(3) Andrault de Langeron, Marquis de La Coste, Lieutenant de Roi pour les quatre Evêchés de Basse-Bretagne et gouverneur de Brest.

lence d'attaquer M. le Marquis de La Coste (4) dans Châteaulin. En quoi je ne doute pas que vous fassiez réflexion combien il est de votre intérêt de vous garantir de l'insulte d'une pareille canaille et de maintenir votre ville dans une entière fidélité au service du Roy et soumission à Ses Volontés. Je ne laisseray pas de vous faire cette lettre pour, en vous y exhortant encore, vous assurer que je seray dans peu dans votre ville pour peu qu'il y ait matière à seconder vos bonnes intentions. Je scay que des gens mal intentionnés font courir le bruit que le Roy veut mettre la gabelle et un impôt sur le bled... »

Cette admonition, doublée de la terrible menace des troupes, était accompagnée d'un arrêt du Parlement de Bretagne du 12 juin qui ordonnait de prêter main forte à la justice pour capturer les rebelles et punissant de mort tout attroupement.

Landerneau est donc dûment prévenu et cependant la sédition est à ses portes.

Le 3 juillet on pille, à Daoulas, les celliers d'un sieur Bigeaud, fermier des Devoirs (5). Malheureux homme que celui-là ! Il va être aussi à Landerneau le point de mire des émeutiers.

Les nouvelles se répandent vite puisque Colbert lui-même en est informé le 4 juillet par de Chaulnes qui

(4) Un sergent qui était le principal meneur de Châteaulin, ayant insolemment traité La Coste, celui-ci le transperça de son épée. Les émeutiers tirèrent alors sur lui le blessant d'une balle à l'épaule.

(5) Il s'agit de Bonaventure Bigeaud, Sieur de Bel-Air. Il avait été fermier des *Devoirs* (c'est-à-dire adjudicataire du bail pour la perception des droits au profit de la Province sur la vente au détail des boissons). Il remplissait les mêmes charges à Daoulas. Les fermiers des Devoirs avaient la possibilité (et ils en abusaient) de faire le négoce des vins en gros. Ceci explique la présence de stocks de vins chez lui. Bigeaud était très riche et habitait une somptueuse demeure à Landerneau aux environs de la Chapelle de la Fontaine-Blanche. Il y mourut en 1694.

lui écrit d'Hennebont: « J'apprends que du côté de Landerneau et du côté de Carhaix il est arrivé quelques désordres mais je ne le sais encore que par la voie publique. »



L'émeute éclate à Landerneau au cours de la nuit du 3 au 4 juillet et elle se prolonge quelques jours après.

Ici, point d'effusion de sang, point d'incendies de manoirs — seulement des pillages.

Les auteurs? Des petites gens, surtout artisans et paysans, de Landerneau et des paroisses voisines de Plouédern et de La Roche-Maurice. Beaucoup d'entre eux étaient armés.

La populace tenta de s'emparer des barils de poudre entreposés au manoir de Penanrue et on dut les mettre en sûreté dans la vieille sacristie de l'église Saint-Houardon. Puis ce fut la mise à sac de la riche demeure de Bigeaud qui, bien qu'il ne fût plus en charge de la ferme des Devoirs, symbolisait une fiscalité abhorrée. Il s'était fait bien des ennemis dans le pays.

Ses meubles, son vin (7 barriques) disparurent et on s'acharna sur l'immeuble que l'on commença à démolir pour récupérer le bois, le plomb des toitures, les pierres même. Les émeutiers se rendirent ensuite à la maison du sieur Blaizot, distributeur du papier timbré. Il était absent; sans doute, flairant le danger, s'était-il caché. Pour apaiser la tourbe, sa femme eut la présence d'esprit de lui livrer 4 ou 5 mains de « vieux timbres » (6), qui furent aussitôt déchirées et jetées au vent. Comme Bigeaud, Blaizot était mal vu dans le pays. De plus ce dernier avait été, dans le passé, inquiet pour malversations.

(6) Le papier timbré ne datait pas de l'époque des troubles. Un édit sur le timbre avait déjà paru en 1673. Devant l'opposition des robins et des notaires, Colbert l'avait aboli et remplacé par un impôt général sur le papier quel qu'il fut. L'hos-tilité des papetiers le contraignit à rétablir le timbre. Ce fut

Le Syndic lui-même eut à souffrir de ces désordres. On lui vola ses « équipages » (harnais) et sa provision de bœuf et de lard, représentant un préjudice de 200 livres; mais il n'osa pas réclamer d'indemnité pour ne pas « irriter le duc de Chaulnes contre le peuple ».

La panique s'était emparée des habitants qui commençaient à déménager leurs meubles pour les mettre à l'abri à la campagne. A son de tambour, la municipalité interdit cet exode et prescrivit le retour de ces mobiliers « parce que ce serait confirmer les mauvaises impressions qu'on a donné sur la ville. Que tous ceux qui ont pu transporter et divertir leurs meubles aient à les remettre dans leur maison pour les tenir en état et pour empêcher les allarmes que ces sortes de transports ont causé dans la ville et aux champs ».

En août, une délégation s'était rendue à Brest pour prendre des nouvelles de La Coste qui se dit encore « assez incommodé par ses blessures », puis à Pontivy (7) auprès de la Duchesse Marguerite de Rohan (le Duc est aux armées. Nous sommes en pleine guerre de Hollande) « pour lui présenter ses respects et l'assurer de la soumission et obéissance de la ville ». La Duchesse remit des lettres de recommandation pour La Coste, l'Intendant de la Marine à Brest, et de Cintré, gouverneur du Château.

✱

Du Port-Louis, de Chaulnes demande le 18 août à la ville de faire moudre 20 tonneaux de farine, moitié sei-

l'édit de 1674 qui est en partie responsable des événements de 1675. Les droits de timbre étaient fonction du format, et non plus, comme en 1673, de la nature de l'acte. Les droits et la forme des marques changeaient fréquemment, si bien qu'il restait souvent chez les distributeurs ou les fermiers des stocks d'invendus périmés. Les « vieux timbres » que l'épouse de Blaizot eut l'habileté de livrer aux émeutiers étaient de ceux-là..

(7) Cette délégation comprenait : Le Bailli, le syndic Keroulas, Keranrun-Fleury, Kerdinez-Le Dall, l'Estant, Le Barzic.

gle, moitié froment, pour les troupes qu'il doit prochainement conduire à Landerneau. La menace se précise.

Par missive du 1^{er} septembre, Marguerite de Rohan manifeste sa surprise devant le retard apporté par la ville à faire sa soumission au Gouverneur et à lui demander grâce et amnistie. « Si vous ne le faites bientôt, écrit-elle, et que vous ne préveniez pas l'approche des gens de guerre, je ne pourrais plus vous garantir de votre ruine... », « qu'on envoie rapidement une délégation au gouverneur pour tâcher d'obtenir par mon moyen l'amnistie et que les troupes n'aillent pas dans ma Principauté de Léon... que les faux-bourgs se désarment et portent leurs armes à la maison de ville et qu'on promette de rétablir la maison de Bigeaud. »

Mais, à la réception de cette lettre, la ville avait déjà fait amende honorable puisque de Chaulnes écrit de Quimper, le 1^{er} septembre, à de Launay-Corran, Gouverneur de Landerneau : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite qui m'apprend la soumission des habitants de Landerneau à rendre les armes, mais comme il est plus important de purger la ville d'un grand nombre de factieux qui y ont causé tous les désordres il faut que, sans perdre de temps, vous vous en saisissiez et que vous les envoyiez à Brest par ce qu'autrement les troupes que j'y ai fait passer (passer seulement !) seraient obligées d'exécuter cet ordre. Il faut que vous me fassiez un mémoire de tous les bons bourgeois de la ville à qui je ferai donner des armes pour sa conservation et que vous me l'envoyez à Brest avec quelques députés pour m'informer de ce que vous avez fait touchant ces prisonniers. »

Exécutant les ordres, de Launay-Corran rend compte qu'il a marché toute une nuit à la recherche de séditieux, accompagné de 12 cavaliers, 2 haliebardiens et 2 fusilliers à pied. Il a visité 15 ou 20 villages, mais il est revenu les mains vides.

Avant cette chevauchée, la Communauté avait cependant réussi à capturer quatre meneurs, enfermés maintenant au château de Brest.



Mis en présence de M. de Chaulnes, les députés landerneens cherchent à éluder la responsabilité de la ville et à en charger Bigeaud. Celui-ci, déclarent-ils, hors des charges publiques et des droits et devoirs, n'a qu'à s'en prendre qu'à lui-même pour le pillage de sa demeure qu'il a littéralement abandonnée alors qu'il possédait des armes pour se défendre; qu'il a négligé de donner l'alerte et d'appeler à l'aide; qu'il supporte donc ses pertes et dommages, sauf à se pourvoir contre les coupables.

Cette manœuvre ne réussit pas, de Chaulnes est catégorique. La ville devra payer la note quitte à récupérer ultérieurement ses frais à l'encontre des mutins ou même des habitants (innocents).

A Carhaix, le 14 septembre, ils engagent solennellement, en présence du Gouverneur et d'un notaire, la ville de Landerneau (et aussi leurs biens personnels) à réparer la maison Bigeaud à l'identique et à la rendre logeable dans le délai d'un mois, à l'indemniser enfin pour ses meubles et son vin.

De Brest, de Chaulnes écrit le 22 septembre : « La soumission que vous avez eue pour les ordres que je vous ai donnés en désarmant le peuple de votre ville prenant les plus coupables et réparant les désordres que la populace a fait, joint à la considération que j'ai pour Madame la Duchesse de Rohan qui s'est employée en votre faveur, m'empêche de vous aller voir avec les troupes du Roy. »

On avait (provisoirement) évité le pire, mais la médiation de notre suzeraine était-elle tellement désintéressée ?

A elle aussi il importait de préserver de la soldatesque

un fief qui lui procurait de substantielles redevances féodales.

Quoiqu'il en fut, une députation alla la remercier à Pontivy.

Dans sa lettre du 22 septembre, de Chaulnes annonçait (toute médaille à son revers) l'arrivée des « chariots du Roy » pour prendre livraison d'importantes fournitures destinées aux troupes cantonnées à Morlaix : 9.855 livres de farine en 59 poches : 16 poches de farine de froment et 43 poches de farine de seigle, 270 quartiers d'avoine soit : 15 « thonnetaux », 24 bœufs, 15 génisses et 115 moutons. Le gouverneur de Morlaix en donna reçu à de Treverret, miseur de Landerneau.

Le « traité » de Carhaix fut ratifié par Bigeaud mais il fallait passer à l'exécution des réparations. On s'y emploie dès octobre et des adjudications ont lieu le 28 octobre 1675 et le 26 janvier 1676 et des marchés « à qui pour le moins » sont passés avec un certain nombre d'artisans dont la variété (couvreurs d'ardoises, plombier, vitrier, serrurier, peintres, maçons) souligne l'ampleur des dégâts. Il y en a pour 4.000 livres. Devant les prétentions excessives de Bigeaud pour ses meubles (il réclamait 7.719 livres) on recourut à l'arbitrage d'un juge, Hamon Le Jacopin, Sénéchal et premier magistrat des régaires du Léon à Saint-Pol, qui fixa l'indemnité à 3.000 livres. Le vin fut estimé à 325 livres.



Mais il fallait à la Municipalité des fonds pour faire face à toutes ces dépenses. Elle préleva 500 livres sur les deniers d'octroi, emprunta 3.000 livres au denier douze au Sieur La Marre, banquier à Morlaix, extorqua à l'Hôpital une avance de 7 à 800 livres. Le syndic et Bigeaud, eux-mêmes, avaient fait d'importantes avances.

Non payés ou payés avec retard, les artisans menaçaient de tout arrêter et assignaient continuellement la ville devant la Sénéchaussée Royale de Lesneven. Bigeaud

en faisait autant (octobre et novembre 1675 - juin 1676). Il réussit même à se faire subroger à la ville pour l'exécution des marchés.

« Paul Manach, révolté de cette ville, est en prison et nourry depuis le 1^{er} septembre 1675; Urbain Le Jar et Charles ont été internés 9 mois, Goulven Lucas 7 mois. » Le Gouverneur du château de Brest réclame avec insistance, le montant de leur pension (264 livres en 1676 et 187 livres en 1677).

Le fermier des octrois de la Ville (8) de La Grange et sa caution Kerneizur-Tanguy, réclament. Les troubles ont fait baisser leur recette. En temps normal, ils perçoivent les droits sur 122 barriques; or, en juillet 1675, ils n'en ont perçu que sur 90.

Assaillie de tous côtés, la Municipalité vit un véritable cauchemar. Il devient urgent de remplir la caisse, mise à sec par toutes ces avances, et de relancer l'information judiciaire contre les coupables.

En décembre 1675 on avait supplié de Chaulnes de désigner des juges. Ce fut au Sénéchal royal de Lesneven qu'échut cette délicate besogne.

En février-mars 1676, des « monitoires » (9) avaient été publiées aux prônes de Saint-Houardon, Saint-Thomas et Saint-Julien.

Pour émouvoir les consciences on mêlait alors l'Eglise aux procédures.

En mai, le sénéchal descend à Landerneau et interroge « les personnes qui ont mis leur nom sur les monitoires ». Près de 200 témoignages étaient recueillis et en juillet, pendant trois jours, il continue son enquête à

(8) Les octrois étaient un impôt revenant à la ville. Son tarif : 1 sol par pot de vin qui se débitait dans les cabarets, auberges et hostelleries. Ils étaient affermés.

(9) Monitoire : injonction publique faite par l'autorité ecclésiastique au nom de l'autorité judiciaire « d'avoir à révéler les crimes qui peuvent se commettre ».

la suite de la publication des « aggraves » (10) qui révèlent encore 88 suspects.

Les enquêtes menées à Plouédern et à Ploudaniel (où le recteur a pourtant découverts, jetés dans son jardin, des débris du pillage de la demeure de Bigeaud) ne donnent aucun résultat. De même à Plouédern.



Le dépouillement des interrogatoires et l'arrêté du montant des préjudices aboutissent à la préparation d'un rôle nominatif, où sont taxés coupables, suspects ou simples habitants. Car la ville éte imposée pour 10.480 livres, Plouédern pour 1.000 livres et La Roche pour 500 livres.

C'est le 26 juillet 1677 que de Chaulnes, de passage à Landerneau, prend son ordonnance et en prescrit la publication en chaire : l'égal (répartition) doit être fait en ville et les deux paroisses voisines représentées par leur recteur et quelques députés sont convoquées à la Maison de Ville.

Le rôle de Landerneau (tous les habitants sont compris dans l'égal) comporte deux listes.

La première, dont les cotes individuelles varient de 3 à 300 livres, concerne les habitants convaincus d'avoir participés aux désordres. Il y en a 180. Pour Plouédern et La Roche on ne connaît que le total de l'imposition.

La deuxième, le reste des habitants taxés de 3 sols à 20 livres (821 cotisants).

Ce document fiscal qui figure in extenso au registre des Délibérations est intéressant, car il fournit des renseignements sur le nom des habitants, leur profession et leur adresse. C'est ainsi que dans la liste on trouve cités les villages, les lieux-dits, fermes, moulins, etc...

(10) Les monitoires étaient suivis « d'aggraves » et de « réaggraves », sommations itératives.

Penancreach, Cribinoc (Le Bastard), Moulin de Chef du Bois (Grande-Palue), Moulin « d'auprès Saint-François » (Jean Landré), Lestréonec, Kernoster, Poulpry, en Ploudaniel (Jaouen), Kérambec (Quillien), Québou-Rouazle, etc..., et en ville: rue de Ploudiry (où demeurent les hostes François Liorzou et Jean de Ravallec)...

Parmi les professions, j'ai relevé:

2 picoteurs et tailleurs de pierres, 1 architecte (Le Bescond), le « bedot » de Saint-Julien, 2 meuniers, 2 couvreurs, 2 cabaretiers, 1 tailleur d'habits, 5 marchands d'habits, 1 tailleur pour femmes, 3 couturiers, 1 marchand de toile, 1 plieur de toile, 5 cloutiers, 1 serrurier, le « corporal » de Pencran, 1 jardinier, 1 valet, 1 charpentier, 1 sellier, 1 compagnon sellier, 3 texiers, 3 barbiers, 2 correyeurs, 1 boulanger, 3 bouchers, 1 sabottier, 3 hostes, 1 matronne, 1 servante...

Dans la deuxième liste, des noms de lieux aussi: La Pallue, Roualze, Traon-Elorn, Lec'h, Touronce, Traonmeur, Bellerit, Kersioc'h, Kerlézérien, Lavallot, Kermoa-lec, Broustic, Penanrue (Fleury); des rues, Tour de la Halle, Rue de Peanvern, de la Fontaine-Blanche, du Couër (nom dont l'origine n'est pas établie), de la Rive, Saint-Houardon, Place aux Vaches, Poul-ar-Strang, Place de la Pompe, Rue de Ploudiry, Place Saint-Thomas, Rue de Plougastel et de Daoulas; toutes données intéressantes pour la topographie ancienne de la ville et de la campagne.

Il y eut quelques exempts: La Briantays et Le Sénéchal parce qu'ils avaient « soufferts des dégats ».

Une fois arrêté le rôle fut porté à Rennes (30 septembre 1676) à l'approbation du Gouverneur et le Roi l'approuva par arrêt du conseil, 13 mai 1677. Les frais d'enregistrement s'étaient élevés à 275 livres.

En juillet, publication trois dimanches de rang aux prônes des grand'messes.

Les recteurs de Plouédern et de La Roche se virent

refuser par de Chaulnes les délais de paiement qu'ils sollicitaient.

La mise en recouvrement ne fut pas, on s'en doute, des plus aisée. Cet impôt « supplémentaire » obérait lourdement les habitants : Quel en serait le percepteur ? Pas de volontaire, bien entendu. Contraint et forcé, le Syndic Le Barzic (11) se dévoue. A deux reprises (octobre 1677 et janvier 1678) il tente de se débarrasser sur un autre de cette pénible corvée.

Il y a des insolvable, des doubles emplois. Des habitants ont quitté la ville et on ne retrouve pas leurs traces. Les « contraintes » sont sans effet et on ne trouve pas d'agents pour les porter et les faire exécuter.

Des récalcitrants aussi, Blaizot, plein de rancœur (il n'a pu se faire rembourser les 2.000 livres qu'il réclamait pour ses « vieux timbres », se refuse à payer les 12 livres qu'on lui réclame; et bien d'autres : Jean André du Québou, le Cann de Kernoster, François Le Guen, Pichart, etc...

Après mille peines, le Barzic réussit à récolter 8.202 livres, un peu plus qu'il ne faut car les factures à payer ne s'élèvent qu'à 7.014 livres. Il devra reverser le reliquat dans la caisse du miseur (trésorier de la ville).

De Chaulnes ne tint pas sa promesse. Il envoya à Landerneau, en quartier d'hiver, une compagnie de 76 chevaux du Régiment de Schomberg. Elle arriva en décembre 1675, et la ville dut faire face à d'importantes réquisitions: logements, écuries, vivres, fourrages; le tout minutieusement réglementé. C'est ainsi que la ration

(11) Ambroise Le Barzic, sieur de Kerbrat, avait été nommé syndic en 1676 avec, comme substitut, son cousin, Le Barzic, sieur de Kerouchant. Son prédécesseur, pendant les troubles, était Léon, sieur de Treverret.

journalière de chaque cheval comportait 20 livres de foin, 10 livres de paille et 5 picotins d'avoine.

Au surplus, la population connut une multitude de vexations, exactions, pillages. Les plaintes nombreuses dont la municipalité est saisie et qui sont exposées dans les délibérations, en portent le témoignage.

L'ordonnance royale du 5 février 1676 avait accordé aux émeutiers de la Révolte du Timbre amnistie et remise pleine et entière. Certains d'entre eux en furent cependant exceptés. Parmi ceux-ci, trois Landernéens : Paul Menar (Manach), Mathieu Sizon (Sizorn ou Sizun). François Laffait. Quel fut leur sort? Emprisonnés au château de Brest on ne sait si les portes de leur prison s'ouvrirent sur la potence, les galères ou la liberté.

J. BAZIN.

A propos d'une curieuse tradition de Pont-Croix sur les Templiers et les lépreux de Lochrist :

UN DOSSIER INÉDIT SUR LA CHAPELLE DE LOCHRIST *EN BEUZEC-CAP-SIZUN*

La chapelle de Lochrist, disparue sous la Révolution, était située sur le territoire de la commune de Beuzec. Nous l'avons cependant étudiée dans le cadre de notre histoire de Pont-Croix, car le hameau de Lochrist lui-même est partiellement en Pont-Croix. Il se trouve à 2 km. au N.-E. de la ville, au fond d'une vallée et au bord du VO N° 5, exactement à l'intersection des trois communes de Beuzec, Meilars et Pont-Croix. La chapelle était assurément plus proche de la trêve que du chef-lieu de la paroisse (le bourg de Beuzec, sous l'ancien régime), et il n'est donc pas étonnant que son histoire ait été intimement mêlée à celle de la ville de Pont-Croix.

**

Le hameau de Lochrist connu, autrefois, une importance considérable. Il la devait surtout au fait de sa situation en bordure d'une ancienne voie romaine, abrupte mais directe, dévalant de Confort et escaladant les hauteurs de Quenicbeuzec et Kerudulic (1), route par laquelle, jusqu'à la création de la Nationale 165, se faisait la communication de tout le pays intérieur, de Douarnenez à Pont-Croix, Audierne et le Cap-Sizun. Carrefour de routes, « ancien forum romain », disait M. Le Car-

(1) Prononcer « Kerdudic » (ancienne graphie: Keroudouillec).

guet, le hameau de Lochrist est qualifié de « bourg » dans les vieux actes. Il s'y est tenu des foires (une foire aux chevaux s'y est longtemps maintenue, avant d'être transférée à Confort, puis à Quimper); il s'y est tenu des pardons attirant une grande « congrégation de peuple »; il s'y est débité des vins : Au XVII^e siècle François de Rospiec, seigneur de Trevien (aujourd'hui Treffien) n'y possédait pas moins de quatre caves. Un champ de l'endroit porte d'ailleurs le nom évocateur de « Parc ar c'hao »...



Deux fontaines avoisinent l'emplacement présumé de la chapelle : celle de Saint-Christophe, tout à côté et en contrebas du chemin qui mène au manoir de Treffien. La doyenne de Pont-Croix, qui vient de disparaître âgée de 104 ans, nous confiait, en breton, il y a quelques années que « il n'y a pas si longtemps, les jeunes filles de Douarnenez venaient en grand nombre prier à la fontaine de Lochrist, allumer des cierges et parer la statue de saint Christophe d'oripeaux ». On voit toujours dans une niche au-dessus de la fontaine, le buste du vieux saint, mais il reçoit beaucoup moins de visites que par le passé...

Plus loin, au bas du ravin, près de la route Nationale, sur le territoire de Meilars, se trouve la fontaine de Saint-Teileau (1).

Une vieille tradition avait cours à cet endroit, qui s'est maintenue paraît-il jusqu'à l'orée de notre siècle : on plongeait dans l'eau de cette fontaine les chemises des enfants pour les leur faire revêtir en cas de maladie et en obtenir la guérison.

De la chapelle très renommée de Lochrist, dont les seigneurs de Trevien (manoir voisin) furent les fondateurs, rien ou presque ne subsiste sur place. Tout juste remarque-t-on de rares traces : quelques gravats et des débris

(1) Peut-être saint Miliau, père de saint Mélar ?

d'ardoises dans un talus, à l'embranchement des chemins qui, du hameau de Lochrist, mènent jusqu'à la ferme de Kerodou et jusqu'au manoir de Treffien; quelques débris de pierres sculptées dans les cours des maisons voisines : un sommet de fronton, une statue décapitée d'évêque (?)...

M. Louis Bernard, de Pont-Croix, que nous avons interrogé en 1956 (il est mort en 1959) nous a dit avoir vu, dans sa jeunesse, les restes des murs de la chapelle.

Où se trouvait-elle exactement ? Nous penchons pour le lieu que délimitent les deux chemins précités, bien que dans un article paru dans le **Télégramme** le 8 avril 1959, nous ayons lu que « la maison du doyen de Beuzec, Jean-Yves Olier, à Lochrist, est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle ». Pour en avoir le cœur net, il faudrait débroussailler et araser le talus où se voient encore des gravats et autres déblais.

Dans la ferme de Kerodou, on nous a par ailleurs signalé une crèche qui serait paraît-il bâtie à l'emplacement du presbytère (il s'agit peut-être d'une maison où résida l'un des chapelains).

Démolie pierre à pierre sous la Révolution, la chapelle a laissé pourtant d'autres vestiges disséminés dans toute la région : des matériaux y furent prélevés tant pour diverses réparations à l'église N.-D. de Roscudon, de Pont-Croix, que pour l'édification de plusieurs bâtiments de corps de garde côtiers.

Une partie au moins des piliers des arcades de la chapelle se trouvent au manoir de Trefrest où ils ont été relevés à l'entrée de la métairie. Deux bases de colonnes se voient aussi dans la grand-rue de Pont-Croix (rue Rosmadec) près de l'immeuble qui fait le coin de la Grande rue Chère.

Ajoutons qu'une belle tête de Christ (ou de Moïse ?) est conservée à Trefrest, et une statue de sainte Barbe (60 cm.) au presbytère de Pont-Croix. D'autres reliques

existent encore probablement chez des particuliers (1). Il y a, en tous cas, au Cap, un important vestige de la chapelle, certainement le plus intéressant.

Car il s'agit du clocher de Lochrist: ou plus précisément de sa flèche. Elle couronne aujourd'hui, très harmonieusement, l'église paroissiale de Goulien. On ne peut que se féliciter qu'elle ait ainsi échappé à la destruction, et on imagine aisément, en ayant ce témoin sous les yeux, combien il eût été souhaitable que l'on sauvât toute la chapelle car elle devait être fort belle.

C'est à M. D. Bernard que nous devons d'avoir appris cette nouvelle affectation du clocher de Lochrist. Il serait intéressant de retrouver — si cela n'a déjà été fait — les pièces d'archives concernant ce transfert.

**

On croit communément dans tout le pays de Pont-Croix — et c'est une tradition qui ne date pas d'hier — que Lochrist a appartenu jadis aux Templiers. On conserve également le vague souvenir d'un hôpital qui aurait existé en ce lieu et où l'on aurait soigné les lépreux. (On a également situé à Kerarret la résidence de ces malheureux malades du moyen âge.)

Toutes ces affirmations populaires sont gratuites bien entendu...

Pourtant...

Pourtant, il n'est guère, comme on sait, de légende sans base véridique. Indéniablement, la tradition repose ici sur quelque chose. On trouve, en effet, dans la compilation de « Preuves de l'Histoire de Bretagne » de Dom Morice, le relevé de la « **Charte du Duc Conan IV pour les Templiers** » document de l'an 1160 qui mentionne parmi les biens appartenant aux Templiers « **eleemosyna de Bodoc Capsithun** » (aumônerie de Beuzec-Cap-Sizun,

(1) Statue décapitée, chez le Docteur Lélías.

c'est-à-dire : Lochrist) de même que les aumôneries de Penmarch et de Mahalon.

A Poulgoazec, en Plouhinec, près d'Audierne, il y a aussi un terroir que nous avons trouvé nommé « **Le Temple** » dans les vieux papiers du XVII^e siècle. Il s'agit de Saint-Jean de Loquéran.

En fait, nous pensons que les possesseurs de ces biens étaient non pas les Templiers, mais les Hospitaliers (de Saint-Jean de Jérusalem), dont l'ordre, fondé en 1112, s'est confondu avec l'Ordre de Saint-Lazare et plus tard (sous Henri IV) avec celui de N.-D. du Mont-Carmel.

Les Templiers (dont l'ordre remonte à 1118) étaient plutôt des moines guerriers (les moines rouges). Les Hospitaliers étaient vêtus de noir avec sur la poitrine une croix pattée blanche: ils logeaient les pèlerins et soignaient les malades. Chacun sait que saint Lazare patronne en effet les « Lazaret » ou hôpitaux et que « Lazare » « ladre » était synonyme de « lépreux ».

L'ordre des Templiers ayant d'ailleurs été aboli en 1312, les dépouilles de ses membres furent adjugées aux chevaliers de Saint-Jean.

Selon **Guillot de Corson**, les Ordres du Temple et de l'Hôpital, en Bretagne, se répartissaient ainsi leurs possessions:

- Commanderie de La Feuillée et ses annexes;
- Commanderie du Temple de Carentoir et l'Hôpital de Quesnoy, son annexe.
- Commanderie du Temple de la Guerche et le Temple de La Nouée, son annexe.
- Commanderie de Nantes et ses annexes.
- Commanderie de Biais et de Clisson.

La Commanderie de La Feuillée aux deux derniers siècles dépendait du Grand Prieuré d'Aquitaine. La Feuillée se composa de 8 membres ayant primitivement eu chacun leur autonomie: La Feuillée, Quimper, Le Croisty,

Le Loc'h, Plouaret, Plelo, Le Palacret, Pontmelvez (ceux-ci unis seulement au XVI^e siècle). La moins pauvre des commanderies était celle de La Feuillée s'étendant sur 82 paroisses dans les diocèses de Cornouaille, Tréguier, Léon, Vannes, Saint-Brieuc et Dol. Elle était affermée 16.000 l. en 1747.

L'Ordre de l'Hôpital comprenait trois états de personnes :

Les Chevaliers, les chapelains, les servants.

C'est aux Hospitaliers et Templiers que nous devons la plupart de nos reliques de la vraie Croix, rapportées par eux de Terre Sainte (cf. reliques de saint Jean-Baptiste conservées à Audierne. Cf. aussi la dénomination de « Chapelle **Sainte-Croix** » qu'on donnait encore à Lochrist en 1790).

Le nom même de Lochrist, ainsi que l'a démontré **Largillière**, montre que nous sommes en présence d'une fondation du XII^e siècle : les noms de lieux en **Loc** — peuvent être attribués aux Templiers ou aux Hospitaliers, quand ils sont suivis de « Christ » pour éponyme.

Autre indice : Extrayons de **Michel Duval** « Les Templiers et la police des foires et marchés » (Ass. Bret. 1953, p. 162) le passage suivant : Auprès de la Templerie et de la chapelle **Sainte-Croix** à Montbran, en Pleboulle, où se tenait chaque année en septembre une **assemblée** considérable, existe encore **une tour** octogonale fort grande... » Cette description caractéristique peut aussi bien s'appliquer à notre Lochrist où l'on trouvait une chapelle Sainte-Croix, des foires et pardons, et même une tour sur les hauteurs de Kerodou, à « Menez an Tour » (on prétend qu'on y voit encore la motte).

Remarquons en outre que dans tous les marchés et foires selon G. de Corson, « les Hospitaliers avaient par privilège des Ducs de Bretagne et des Rois de France, le droit de **faire vendre du vin en détail** sans payer les droits de billot, étant personnellement exempts de cet

impôt. Aussi avaient-ils des caves destinées à loger le vin qu'ils vendaient aux foires desdits lieux ».

Nous constatons que tout ceci s'applique aisément au Lochrist que nous étudions.

Enfin, nombreux sont les actes anciens où figure en toutes lettres la mention de la « **Commanderie de Lochrist** » de l'Ordre de Saint-Lazare... et il s'agit bien de Lochrist en Beuzec-Cap-Sizun.

Pas plus que G. de Corson, Pol de Courcy n'avait entendu parler de cet endroit, bien qu'il sût qu'existait en Beuzec la fameuse « aumônerie » signalée par la Charte de Conan IV. (Cf. « Fragment d'un voyage archéologique en Cornouaille », Rev. Bret., 1844, p. 275 : il pensait que l'établissement devait être au village de Tronin où l'on « remarque un souterrain voûté en plein cintre ».)

On pourrait à tout hasard se demander si le nom de la ferme voisine de Lochrist: **Kerodou** n'est pas pour **Ker Rhodou** (1) (le village des « chevaliers de Rhodes ») mais là, c'est aller trop loin, et la bonne étymologie doit être sans aucun doute : le village des gués.



Comme il n'existait pratiquement rien jusqu'ici sur l'histoire de Lochrist, nous avons tenu à pousser nos recherches sur ce hameau et notamment sur sa chapelle. Nous avons, à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Nationales et sur place, accumulé nombre de notes. M. Daniel Bernard a bien voulu nous en communiquer d'autres et nous l'en remercions vivement. Toutes ces notes réunies, relevés d'archives et autres informations, constituent aujourd'hui un assez copieux dossier que tous ceux qu'intéresse l'histoire de Lochrist pourront désormais aisément consulter. Nous le joignons ci-dessous en annexe.

R. GARGADENNEC.

(1) Cf. « Moulin de Rhodes », en Merlevenez.

1160 (Dom Morice, Preuves, Tome I, col. 638). — Charte du Duc Conan IV pour le Temple, énumérant une soixantaine d'établissements en la possession desquels les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem se trouvent confirmés. Mention de « **Eleemosyna de Bodoc Capsithun** » (aumônerie de Beuzec-Cap-Sizun : il s'agit de Lochrist).

1515. — Chapelle de Lochrist signalée dans un titre conservé au Manoir de Trefrest, en Pont-Croix (27 juin 1515).

« Acte par lequel Marie Le Guenarpin, dame de Pratanroux, de Lescuz, de Kerodiern, du Juch, vend à n. h. Glazren Le Rousseau, au nom de Raoul du Juch, son fils, les héritages cy-après : Une terre nommée Rulouhe, située entre terres du Sgr du Chastel et du Sgr de Saint-Alouarn du coté devers souleil couchant et d'autre costé les pré ferme et estang du moulin dudit Rousseau es-appartenances du Manoir de Trefzizen, ferant d'un bout sur terre aud. sr Du Chastel et d'autre sur un ruisseau d'eau devalant du moulin de Poul bleizy à la **Chapelle de Lochrist...** »

29 mai 1578. — Acte original sur beau parchemin, conservé à Trefrest et contenant transaction entre Henry Jadé de Kergroix, **Gouverneur de la Chapelle de Lochrist** et les héritiers du Cleuziou, au sujet de sommes restées dues à ladite chapellenie par la famille Du Cleuziou :

« Henry Jadé demeurant au village de Kergroix, en B.C.S. et damoiselle Clemence Le Dourguy (Daniel Bernard a lu « Dourguen ») veuve de feu n.h. maistre Juquel Du Cleuziou fils aîné principal héritier et noble desdits feux Cleuziou et dicelle Dourguy, à présent sieur dudit lieu de Saint Spes et y demeurant, lesquels Du Cleuziou et Dourguy auroit vendu et transporté au précédent **Procureur et Fabrique et Gouverneur d'icelle Chapelle de Lochrist** les lieux et tenemens que tiennent Guillaume Caznevet et Jehan Louenan au village de Tremoen en B.C.S., un tenement au village du Haffont que tiennent et demeurent Pezron Le Velly, Jehan Le Moign et Moricze Le Peuziat, item le lieu et héritages que tiennent et profitent par dehors Hervé et autre Hervé Le Gargadennec. Martin Le Lausque et consortz au village de Kerbeuoch en B.C.S. pour douze cents livres monnaie. »

(Ce prix de vente n'ayant pas été entièrement versé, ces héritiers et les paroissiens s'arrangent par cet acte ou comparaissent : Venerable missire Henry Le Buzon, recteur, et Ollivier Le Guevel curé d'icelle paroisse.)

1582. — Création de Foires à Lochrist par Henri III (C. 1572).

28 avril 1607. — Extrait du Dossier 9-S. 4841 des Archives Nationales composé de 12 pièces concernant Lochrist, chapelle et Hôpital).

— (Parchemin). — Echange entre le Sgr Jean Alleno de

Saint-Allouarn et François Rospiec (mari d'Anne Salludem), de la Terre et Seigneurie de Quenetbeuzec (aujourd'hui « Quenic Beuzec », en Pont-Croix, non loin de Lochrist).

« Le Sr de Saint Allouarn, Kersallic, Launay, Quenetbeuzec, demourant en son manoir de St Allouarn en Guengat, et Jan de Mombray Seur du Parc, procureur de droit et faisant pour noble damoiselle Janne du Fou sa compaigne demourant au manoir de Kersallic... »

« François Rospiec et Anne Salludem sieur et dame de Treuyan (1) (aujourd'hui « Trevien », en Beuzec, non loin de Lochrist), Kerbezec et Tremarya et demourant en leurdit manoir de Tremarya... »

« ... prééminences de Saint-Allouarn: tant en bocze qu'en vitres en ladite **Chapelle de Lochrist**, aussy les privilèges prerogatifves, droitz et coustumes que ledict sieur prand et leve audict **Bourg de Lochrist** par chun an les jours de mardy de pasques fleury et lundy et mardy de pentecoste... « Jean Le Rousseau et Tanguy Kerviher, Notaires Royaux. »

(Rospiec échangeait son manoir de Kervezec, en Treouitré (possessions à Saint-Guenolay, etc...).

Nous relevons qu'un certain Hervé Le Gargadennec, entre autres, profitait, sous le Sgr de St Allouarn, de terres au village de « lanfezcar » (aujourd'hui « Lanviscar », en Pont-Croix).

1614. — Daniel Meznou, « de la Villeneuffue en Beuzec » mentionné comme **Fabrique de Lochrist**.

16.. (?) (Archives de Trefrest - Document du milieu du XVII^e).

« ... Noble homme François de Rospiec et delle Anne Saludem sa compaigne au sujet dudit manoir de Quenecbeuzec avecq ses prééminences et dépendances dapté du vingt et uniesme avril 1607. Signé Le Rousseaux et Kerviher nottaires royaux, avec l'acte possessoire du 28 esme dudit mois, minu founny au Roy par n.h. René de Saint-Allouarn dabté du dernier jour d'octobre 1540 signé par coppies, collationné à l'original. G. Grayn commis au greffe et acte en forme de transaction passé entre Hervé Guillou **Procureur Fabrique** de ladite **Eglise de Lochrist** d'une part et ledit deffunct Sieur de Trevien d'autre, le 5 octobre 1620 signé Rospiec, Hervé Guillou Fabrique, Blanchart nott. roy. et J. Bacez nott. ont lesdites parties transigé, pacifié et accordé que ledit Seigneur de Trevien et paroissiens se sont départies de leurs oppoos (oppositions) et consantis que ladite **Chapelle de Lochrist** terres héritages et revenus qui en dépendent demeurent érigés en titre de bénéfice simple pour estre possédez aux charges et conditions

(1) Les Saludem srs de Kerazan (Cleden) effectuèrent plusieurs fondations à Lochrist (XVI^e s.) (D. B.).

cy-après qui ont esté consantis par ledit seigneur coadjuteur le tout soubz le bon plaisir dudit Seigneur Evesque auquel il promet faire cette ratifie : Savoir, que ledit Sgr de Trevien **Fundateur de ladite Chapelle de Lochrist** ses successeurs et causaians comme Sgr de Quenecheuzec et de Trevien **n'auront la nomination et présentation du Chapelain et Titulaire dudit bénéfice** sans que ledit titulaire puisse résigner ny permutter sans l'express consentement du nominateur et présentateur. Lequel Sgr de Trevien demeurera aussy maintenu et conservé en la poon (possession) des armes et escussions, bancz et accoudouers qu'il a dans le cœur (sic) et ailleurs tant au dedans qu'au dehors de ladite Chapelle et mesme de lever et percevoir les droits de coustumes jour de pardon et assemblées tant sur les vins qui se distribuent aux yssues de ladite église que sur les aultres deniers ainsy qu'il a toujours fait, continuant la poon de ses prédécesseurs et (auteurs) de tout temps et en conséquence, led. Sgr de Trevien à la requeste dud. Sgr coadjuteur l'a nommé et présenté en temps que besoin audit bénéfice consentant qu'il en jouisse et dispose (soit) en vertu de la colation luy faicte par mondit Sgr Evesque ou aultrement comme il (croira) de plus tôt conditionné que le titulaire de lad. chapallainie sera obligé de célébrer la messe en lad. église les jours des dimanches et festes de commendement et tous les lundy, mercredy et vendredy de la sepmaine à heure compétante et d'avoir soign que l'ad. église soit toujours garny d'ornemens honnestes et décent sur les deniers des oblations et offrandes pour lesquelles recevoir et employer tant en achapt et entretien d'ornement qu'aux réparation de lad. église, il y aura toujours un Procureur Fabrique qui sera choisi comme au passé par led. Sgr de Trevien et paroissiens et rendra compte à l'Ordinaire et par ainsy demeurera le titulaire déchargé de la pene de réparations et ornements de lad. église tandis qu'il y aura de quoy dans la fabrice, faute de quoy seront les réparations faites dessus le revenu. Comme aussy est convenu que les deniers (bons) qu'ils soint à présent en ladite chapelle demeureront à la fabrice pour estre employés au dessein qu'on a d'augmanner l'aile gauche d'icelle du costé de l'Evangile, et aux aultres nécessités tant pour les réparations que pour les ornements, et qu'en cas de retrait de parties de rentes deubs à présent à lad. église les denniers qui en proviendront seront employés en fond d'heritages pour estre réputés le propre temporel dudit benefice sans que lesdicts denniers puissent estre diverti ailleurs, Au moyen desquelles conditions et de la reservation faite des droits du viccaire perpetuel sur les obligations aux termes des arrêts de la Cour et du consentement desdites parties, sortira l'erection dudit benefice à son effet et jouira led. Sgr coadjuteur des rentes et revenus de lad. église dès à présent et à l'advenir et pour publier et omologuer la présente transaction ou requis sera, lesdites parties ont nommé o leur procureurs generaux et speciaux, scavoir : led. Sgr coad-

iuteur nommé led. Sgr de Trevien et lesdits parroiens... etc... Grée église parr. de Beuzec. Soubz les signs desd. Sgr coad-iuteur et de Trevien et de Messire Allein Cabellic pbre de lad. paroisse, dudit Le Lay et de Messire Glairan Guillou aussy pbre, de Messire Allein Le Goas pbre et curé de la mesme paroisse et dudit Sergeant **Fabrique**. Le Registre de cestes est signé: François Vissdelou Evesque de Madaure, coadjuteur de Cornouaille et **Chapelain de Lochrist**, Jean de Rospiec; A. Cabellic pbre lequel a escrit soubz son sign sans preiudice des droits du sieur vicaire. Y: Le Lay; O: Sergeant et de nous Moisan et Quemper nott. royaux.

Luc Moisan Nre Royal. »

19 juillet 1628. — Ecuyer Pierre Du Cleuziou et Catherine Rozerch son épouse, sr et dame de Penanguer en Pluguffan, vendent à la chapelle de Lochrist en Beuzec, un vieil étage à **Kerrodo** pour la somme de 332 livres. (Enreg.) (D.B.)

1629. — Michel Blanchard et Hélène Madien sr et dame de Kerouarne, y demeurant, Hélène Madien fille de Gilette Gourcuff et de Jacques Madien sr de Moguermeur, vendent au Fabrique de Lochrist : 2 combles froment et 2 combles orge sur le village de Treffranc en Plovan, pour 150 livres tournois. (Enreg.) (D. B.)

1630. — Venerable Messire Mathieu Gargadennec était à cette époque prêtre et **Chapelain de Lochrist**.

3 mars 1630. (Extrait des Archives de l'Hôpital Saint-Yves de Pont-Croix). — « Honorable Homme Daniel Canevet, **Fabrique de l'église de Lochrist**, demeurant à Tréouedal en Beuzec. Donation par Escuyer Nicolas Aultret et damoiselle Loyse Provost sa compaigne, sr et dame de Kerneyen (Kerneizan) paroisse d'Esquibien, d'une rente de 2 combles de seigle, 4 combles avoine et 7 soulds six deniers thournoys par argeant, debus par Allain Cabellic du villaige de Gouletquer en la paroisse de Plolan...

« Par ce qu'au moyen et faveur de ladite donaison, Canevet et audit nom ensemble les subséquants **Fabriques** cy après de ladite église seront tenus **faire célébrer une messe basse de Requiem en lad. chapelle** en intention et pour le repos de l'âme de lad. donnatrice et ce à chacun jour de vendredy prochain des moys de l'année, laquelle messe se célébrera et dira audit jour de Vendredy incontinent le trespas de ladite dame... »

(Contrat fait au bourg treffial de Lannourec de la parr. de Goulien. 1630, le tiers jours de mars.) (Nota : Ecuyer Charles Provost était « sieur de Castellien ».)

1631. — Nous trouvons signalé : « Barthellemys Le Lannou, **Fabrique et Marguellier** l'an présent de la chapelle de Lochrist,

l'une des fillettes de la parroi de Beuzec Capzun, demeurant au bourg parroissial de lad. par. »

1632. — Henry Cabellic, du village de Kerguen (lesguen?) en Beuzec, **Fabrique**.

1634 (Archives de Trefrest). — Extrait du contrat d'échange du manoir de Trefrest : présence des armoiries suivantes (probablement de Tromelin) :

« ... Et en ladite esglise de Lochrist est un escusson portant ledit levrier et lambeau estant dans une niche au dessus et... les deux prochains paneoltz de la sacristie ds la vistre qui est au pignon du midy de la chapelle faisant l'aisle droite de ladicte eglise. »

12 novembre 1637. — Achat par Jacques Mazeo, **Fabrique** de Lochrist, etc..., de Henry Le Follic et Meance Leclerc sa femme, de Pontcroix. S'obligent de fournir à la chapelle de Lochrist nombre de trois combles de froment de rente annuelle sur leurs terres pour la somme de 180 livres. (D.B.)

30 décembre 1637. — M^e Augustin Drogo, notaire royal à Douarnenez, racquitte pour 240 frs une rente en nature due à Lochrist, du consentement de Jean Moreau, recteur, Jean Coupa, curé, et Mathias Gouzien, prêtre de Beuzec. (Reg. 9, f^o 90.) (D.B.)

1651. — Prêt de 300 l. par le **Marguillier** de Lochrist à Guillaume Ansquer, de Keridreu, pour payer le prix d'une maison achetée par lui. (D. B.)

1652. — Jean de Rospiec vend à la **Fabrique** de Lochrist un village (une tenue) en Beuzec pour 740 livres. (D. B.)

1652. — René Le Hué, du village du Merdy, en Beuzec, cède à la chapelle des terres pour 270 livres.

Pièce du 20 juin 1652 (extraite du dossier 9-S. 4841 des Archives Nationales). — Adresse de « reverendissime et illustrissime François Visdelou, évêque de Madaure », à Mgr René Le Louet, Evêque de Quimper, au sujet de « une chapelle dédiée au Sauveur du Monde, appelée vulgairement **Lochrist**, qui est en belle vénération dans le païs, que la dévotion a enrichie d'un grand revenu... ».

François Visdelou émet le vœu que cette « chapellenie perpétuelle de Saint Sauveur » soit « érigée à titre de bénéfice simple pour estre desservie par un titulaire qui y célébrera la Sainte Messe ou la fera célébrer trois fois la sepmaine, savoir : le dimanche, mercredy et vendredy à heure compétante... »

— Même dossier, dans un inventaire de titres, mention d'un contrat d'acquet fait par Hervé Le Sergent **Fabrique** d'un com-

ble et demy de fromant de rente de Henry le Gargadennec dessus le village de Kouallu, ledit contrat datté du 11 juin 1652. Signé Quemper not. royal.

Pièce du 23 juin 1652 (même dossier) : « ... François Visdelou... coadjuteur de Cornouaille, mis en possession de ladite chapellenie » « pour luy avoir faict entrer en ladicte chapelle et esglise, baiser le grand autel, sonner les cloches, fermer et ouvrir les portes et ensuite entrer dans les maisons et autres héritages voisins en despendants, faict feu et fumée et autres actes nécessaires pour bonne et deube pocession prendre, le tout sans aucune opposition, fors de la part de Messire Jean de Rospiec Seigneur de Treffien et de Yves Le Lay a preßans Fabrique de ladicte chapelle... ».

(« Messe y celebrée par missire Mathieu Gouzien prestre de lad. paroisse de Beuzec Capsizun. »)

« ... Dimanche 23 juin, au prosne de la grand messe dicte en l'eglise parroissiale de Beuzec par missire Allain Le Goaz prestre et curé delad. paroisse... (en présence de l' « illustrissime et reverendissime Messire François Visdelou eveque de Madaure et coadjuteur de l'evché de Cornouaille, demeurant à présans au chateau de Lesargant par. de Plonevez-Porzay, et Messire Jean de Rospiec sgr de Treffien, Quenechbeuzec, Keruonen, Kerstrat etc... demeurans en son manoir de Treffien... »).

(Annonce de l'érection de la chapelle de Lochrist en bénéfice simple avec pour chapelain Mgr Visdelou.)

Opposition approuvée par les paroissiens contre lad. érection :

« ... Attendu que ledit Sgr de Trevien est le fondateur de ladite chapelle et Sgr du fief ou foncier de tous héritages », etc..., « comme il appert du contrat d'échange passé entre deffunct noble homme Jan Alleno sr de Saint Allouarn d'une part et nobles gens François de Rospiec et demoiselle Anne Salludem sa compaigne (du 28 avril 1607), Minuourny au Roy par noble homme René de St Allouarn, datté du dernier jour d'octobre 1540... et en forme de transaction passée entre hervé Guillou procureur fabrique de lad. chapelle de Lochrist d'une part et led. deffunct sr de Treffien d'autre le 5 octobre 1620... »

« ... Transigé paraffé et accordé que lesdits Sgr de Treffien et paroissiens se sont departys de leur opposition et **consentent que lad. chapelle de Lochrist** terres et heritages et revenus qui en dependent demeurent érigées en titre de **bénéfice simple** pour estre possédées aux charges et conditions ci-après qui ont été consanties par led. sgr coadjuteur, letout sous le bon plaisir dud. Sgr Eveque auquel il promet faire cettres ratifier.

Scavoir que led. Sgr de Treffien, fondateur en lad. chapelle, ses successeurs et causeaians comme Sgr de Queneuchbeuzec et de Trefien auront la nomination et présentation du

chapelain et titulaire dudit bénéfice sans que led. titulaire puisse resigner ny permuter sans l'expres consentement du nominateur et presentateur. Lequel Sr de Treffien demeurera aussy maintenu et conserver en la pocession des armes et escussions bancs et accoudouers qu'il a dans le cœur et ailleurs tant au dedans qu'au dehors delad. chapelle, de même que de lever et percevoir les droits de coustumes aux jours de pardon et assemblées tant sur les vins qui se débitent aux issues delad. église que sur les autres denrées ainsi qu'il a touiours fait... »

(Le 30 juin 1652: nouvelle érection fut faite par René du Louet, évêque, selon les conditions ci-dessus acceptées.)

Pièce du 17 novembre 1652 (même dossier). — Aveu de Jan de Rospiec et Marie du Disquay.

« ... ledict sieur de Trevien a droict de préeminences en l'église trevialle de Nostre dame de Roscudon située dans la ville de Poncroy, dans laquelle y a une chapelle appelée Sainte Margueritte du costé de l'évangille prosche le chœur qui est particulière et prohibitive aux sgrs dudit lieu, avecques escussions aux vitres et armes de lad. maison et une grande tombe enlevée en voute dans ladite chappelle et quatre aultres tombes basses, banc, et escabeau dans la chappelle de Loerist ...» (Notons pour Quenechbeuzec: « ... préeminences en l'esglise de Pontcroix avecq banc et escabeau, tombe eslevée dans l'arcade du chœur joignant le grand autel et trois autres tombes basses, le tout armoyé des armes dudit lieu et au joignant led. tombeau et escabeau avecq deux escussions desdites armes qui sont dans les vitres qui sont au costé de la grande vitre de ladite eglise... ».)

Pièce du 1^{er} juillet 1656 (même dossier des Archives Nationales).

« ... Ont comparu Haut et Puissant Sgr Messire Sébastien Marquis de Rozmadec et de Pontcroix et de Tivarlen, comte des Chapelles, baron de Mollac, de Serent, de Penhoet et du Juch, Sgr de Kergournadech, de l'Etang, Bodigno, le Bruno, Quintin en Vennes, Lostechoet, Troheon, le Quemenet etc... demeurant en son chateau de Tregouet par. de Mollac évêché de Vannes, d'une part et Messire Jan de Rospiec sgr de Treffien et y demeurant... »

(Le Marquis fait opposition au contrat du 23 juin 1652, en tant que seigneur de fief de la parorisse de Beuzec.)

« ... Ledit Sr de Treffien s'arroe la qualité de **nominateur** de lad. chappellenie ny les paroissiens de la luy attribuer au prejudice et à l'exclusion dud. Sgr marquis qui a d'autant plus de subject de pretendre ladicte nomination qu'outre, comme dit est, que ladite paroisse relève en prochaine mouvance de son marquisat. Il possed les premières marques de ladicte chapelle, ayant ses escussions avec ses armes et alliances dans

les endroits suzaines et plus éminants de la maîtresse et autre vitres à l'aisle droite dans le chœur delad. chapelle... »

... Les parties « en voye d'entrer en grande longueur de proces » ont transigé et accordé par forme qu'eux leurs hoirs successeurs et causeaians demeureront **nominateurs alternativement et successivement** de ladicte chapellenie. »

1666. — N.h. Charles-Jamois, sieur des Aulnays, fermier des rentes et revenus de la chapelle de Lochrist. (D. B.)

22 octobre 1669. (Titre de Trefrest):

« Entre Messire Henry Du Dresit sieur de Launay, recteur de la paroisse d'Esquibien, demeurant à Audierne, stipulant pour Messire François de Videlou eveque de Leon et Charles Jamois sieur des Aulnays demeurant à Pontcroix, lequel sieur du Dresit, en vertu de sa procuration a baillé et délaissé, à titre de simple ferme, pour le temps de trois ans entiers commençant au premier jour de septembre, toutes et chacunes les rentes et revenus de la chapellenie de Lochrist appartenant audit Seigneur eveque, située dans ladite paroisse de B.C.S. pour en faire la cueillette; ladite ferme accordée pour la somme de six cent cinquante livres. Le preneur promet en outre de faire dire par tel prêtre qu'il voudra, **quatre messes par semaine dans ladite chapelle de Lochrist...** et entretenir en reparation la petite maison couverte d'ardoises, restée après l'incendie arrivée de la grande maison dépendant de **ladite chapellenie** et entretenir de réparation le moulin a eau aussi dépendant, situé dans la paroisse de Poullan... »

(Autre acte mentionnant réserve en ce qui concerne la rente sur le village du Haffond.)

L'acte du 22 octobre mentionne « Missire René Le Corre, en sont vivant prêtre et viquaire de Beuzec, qui a été le premier fermier desdites rentes ».

7 mai 1671 (Archives Nationales, Dossier 9-S 4841).

Prise de possession de la chapellenie par Sébastien-Hyacinthe Le Seneschal de Carcado présenté par Sébastien de Rosmadec gouverneur de Nantes (ce dernier non présent, mais qui avait adressé un « mandat » daté du 20 mars 1671).

1674. — (Archives Départementales, G. 207). — Un Bref d'indulgence a perpétuité est accordé pour la « **Confrérie de la Sainte Famille de Jésus** » érigée en l'église de Lochrist, paroisse de Beuzec-cap-sizun. Ces indulgences pouvaient se gagner le jour de la Sainte Anne, le premier dimanche après l'Exaltation de la Croix, le mardi de la Pentecôte, le jour de l'Assomption et le premier dimanche après la Saint-Joseph.

12 juin 1676 (Archives Nationales, 9-S. 4841). — Deux inventaires de titres, dont pièce du 12 juin 1676 : inventaire de « titres et garents de la chapelle de Locrist en la par. de

B.C.S., qu'a entre les mains mstre Charles Jamois sieur des Desaunay cy devant luy donné par h.h. Allain Le Corre, heritier a deffunct Missire René Le Corre vivant recteur de B.C.S. » (Mention du « Sieur Launay, Treffrest ».)

1678 (Aveu, de la Série P. Archives Nationales). — Le village du **Cosquer**, en Beuzec, devait une rente à la « **Commanderie de Lochrist** ». En dépendait également le village de **Trellaz** qui payait une « rente de six rases froment et un comble de mil à la commanderie de Locrist, outre 30 livres à Molac (Seb. de Rosmadec Sgr de Pont-Croix). (Au même Trelaz était due, sur une parcellée les 2/3 de la dixme « pouvant valoir deux pipes de seigle » redevance due au prieuré de l'Isle Tristan.)

11 septembre 1678 (Archives Le Bis, Keriffen, Beuzec). — « Keriven, rente constituée à l'**Ordre de N.-D. de Mont-Carmel et de Saint-Lazare**, dans les droits duquel ledit Hôpital (Saint-Yves de Pont-Croix) se trouve aujourd'hui fondé... (6 livres »).

5 juillet 1680 (Archives Nationales, série P). — Aveu de D^{lle} Marie Le Sicourmat, dame douarière de K/beuzec, veuve d'escuyer Allain Le Baillif vivant sieur de K/beuzec: « ... Pour cause delaquelle maison et manoyr noble de K/beuzec la dite dame audit nom a droit et est en possession et jouit des **Prééminences et droictz honorifiques** appartenans et despendans deladicte maison noble de K/beuzec, estant en l'église paroischiale de Beuzec-Cap-Sizun et **chapelle de Lochrist**... »

« ... Dans la chapelle faisant l'aille du costé de l'évangille du maistre autel de l'église de Lochrist dans la maistresse vitre d'icelle chapelle au plus haut soufflet d'icelle du coste du cœur se voit un **écusson remply d'or face d'azur à trois fleurs de lys de gueulle** comme il se justifie par l'adveu rendu au Roy dans sa chambre des Comptes à Nantes par le feu sr de Saint-Martin père du feu sr de Querbeuzec, le douziesme decembre mil six cens trente cinq et procès verbal faict audit desdictes preminances par Monsieur le Senechal du siège Préal de Quimper le dixiesme may mil six cens trente neuff... »

8 fevrier 1681 (Archives nationales, série P, fol. 389 et suivants, p. 1694). — Aveu de Mre Jean de Rospiec sr de Tre-vien: « ... Le manoir de Quenec-beuzec avec son colombier, le bois de Locrist en dépendant, le droit de coustume audit Locrist lors des pardons comme fondateur, escabeau dans la chapelle dudit Locrist avec ses ecussons et armoiries dans la grande et petites vitres de la chapelle qu'en bosse en bois et pierres... comme aussy le droit de passage aux ponts de Locrist. »

1682 (noté dans les archives de l'Hôpital Saint-Yves de Pont-Croix). — « Messire Guillaume de Montboucher, Sgr de la Maignane, chevalier de l'**Ordre de Notre Dame de Mont**

Carmel et de Sainet Lazare de Jérusalem, l'un des capitaines du régiment de Monseigneur le Dauphin et **Commandeur de la commanderie de Lochrist...** »

4 août 1685 (Archives nationales, série P). — Sentence de la Réformation. Le Seigneur Marquis de Mollac est « débouté de la ligence sur toutes les maisons au bourg de **Lochrist** et maintenu au fief sur une maison en forme de ... et un petit ferm... situé es-mettes dudit bourg, conformt à son acte de service, ledit bourg estant de la commanderie de **Lochrist** de l'Ordre de **Saint Lazare** ».

28 août 1686 (Archives nationales 9-S 4841). — Quittance de rente de 8 l. « **Chapelle et hospital de Ntre Dame de Lochrist** dépendant de l'Ordre des chevaliers du **MontCarmel**, **St Jean de Hiérusalem**, **St Lazare**. »

3 mai 1693 (id.). — Claude Le Baillif prestre de Beuzec prend possession de la chapellenie en tant que procureur de Maistre Gabriel Raphael Theresien.

En 1693, nous notons que la chapelle était déjà assez délabrée.

1^{er} octobre 1699. — Acte possessoire du bénéfice de **La Ladre-rie de Lochrist**, par M. le Chevalier de la Guilloniere. (C.A.) (D.B.).

9 octobre 1701 (Archives nationales, S. 4841, dossier 9). — « Nous **Charles Dondel** Escuyer Sieur du **Parc** Conseiller du Roy son Seneschal et premier Magistrat de Cornouaille au siège Présidial de Quimper avons été requis ce jour neuffiesme octobre mil sept cents un par Monsieur Maistre **Guillaume Cariou** Conseiller audit Présidial Substitut de Monsieur le Procureur du Roy, d'exécuter l'ordonnance du jour d'hyer rendue à l'audiance portant assignation a demain pour estat et procez-verbal estre fait a sa requeste des indigences et reparations a faire à l'église de **Locriste** chapellenie de la paroisse de Beuzec, a quoy inclinant avons montez a cheval en compagnie dudit sieur **Cariou**, Maistre François Michel **Bougeant** Sieur de la **Villeauecler** Advocat en la Cour, fondé en procure de noble homme **Gabriel Lacaze** sieur de **Borda** pour (l'extraie ou octroie?) de la charge d'(economie) Sequestre du temporel des benefices en l'evesché de Quimper, de Maistre **Gabriel-Raphael Therezien** clerc tonsuré pourvu de ladite chapellenie et de Maistre **Jullien Le Mavyc** sieur de K/anguen et **Le Deauguer** sieur de Mesguen expertz convenus et tiers (ou liés?) nommé par les parties ayant avecq nous le soubzsignant **Le Corre** commis juré au greffe, et nous sommes rendus en la ville de **Pont-Croix**, ou nous avons pris nostre logement en attendant demain vacquer a l'effect de nostre dessente et avons signez ainsy signé **Charles Dondel** Seneschal, **Guillaume Cariou**, **F.M. Bougeant**, **Jullien Le Mavyc**, du **Mesguen**, **Le Deauger** et **Le Corre** commis.

Et advenu ce jour dixiesme audit mois d'octobre deladite année nous nous sommes tous de compagnie rendus dans ladite chapelle de Locrist parroisse de Beuzec, ou estant a comparu ledit Maistre Gabriel-Raphael **Therezien** clerc tonsuré et chapelain deladite chapellenie de Locrist lequel nous a dit que la damoiselle **Plougoulm** veuve de deffunct sieur de **Penanros** lui présentant une ordonnance de Monsieur le Marquis de **Nointel** Conseiller du Roy Intendant de sa Majesté en la province de Bretagne et interpretant ladite ordonnance a son intention et contre celle dudit Seigneur Marquis de Nointel s'est ingéré de percevoir tous les revenus deladite chapellenie et a laissé tomber en ruine et en un pitoyable estat la chapelle de Locrist et toutes ses dépendances et sur ce que nous a requis de faire un **estat** et **procez-verbal** de toutes et telles carainces de reparation qui se trouveront sauff audit Maistre **Therezien** a en tirer telle induction et prendre telles conclusions que bon luy semblera et aussy nous a requis de luy donner pour assuré que la dite chapelle de **Locrist** est située dans un fond appartenant au sieur de **Trévien** patron de ladite chapellenie a valloir et servir comme il avisera dans la suite et a signé ainsy signé: **Therezien** clerc tonsuré. Et a comparu Messire René de **Rospiec** (dans la marge: « c'est luy qui a présenté Me Therezien ») Seigneur de **Trevien** fondateur et patron deladite chapellenie de **Locrist** de laquelle il demande pareillement qu'**estat** soit fait de toutes ruines qui y sont tant dans l'esglise que dehors pour en estre fait réparation au plus tost nottemment les couvertures et vitrages tomberont a terre et les murailles se gasteront par la pluye, et il est de son interest d'empescher le premier ladite ruine totale deladite chapelle battye en son fond. Et a signé Ainsy signé: René de **Rospiec**.

Avons ordonné a Maistre **Le Mavye** sieur de K/anquen et audit Deauguer sieur de Mesguen, expertz nommés de visiter ladite esglise et la tour et maisons despendantes deladite chapellenie pour voir les manquements de reparations et les ruines qui y sont pour nous en faire leur rapport a cet effect leur avons fait séparément lever la main et juré de bien visiter toutes choses, ce qu'ils ont promis de faire par leur serment et d'en faire un fidel raport et ont signé Ainsi signé: **Du Mesguen, Le Deauguer** et Jullien **Le Mavye**.

Ce fait, avons donné acte tant audit sieur **Cariou** substitut du Sieur Procureur du Roy qu'audit **Therezien**, titulaire, que la grande vitre au maistre autel a trois jambages et des soufflets au dessus de pierre de taille dans le supérieur desquels soufflets est l'ecusson de **France** party de **Bretaigne** et les deux soufflets qui sont partye au-dessous et a costé ont des ecussons aux armoiries de **Mollac** avecq des **pales d'azur** et **d'argent** et quelques autres alliances et les deux soufflets au-dessus ont les armes scavoir, le soufflet du costé droit un **griffon d'argent** et des **chevrons d'azur** avecq d'autres alliances que nous avons dit estre (nota: Sgr de Trevien par acqui-

sition de fonds qui appartenoit à la Maison de St Alloarn) les armoiries de la Maison de **Saint-Alouarn** et le soufflet du costé gauche a esté réparé depuis peu par des nouvelles vitres et plombs, et ledit Sieur de **Trevien** a dit que son escusson estoit en ce soufflet avant ladite reparation. Et le soufflet du milieu au plus bas desdits soufflets a aussey un **griffon** des armes de **Saint-Alouarn** les autres vitrages estans de verres peints et en assez bon estat a l'exception de deux petits trous qu'il faut reparer, avons aussey regardez la vitre de la croizade du levant dont la plupart delaquelle vitre sont rompus et brizé et les jambages de pierre mal liez ensemble et aux autres endroitz il y a des verres blancs et des verres peints en mauvais ordre y ayant des trous en plusieurs endroits et le soufflet supérieur avoit un escusson qui ny paroît plus la vitre estant presque toute tombée et les deux soufflets audessus ont des escussons de **Mollac** et les deux a costé ont chacun une **croix pattée partye d'argent et d'or** que ledit sieur de **Trevien** dit estre de sa maison et le petit soufflet du milieu porte les armes de **Trevien** qui sont **de gueule a un croissant d'argent surmonté d'une fleur de lys** de mesme et a costé il y a un escusson d'azur dans un autre soufflet chargé d'une **levrette d'argent** de la Maison de **Treffrest**; dans l'autre vitrage de la mesme croizade regardant le levant il y a pareillement trois jambages de pierre avecq cinq soufflets dans quatre desquels il y a des anges et a celluy du milieu il y a un escusson de **France** et de **Bretagne**, et le reste des vitres est peint a l'exception d'un panneau de verre blanc et au bas il y a 2 endroits ou il y a des ardoises pour boucher les trous. Estant passés a la croizade senestre avons vu un vitrage a deux jambages de pierre de taille ayant des vitres partye peintes partye de verre blanc dans lesquels il y a deux petits trous, et audessous cinq soufflets dont le supérieur est d'un verre blanc, les deux a cotté ont scavoir celluy de la dextre un escusson **d'argent avecq un estoille et demy de gueulle**, ledit escusson partye **d'or avecq une face d'azur chargé d'une estoille d'argent**, l'autre soufflet senestre a un escusson de la maison de **Trevien** avecq un **demy-croissant et fleur de lys d'argent** et les deux soufflets audessous ont scavoir celluy de la dextre **d'azur et charge d'une main d'argent** et cet escusson est party portant un **chevron renversé d'or** de la maison de **Treffrest** et le soufflet a cotté a son escusson **d'azur à trois mains d'argent avecq un fer de lance de mesme**, de ladite Maison de **Treffrest**. Ayant passé dans la neuff avons vu prez la balustrade une vitre a un jambage de pierre au milieu percé en plusieurs endroits de grands troues et audessus d'un soufflet aux armes de **France** et de **Bretagne**, et un autre vitrage prez le jubé a deux jambages et trois soufflets dont les vitres sont presque toutes tombées a la reserve de partye desdites vitres peintes qui ont de grands troues y ayant des pannaux entiers tombés; avons vû dans ladite esglise sur le pavé d'icelle deux **grandes cloches de fonte** au poids de mil l'une et douze cents

l'autre, ayant sorty deladite chapelle ledit **Therezien** nous a fait voir une maison derrière la chapelle laquelle est entierrement ruinée ce que nous luy avons donné pour asuré et pareillement que l'ancienne tour située sur une hauteur ou estoit autrefois les cloches que nous avons vu dans la chapelle, est ruinée, qu'il depend encore une maison habitée située prez ladite chapelle et qu'aussy il y a aux environs de la mesme chapelle un pré nommé vulgairement **Prat an Ilis** et un parc nommé **Parc ar Stang** et une autre pièce de terre appelée **Parc ar Cao** et que de plus (note en marge: « Ce sont les seules terres et uniques fonds qui soient attachez au benefice, tout le reste des revenus estant en rentes constituées sur differents particuliers »). Il y a derrière ladite chapelle un petit jardin entouré de ses murs. Ce que nous avons donné pareillement pour asuré et finalement avons donné pour asuré audit **Therezien** que ladite chapelle et lesdits edifices dependants sont situés dans le fond dudit Seigneur de **Trevien**, ainsy signé **Charles Dondel** Seneschal et **Guillaume Cariou**.

Apprez quoy avons pris le raport desdits sieur de **K/anguen** et **Mesguen** expertz lesquels aprez avoir veu et examiné lesdites carences et manquements de reparations nous ont certifié que l'Huy du Portal a l'Occident de l'esglise de la chapellenie de **Locrist** est a refaire celuy y estant ne vallant que comme bois a feu, les ferailles dudit huy pouvant servir en reparant l'une des bandes et qu'il ny a point d'huys sur la porte de l'escalier de la tour ny sur la porte d'entrée du jubé et le parpiéd (parquet?) dudit jubé a refaire comme aussy les culs de lampes qui le souttiennent, que l'huy de la porte de la vieille sacristye estant au bas de l'esglise est a refaire, que la claire veue estant au Nord deladite esglise bout d'occident est sans vitre qui est nécessaire de refaire l'uy de la porte au bout d'occident de la chapelle de **Sainte Famille**, que la vitre au midy de la chapelle de **Saint Laurent** est a refaire en entier et construire a neuff le restant y estant brizé et ruinés aussy bien que les deux vitres estantes au dehors du (...) (lieu? Cœur?) et au Midy deladite chapelle, que les lambris du costé du Nort bout d'occident et deux possées audessus du (L...) de l'occident, aussy bien que celluy du midy en son bout d'occident en la chapelle de **Saint Laurent**, et qu'il est nécessaire de réparer ledit lambris estant indigeant qu'il faut mettre au couchant a l'expantz de la chapelle de la **Sainte Famille** celluy y estant poury et trois chevrons a ses costés avecq leurs echerpes étant pouries, que lesdits chevrons (posees) au costé du Nord deladite chapelle ne sont pas suffisant pour soustenir le poids de ladite couverture ce qui fait qu'elle est affaissée et que pour la rendre tenable il est nécessaire d'augmenter autour des chevrons et refaire la couverture laquelle ils estiment en l'estat valloir deux tiers de couverture et partant estre indigeante d'un tiers au total. que la maison du chapelain à l'occident de ladite chapelle contenant de long et deux lon-

gere cinquante pieds de franc a deux pignons seize pieds de hauteur par reduction seize pieds, laquelle longere d'occident est toute ruinée aussy bien que les apantis a son occident ladite maison sans boisage ny couvertures, portes, ny fenestres que pareillement **l'ancien clocher** est en ruine le quel est situé à l'occident de ladite chapelle et sans boisage portes ny couvertures, que la maison présentement habitée ayant de long a deux longeres, trante et un pied de franc a deux pignons quatorze et de hauteur treize, le par pied planches et cloisons de ladite maison estant à refaire Celluy y estant ruiné et de vieilles et mauvaises planches, que les solliveaux pour la plus part sont vermoulus, les portes de l'entrée de ladite maison a celle de la cresse au bout orient a refaire de neuff et reparrer les premiers (passées de terrain?) d'occident qu'il faut trois journées de masson et un manœuvre pour reparrer les murailles deladite maison que la chapelle, que les fossés du **Parc ar Stang** terre chaude donnant d'orient et midy sur la montagne de Kerhoanteun aussy bien que ceux du **Prat an Iliz** estant a l'orient du ruisseau d'eau et donnant du midy sur le chemin qui conduit de **Ponteroix à Quimper** et que ceux de **Parc ar Hao** partye sous terre froide partye sous terre chaude (fossé et clostures) sont touz indigeants de reparation, certiffient pareillement que ladite **Maison du chapelain et l'ancien clocher** leur parroissent ruinés depuis longues années et est le raport desdits expertz qu'ils affirmient par leur serment veritable, après qu'ils en ont ouy la lecture et ont signé Ainsy signé : **Du Mesguen, Le Deauguer et Julien Le Mavye.**

De toutquoy Nous avons fait et rédigé le présent proce-verbal sur les lieux et en présence de toutes les partyes et attendue qu'il est tard nous sommes allés prendre nostre logement en ladite ville de **Ponteroix** et avons signé. Ainsy signé : **Charles Dondel Seneschal, Guill. Cariou, Du Mesguen, Le Deauguer, Jullien Le Mavye, F.-M. Bougeant et Le Corre** Commis.

Interliné tout ce dans approuvée.

A Monsieur le Commre pour trois journées de vacaons : Quarante huit livres. Au Subst. de Mr le Procureur du Roy : trente six livres. Au greffier : Quarante huit livres, et le seau et im... et non compris les vacations des expertz. »

21 novembre 1701 (Pièce du même dossier des Archives Nationales).

« François de Coetlogon par la grâce de Dieu et du Saint Siege apostolique Eveque de Quimper, Comte de Cornouaille, scavoir faisons a tous ceux qu'il appartiendra que Nous nous sommes soigneusement informés si a Locrist situé en la paroisse de Beuzec Capsizun dans nostre diocese il y a eu un hospital et nous avons appris, tant par les ecclesiastiques gentilshommes, bourgeois, marchands et autres du canton, qu'il

n'y en a jamais eu et que c'est une chapelle ou il y a eu grand concours de peuple pour participer aux indulgences qui y étoient, et qu'elle fut érigée en chapellenie par defunt Reverend Pere en Dieu René Du Louet nostre predecesseur eveque, et que la présentation en appartient au Sgr De Trevien comme propriétaire de la sgrie de Quenecebeuzec qui autrefois appartenait aux sgrs de Saint-Allouarn qui estoient les fondateurs, comme il est iustifié tant par les marques d'honneur qu'ils y ont que par sa situation, etant bastie dans le fond desd. sgrs, nous attestons de plus que le s. Ruard (Picard ?) faisant pour Messieurs les Chevalliers du Moncarmel et de St Jean de Jerusalem a feuilleté en l'année 1673 dans nos archives avec l'un de nos secrétaires pour tacher de trouver quelque tiltre ou quelque acte qui iustificiat qu'anciennement il y avoit eu un hospital et il n'y a aucune apparence qu'il y en ait jamais eu et on peut d'autant moins présumer, que cette chapelle n'est qu'a demy-cart de lieue de la ville de Pontecroix ou il y a un hospital renté, et avons délivré le présent certificat a valloir et servir ainsi qu'il appartiendra, a Quimper dans notre Palais Episcopal 21 novembre 1701. »

25 septembre 1702. — Certificat de la benediction de la chapelle de Lochrist.

**

31 octobre 1703 (Document original conservé dans les archives de la Mairie de Pont-Croix: **Lettres patentes** signées par Louis XIV et Colbert.) « **Lettres Patentes** sur arrest portant union de la chapelle de Lochrist à l'Hôpital de la ville de Pontecroix en Bretagne. 31 octobre 1703. »

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre a tous ceux qui ces présentes verront salut.

Nos bien amés les administrateurs de l'hospital de la ville de Pontecroix en Bretagne nous ont fait remontré que par arrest de notre Conel (Conseil) du sept juillet 1702 rendu sur leurs requetes respectives du Sr Terezien se prétendant titulaire de la chapelle de Lochrist en la paroisse de Buzec Diocese de Quimper et du Sr de Rospiec sr de Terezien (Trevien) patron et fondateur de la chapelle, par lequel arrest sans s'arrester a leurs requestes et demandes y portées Nous aurions ordonné qu'il seroit fait employ au profit des pauvres des biens et revenus de ladite chapelle de Lochrist suivant et conformément à notre declaration du vingt quatre aoust 1693 ce qui a donné lieu a autre arrest rendu en notre Con^el le trente Mars dernier portant union audit Hospital des pauvres malades de la ville de Pontecroix des biens et revenus de ladite chapelle de Lochrist et qu'a cet effet toutes lettres nécessaires seroient expédiées lesquelles ils nous ont très humblement fait supplier de leur vouloir accaorder.

A ces causes apres avoir fait voir en Notre Con^el le susdit arrest rendu et iceluy led. jour trente Mars de la presente

année mil sept cent trois cy attaché sous le contre scel de notre chancellerie et désirant que nos Edits et declarations des mois de Mars, Avril, Aoust mil six cent quatre vingt treize soient exécutés selon leur forme et teneur Nous avons joint, reuny et incorporé, et par ces presentes signées de notre main joignons reunissons et incorporons audit hopital des pauvres malades de la ville de Pontecroix les biens et revenus delad. chapelle de Lochrist située dans l'étendue de la paroisse de Beuzec, Pour en jouir du premier juillet 16 quatre vingt quinze et etre lesd. revenus employés à la nourriture et entretien des pauvres malades dud. hopital de Pontecroix a la charge de satisfaire aux prières services de fondation ou peut etre tenue lad. chapelle et de recevoir les pauvres malades de lad. paroisse de Buzec, et en conséquence Nous ordonnons que les titres et papiers concernant lesd. biens et revenus de lad. chapelle de Lochrist qui peuvent etre en la possession de Me Nicolas Gaudion, Greffier des commissions extraordinaires de notre Con^el qui a succédé à Me Jean-Baptiste Macé greffier de la Chambre Royale de l'Arsenal, aux archives de l'ordre de St Lazare, et entre les mains des commis et préposés par le sr. Intendant et Commissaire par Nous departy en Bretagne, le sr. de Terezien et autres qui jouissoient desd. biens et revenus avant notre Edit du mois de Mars 16 quatre vingt treize, seront remis et delivrés ausd. administrateurs de l'hopital de Pontecroix, a ce faire les dépositaires contraints, ce faisant jls en demeureront bien et valablement dechargés, sy donnons en mandement a nos amés et féaux Con^{es} les gens tenant no^{re} Cour de parlement de Bretagne, que ces présentes jls fassent registrer et de leur contenu ensemble aud. arrest jouir en user lesd. administrateurs dud. hopital des pauvres malades de la ville de Pontecroix et ceux qui leur succederont en lad. qualité, pleinement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empechemens nonobstant tous edits, declarations, arrest et reglem^{os} a ce contraires ausquels Nous avons derogé et derogeons par lesd. pn^{tes} car tel est n^{re} plaisir. En témoin de quoy Nous avons fait mettre notre scel a ces pn^{tes} donné a Versailles le trente uniesme jour d'octobre L'an de grace mil sept cent trois et de notre Regne le soixante unieme. »

LOUIS.

(Le parchemin, au dos, est revêtu de la signature de Colbert. Le cachet qui était de cire jaune n'existe plus. Les édits et déclarations mentionnés sont encore attachés à ce document. Dans le texte Terezien est une mauvaise graphie pour Trevien.)

La publication de ces Lettres fut effectuée dans la chapelle de Lochrist comme nous le prouve un autre document que nous avons également retrouvé :

« 1703... — Lettres patentes de Sa Majesté en conséquence du 31^e 8bre en la mesme année et arrest de la Cour de nos seigneurs de parlement de Bretagne en conséquence du 9^e

janvier 1704 a quoy inclinants nous nous sommes rendus en la d^e chapelle de **Lochrist** ou estant a l'issue du prône de la grande messe y ditte et célébrée par venerable et discret messire **Alain Le Gargadennec** prestre Recteur de la d^e paroisse ou assistoient les soussignants prestres de la d^e paroisse et chapelains du dt Pontecroix, Juges, Officiers, Bourgeois et habitants dud^t Pontecroix Gentilshommes delad^e paroisse et entre autres messire René de **Rospiec** sieur de **Trevien** et les srs paroissiens dud^t Beuzec Cap^{un} avons mis et induit ledit Sr de Castellien en lad^e qualité et autres administrateurs en lad^e charge en la pleine possession et jouissance desdits revenus par leur avoir fait lecture et donné à entendre toute la teneur et substance dud^t arrest du conseil, Lettres patentes de sa Maiesté scellé de cire jaune et arrest de parlement de bretagne, letout a nous représentées et mis en main par ledit sr de Castellien a laquelle possession ne s'est trouvé aucun opposant, dequoy ledit sieur Castellien enlad^e qualité nous a requis acte que luy avons sur les lieux raporté à valoir et servir comme il appartiendra lesd. jour et an sous les sings des soussignants et les nostres, le registre de cettes est signé de :

Alain Le Gargadennec Recteur de Beuzec Cap^{un}, **G. Paillard** prestre docteur, **Jean Ricou** prestre chapelain, **Augustin Le Lannou** prestre, **G. Gouzien** diacre, **P. Le Plom** pb^{re}, **O. Sergent** pb^{re} curé de Beuzec, **Jacques Le Jalm** pb^{re}, **Jan Le Pichon** pb^{re}, **Fr. Le Clerc** pb^{re} prédicateur, **Alain Kernilis** curé de Pontecroix, **Alexandre Filly** escuyer sieur dudit lieu, **René de Rospiec** sauf mes droits, **Pierre de Kerviher**, sauf mes droits, **Nicolas Omnès** Senechal de Pontecroix sauf les droits de la Seigneurie, **de Leissegues** pr fiscal sauf les droits de la Seigneurie, **Le Baron, J. Riou, J. Ansquer, Aug. Bittard, Yves Ansquer** ancien gouverneur dudit hospital de St. Yves, **de Kerguiffin** **Furic, Guillou** greffier de Pontecroix, **Le Not** canonier, **Guillaume Le Moalic, Clette Clerc, Hervé Le Moalic, Alain Philippe, Jacques Le Gargadennec, Jean Gouzien, Ju. Manceau** sacriste, **Hervé Le Goill** canonier, **Jacques Cavarle, Guy Le Moalic, P. Briant, G. Gargadennec, Clette Ansquer, Henry Perrault, Yves Le Lay, Yves Le Gargadennec, Le Barz** Gouverneur dud^t hospital et lieutenant de Pontecroix, et de nous **F. Canevet** et **Jean Filly** no^{res} royaux et apostoliques, ledit sieur **Filly** registrateur. Contrôlé a Pontecroix le 27^e fevrier 1704. Signé led. **Queffelec** qui a marqué avoir aussi reçu quarante sols. »

5 février 1723 (extrait des Registres de Décès de Pont-Croix) :

Inhumation en l'Eglise de Lochrist, devant l'autel de la Ste Famille, de demoiselle Marie-Corentine de Rospiec (78 ans).

8 aout 1724 (id.). — « Damoiselle Thérèse-Renée de Rospiec fille de deffunts (Esc ou Chr ?) René de Rospiec et de dame François Marie Aleno vivants sr et dame de Trevien, est décédée âgée d'environ dix huit ans en la communion de la Sainte Eglise après avoir reçu le viatique et l'extrême onction

du soubzsignant prêtre Geffrain pendant sa dernière maladie le septieme d'aoust de l'an mil sept cens vingt et quatre. Son corps a esté inhumé en la chapelle de Lochrist en la paroisse de Beuzec Capszun le huictiesme dudict mois et ont assiste au convoi Jacques Lardic et frs^o Pansart qui ne signent et autres.

Guillaume Geffrain p^{re}. »

19 janvier 1738 (C.A. communiqué par D.B.) — « Quittance donnée par René **Le Sergent** fabrique de Lochrist a Hervé **Le Moallie**, charpentier, de la somme de 30 livres pour avoir fait une armoire neuve placée dans la sacristie avec une porte neuve au milieu du chœur. »

5 septembre 1740 (Registres de mariages de Pont-Croix) :

« Mariage d'écuyer Messire Jean-François **Jeguic** sgr de Stanguinant, Kerhoet et autres lieux, fils majeur de feu messire Denis gabriel **Jeguic** et de feu dame Anne de Kerve-nozael de la parr. de Meslan diocese de Vannes, et Damoiselle Anne-Claude **Alleno de St Alouarn** fille de feu René et de dame Claude **Lhonore** sa veuve... Messe avec ceremonie ordinaire dans la chapelle de Lochrist ou le mariage a été solennellement célébré... en présence de madame Marie-Anne-Yvone de **Saint Peran** dame douairiere de **Trevien**, de demoiselle Catherine-Vincente de St Peran dame de **Rozangat**, de demoiselle Jacqueline Marie de St Peran et escuyer Messire Pierre Jacques de **Rospiec** sgr de Trevien, d'écuyer Messire Vincent René de St Peran, tous de cette paroisse, excepté la demoiselle de **Rozangat**, de celle de **Plozevet**. Au chateau de **Trevien**. 5 septembre. »

1745. — Simon **Plouhinec** mentionné comme « administrateur des revenus de la chapelle de Lochrist » (Arch. du Finistère).

1749. — Demande de création de nouvelle **Foire** à Lochrist, faite par M. Aleno de **St Alouarn** capitaine de vaisseau (C. 1572 V. Loire inf. — communiqué par M. D. B.).

5 décembre 1751. — « Délibération par les délibérants de l'Eglise de Lochrist par laquelle ils ont adjugé l'ouvrage de la charpente de ladite église à Alain **Kerloch** maitre charpentier, pour la somme de 78 l. (Contrôle des Actes de notaires — Comm. par M. D. B.)

11 avril 1757 (Extrait des registres paroissiaux de Beuzec: voir aussi Bulletin Diocésain : **Beuzec**) : **Procès-verbal** de la ceremonie de baptême d'une nouvelle cloche :

« L'an 1757 ce jour 11 avril, a été bénite la principale cloche de la chapelle de **Lochrist** en la paroisse de Beuzec cap sizun par le soussigné Messire Pierre **Roulin**, recteur de Poulan, docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne,

a quoy ont assisté en qualité de parrain et marraine Dame Louise Renée de **Billette**, dame de **Baillif** et de **Porsaludem**, et Messire Pierre jacques de **Rospiec**, chevalier, Seigneur de **Trevien**, **Kerergant**, **Quinicbeuzec**, Fondateur et Patron deladite chapelle, qui lui ont donné les noms de « Louise-Perrine », le tout suivant en considération de la délibération tenue à Pontcroix le 20 janvier dernier ou fut arrêté que le gouverneur de l'hopital de Pontcroix actuellement en charge, prirait, au nom du corps et communauté dudit Hopital, ledit sgr de Trevien et ladite dame de Baillif de vouloir etre patron et patrone deladite cloche. »

1758 (Archives de Trefrest : Aveu du 20 avril 1758 fourni par Dame Marie Joseph **Dondel** veuve douariere d'ecuyer Prigent Pierre **Goueznou** sr de **Keraval**, a H^e et P^e Dame **Françoise Renée de Carbonnel de Canisy** :

« ... Pour et a cause lequell Manoir de Trefrest laditte dame déclare etre fondée dans les droits honorifiques et preeminences cy-après...

enfin pareils droits décussons et armoiries dans les deux soufflets inférieurs d'une vitre sittiée au pignon de l'aisle gauche du chœur de la chapelle de **Lochrist** en ladite paroisse de **Beuzec**, autre ecusson dans l'un des soufflets d'autre vitre au vis a vis de la precedente et deux ecussons en pierre et en relief dans un pilier soutenant le pignon occidental de laditte chapelle... »

1762 (Arch. de Kerdanet. Comm. par D. B.). — En 1762 **Rospiec** s'empara d'une grosse tour de pierres de taille, peu distante de la chapelle de **Lochrist** et la fit démolir (sur la montagne de **Kerrodo** ou « Menez an Tour »).

(**Rospiec** n'en fit démolir qu'une partie puisque en 1790 des pierres de cette Tour servirent à réparer l'Eglise de Pont-Croix.)

D'autre part : « L'allée menant à **Lochrist** était bordée de chaque côté d'une rangée d'arbres. Ces arbres furent coupés par **Rospiec**. »

1770 (C. 1293-I et V. Comm. D. B.). — **Hopital de Pont-Croix**... — « Observation : il est a observer que dans le principe l'hopital de Pontcroix en etoit éloigné d'un quart de lieue en un endroit nommé **Lochrist** où il y avoit une maladrerie mais par arret du Conseil du 30 mars 1703 cette maladrerie fut transportée à PontCroix avec tous ses revenus... Ledit Hopital St Yves est chargé de réparations a la chapelle de **Lochrist**. »

(Cette observation est erronée car l'Hôpital Saint-Yves de Pont-Croix, devant l'église N.-D. de Roscudon, fonctionnait bien avant le XVIII^e siècle. Ce sont les revenus de la cha-

pelle de Lochrist et non les activités d'une maladrerie qui furent, on l'a vu, transportées à Pont-Croix.)

5 avril 1786 (communiqué par lettre en 1958 par M. le Curé de Beuzec). — « Je puis vous communiquer quelques détails sur l'inventaire des effets ayant appartenu à la chapelle de Lochrist et déposés dans une des armoires de la chapelle de l'Hôpital de Pont-Croix. La pièce porte la date du 5 avril 1786. La liste des objets est très longue. Je me contente de vous signaler ceux que je juge les plus importants :

1) Une grande croix a pommettes et a l'antique avec deux clochettes y attachées et une statue a chaque côté, le tout soufflé en or.

2) Un grand calice d'argent soufflé en or avec sa patene.

3) Un petit calice tout en argent avec aussi sa patene... »

1786 (D. B. : Arch. de Kerdanet). — En 1786, **Trehot** (de Clermont) fit enlever de la chapelle de Lochrist tous les effets, ornemens et vases sacrés qui y étoient; il fut obligé de les y faire rapporter. »

1787 (Plusieurs livres de Comptes des gouverneurs de l'Hôpital Saint-Yves de Pont-Croix sont conservés dans les archives de la mairie de la ville. Nous extrayons du « Rentier » tenu en 1787 par « Raymond Charles Le Bris Durest Administrateur Tresorier Econome élu en remplacement de Trehot de Clermont » les rentes mentionnées dans la rubrique « **Propre de Lochrist** ».

(Au Rentier figurent l'ancien propre de Saint-Yves, le propre de Lochrist et le propre de Pors-Lesguen. Voir notre Monographie de Pont-Croix.)

« Paroisse de Beuzec-Cap-Sizun.

Propre de Lochrist :

- Village du **Haffon** (5 b. de froment, 5 b. de seigle, 5 b. d'avoine, 1 10s pour deux chapons).
- Village de **Lochrist** (54 l.).
- Village de **Kerbrat** (2 b. seigle et 6 argeant) .
- Village de **Leilseach** et **Trelas** (4 b. 1/2 de froment 1/2 b. seigle).
- Village du **Cosquer** (2 b. seigle).
- Village de **Kerlavarec** (1 b. froment et 1 b. seigle).
- Village de **Lanviscar** (2 b. seigle).
- Village de **Kerguian** (4 b. froment et 4 b. seigle).
- Village de **Lanvern** (12).

- Village de **Lanvers** ou **Toulgoat** (Portion qui doit 4 10s).
- Village de **Kervoazec** (1 b. froment).
- Village de **Kereon** (1 b. froment, 2 chapons, 1 10s, 4 en argeant).

Parroisse de Beuzec Cap Sizun Ville de Pont Croix

- Issues de Pt-Croix.
- Les représentants du sr **Gubaer**.
- Sur maison dans grande rue vis à vis le pignon méridional du four à ban.
- Sur parc Tal-ar-feunteun : 4 16s.
- La maison en 1787 a Md. Veuve **Kerforn de Keryouan** remariée au sr. **Le Bris** de Douarnenez.

Parroisse de Plouhinec

- Village de **Lezoualeh** (2).

Parroisse de Poullan

- Moulin de **Lanergat** ou de **Kerudunic** pres de St Ey en Poullan : 36.
- Village de **Gouletquer** (4 b. de froment, 2 b. seigle, 4 b. avoine, 7s6").
- Village de **Kervignec** (8 b. froment, 16 b. seigle, 8 b. avoine, 13s pour chapon et 16s corvées).
- Village de **Lannergat** (2 b. froment, 1 b. seigle, 12 corvées).

Parroisse de Mahalon

- Village de **Landedui** (5).

Parroisse de Meilars

- Bourg paroissial : 6 b. de froment, 3 b. de seigle, 2 b. d'avoine, 2 chapons ou 1 10 s.

Parroisse de Pouldregat

- Village de **Keramblevec** (3 b. de froment, 3 b. seigle, 2 b. avoine, 1 10s pour 2 chapons).

Parroisse de Plozevet

- Village de **Lestreouzien** : 2 5s.

Parroisse de Quemeneven

- Village de **Lanclicq** : 48.

Parroisse d'Esquibien

- **St Raimond d'Audierne**.

Le Rentier signale par ailleurs parmi les charges de l'hôpital une somme de 96 l. pour « les Prestres pretendant pour acquitter de pretendues fondations a **Lochrist** ».

1789. — Rôle des décimes : **Lochrist** : 3 l. 15 s.

1790. — Nous relevons dans un document la désignation « Chapelle Ste Croix de Lochrist ».

18 avril 1790. — La Municipalité de Pont-Croix affecte une somme de 1200 f. aux réparations de l'Eglise côté Nord. Elle autorise le marguillier **Daniélou** à prendre des pierres aux masures de la **vieille tour** située près de la chapelle de Lochrist. (Téphany : Notice sur Pont-Croix, p. 179.)

29 septembre 1792. — « Fidele **Gueguen**, commissaire nommé pour la descente des cloches : Rendu à la chapelle de Lochrist je l'ai trouvée ouverte et abandonnée, en conséquence, j'ai fait enlever une ancienne balustrade de fer, un petit coffre contenant deux grands livres de chants, six pots à fleurs, trois petits chandeliers de cuivre, qqes vieilles ferrailles, les deux cloches étant dans la tour, une grande armoire servant à mettre des bannières, et fait transporter de suite au lieu indiqué par l'arrêté (22 septembre (?) 1792), les deux cloches, les autres effets avec une statue de la Vierge, à la vieille sacristie de Pont-Croix. Une grande croix d'argent, deux calices avec leurs patènes se trouvaient dans une armoire à l'Hopital de Pont-Croix, la chapelle de Lochrist étant interdite depuis 7 à 8 ans... » (Comm. D. B.)

11 novembre 1792 (Reg. des Délibérations de Ptx). — « La Chapelle de Lochrist est sous la dépendance de la Municipalité de Beuzec qui y a de tout temps nommé un Fabrique, sans savoir cependant à quel titre ni qualité, tous les biens de Lochrist et Lochrist meme dépendant de cet Hopital (St Yves de Pont-Croix)... »

novembre 1792. — Hervé Scuiller de Lanviscar charroie des pierres de Lochrist pour les réparations et comblements d'enfeux en l'Eglise de Pont-Croix.

2 janvier 1793 (Arch. Mairie de Ptx). — « Dépôt à l'Hopital de Pont-Croix de 2 calices avec leurs patennes d'argent dont l'un soufflé en or, et une croix aussi soufflé en or, qu'on présume provenant de la chapelle de Lochrist. »

janvier 1793. — Prélèvement de vitres à Lochrist pour remplacer en l'église de Pont-Croix les vitraux armoriés saccagés.

Août 1793. — Matériaux enlevés aux ruines de Lochrist pour la construction du corps de garde de **Lervilly** : 120 pieds de faitières et fermes; 436 pieds de chevrons, planches, porte en chêne, 6.000 ardoises...

(Matériaux également prélevés pour le **Cremenec**.)

29 août 1793. — Reçu de **Moullec**, adjoint au corps du... à

Audierne pour six milliers d'ardoises pris à **Lochrist** et à **Lescongar**... (D. B.)

Prairial An 2. — Les pierres de la chapelle de **Lochrist** servirent aussi à édifier le corps de garde de **Luguene** en **Beuzec**. Le charroi fut effectué à cette époque. (Reg. 7, f° 41 R, comm. D.B.)

23 frimaire An 2. — « Vu l'Etat des frais de démolition du toit de l'Eglise de **lochrist** et du transport des ardoises à **Pont-Croix** : 49 l. pour démolition et 132 l. pour transport à **Allain Sergeant**. L'adjudication des bois du toit montant à 160 l. (Reg. 6, f° 107.)

(Date non précisée.) Notes de M. D. B. :

— Estimation de la Mazière de l'Eglise de **Lochrist** : la chapelle en ruine de **lochrist**, bois et fer non compris, estimée avec la croix, ses issues et dépendances sous le fond de 15 cordes, la somme de 900 l. (Q-436.)

(id) — **Lochrist dépendances** :

— Une maison construite de pierres de grosse taille couverte d'ardoises, longueur 33 pieds et demi (10 m. 87), deux pignons, hauteur 13 1/2 (4 m. 37), largeur 14 1/2 (4 m. 60 : 24 livres.

— Au Nord, bout couchant, différentes mazières en ruines : 4 L.

— Une vieille tour sur une montagne dépendante de **Kerrodou** : 1 Livre 45.

— Un petit jardin : 2 L. 10.

— Un pré fauchable : 12 L.

— Un parc terre chaude nommé « **Parc ar C'hao** » : 16 L. 10.

— Un deuxième parc terre chaude : 6 L. 15.

Total : 65 L. 5.

Total de l'arrentement, soit un capital de 1260,18,9.

Sous pré 1/2 journal 5.

Sous terre 3 journaux 6 cordes.

29 prairial An III. — « La Chapelle en ruine de **Lochrist** et dépendances a **Trehot fils**, pour 1250 :

Versé le 15 messidor an 3 : 312,50 en assignats

le 29

871,04

1183

Le reste en numéraire : 67 l.

1794-1795. — Dans son « Voyage dans le Finistère en 1794 et 1795 (Tome 2, page 240), **Cambry** signale :

« On montre près de Pont-Croix, à Lochrist, les **débris d'un ancien hôpital**; c'étoit une **Ladrière**, m'a-t-on dit. Des Cordeliers (1) s'y sont établis. »

*
**

1795. — Les débris de Lochrist servirent aussi à réparer les batiments des Ursulines de Pont-Croix (cf. **Pilven**).

14 prairial An IV (1796). — Plusieurs villages de Beuzec sont réunis à la commune de Pont-Croix-**Lochrist** inclus — « n'ayant d'ailleurs — dit le texte du registre des Délibérations de Ptx — jamais cessé de faire partie de la commune de Pont-Croix ». (Mais ces villages dépendaient au point de vue paroissial de Beuzec et non de Pont-Croix.)

2 décembre 1816 (Enregistrement). — Par acte du 25 novembre 1816 au rapport de **Daniélou**, notaire, Antoine-Marie-Hyacinthe **Mascarenne de Rivière**, demeurant à Bouguenais, vend à Joseph-Augustin-Marie **Pendu**, boucher, demeurant à Pont-Croix, la **chapelle de Lochrist** et issues, pour la somme de 90 f. (Enrg. — Autre acte idem : 13 octobre 1816.)

1827. — Un article paru dans le journal « Le Breton », de Nantes, et concernant Pont-Croix, parle en ces termes de la chapelle de Lochrist :

« On voit un édifice ruyné que quelques personnes regardent comme une habitation des Templiers et d'autres comme une maladrerie... »

(1) Des cordiers.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DES COTES ET PORTS DE CORNOUAILLE

M. Emile Le Tendre, de Concarneau, avait donné au Bulletin de la Société Archéologique, t. LXXXVIII (1962), les pièces d'un dossier sur Concarneau trouvé aux Archives du Génie, à Paris. Il communique cette fois cinq pièces trouvées aux Archives de la Guerre, au château de Vincennes.

Le premier document est de 1765. C'est un mémoire sur l'installation de « tours à feu », expression qui est restée dans la traduction bretonne tour-tan. L'auteur, Landois de Clémur, se donne ici comme négociant ; c'est comme avocat qu'il est porté sur les registres de capitation de 1789. Cette double profession était le fait de beaucoup d'avocats du temps, qui étaient aussi « marchands de sardines ». Notre Landois de Clémur apparaît de plus, en 1794, comme instituteur à Concarneau.

Dans la dernière pièce, l'un des signataires est le capitaine du Génie Frédéric Morvan, qui fit une belle carrière et finit général (une rue de Concarneau porte son nom). Il était le fils du Quimpérois Olivier Morvan, un des 26 administrateurs du Finistère guillotisés à Brest en 1794 (3 prairial an II). On peut rappeler les belles pages qu'a données René Kerviler en 1893, dans le tome II de « Armorique et Bretagne », sur « la Société patriotique de Bretagne et le poète Olivier Morvan ».

I. — MEMOIRE POUR L'ETABLISSEMENT DE FEUX SUR LES COTES (1)

MEMOIRE EN NOTE A M. BRIOCKER (ou ken)
SUR LA BAYE D'AUDIERNE

Les naufrages qui arrivaient presque journellement dans la Baye d'Audierne (où j'établis ma résidence en 1756) et sur les côtes voisines me frappèrent et m'intéressent si vivement que je formai aussitôt le dessein de travailler à en connaître la cause et cherchai les moyens de pouvoir les éviter, ou du moins les diminuer.

Quelques difficultés que j'entrevis à acquérir une connaissance parfaite de ces côtes et de leurs courans, elles ne purent ralentir mon zèle pour le bien de l'état et le salut de mes compatriotes et de toute la nation. J'y sacrifiai avec plaisir mes soins et mes veilles. Je parvins en 1765 à former le projet que j'ay l'honneur de vous adresser, et au mois de May de la même année, je fis le voyage de Paris pour solliciter son Excellence; Monsieur le Duc de Choiseul, lors Ministre de la Marine, donna des ordres en Bretagne, et ailleurs, pour se faire rendre compte des côtes où il seroit à propos d'établir des feux pour la sûreté et la facilité de la navigation. Quelques mal intentionnés ont profité de la communication de mon projet pour bâtir un nouveau plan, auquel ils ont cru devoir donner plus de force, en proposant une plus grande quantité de feux. Ils n'ont même rien négligé pour en obtenir l'entreprise et l'exécution. Si ces plagiaires avaient des vues patriotiques et avaient connu les côtes de Bretagne, ils auraient senti que les 5 Feux, dont je propose l'établissement, suffisent, qu'une plus grande quantité gêneroit et chargerait le commer-

(1) Archives militaires, à Vincennes, cote M.R. 1096.

ce, ne pourroit servir qu'à jeter la confusion sur la direction des routes et constitueroit l'état ou le commerce dans des frais immenses.

J'ai évité ces inconvénients en ne plaçant des feux que sur les côtes dangereuses et qui sont l'attérage ordinaire des vaisseaux. Le nombre que j'en ai fixé est suffisant de l'aveu unanime de tous les marins qui connoissent les côtes. J'ai cru devoir, en patriote, vous prévenir, Monsieur, de mes démarches, vous demander votre suffrage si vous croïez que mon travail le mérite, vos bons offices pour en solliciter l'exécution; vous ajouterez à cette grâce si vous voulez me communiquer les observations que vous ferez sur cet ouvrage. J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé: LANDOIS DE CLEUMEUR,
Négociant à Concarneau.

A Monseigneur le Duc DE PRASLIN, Ministre de la Guerre,
Monseigneur,

Le projet que j'ai l'honneur de vous présenter est de la plus grande utilité pour l'Etat; c'est à ce titre que j'ose espérer que vous voudrez bien l'accueillir favorablement.

La connaissance exacte des écueils qui bordent les côtes de l'Evêché de Cornouailles, les malheurs qui arrivent tous les jours dans ces parages et les moyens de les prévenir, quels objets plus dignes d'être présentés à un Ministre qui sait réunir l'élévation des sentiments avec l'amour du bien public.

Les naufrages fréquents sur les côtes de la Basse Bretagne depuis la pointe du Raz (1) de Fontenay jusqu'au Port-Louis, c'est-à-dire pendant l'espace de 23 lieues, occasionnent une dépopulation sensible, intimident les

(1) Passage dangereux, les marins les plus hardis tremblent et prient pour eux, et pour ceux qui y ont péri.

négociants, arrêtent leurs entreprises et nuisent évidemment à l'exportation et à l'importation des denrées.

Tous les dangers sont réunis sur ces côtes impraticables : des brouillards continuels, une mer toujours grosse et des chaînes de rochers y multiplient des périls contre lesquels l'expérience la plus consommée ne donne que de faibles ressources. Le seul remède, j'ose l'assurer, est celui qui faciliteroit la connaissance de la côte de Cornouailles et qui feroit trouver un azile assuré dans de très bons ports que presque tous les marins ont jusqu'à présent redoutés. Quatre tours bien éclairées de cinq feux rempliroient ces deux objets et rendroient cette côte accessible tant aux vaisseaux de sa Majesté qu'à ceux de la Compagnie des Indes, et aux navires marchands de toutes les nations.

Le premier feu seroit établi à l'Isle d'Ouessant. Les vaisseaux de sa Majesté qui n'ont point eu connoissance de cette Isle font ordinairement leur attérage sur les Glénans (1), Penmarch (2), ou la Pointe du Raz de Fontenay, ainsy que ceux de la Compagnie des Indes les navires marchands de la partie de l'Est et du Sud-Est de cette côte, et généralement tous ceux qui naviguent dans la Manche, tous ces vaisseaux ayant gardé la mer des mois entiers, sans avoir pu prendre hauteur, n'ont pu, conséquemment, diriger leur route que par estime, ce qui occasionne des erreurs considérables que toute l'expérience et l'habileté de marins ne sauroient rectifier, leurs opérations sont alors si peu justes qu'ils se croient souvent à 20 ou 30 lieues derrière leur vaisseau. Ce mécompte, la rapidité des courants, une pointe ou une isle dont on ne peut avoir la connoissance exacte sans celle de la hauteur jettent les vaisseaux à la côte dans des temps de brouillards ou pendant la nuit; les caboteurs même bien plus routiers

(1) Isles à 4 lieux de Concarneau.

(2) Pointe de terre formant une côte de la baie d'Audierne.

dans ces parages que les autres marins ne peuvent garantir du naufrage, lorsque les brouillards leur dérobent la vue de la terre. Si on faisait l'énumération de tous les vaisseaux qui ont péri sur ces côtes depuis la paix seulement, on en trouveroit plus de 50, tant grands que petits... quelques uns touchent au large sans qu'on puisse être instruit de leur sort; ces pertes réunies montent à des sommes immenses. Combien n'y a-t-il pas de navires marchands, venant des Longs cours qui au milieu des écueils et des brisants (terme de mer, lorsqu'elle est poussée avec impétuosité contre des rochers qui la font se blanchir et se soulever) alloient être engloutis sans l'heureuse rencontre de quelques bateaux qui redressoient leur route ? — Enfin la quantité de marchandises à flot que l'on voit journellement sur ces côtes n'annoncent que trop combien l'abord en est funeste.

L'établissement de feux préviendrait la plupart de ces malheurs.

Je viens d'indiquer le premier sur l'Isle d'Ouessant, les quatre autres doivent être ainsy divisés : Deux sur la pointe du Raz de Fontenay, un sur celle de Penmarch, un autre sur l'Isle de Penfret, faisant partie des Isles de Glénans. Cette dernière situation à 4 lieues au large donneroit un feu visible à cinq lieues d'icelle et entre la terre, ayant une connoissance parfaite de ses courants (Passage entre une isle et la terre) vos navires pourroient en relever la clarté, diriger sa véritable route suivant la proximité ou l'éloignement de son point, et verroit sans incertitude quelle est la situation qu'ils décideront, soit à faire un bond au large, ou à chercher à se relever de la côte, s'il s'y trouve affalé (terme de marine lorsque le bâtiment est sous le vent et dans l'impuissance de doubler une pointe). Presque tous les bris qui arrivent dans ces parages proviennent de ce cas, et les marins n'ont alors d'autres ressources que de mettre les navires bout à terre pour chercher à sauver leur vie, et quelques parties de la cargaison.

Les approches de la Pointe de Penmarch sont encore plus à craindre, les bancs de rochers s'y étendent à une lieue et demie au large; les courreaux y sont terribles, et la mer y brise toujours, même dans les temps les plus calmes. Comme cette pointe présente de loin la même perspective que les courreaux de l'Isle Dieu, où les bâtiments peuvent trouver un bon refuge cette illusion occasionne beaucoup d'erreurs, et ces erreurs sont d'autant plus funestes que les marins, persuadés de trouver un bon mouillage viennent s'affaler dans la Baye d'Audierne, la plus dangereuse de toutes celles de France. Les hauts fonds (le peu de profondeur de la mer) de cette baye, les mers affreuses que les vents de Sud Ouest et Nord Ouest y soulèvent, engloutissent, à plus d'une lieue au large, les bâtiments affalés, sans que la manœuvre la mieux entendue, puisse leur être d'aucun secours.

A tant de périls vient se réunir ceux de la proximité du passage du Raz de Fontenay où les courants de Penmarch entraînent les vaisseaux, si quelques uns peuvent lutter, à force de voiles, ils ne font que retarder leur perte de quelques moments. Les sinistres sont plus fréquents dans le raz de Fontenay et le passage en est impraticable sans les secours de la marée et un vent portatif. Pour le calme point de « Ressource », les courants par l'enchaînement des rochers y sont d'une rapidité étonnante, et forment dans le centre quantité de remous (une mer toujours agitée de plusieurs courants opposés formant quantité de creux où l'eau tournoye) de marée aussi dangereux que l'écueil le plus funeste; c'est un torrent qui à la marée montante porte au Nord, et quand elle descend porte au Sud. Un vaisseau de ligne même voudroit en vain esquiver ce passage, lorsqu'il est une fois engagé dans les courants, toute manœuvre est inutile et il ne peut que hâter sa perte. Il faudroit nécessairement qu'il eût de ce parage une connoissance antérieure pour diminuer ou forcer de voi-

les, suivant que le flot (mer montante) ou le jusant (mer descendante, mer perdante) l'auroit exigé. Un navire marchand est à plus forte raison dans le même cas. Deux feux à cette pointe remédieraient à tout.

L'Isle des Saints, séparée de la terre ferme par le Raz n'est praticable que par les riverains; elle est entourée de rochers dont les $\frac{3}{4}$ se découvrent à basse mer et sa forme est si aplatie qu'on ne sauroit l'apercevoir de loin.

L'Isle « Basses froides » chaîne de rochers qui s'avancent à 4 lieues au large de cette isle s'y découvrent aussi et pour ainsi dire à toute marée; les marins qui peuvent s'estimer au large de 20 à 30 lieues, se jettent à pleines voiles sur ces basses froides et périssent avant d'avoir eu le temps de se reconnaître. La Baie des Trépassés attenante à la terre ferme où les remous des marées et les courans du Raz jettent les débris de tous les naufrages tire son nom de la quantité de cadavres qu'on y voit flotter depuis un temps immémorial, une tour éclairée de deux feux sur la pointe du Raz dirigerait la route dans cette partie.

Dans le cas où un vaisseau ne pourroit doubler la Pointe de Penmarch il trouveroit un refuge à Audierne, ce port décrié par sa barre (barre de sable formée à l'entrée d'un port) qui passe pour être plus dangereuse qu'elle ne l'est effectivement, est d'une très grande ressource, des frégates de sa Majesté de 14 à 16 pièces de canons s'y sont réfugiées. Audierne est « abritée » de tout côté, on peut toujours y être à flot. Ce n'est à la vérité qu'un port de marée où les batiments tirant plus de 4 pieds ne peuvent entrer, mais comme de deux maux on doit choisir le moindre, on aimera mieux tenter l'entrée qu'une lame pourra faire franchir que de se jeter sur une côte inconnue éloignée de tout secours et dont les habitants n'ont donné que trop d'exemples d'inhumanité.

Qu'un autre soit sous le vent et veuille attérer sur les Glénans, il en est détourné par un autre feu répondant à celui de Penmarch qui lui trace une route assurée et lui donne la connoissance de deux bons ports, celui de Benaudet, où tout vaisseau de ligne (ceci ne peut s'entendre que pour des frégates, encore faut-il une « petite ») peut entrer à toute marée, et celui de Concarneau (le port est moindre que celui de Benaudet) qui ne cède en rien à ce premier. Enfin, le feu de l'Isle d'Ouessant, l'attérage ordinaire de tous les vaisseaux de ligne qui cherchent l'entrée de la Manche ou du Golphe donne aux vaisseaux outre la connoissance de la sonde, une assurance entière sur la position où ils se trouvent, ils peuvent alors diriger leur route, et éviter tous les dangers des côtes de Cornouailles où il n'y a point de ressources dans le gros temps. Les marins cherchent actuellement leur attérage à la hauteur de l'Isle Dieu comme plus saine que celles de Cornouailles mais sur l'assurance que leur donneroient ces feux ils préféreroient cette dernière qui deviendrait d'un meilleur abord. Les Anglais, dont les côtes sont encore plus sûres que celles dont on vient de parler ont reconnu la nécessité de ces feux qui donnent à leurs vaisseaux, et à ceux des étrangers la connoissance la plus exacte des parages d'Angleterre. Ce Royaume n'a point été surchargé par ces établissemens; il en tire au contraire des émolumens considérables; la taxe à cet égard est très forte; la navigation des côtes de Cornouailles faciliteroit la même forme, exciteroit l'émulation de tous les habitans et produiroit les plus grands avantages.

Les Tours coûteroient sans doute considérablement par l'étendue des batisses et par l'entretien journalier des édifices et des feux, mais quel bien n'en résulteroit-il pas? On pourroit d'ailleurs percevoir une somme modique dans tous les ports de la Manche et du Golphe depuis Saint Jean de Luz jusqu'à Brest, sur tous les vaisseaux qui entreroient et sortiroient de tous les ports

contenus dans cet espace, de cinq sous par tonneau pour les batiments françois et 10 sous pour ceux de l'étranger ce ne seroit pas une charge pour le commerce, et cela rembourseroit l'état de ses avances et fourniroit à l'entretien des tours. Il n'y a point de marins qui ne consente de supporter son contingent, mais cette taxe doit être regardée comme avarie, le tiers doit être supportable par les batiments et les deux autres tiers par la cargaison. C'est une assurance qui paierait les propriétaires et les chargeurs pour lesquels 40 deniers par tonneau de marchandises dont la valeur monte souvent à 1.000 et 1.200 livres, quelquefois bien davantage, ne sauroient être un obstacle.

Les uns et les autres sont tous les jours exposés par le défaut de feu à des pertes immenses, à des frais considérables, soit par des relâches dispendieuses, soit par le salaire des Pilotes lamaneurs ou des pilotes côtiers qu'ils prennent pour les conduire, soit enfin pour le rafraichissement de l'équipage, les marchandises d'ailleurs s'altèrent par la longueur du chargement.

L'établissement de ces Feux obviendroit à tous ces inconvénients, et rendroit la navigation plus sûre, et encourageroit et soulageroit les négociants, les Chambres d'Assurances seroient exposées à moins de pertes les chargeurs feroient assurer à moins de primes, tout se réuniroit, en un mot, pour un avantage général et particulier.

Si le Roy ne jugeoit pas à propos d'entreprendre cet établissement, je m'engage à le conduire à sa perfection, pourvu que moi et les miens jouissions pendant 40 ans de la taxe qui sera estimée nécessaire pour les avances et pour l'entretien. Il seroit plus avantageux que l'Etat, ou le Commerce se chargeât de cette entreprise qu'aucune Compagnie, le Commerce par ses moyens en retireroit un double avantage, par l'application qu'on pourroit faire du net produit des feux, à la bonification et

embellissement des ports; la régie ne seroit ni dispendieuse ni difficile à faire non plus que l'établissement.

J'estime que la tour à faire sur l'Isle de Penfret doit avoir 60 pieds d'élévation, et 16 pieds de diamètre, à prendre du milieu de l'épaisseur, avec murs qui seront de 4 pieds ce qui donne 50 pieds, 3 pouces de circonférence. Les fondations des murs de la même tour auront 5 pieds, 6 pouces d'épaisseur de mur sur 4 pieds de profondeur, et 6/7 pieds, 6 pouces de diamètre à prendre aussi du milieu de l'épaisseur des murs, ainsy les frais de construction de la Tour auront monté à une somme d'environ : 24.000 Livres.

Le foyer ou fourneau pour le feu aurait 10 Pieds d'élévation et sera construit en briques, et garni de plaques de fer évalué avec l'escalier en limaçon : 2.000 Liv. Le bac pour le charbon aura 80 pieds de long sur 60 de large, et 8 de hauteur, les fondements supputés de 4 pieds, ce qui pourra coûter environ cy : 2.000 Liv. — Les logements de trois gardiens pour le service de la tour auront 60 Pieds de longueur d'attache au parc et 5 pieds de hauteur sur le mur du parc : coût : 2.100 Liv.

Il faudra constituer une cale pour faciliter des déchargements : 2.000 Liv.

Pour un chasse marée de 15 à 16 Tonneaux : 1.800 Liv.

Pour un petit bateau à l'usage des gardiens : 200 Liv.
cy-contre : 35.300 Livres;

Il faudra également constituer une tour sur la Pointe du Raz de Fontenay. On doit l'évaluer comme celle de Penfret (quoiqu'elle n'ait pas de frais de cale, de chasse-marée et de bateau) à cause des deux foyers qu'il y faut faire, et du transport des pierres qui coûtera beaucoup plus qu'à Penfret ainsy elle coûtera comme la première : 35.300 Liv.

Comme la Tour de St Pierre, ou celle de St Guénolé à la pointe de Penmarch peut servir pour y poser un fourneau ou fanal afin de distinguer son feu, j'estime

que les réparations à y faire, y compris le fourneau, les logements et parc pour le charbon pourraient coûter : 15.000 Livres.

La tour sur l'Isle d'Ouessant est dans le même cas, mais ne coûteroit pas tant en réparation, on les « abuse » à une somme de 12.000 Liv.

Les frais annuels pourraient monter à une somme d'environ 60.000 Liv. Ainsi la mise entière pour l'entreprise et pour une année de fourniture de charbon compris tous les frais seroit au total de 157.600 Livres.

Quand au produit, on ne peut en donner une juste appréciation ? On peut se flatter que la perception excèdera de beaucoup les frais annuels. La recette se pourroit faire par les greffiers de l'Amirauté dans chaque port auxquels on pourroit accorder pour droit de recette 2 %. Ils percevroient ces droits.

Avec ceux de l'Amiral dont ils feroient article sur les registres en marge et porteroient leur remis sur les passe-ports qu'ils délivreroient aux capitaines même ou Patrons, afin de conster du payement et pour obvier au contestation qui pourroit survenir pour la juste perception des droits, il conviendrait d'assujettir tout capitaine même et Patron à produire au soutien de son passe port le billet de jaugeage de son batiment ou de son (? *illisible*) suivant lesquels les greffiers seroient fondés à percevoir le droit des Feux. Dans ce cas les mêmes greffiers seront tenus de rendre compte tous les trois mois des sommes par eux perçues aux maires ou syndics des villes ou bourgs ou à deux échevins ou délibérants nommés à cet effet, lesquels le vérifieroient sur le registre, et le trouveront conforme et l'arrêteront du jour par leur signature au bas du montant de l'addition de toutes les pages.

Le produit de leurs recettes sera déposé en présence des dits maires, Syndics, échevins ou délibérants nommés dans la Caisse du Miseur de chaque ville, ou de la

prochaine ville qui donnera au greffier un reçu par duplicata, où il sera fait mention de la somme déposée, de la durée de sa perception et de la date de l'enregistrement du dernier bâtiment, lesquels reçus serviront l'un de décharge aux dits greffiers, l'autre pour être déposé aux archives de la ville ou de la Paroisse, et ce par une délibération convoquée à cet effet, dans laquelle on fera aussi article de la teneur du reçu et de la date pour y recourir au besoin, desquelles sommes les dits miseurs seront responsables et ne pourront s'en dessaisir que par un exprès du Ministre.

Les côtes dangereuses une fois connues et distinguées et la navigation facilitée par le moyen de feux on pourroit procurer aux marins des retraites commodés et assurées et au commerce une aisance dans les différents mouvements. Trois objets sont en fait la base.

Le 1^o) est de faciliter l'entrée des ports.

Le 2^o) d'établir des marques pour désigner les canaux.

Le 3^o) la commodité de l'intérieur des ports pour les chargements et déchargements des marchandises, et pour les différentes opérations qu'exige le Commerce. La difficulté des entrées de beaucoup de ports et havres vient des rochers, soit à fleur d'eau dans la pleine mer ou visible à la basse mer qui par leur position ne permettent pas aux marins de louvoyer pour doubler les passes quand le vent est trop près, ce qui les oblige souvent à mouiller dans une rade « foraine » peu assurée ou à gagner le large pour espérer un vent favorable, ce qui leur occasionne des retardements et des avaries considérables, quelquefois même la perte de leur navire, on peut remédier à ces inconvénients en faisant sauter les rochers, ou du moins si on ne peut parvenir à les enlever au total les entrées seront plus commodés, et l'on pourroit dénoter les écueils restants par des corps morts ou des balises. Les marques pour désigner les canaux sont d'une grande utilité, elles servent de guides aux

pilotes, il conviendrait qu'il y en eut de fixes et bien distinguées, les pilotes n'ayant actuellement, dans presque tous les ports, que des marques momentanées; dans d'autres ports, outre ces empêchements, on éprouve celui d'une barre formée par les sables que le courant ne peut entraîner étant gêné dans sa course par les rochers qui s'y trouvent. Les Jetées que l'on peut faire en dehors de ces barres sont les seuls remèdes que l'on puisse apporter, ces jetées donnant plus de rapidité au courant, entraînent à la longue les barres de sable.

Ces objets remplis, on pourrait s'attacher à procurer la commodité des ports pour les rechargements et déchargements; les frais en deviendraient moins considérables et diminueraient encore ceux de gabarrage et de portage qui sont souvent à $\frac{1}{4}$ de la valeur du fret. On pourrait ensuite procurer aux ports des chantiers commodes pour la construction des navires, des bassins pour le radoub, et des endroits pour le carénage ou œuvres de marée; ce qui mettrait les habitants à l'abri des inconvénients qui peuvent résulter de ces opérations périlleuses par les incendies qu'ils peuvent occasionner. Enfin, les ports pourroient être embellis et bien entretenus, de façon que le plus chétif de tous les ports donneroit à ses habitants l'utile et l'agréable. Je conviens que ce projet est de longue exécution, mais on peut l'appeler le terme du bonheur des marins et une assurance pour les citoyens et armateurs. Son exécution n'est pas si difficile que son aspect le présente, on entreprend tous les jours et on conduit à leur perfection des ouvrages plus industriels, plus pénibles et qui exigent beaucoup de dépenses, — Pourquoi regarderoit-on à celui-ci d'un autre œil? Il n'a pour objet que l'utilité du Commerce; il doit au contraire animer l'émulation des citoyens. Les frais que l'on feroit pour faire sauter les rochers ne tomberoient pas en perte pour les villes puisque toutes ces pierres serviroient pour les travaux qu'elles feroient dans l'intérieur de leur port, et comme ces opérations

n'attendent qu'au bien du public, on pourroit contraindre tous les maitres de bateaux et de gabarres du port à transporter au lieu indiqué un tel nombre de cargaison de pierres. Ils profitent des avantages du port, il est juste qu'ils y contribuent par leur labeur, puisqu'ils ne sont pas sujets à la taxe; on pourroit par cet effet leur désigner les jours commodes qui ne les détourneroient pas de leurs occupations. Pour conduire ce projet à sa perfection il faudroit qu'un homme intègre et connoisseur des ports et des côtes fut chargé de l'inspection; il conviendrait qu'il eut celle de toutes les côtes afin d'éviter la multiplicité de demandes qui pourroit être faite. Cet inspecteur dans ses tournées seroit obligé, pour le mieux de la chose, et pour écarter toute suspicion de faveur, d'appeler à ses visites dans chaque port le Commissaire de la Marine ou son Syndic; 4 députés de la Maison de Ville ou du général de la Paroisse, de 4 Capitaines ou anciens marins les plus expérimentés dans le pilotage. Informés d'avance de cette tournée, ils feroient un exposé circonstancié des besoins les plus urgents. Ils y joindraient un plan que l'Inspecteur revisera en se transportant avec eux sur les lieux indiqués et dont on dressera procès verbal en forme qui sera déposé aux Archives pour y recourir au besoin. Il en sera délivré une copie à l'Inspecteur ainsy qu'un état des sommes déposées chez le Miseur afin d'en rendre compte après sa tournée générale au Ministre qui pourra ordonner sur la vue du plan, les ouvrages les plus urgents et assignera à chaque port les sommes nécessaires pour leur perfection. La somme fixée doit être délivrée par le Miseur aux maires, syndics des bourgs qui convoqueront, dans le temps une assemblée où l'on nommera par mois 4 personnes préposées pour veiller à l'ouvrage chacune à son tour. Ils feront un état journalier par nom et qualité d'ouvriers et de leur salaire qui certifieront et délivreront aux maires ou syndics à la fin de chaque semaine. Le Maire ou Syndic payera suivant

cet état tous les ouvriers, et il lui sera donné décharge des sommes payées lorsqu'il rendra son compte, qu'il sera tenu de fournir un mois après la perfection de l'ouvrage. Il en déposera le résidu, s'il s'en trouve, dans la caisse du Miseur ou en ressaisira son successeur, avant la perfection de l'ouvrage. L'Inspecteur sera tenu de faire tous les ans une tournée dans chaque port ou havre pour y prendre connoissance des ouvrages commencés, parachevés et délibérer dans la forme prescrite sur ceux qu'il conviendrait d'entreprendre, ou qui viendroient à sa connoissance, dont il fera aussi tous les ans son rapport au Ministre. Pour tirer, enfin tous les avantages qu'on peut se promettre de ce projet, je crois qu'il seroit à propos de rendre les côtes de France familières aux marins qui se destinent pour les voyages de Long Cours et pour le Grand Cabotage; j'ose même dire qu'il est de la dernière importance de leur faire avoir cette pratique, que l'on ne peut acquérir que par un long usage. Le Petit Cabotage en donne les moyens et doit être regardé comme l'école des marins, il y est appelé à connoître les côtes par les fréquents voyages qu'ils y font sans perdre la terre de vue. La manœuvre y est si souvent répétée qu'ils ne peuvent que la savoir parfaitement. Les relâches « géminées » auxquelles ils sont assujettis leur donnent nécessairement la connoissance des différents ports dans un voyage, et les entrées des mouillages les plus favorables pour appareiller. Ils y distingueront encore, sans équivoque, les différentes perspectives que leur présentent les côtes dans leur éloignement et suivant l'aire du vent où ils cinglent; on peut, en un mot, regarder le petit cabotage comme la pépinière des bons marins et des timoniers, gens nécessaires dans les vaisseaux pour les gouverner; c'est enfin le petit cabotage qui procure et fournit les pilotes côtiers dont on fait tant de cas dans les vaisseaux de sa Majesté, puisqu'à l'attérage on leur confie la conduite des vaisseaux; ainsy sans gêner la navigation, ni retarder l'avance-

ment des marins, il est facile de leur faire acquérir toutes ces connaissances.

On pourra accorder aux jeunes de 20 ans, et qui auraient navigué pendant trois ans le commandement d'un bâtiment pour le petit cabotage, les assujettir à 2 ans de pareille navigation, et à 4 campagnes de Long Cours avant d'être reçus maîtres hauturiers (terme de Marine, « les hauturiers » sont des pilotes qui observent les hauteurs du soleil et du pôle par le moyen de l'astrolabe et l'arbatète, on les distingue des pilotes routiers qui savent les routes et les côtes) et en faveur de ces voyages les exempter de leur campagne pour le Roy, par ces moyens l'Etat et le Commerce seroient assurés d'avoir de bons marins et des bons cotiers et les ports et havres de France, facilités, tant pour les entrées que pour l'intérieur contribueraient beaucoup à faire reflourir différentes branches de commerce qui sont totalement négligées par les risques multipliés que courent les négociants.

Mon zèle pour le bien de l'Etat et de celui de mes compatriotes m'a suggéré ce projet. Je désire qu'il puisse être aussi utile que je me le suis figuré. S'il n'a pas le bonheur d'être accueilli de votre grandeur j'ose me flatter que vous voudrez bien pardonner à ma bonne volonté.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant Serviteur,

LANDOIS DE CLEUMEUR, *Négociant à Concarneau.*

II. — JOURNAL D'INSPECTION DES COTES EN 1794 (1)

JOURNAL de la visite de la côte, depuis DOUARNENEZ jusqu'à la rivière de QUIMPERLE, faite par le républicain Brutus DAVID, Adjoint Général, Chef de Brigade, Commandant à QUIMPER.

21 germinal an 2 de la République Française, une, indivisible et impérissable.

Sous-Commandant M.F. MAUBRAC

4^e arrondissement qui s'étend depuis Douarnenez jusqu'à Combrit par ordre de districts.

Côtes du Finistère.

DISTRICT DE PONT-CROIX

Batterie de Rosmeur à Douarnenez

Cette batterie a 2 pièces de canon de 12 montées sur affut marin. Le chef est François Lharidon. Il a deux caporaux, 14 canonniers, 440 livres de poudre, 98 boulets, 8 fusils. Elle est placée au fond de la Baye de Douarnenez et défend l'entrée de ce port.

Batterie de l'Isle Tristan

A gauche de la batterie de Douarnenez et à la distance d'une demi-lieue se trouve celle de l'Isle Tristan armée de 2 pièces de 12 montées sur affut de côte. Cette batterie bat au nord et défend l'entrée du port-Rhu et Tréboul. Elle a pour chef Claude Belbéoch, avec 14 canonniers, deux caporaux, 425 liv. de poudre. 98 boulets, 8 fusils et 8 piques.

1^{er}. — Signal au baton de pavillon

Le signal dit Kergounouy en Beuzec correspond avec celui de la Pointe du Raz. Le Chapelain en est le chef, et il a deux adjoints. Il s'y trouve un pierrier du cali-

(1) Extrait des Archives militaires, à Vincennes.

bre de quatre, monté sur chandelier, deux fusils et 30 Liv. de poudre.

Poste d'observation de Brézelec

Il a Le Floch pour chef, 7 adjoints et 8 piques.

N° 2 : Signal de la Pte du Raz

Il correspond avec celui de Lervily. Le gardien en est Guillaume Salaün. Il a deux adjoints. Il s'y trouve une pièce en fer du calibre douze, sans affut, 3 fusils et 30 liv. de poudre.

Batterie de Douarnenez

Elle a deux pièces de 18 en fer montées sur affut marin portant au Sud sur la rade du Cabestan. Son chef est Jean Subkaé. Il y a deux caporaux, 14 canonniers, 2 fusils, 4 piques, 542 liv. de poudre, et 98 boulets.

N° 3 : Batterie et signal de Lervily

Cette batterie a 2 pièces de 18 en fer montées sur affut marin. Elle défend l'entrée de la rade d'Audierne dans la partie de l'ouest. Son chef est Yves Le Normand, 2 caporaux, 14 canonniers, 8 fusils, 8 piques, 536 liv. de poudre, et 121 boulets.

Batterie d'Audierne

Elle a 14 pièces de 24 montées sur affut de côte. Elle bat au Sud et défend l'entrée de son port et de toute la rade. Son chef est Claude Vase, 4 caporaux, 28 canonniers, 17 fusils, 15 piques, 1.448 Liv. de poudre, 195 boulets.

Batterie de Cremenet

La batterie de Cremenet a 2 pièces de 12, en fer, montées sur affut de côte. Elle défend l'entrée de la rade d'Audierne du côté de l'Est. Elle a pour chef Viollan, 2 caporaux, 14 canonniers, 8 fusils, 8 piques et 376 liv. de poudre, et 95 boulets.

Poste d'observation de Plomeur

Ce poste a pour chef Henry Petit, et 7 adjoints ou gardes nationaux.

DISTRICT DE QUIMPER

Batterie de Querity Pain-Marc

Cette batterie a deux pièces en fer, l'une de calibre de 4, et l'autre de six, montées sur affut de rempart. Elles défendent l'entrée du port de Querity. Son chef est Nonat le Tréon, 1 caporal, 10 canonniers, 6 fusils, 2 piques, 38 livres de poudre, 46 boulets.

Poste d'observation du Guilvinec

Ce poste a pour chef Jean Courrier, 5 adjoints ou canonniers.

N° 5. — Signal de Lesconil

Il répond à celui de Saintoile. Il s'y trouve un pierrier en fer monté sur chandelier de calibre 4. Son chef est Montfort, 2 adjoints et 40 liv. de poudre.

Batterie de Loctudy non l'Isle Tudy

Elle a trois pièces en fer dont une de 18 et deux de 12 montées sur affut de côte. Elles défendent l'entrée de la rivière de Pont-L'Abbé. Son chef est Tillemeur Croizy, deux caporaux, 22 canonniers, 8 fusils, 591 liv. de poudre et 147 boulets.

N° 4 : Signal de Saint-Pierre

Il répond avec celui de Lesconil. Il y a un canon de 12 en fer sans affut. Son chef est Geregabet, deux adjoints, 30 liv. de poudre et 7 boulets.

N° 6 : Batterie et signal de Combrit

Cette batterie a trois pièces de 8 en fer montées sur affut de côte. Elle défend l'entrée de la rivière de Bénau-det, sur la rive droite. Son chef est François La Caille, deux caporaux, 22 canonniers, 8 fusils, 352 liv. de poudre et 148 boulets. Le signal correspond avec Mousterlin.

INSTRUCTEURS

Il y a dans le 4^e arrondissement 6 instructeurs du 8^e Régiment d'artillerie, dont 2 sont à Douarnenez et 4 à Audierne.

OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS MA VISITE

Les rapports sur l'utilité d'établir de nouveaux postes, d'après l'ordre Général divisionnaire Triboul.

1°) Maubrac, sous-commandant temporaire

Le républicain Noël Fidèle Maubrac est commandant temporaire du 4^e arrondissement d'après la commission qu'il reçut le 17 avril 1793 (vieux style) du cy-devant général Canclaux. D'après les instructions que j'ai reçues du corps administratif de Pont-Croix et d'Audierne sur son républicanisme, et son exactitude à la surveillance du service de la côte, ce citoyen mérite, à tous égards, ses indemnités et appointements dus à sa place. Jusqu'à cette époque, il a fait à ses frais les dépenses qu'a nécessité le service qui lui a été confié; il a exercé les fonctions de payeur, et tous les individus attachés aux différentes batteries, et qui sont sous son commandement, bien loin de se plaindre, ont fait au contraire l'éloge de sa probité. J'espère, d'après les pièces ci-jointes attestant ces faits qu'il ne sera plus différé à lui accorder le remboursement qui lui est dû, ainsi que les appointements qui doivent être fixés pour sa place.

2°) Pointe de Luguené

Cette pointe située à l'embouchure de la Baye de Douarnenez, a un corps de garde, mais il n'y a personne. Il serait nécessaire d'y établir un mortier, de même qu'à la Pointe de Kergounouy située à l'embouchure. Ils y défendroient l'entrée de la Baye de Douarnenez. Il seroit indispensable aussi de placer 2 autres mortiers sur la Pointe de la Chèvre qui se trouve à la Pointe de la dite Baye. Ces mortiers croiseroient en feu pour la défense totale de l'embouchure de ce mouillage d'autant plus intéressant que les vaisseaux outre l'abri propice qu'il donne, pourrait encore y effectuer une descente, d'après le rapport qui m'en a été fait par plusieurs marins.

3°) Pointe du Raz

A cette pointe, où se trouve le signal sus nommé Saint-Michel qui répond à celui de Lervily est une pièce de feu du calibre 12, sans affut, qui ne sert que pour assurer les signaux. Cette pièce devrait être montée sur affut, ne seroit-ce que sur affut marin, et portée sur la droite, à quelques pas de distance du dit signal où se trouve la Baye des Trépassés abordable pour les corsaires. La dite pièce suffirait, et à rassurer les signaux et à défendre la Baye. Il faudrait la pourvoir de munitions, le corps de garde étant assez vaste pour pouvoir, par l'élévation d'un mur, construire une poudrière.

4°) Batterie de Pennanenès

Entre le signal de la Pointe du Raz et la batterie de Pennanenès se trouve une grève assez considérable, où l'ennemi pourrait débarquer, et opérer une descente. Elle n'est défendue par aucune batterie. La grève présente sur la droite une pointe propre à y établir un poste et 2 pièces. Cette pointe est connue sous la dénomination de Pointe de Feuntenades. Cette dite batterie défendrait parfaitement la grève. Sur la gauche se trouve la Pointe Castel où est un corps de garde d'observation, sans personne. Il seroit de la plus grande utilité qu'il y fut élevée une batterie de 2 pièces, l'une qui croiserait avec la batterie de droite et l'autre avec celle de Pennanenès qui défend un mouillage.

Cette batterie n'est armée que de deux pièces de 18 montées sur affut marin. Il seroit nécessaire que la dite batterie fut augmentée d'une pièce. Elle défend une rade appelée du Cabestan, et sur la gauche se trouve une grève propre à une descente.

5°) Batterie de Lervely

Il s'y trouve un signal. Cette batterie défend l'entrée de la rade d'Audierne. Elle est armée de deux pièces de 18 montées sur affut marin. Il seroit nécessaire que ces deux pièces fussent sur affut de côte.

6°) Batterie d'Audierne

Cette batterie est à l'entrée de la rade forte de 4 pièces, belles et bien montées, et entretenues. Il seroit utile, pour bien défendre cette rade, qui est des plus intéressantes, que l'on établisse une prille propre à rougir les boulets pour accomplir la force de cette batterie d'après la position, et dont l'entretien en est des plus suivi, et attire des éloges au commandant.

7°) Batterie de Créménec

Sur la gauche se trouve la batterie de Créménec, forte de 2 pièces de canon de 12 montées sur affut de côte, défendant l'entrée de la rade sur la partie de l'Est. Ces deux pièces auroient besoin d'être changées pour des meilleures, vu que leur ancienneté et leur difformité les mettent dans le cas de ces vieux serviteurs qui ne sont bons que pour les invalides.

8°) Grève de Pain-Marc ou Pointe Soc

Entre la batterie de Créménec et la grève de Pain-Marc se trouve la Pointe Soc, où est un corps de garde sans personne. Il seroit nécessaire qu'il y fut établi une batterie de 2 pièces pour défendre l'anse du Poulan qui est à la gauche, petite grève de sable sur la droite, ces deux points peuvent favoriser un débarquement, et même une descente, mais ils seroient mis à l'abri par ces 2 pièces.

9°) Batterie de Pain-Marc

La grève de Pain-Marc, de la longueur de 5 lieues, est jugée innabordable par les rapports qui en ont été faits par divers marins. Cette batterie a deux mauvaises pièces de fer, l'une de 4, l'autre de 6, sur mauvais affuts de rempart. Il seroit établi à bien consulter la nécessité de cette batterie près de La Torche, qui se trouve à gauche de la dite batterie de Pain-Marc, deux pièces de 24 pour défendre l'anse dénommée La Torche où de gros navires

peuvent aborder. On pourrait supprimer le poste inutile où sont établis ces deux mauvaises pièces et les remplacer par une pièce de campagne aisée à porter sur les différents endroits où des corsaires tenteroient une descente.

10°) Tour de Saint-Pierre

Ce signal tire de Pain-Marc, répond à celui de Lesconil. Il serait nécessaire d'établir entre le dit signal et celui d'Audierne une tour très haute vu que le terrain se trouve très bas, ou mieux en établir deux pour pouvoir correspondre plus facilement avec celui d'Audierne, le Pain-Marc et cette dernière commune étant distant de 7 bonnes lieues, les signaux sont dans l'impossibilité de correspondre, et notamment pour les feux qu'on voit à peine. Dans le temps le plus clair et vent plus serein on ne peut distinguer la couleur des pavillons. La tour dont je réclame l'établissement devrait avoir lieu sur la pointe du « Point-hors ». Il se trouve au dit signal de Saint-Pierre une pièce de 12 sans affut qu'il serait nécessaire de faire monter sur affut marin. Elle servirait à assurer les signaux et à défendre le petit port de Saint-Pierre.

11°) Pointe de Lautudy

Cette pointe qui est à la droite de la rivière de Pont-l'Abbé a un corps de garde, où il y a eu une batterie qui a été supprimée. Il serait essentiel qu'elle fut réparée, et qu'on y ajoutât deux pièces de canon de 18 qui défendront l'entrée de la rivière et croiseront le feu de la batterie de l'Ile Tudy.

12°) Observations générales

Il serait nécessaire que tous les affuts marins fussent remplacés par des affuts de côte, vu leur grande utilité. L'un pour manier la pièce et l'appointer, l'autre pour mettre les hommes à couvert.

3°) ARRONDISSEMENT

Côte du Finistère qui s'étend depuis Combrit
jusqu'au Pouldu

Commandant temporaire par interim « Eloph Laurent »

DISTRICT DE QUIMPER

Batterie de Benaudet

Cette batterie est armée de deux canons de 8 montés sur affut de côte. Elle a pour chef Jean Arthur, 16 hommes, 8 fusils, 74 boulets, 250 liv. de poudre. Elle est située sur la rive gauche de la rivière de Quimper et à l'entrée devant son embouchure concurremment avec la batterie de Combrit établie sur la rive droite, et bat, en outre, le mouillage qui est en face et à gauche de la plage qui termine la pointe de « La-ber ».

N° 1. — Signal de Moustierlin

Il correspond avec celui de Bec Meil, et il est commandé par Billé, il a 6 adjoints, dix gardes nationaux.

Batterie de Bec Meil

Cette batterie est commandée par L. Basin. Elle a deux pièces montées sur affut marin, dont une de 24, l'autre de 18, 131 boulets, 536 liv. de poudre, un baton de signal qui répond à celui du Cabellou, 16 canonniers, 8 fusils, deux pièces de 24, croise son feu avec ceux de Beuzec sur la Baye de La Forêt à droite, une autre de 18 est placée à la droite du corps de garde au sud-ouest, elle bat le large et une grande plage qui malgré cela est défendue par les rochers qui font face à la plage.

Batterie de Beuzec

Elle est commandée par Keymant, est armée de deux pièces de 24 montées sur affut de côte, 30 boulets, 208 liv. de poudre, 16 canonniers et 8 fusils. Cette batterie croise son feu avec celle de Bec Meil; son objet principal est de défendre la gauche de la Baye de la Forêt, et suppléer à l'effet de celle de Lacroix dont les feux se répon-

dent trop obliquement. En cas d'attaque, elles seront appuyées par la garnison de Concarneau.

Batterie de Lacroix

Cette batterie est commandée et servie par la garnison de Concarneau, elle croise son feu avec celui du Cabelou sur l'entrée du port de Concarneau, et sur la passe des vaisseaux qui voudraient entrer dans la Baye de la Forêt.

Commune de Concarneau

Elle est commandée par Eloph Laurent, Capitaine au 8^e Régiment d'artillerie.

Le gardien principal est Galabert.

Cette place est armée de 4 pièces de 24 sur affut marin, 3 de 8, 1 de 6, et 1 de 4 toutes montées sur affut marin, 82 boulets... Elle a en outre 20 bombes de 12 pouces et 7.500 liv. de poudre.

Le port de Concarneau est défendu par le fer à cheval où sont deux pièces de 24 ; le passage sur la gauche est aussi défendu par une autre pièce de 24. La quatrième enfin de ce calibre est placée sur une tour dans le nord et bat la grande route de Quimper et les environs nord au nord d'est. Les 3 pièces de 8 sont placées sur les portes qui défendent l'entrée des ponts et battent les faux-bourgs. La pièce de 6 n'est pas encore montée. Celle de 4 est sur son affut, et prête à être mise en cas de besoin.

N^o 2. — Fort, signal et batterie du Cabellou

Le signal répond à celui de Trévignon. Ce poste est commandé par L. Baraguin, il a 4 pièces de 36, 100 boulets, 448 liv. de poudre, 24 canonniers et 16 fusils. Cette batterie, ciclée, fermée à sa gorge par un mur crénelé en forme de fortification, mais sans fossé, ni glacis. Les feux en sont très rasants et se répondent à l'est avant et sur la passe, et à l'ouest sur l'entrée du port de Concarneau sur le petit mouillage qui la précède, ainsi que

la gauche de la Baye de la Forêt, en se croisant avec la batterie de Lacroix.

N° 3. — Batterie et signal de Trévignon

La batterie est commandée par Jacques Le Barré. Elle a deux pièces de canon de 18 montées sur affut marin, 98 boulets, 228 liv. de poudre, 16 canonniers, 8 fusils. Ces 2 pièces battent la plage de gauche et le grand large. Le signal répond à celui de Raguénez.

N° 4. — Batterie et signal de Raguénez

Le tout commandé par Yves Casfiou. La batterie a deux pièces de 18 montées sur affut marin, 98 boulets et 336 liv. de poudre, 16 canonniers et 8 fusils. Cette batterie ne bat nulle part. J'en donnerai la preuve par mes observations. Le baton de signal répond à celui de Rospicot.

N° 5. — Signal de Rospicot

Le signal de Rospicot répond à celui de la pointe de Nevet et est commandé par Pierre Grouille.

N° 6. — Pointe et signal de Nevet

Ce signal est commandé par Yves Baudenan et répond à celui de Rabat.

Batterie de Riec

Cette batterie est commandée par André Lanegric, armée d'une pièce de 24, trois de 12 et d'une de 18 montées sur affut de côte. Il s'y trouve 41 boulets de 24, 104 de 12, 147 de 8, 710 liv. de poudre, 24 canonniers et 12 fusils. Ce poste est composé de trois batteries avantageusement situées à la Pointe d'une langue de terre comprise entre la rivière de Pont-l'Abbé (il a voulu dire Pont-Aven sûrement) et celle de Belon. La première de gauche est armée de 2 pièces de 18, l'autre de 12. Elle défend l'entrée de la rivière du Belon. La deuxième est placée au centre de la dite pointe où se trouve la pièce de 24 qui bat le large. La troisième, placée à gauche du dit poste, est composée de deux autres

pièces de 12 qui battent le large, et la rivière de Pont l'Abbé (Pont-Aven).

N° 7. — Poste de signal

Ce poste répond avec celui de Sainte-Anne et est commandé par François Le Delhom.

Batterie de Brigno

Elle est commandée par François Le Guillou, armée d'une pièce de 24, montée sur affut de côte, 48 boulets et 176 liv. de poudre, 8 canonniers, 5 fusils. Cette batterie est située sur la rive gauche de la rivière de Brigno, dont elle bat le large. Le mouillage en est propre à servir d'asyle à des batiments de commerce, il ne peut s'y opérer de descente en grand.

Batterie de Kergécol

Cette batterie est commandée par Yves Le Flaic, armée d'une pièce de 24 montée sur affut marin, 42 boulets, 176 liv. de poudre, 8 hommes et 5 fusils. Elle croise sur la droite avec celui de la batterie de Brigno.

N° 8. — Baton et signal de Sainte-Anne

Ce signal répond avec celui de Douélan, et est commandé par Mathurin Le Gouers.

Batterie de Douélan

Commandée par Botté, armée de 2 pièces de 12 montées sur affut de côte, 55 boulets, 380 liv. de poudre, 8 hommes, 8 fusils et 8 piques. Cette batterie est située sur une pointe à l'embouchure d'une petite rivière dont elle défend l'entrée, ainsi qu'un petit port à l'usage des caboteurs, et des barques employées à la pêche des sardines.

N° 9. — Signal de Douélan

Le signal de Douélan répond à celui du Pouldu. Il est commandé par Guillaume Guénou.

Batterie de Balangerre (?)

Commandée par Couernic. Elle a une pièce de 28 mon-

tée sur affut marin. 48 boulets et 138 liv. de poudre, 8 hommes, 5 fusils. Cette batterie dirige ses feux sur une plage à droite et à gauche.

N° 10. — Batterie et signal du Grand Pouldu

Cette batterie a pour chef François Maçon. Elle a 2 pièces de 24 montées sur affut de côte, 75 boulets, un mortier de 12 pouces monté sur son affut, 20 bombes et leurs fusées, 579 liv. de poudre, 16 hommes, 8 fusils et 8 piques. Elle est située sur la rive droite de l'embouchure de la rivière de Quimperlé, et seconde l'effet de la redoute et batterie du Petit Pouldu placée sur la rive gauche pour défendre l'entrée de cette rivière et bat le mouillage en avant du Sud-Ouest, ainsi que la plage où les anglois débarquèrent en 1746 (ancien style). Le signal répond à celui de la batterie du Petit Pouldu, objet de l'arrondissement voisin.

Fort Cigogne - Isles des Glainans

A 4 lieues au large de Concarneau se trouve le Fort Cigogne qui a 8 pièces de 18, un mortier en fonte de 10 pouces à grande portée, 290 boulets, 30 bombes, 2.200 liv. de poudre. Il s'y trouve un signal qui répond à Combrit et même à Pain-Marc lorsque le temps est serein. Le gardien est Le Cournillo. La garnison est composée d'un officier, de 32 hommes de celle de Concarneau et d'un officier de santé. Elle est relevée tous les mois. Ce fort dirige ses feux sur différents mouillages intéressants et sur toutes les passes qui y conduisent, et étend sa protection partout où leur portée peut atteindre. Il y a à ce fort une superbe boulangerie; le pain pour la garnison y est fait. Il y a de la farine pour 5 à 6 mois, un petit approvisionnement de viande salée, biscuits, légumes secs, 5 barriques de vin et 200 pintes d'eau-de-vie au cas où les communications avec la grande terre fussent interceptées par l'ennemi ou le mauvais temps.

Etat des subsistances de Concarneau

448 quintaux de farine, 9 barriques de viandes salées,

3 barriques d'eau-de-vie, 155 livres de sel, 2 caisses de tabac pesant 158 liv. net, une petite caisse contenant des pipes, 5 barriques de vinaigre. La Porte est le gardien des vivres.

Observations sur le 3^e Arrondissement

Fort Cigogne et Isles des Glainans

C'est un petit archipel situé en avant de la Baye de Concarneau et celle de la Forêt, à 4 lieues au large de Concarneau composé de 12 petites isles et d'une trentaine de rochers et écueils dont parmi ces derniers quelques-uns n'assèchent jamais. Cette position intéressante à l'extrémité du Golphe de Gascogne et à proximité de la Pointe de Pain-Marc est une relâche extrêmement fréquentée par les batiments de commerce et les convois dans les traversées de Brest à Bordeaux, Nantes, Rochefort et autres ports situés sur la même route, et dans les retours de ces ports à Brest. Tous veulent reconnaître les Isles Glainans et s'y réfugier dans les mouillages, tant de ceux qui s'y trouvent entre elles et la terre lorsqu'ils sont menacés par des forces supérieures que les observatoires soit de Trévignon, soit de Pain-Marc sont dans le cas de leur signaler.

De toutes les isles ou rochers qui forment l'archipel des Glainans, on n'a fortifié dans les dernières guerres que celles du Fort Cigogne et Fort Nicolas.

Batterie et signal du Fort Cigogne

Le fort est en partie circulaire, fermé d'une enceinte de maçonnerie de chaux et de sable. Pont-levis et poste entrebordé de remparts et parapets, rampes et escalier de communication. C'est un rocher escarpé où l'on jeta en 1756 les fondements d'une batterie fermée ou fort qui existe, et qui a été rétabli l'année dernière en achevant toutes les parties restées imparfaites. Le choix de l'isle Cigogne pour y placer des batteries et en faire le point de défense de cet archipel est très bien motivé

par l'excellence de sa position occupant une des quatre isles au milieu desquelles se trouve le mouillage dit de « la Chambre », si renommé dans ces parages par la fréquentation des batiments de commerce et caboteurs. Le Fort Cigogne en interdit absolument l'entrée aux corsaires ennemis. Ses feux aussi sur d'autres mouillages intéressants et toutes les passes qui y conduisent lui font étendre sa protection partout où leur portée peut atteindre. Il faut ajouter à toutes ses propriétés avantageuses celles de ne pouvoir être attaqué de vive force, ni par des troupes de débarquement, ni par le canon des vaisseaux ennemis de haut-bord qui ne peuvent se compromettre dans ce dédale de rochers; quant aux batiments plus petits, ou corsaires, aucun n'oserait tenter un combat trop inégal. La forme de ce port présente deux portions circulaires, l'une en face de la chambre, l'autre à la « gonge » (ou gorge), jointe ensemble par des flancs. Ces fortifications restées parfaites jusqu'à la paix de 1763 (vieux style) et négligées pendant la guerre dernière, ont été rétablies en partie l'année dernière et sont continuées. On a élevé et continué le pourtour de ses parapets avec rampe et escalier de communication. Plusieurs casemates ont été achevées et on y a construit une superbe citerne et un hopital. Les canons qui étoient sur l'Isle Saint-Nicolas ont été transportés sur le fort Cigogne. Il faut nécessairement y établir deux cales pour faciliter les débarquements, une au nord et l'autre au sud. Il faut aussi établir un corps mort, c'est-à-dire une ancre qui n'est qu'une patte avec un grelin de 5 à 6 pouces de diamètre et sur 30 brasses de long, et une bouée pour amarrer les chaloupes attachées au service des isles, afin de prévenir par là des accidents semblables à ceux arrivés dans la nuit du 11 au 12 Nivôse, où deux chaloupes et un canot furent jetés et brisés sur la côte par un coup de vent, ce qui a causé à la République une perte de 2.000 livres au moins. Le canot fracassé n'est pas encore remplacé malgré les demandes réitérées du comman-

dant à ce jour, il est pourtant urgent qu'il y en eut un pour communiquer avec toutes les autres isles, ainsi que pour y prendre de l'eau pour les besoins de la garnison. La citerne n'est pas encore en état de recevoir de l'eau. C'est la résidence du sous-commandant temporaire. Ce poste est vacant, il est essentiel qu'il y soit nommé un artilleur, la défense de la place est toute en artillerie.

Les batiments consistent en 14 casemates ayant façade sur la cour, distribuées symétriquement en nombre égal à droite et à gauche de la porte d'entrée, et servant au logement de la garnison, et du commandant, officiers, gardiens et autres employés des magasins à poudre et autres ustensiles d'artillerie, aux vivres, à la boulangerie, pour l'hôpital. Les casemates doivent être recouvertes en pierre de taille cimentées afin d'empêcher les filtrations des eaux de pluie, qui incommodent infiniment la garnison, et nuisent beaucoup au magasin à poudre et à tous les armements des pièces d'artillerie.

1^o) Place de Concarneau - Eloph Laurent

Eloph Laurent, capitaine au 8^e régiment d'artillerie, et commandant amovible par intérim depuis le 5 mars 1793 (vieux style) dans les isles de Glainan, est repassé à Concarneau pour remplacer le citoyen Déborde nommé au grade de chef de brigade au 8^e régiment d'artillerie commandé à Rennes. Le citoyen Laurent, d'après les renseignements que m'en ont donné les districts de Quimper et Quimperlé, de même que la commune de Concarneau, est de la plus grande exactitude au service. Ses travaux militaires, ses talents d'après les preuves qu'il en a données dans les fortifications des Isles des Glainan qu'il a continuées et continue encore, son patriotisme prononcé, et 21 mois de service dans l'artillerie ne peuvent que lui promettre, et lui mériter l'avancement qui lui est dû à la place de commandant de Concarneau qui, comme je l'ai observé, est vacante.

2° - Batterie de Bénédict

Elle est infiniment mieux placée, un peu en avant. En cas d'attaque, il y faudrait plus de 50 hommes armés.

3° - Signal de Moustierlin

Ce signal, quoiqu'inabordable et quoiqu'une plage de droite et de gauche, il ne puisse s'y effectuer de descente, vu qu'une chaîne de rochers en défend l'approche auroit besoin qu'il y fut placée une pièce de 12, en raison du signal puisqu'il y a une garde de 6 hommes outre le gardien. Cette pièce servirait à assurer les signaux et à empêcher l'approche de quelques bateaux envoyés par des corsaires.

4° - Batterie de Bec Meil

Il y faudrait un établissement de 30 hommes armés en cas d'attaque. Ces précautions seront utiles, quoique les plages sont défendues.

5° - Place de Concarneau et son port

Le port de Concarneau offre un relâche et un refuge aux convois et aux batiments marchands poursuivis ou bloqués par des forces supérieures. Des frégates peuvent y mouiller sous le feu des batteries, même dans la partie de l'est du « chaidal » (chenal?). La ville, sise au milieu d'une plage qui couvre à toute marée, ne tient à la terre ferme que par une chaussée et des ponts; elle est ceinte de murailles flanquées de tours, dont l'entretien exige des réparations habituelles. Sur une des tours, au sud de la ville, est une batterie, dite « Fer à cheval », dirigée sur l'entrée du chenal et sur le port. Ce poste est intéressant en ce qu'étant hors d'insulte de la part d'un corps de troupes qui se répandroient dans la campagne pour y lever des contributions ou y commettre des désordres, il peut servir de point de ralliement et de dépôt pour les munitions et l'approvisionnement. Il est encore utile au service des canons, dont il est l'entrepôt. Ses murs renferment un arsenal et un magasin pour armer

toutes les batteries de l'arrondissement. Il seroit fort nécessaire de construire un nouveau magasin à poudre capable d'en contenir 40 à 50 milliers, vu que celui qui existe est dans un souterrain où manque la circulation d'air et qui est très défectueux. Cette place devroit avoir, au moins, une garnison de 400 hommes, en raison de ce qu'elle fournit à celle des Glainans, qui se relève tous les mois. Deux mortiers y seroient de la plus grande utilité. Il en faudroit un de 12 pouces et un de 8.

La place de Concarneau est très conséquente par son port, et ses magasins qui sont les seuls qui alimentent en munitions de guerre toutes les batteries de la côte. C'est la résidence du commandant de tout l'arrondissement. Il y a un logement militaire dont la carcasse est faite depuis longtemps. Il n'y a que l'intérieur à finir pour y loger le commandant, qui faute de local en ville est obligé de loger dans les faux-bourgs. Il seroit essentiel de le finir à cause de sa position qui découvre la pleine mer, et pour mieux surveiller ce qui a rapport au service.

6° - Fort Cabellou

Ce poste, très intéressant, exigerait une autre pièce de 24, et qu'il y fût établi un four à chauffer les boulets. En cas d'attaque, la garnison de Concarneau lui donnerait du secours.

7° - Pointe de la Jument

La côte, quoiqu'hérissée de rochers dans tous les environs, laisse quelque prise à l'ennemi, entre le fort du Cabellou et cette pointe. Elle demande donc une pièce de 24. Cet établissement coûteroit fort peu vu qu'il y a un corps de garde d'observation qui peut contenir 8 hommes.

8° - Batterie et signal de Trévignon

Il est nécessaire que cette batterie ait 2 affuts de côte.

9° - Batterie de Raguénez

Cette batterie, le corps de garde et la poudrière ont besoin d'être réparés, et même d'être remontés à neuf. La dite batterie n'est pas établie, et sa position n'est pas du tout propre à la défense ni de droite, ni de gauche où se trouvent les grèves, par son éloignement du bord de la mer. Il se trouve en face de cette batterie l'isle Raguénez, on y va à pieds secs à demi-marée, et un peu sur la gauche de cette isle se trouve l'isle Verte. Entre ces deux isles, il y a une passe assez profonde pour donner passage à des navires marchands. L'isle Raguénez présente une position très avantageuse pour y établir une batterie à trois positions de 5 bouches à feu, placées de la manière que voici: 2 pièces sur la droite qui défendroient une forte grève propre à une descente; 2 pièces sur la gauche où est encore une grève moins forte, mais l'ennemi pourroit y descendre, et 1 pièce au centre qui battoit le large au delà de l'isle Verte, où des vaisseaux de transport pourroient aborder, et par des chaines de bateaux plats, pourroient se former un pont entre ces deux isles propres à se favoriser une incursion. Par ce moyen, toute tentative seroit parfaitement repoussée. En outre, la batterie de droite croiserait son feu avec celle de Trévignon qui, quoiqu'un peu éloignée de la précédente, mais par l'avantage qu'elle a d'être en avant en mer, les repousserait. La batterie de gauche croiserait son feu avec la batterie de Riec. Les dépenses qu'occasionneraient cette batterie seront très médiocres puisque, comme je l'ai dit, le corps de batisse ne vaut rien et que la batterie n'est point faite. Le baton de signal qui se trouve dans le même emplacement se verroit infiniment mieux placé sur l'isle et répondrait plus directement.

10° - Batterie de Brigno

Cette batterie n'a qu'une pièce de 24. Il serait essentiel qu'il y en eut 2: l'une qui battrait sur la droite, l'autre sur la gauche où se trouvent de petites anses. Une vieille

pièce de feu qui n'est point montée n'est bonne à rien, il faudrait la faire enlever et la renvoyer au dépôt.

11° - Batterie de Kergecol

Elle est tracée. Les matériaux pour bâtir une poudrière et aggrandir le corps de garde sont sur les lieux. Cette batterie a pour objet la défense de la rivière « Marrien » (ou Merrien) et croise son feu avec la batterie de Brigno. Elle n'a qu'une pièce de 24, montée sur affut marin. Il seroit nécessaire qu'il en fut ajouté une seconde et que cette batterie fut bientôt établie, et qu'on y établisse un signal qui répondroit avec Sainte-Anne.

12° - Batterie de Douélan

Entre la batterie de Douélan et celle de Balangerré se trouvent deux anses qui pourraient être défendues par deux pièces de campagne qui porteraient, en cas de besoin entre la rivière de Quimperlé jusqu'à celle de Douélan, les faire rapprocher le baton de signal de Douélan qui est trop éloigné du Pouldu, et mettre sur la Pointe de Porsac, vu que les signaux du Pouldu ne peuvent être distingués que par un temps bien clair, encore ne peut-on distinguer les couleurs du pavillon, ou bien en faire placer un entre les deux.

13° - Batterie de Balangerré (ou genès)

Il s'y trouve trois embrasures, et rien qu'une pièce. Il seroit essentiel que toutes les trois embrasures fussent garnies de bouches à feu. Sa défense l'exige. Il n'y a que trois mauvaises pièces bonnes à envoyer au dépôt.

Poste de Poul-Du, en Clouars

Ce poste est parfaitement bien défendu. Il s'y trouve sur la gauche, entre la rivière de Quimperlé et la redoute, une très grande grève où s'est effectué en 1746 le débarquement anglais, au nombre de 20.000 hommes. Si sur cette rive étoient placées 3 à 4 pièces de campagne qui en cas d'évènement pourraient se porter en face de

la dite grève, l'approchement en seroit infiniment plus difficile. 6.000 hommes placés à temps pour prévenir le débarquement pourroient, vu la position, en battre 20.000.

JOURNAL DE L'INTERIEUR

QUIMPER

Cette commune est le chef lieu de mon arrondissement. Elle est à 6 lieues de Concarneau et d'Audierne.

Matériel

Il se trouve dans son arrondissement et dans ses murs 2 pièces en fer de 3, une de 4 en bronze et un caisson.

Munitions

Il y a dans la poudrière de Quimper : 52 barils de poudre pesant 100 liv chaque; une caisse de gargousses à balles rondes; 2 caisses de gargousses contenant 17.820 sacs; 3 c. d^e contenant 3.000 sacs; 26 sacs balles pesant 50 liv. chaque; 24 gargousses à mitraille pour pièces de 4; 69 gargousses à poudre même calibre; 162 lances à feu; 3/4 de barril de pierres à feu; 300 boulets de calibre 3 et 4.

Canonniers de la Réunion - N^a bene

La compagnie de canonniers de la Réunion a avec elle un baril contenant 2.400 gargousses à balles, une petite malle contenant 40 gargousses à boulets de 4, une malle contenant 48 gargousses à mitraille de 4 et une petite caisse contenant 300 pièces à feu. Cette compagnie n'a point de canon attaché à elle.

Subsistance militaire et noms des préposés

Les citoyens Noël, Le Huet et Clouet.

Fourrages

Le citoyen Rancenne en est le préposé. Le magasin établi à Quimper est assez considérable, et verse ses foin

sur Rennes et sur Nantes; il se vuide et remplit tout à tour des établissements pour la cavalerie. On pourrait dans Quimper établir un établissement en caserne, écurie et magasin pour deux escadrons de cavalerie hus-sards ou chasseurs. Il y a des casernes pour recevoir à l'aise 1.500 hommes d'infanterie.

ROSPORDEN

Cette commune est sur la grande route et sujette à tout le passage des troupes, à 10 lieues de Lorient, 3 lieues du Pouldu, 2 de Concarneau et 6 de Quimper. Elle peut loger 100 hommes d'infanterie.

DISTRICT DE QUIMPERLE

Quimperlé est le chef lieu du district à 4 lieues de Lorient, 3 lieues du Pouldu, 6 lieues de Concarneau et 10 lieues de Quimper.

Artillerie et munitions

Il y a dans cette commune une pièce de 4 sans affut, le coffret calibre anglais, 20 boulets, 100 liv. de poudre et 10 boîtes à mitraille. J'indique Quimperlé pour dépôt de la poudre nécessaire aux batteries de son district sur la côte. Cette commune très importante en bois, très conséquente, on y auroit besoin de trois hommes aptes à la fabrication des poudres.

Vivres et fourrages

Le citoyen Jubé, chef d'approvisionnement des vivres et fourrages, demeurant à Lorient, tient dans la ci-devant église de ci-devant Saint-Colomban un magasin de fourrage, fournissant à tout l'arrondissement.

Cavalerie

200 hommes de cavalerie seroient parfaitement cantonnés à Quimperlé. Sous le rapport des fourrages et des écuries, toutes prêtes à les recevoir, la cavalerie y seroit parfaitement utile pour rompre les communications de

l'ennemi intérieur avec celui de la côte. 400 hommes d'infanterie seroient casernés dans la dite commune sans gêner les habitants. Un plus grand nombre grèveroit le pays qui, aboutissant à Brest, Vannes et Lorient, a tous les jours des troupes de passage. Il y a, en outre, une vaste caserne, sans fournitures, mais propre à loger 2.000 hommes.

Ci-devant couvent du cy-devant Saint-Maurice

Il est près Le Pouldu situé sur la rivière de Quimper-lé. Il a un grand logement pour 600 hommes.

Le Lézardeau, près de la ville, est sur la grande route de Quimper.

✱✱

LETTRE ECRITE
AU GENERAL DIVISIONNAIRE TRIBOULT
en lui envoyant mon journal

20 germinal, an 2 de la République.

J'ai reçu le 8 du courant ta lettre en date du 6 par laquelle tu me demandes, sous quinzaine, c'est-à-dire le 23, des renseignements bien précieux sur la défense de la République, quoique j'aye eu à parcourir l'espace de 70 lieues environ, à cause des détours indispensables pour se rendre d'une batterie à l'autre, quoique j'aye été contrarié par la pluie, et le mauvais temps, j'ai tout parcouru, j'ai tout visité, j'ai tout vu, et j'espère que tu seras satisfait de mon travail. Malgré mon journal descriptif des batteries, des signaux, des postes d'observation, des grèves, des établissements faits et à faire pour la sûreté des côtes de mon arrondissement, je réponds catégoriquement aux demandes que tu me fais dans la tienne, qui m'a fait naître les observations qui feront plaisir à ton républicanisme. Je te renverrai seulement à mon journal pour tes demandes auxquelles j'y aurai pleinement satisfait.

Réponses aux demandes contenues dans la lettre du général divisionnaire Triboult :

— Donnez-moi les noms des commandants temporaires, l'étendue de leur arrondissement ?

— J'ai répondu à ces trois différentes questions en parlant des Républicains: N. F. Maubrac et Eloph Laurent Ct, le premier le 4^e régiment résidant à Audierne et l'autre le 3^e régiment à Concarneau.

2^e QUESTION. — *La désignation et description des parties de mon arrondissement, les noms des commandants. S'il seroit utile d'établir de nouveaux postes?*

— Les trois districts de Quimperlé, Quimper et Pont-Croix forment l'arrondissement confié à mes soins. Ce territoire est borné au midi par un développement de 35 lieues de côte, au nord et à l'ouest par le district de Chateaulin, à l'est par la limite entre le Finistère et le Morbihan. Le sol montueux, les fossés et les bois courants, la profondeur et la ramification des vallées donnent à ceux qui connaissent le détail du pays, le grand avantage pour sa défense. En sorte qu'on pourrait assurer que dans l'intérieur des trois districts, ou à une lieue de la côte, une troupe bien commandée battrait une armée décuple. Les communes de Quimper, Quimperlé et Pont-Croix ont des chefs de bataillon de garde nationale, mais partout leur nombre a été tellement réduit par les réquisitions, et pour le service de terre et de mer qu'il seroit convenable, pour savoir sur quel nombre d'hommes on pourroit compter d'organiser la garde nationale de campagne, en lui assignant pour lieu de rassemblement les postes les plus avantageux à défendre, et un plan d'exercice, celui qui préjudiciera le moins à l'agriculture. L'agilité du Français a donné à notre artillerie légère un si grand avantage sur celle de notre ennemi qu'on ne saurait trop la multiplier. Le défaut de fusils nécessite même ce genre de défense. Une pièce de 4 par

canton, avec un seul instructeur soldé, suffiroit pour former à cette manœuvre ces hommes dont la force est partout pour la République. Des prix d'encouragement leur donneroit l'émulation qui fait rejaillir le talent.

3° QUESTION. — *Le nombre, par calibre, les pièces où se placent les diverses pièces d'artillerie?*

— Un coup d'œil jeté sur mon journal fera trouver les réponses les plus satisfaisantes.

4° QUESTION. — *Le nombre, le calibre des pièces attachées à tes communes?*

— Répondu dans l'intérieur de mon journal.

5° QUESTION. — *La force des détachements à chaque poste, le nombre d'hommes nécessaires en cas d'attaque. Quel dépôt seroit le plus voisin en cas d'attaque afin de couvrir les divers postes?*

— Le service actuel de la côte se fait par des hommes épars sur les batteries. Le nombre porté dans le journal est proportionné aux pièces à servir suivant la nature des affuts. Mais des réflexions naissent de ce mode de distribution, et de ce mode de service. Ces canonniers de nouvelle formation ne sont commandés que par des sous-officiers. S'il arrivait que deux batteries eussent besoin de se correspondre pour un même objet, l'ensemble qui résulte d'un seul commandement manqueroit, dans ce cas comme dans tous ceux qui surviennent journellement sur la côte. Nous croyons indispensable, pour le bien du service, de former en compagnie ces canonniers, et de leur donner des officiers instruits dans la manœuvre du canon de côte et subordonnés aux commandants respectifs des divers arrondissements. La variété de l'attaque rend indéterminable le nombre d'hommes nécessaires à la défense. Les batteries qui défendent des mouillages devraient avoir des mortiers et des fourneaux pour rougir les boulets, autrement leur feu n'est pas à craindre pour le vaisseau qui en s'embossant protégeroit une

descente. L'élévation des batteries existantes les rend encore presque nulles, en sorte que c'est à leur approche même que l'ennemi courroit le moins de danger. Je pense donc que les pièces de batterie basses propres à défendre des grèves plates et accessibles, de l'artillerie légère, et quelques rédans formés dans ces grèves sont les seuls moyens de les mettre hors d'insulte. Un seul dépôt d'hommes pour un développement de 50 lieues de côte me sembleroient mal entendu; si les mouvements des puissances maritimes annonçaient quelques tentatives, le canton de Fouesnant et de Locronan seroient les postes à prendre où les campements à établir. La situation intermédiaire entre Brest et Lorient est un des avantages de leur position. Ils défendront d'ailleurs directement les parties les plus accessibles de la côte entre le Pouldu et Quélern, et protégeront par les correspondances entretenues par de grands mouvements de troupes légères les différents postes des côtes, et contre les descentes de l'ennemi du dehors, et contre les incursions de l'ennemi intérieur.

7^e QUESTION. — *Les postes sont-ils susceptibles d'être attaqués à la fois?*

— La supériorité à la mer peut seul décider cette question. Si une escadre ennemie profitait de l'éloignement ou de la défaite des nôtres pour opérer une descente, il est à présumer qu'elle le tenteroit sur plusieurs points à la fois. La sagacité des généraux distingueroient bientôt les attaques vraies des fausses. Mais en quelque nombre que fussent les uns et les autres, les positions indiquées dans la réponse sixième seront les meilleures pour parer à tout. La variété des incidents dans une attaque de côte ne permet pas d'assigner comme dans une place forte et régulière quel nombre d'hommes on doit employer à l'attaque. La connaissance exacte des coudes, des courants, l'élévation, l'inclinaison de la côte, et la direction de ses parties saillantes donneroient à l'ennemi de si grands avantages qu'on pourrait assurer que toute ten-

tative faite avec ses connaissances seroient suivie du succès, car notre principale défense est basée sur les écueils dont notre côte est hérissée, et notre artillerie n'est pas ce qui la fait redouter. Elle y est, en général, trop rare, et toutes nos batteries sans revers ne sont même pas à l'épreuve de tentative d'un fort corsaire qui voudrait, de nuit, écraser un poste et « enclouer » les canons.

8° QUESTION. — *Combien l'ennemi devrait-il employer d'hommes à l'attaque?*

9° QUESTION. — *Y a-t-il dans ton arrondissement quelque grève ou Baye défendue par sa batterie? Ou non? L'une ou l'autre serait-elle propre à une descente générale ou partielle?*

— De Quélérne au Pouldu la côte est accessible avec bateaux plats ou chaloupes par vents de terre, mais ces mêmes vents éloignent les vaisseaux qui voudraient les protéger, la Grande Baye de Dinan, de Douarnenez et Audierne offrent contre les vents du large un abri dont des dangers sont assez généralement connus, surtout dans la dernière de ces bayes. L'entrée des rivières d'Odet et d'Ellé, en avant de Concarneau, celles de Belon. Riec, Nizon offrent des mouillages défendus par des batteries dont les feux ne sont pas redoutables. Tous les sables figurant sur la carte ci-jointe sont autant de points propres à une descente qui peut être générale ou partielle, ou les deux à la fois, si, comme je l'ai déjà dit, l'ennemi attaquait sur un grand développement, et cherchoit à s'introduire au même instant par tous les points accessibles de cette côte.

10° QUESTION. — *Y a-t-il des établissements pour les vivres et les fourrages? Sont-ils approvisionnés? Quels en sont les garde-magasins et leurs noms?*

— J'ai répondu à toutes ces demandes à l'intérieur de mon journal.

11° QUESTION. — *Y a-t-il des établissements propres à loger de la cavalerie? En quel nombre serait-elle? Pourrait-on y remonter la cavalerie légère, comme hussards, dragons malgré les réquisitions déjà faites?*

— Les communes de Quimper et de Quimperlé, les bourgs de Bannalec et Rosporden situées sur la grande route offrent des ressources pour la cavalerie. La première commune a des écuries faites pour 3 à 400 chevaux. Elle a déjà eu pendant longtemps un régiment entier de cavalerie en garnison. La deuxième en a pour 200. Bannalec et Rosporden n'ont point, à la vérité, d'établissements faits, mais sont néanmoins indiquées pour des régiments de cavalerie à raison de leur site, de l'abondance de leurs fourrages et de leurs bonnes eaux. Les chevaux restant après les réquisitions faites sont ou trop jeunes ou trop bas pour toute remonte. Mais comme on sait que la petitesse de la race bretonne n'ôte rien à sa vigueur, on pourrait, dans un cas urgent, en trouver de bons quoiqu'au-dessous de la taille, soit pour le trait, soit pour la selle, surtout dans le district de Pont-Croix, les chevaux de taille que le représentant du peuple Alquier jugea utile pour la remonte.

12° QUESTION. — *Serait-il utile ou dangereux de conserver quelques vieux châteaux?*

— Les châteaux les plus forts de mon arrondissement sont ceux de Kimerch, près de Bannalec, et de Pont-l'Abbé. Le premier séparé de la route par un étang et une montagne formant ensemble 300 toises de longueur. Il est appuyé au nord à la forêt du même nom que lui. Ce n'est que comme monument de la féodalité que les deux tours de Kimerch doivent être démolies puisqu'elles ne sont point à craindre dans le système actuel de nos tactiques. Je propose de les abaisser à 10 mètres du sol, afin que leur débris servent de clôture au reste des édifices qui par leur étendue peuvent loger 3 à 400 hom-

mes, et 30 chevaux. Cette construction renferme au reste un moulin à eau, puits, four, écurie, grenier et communique par des percées dans la forêt avec la route de traverse de Bannalec à Scaer et Rosporden.

Le château fort de Pont-l'Abbé est à l'entrée de cette commune, en face du pont. Il ne présente aucune position avantageuse pour la défense de la côte, mais il deviendrait un poste dangereux si l'ennemi, favorisé d'une descente, venoit à s'en emparer. Je suis d'avis qu'on abatte les murs dont il est entouré; une des tours étant pleine doit être abaissée jusqu'à 10 mètres du sol, et la seconde détruite comme un signe hideux de la féodalité. Je regarderai comme préjudiciable au bien public l'éversion de l'édifice qui peut aisément loger 3 à 400 hommes et sert de dépôt aux riches moissons de ce canton à cause de la facilité de l'embarquement au quay qui joint ce château.

13^e QUESTION. — *As-tu beaucoup de signaux sur la côte? Donne-moi leur situation, leur correspondance, les noms de leur garde, les divers renseignements locaux dont la connaissance t'est particulière et des détails sur le moral des habitants de la commune?*

— J'ai répondu aux quatre premières questions. Pour t'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir mon journal aux articles « Signaux » que j'ai eu bien soin de numérotter.

Projet d'établissement de la plus haute importance

Je ne quitterai pas la côte sans faire mention d'un établissement de la plus haute importance, pour le bien de la navigation, et celui de l'humanité. C'est un phare à construire sur la Pointe de Pain-Marc. Des mémoires très détaillés sur cette établissement ont été adressés au ministre de la Marine, ainsi qu'à celui de l'Intérieur. L'Ingénieur de l'arrondissement de Quimper a

encore dernièrement écrit aux Représentants du Peuple près les côtes de Bretagne, en leur dressant l'état sommaire du dit phare. Les plans, devis et détails estimatifs sont aussi entre les mains du commandant d'armes à Brest. Je désirerais que ces pièces fussent envoyées à la Convention Nationale, afin de fixer son attention sur un établissement aussi utile.

Il est très important, aussi, d'établir des signaux de nuit, ceux qui existent n'étant que de jour, afin que le service n'éprouve en aucun temps aucune interruption. Les renseignements locaux demandés ne peuvent être relatifs qu'aux vues militaires. J'ai déjà observé que les trois districts de mon arrondissement présentent un rapport de 1 à 10 entre la défense et l'attaque. Je crois qu'il seroit essentiel d'assigner à l'avance des lieux de dépôt pour les approvisionnements de toutes espèces. Par cette sage distribution, l'ennemi du dehors, ou du dedans, ne trouverait qu'un pays dépourvu; on contiendrait les malveillants en les attachant au pays qui les nourriroit.

Les forts de Concarneau et de la Cigogne sont en réparation, mais les sommes accordées pour les deux objets sont insuffisantes. Pour le bien du service, il devrait être demandé à l'Ingénieur chargé de cette partie un état détaillé des besoins de ces deux forts pour qu'ils soient mis au plutôt en état de défense.

La disposition bien entendue des routes, leur bon entretien et leur proximité de la côte rend toute espèce de circulation facile et prompte. Quelques communications vicinales sont à établir ou à réparer. Je place au rang des plus urgentes celles entre Audierne et Pont-l'Abbé par la côte. Ces travaux s'exécuteront militairement, comme le retranchement de plusieurs grèves, si nos bataillons refluent sur la côte méridionale.

13 bis - Moral des habitants du pays

Je puis assurer que le cultivateur est très arriéré en révolution, soit à cause de son idiome, soit à cause des

suggestions perfides des Fédéralistes et des prêtres qui l'obsèdent tour à tour. L'esprit public n'est pas partout au niveau des circonstances; je pense même que mon arrondissement n'est pas absolument dépourvu de prêtres réfractaires et factieux. Mais, dévoué à la République, je les surveille, et la massue de mon patriotisme écrasera le Fédéralisme et le fanatisme, si peu que ces hydres élèvent leurs têtes criminelles, si peu qu'elles sortent du marais fangeux de leurs forfaits et de leur scélératesse.

Salut et fraternité.

*L'adjudant général, chef de brigade,
Commandant à Quimper.*

Brutus DAVID,
Comité du Salut Public.

III. — ARRÊTÉ RELATIF A LA DEFENSE DE CONCARNEAU

N° 60 - A. N° 81 - D 19 - Registre 190

Liberté, Egalité.

Les Commissaires de la Convention Nationale, envoyés depuis l'Orient jusqu'à Dunkerque, en conséquence de leur arrêté du 5 de ce mois, relatif à la défense des côtes de la 13^e Division Militaire, arrêtent les dispositions suivantes dans la ville de Concarneau afin de la mettre à l'abri d'une surprise.

1°) La Porte du Corps de place sera rétablie, ainsi que celle de la Demi-Lune et celle dite aux Vins.

2°) Les ponts seront réparés de manière à ce qu'ils puissent supporter le passage des voitures, mais il n'y sera point fait de pont levis.

3°) L'entrepreneur du bac sera requis de fermer la brèche qui existe dans le mur de la ville, ainsi qu'il y

est obligé, en laissant seulement un passage suffisant pour les voitures et fermé par une barrière.

4°) Il sera construit dans la dite ville un magasin à poudre propre à en contenir 30 milliers.

L'officier à qui doit en être confié le commandement temporaire en formera le projet et le devis, et en surveillera l'exécution. L'adjudication en sera passé avec les formalités prescrites par la loi, et si les fonds de la Direction d'Artillerie ne sont pas suffisants pour en acquitter la défense, elle sera prise en avance sur les fonds de la Direction des fortifications de Brest.

5°) Les six milliers de poudres détériorées qui se trouvent en ce moment à Concarneau seront envoyées à la poudrière du Pont de Buis pour y être repassées à moins que telles qu'elles sont elles ne puissent être employées aux exercices des batteries de la Garde nationale ou des troupes de ligne.

6°) Le général commandant fera passer incessamment à Concarneau la garnison nécessaire, et qui peut être évaluée à 200 hommes, y compris 40, qu'il fera bon d'envoyer aux Glénans.

Fait à Brest le 8 mars 1794, l'an 2 de la République.

Les Commissaires de la Convention Nationale,

Signé: ROCHEGUDE - DEFERMON - C.A. PRIEUR.

Pour copie conforme: C.A. PRIEUR.

IV. — RAPPORTS DE 1781 SUR CONCARNEAU ET LA BAIE DE LA FORET (1)

Campagne de 1781 - M. Junker

Note relative à la partie de côte depuis la rivière de Saint-Laurent jusqu'au port de Concarneau y compris.

(1) Archives militaires, à Vincennes, dossier 1093.

La rivière de Saint-Laurent est à l'extrémité orientale au fond de la baie de la Forêt; la mer monte dans cette rivière jusqu'à l'endroit où elle est traversée par la grande route. Elle est peu profonde, et la mer n'y monte qu'à trois heures et demi de flot, et elle en est entièrement retirée à 2 h. 1/2 après la haute mer, en sorte que cette rivière est à sec, à un petit filet d'eau près pendant 7 heures d'une marée à l'autre; le fond en est vaseux. Quand la mer est pleine, des barques de 50 tonneaux peuvent entrer à la hauteur du manoir de « Stanc Bihan », mais les petits bateaux peuvent seulement entrer au-delà. Les bords de cette rivière sont escarpés et cet escarpement a 18 pieds dans la plus grande hauteur à la pointe qui sépare la rivière de Saint-Jean de celle de Saint-Laurent. Le lit de la rivière de Saint-Jean est au niveau de celui de Saint-Laurent, aussi ce qu'on vient de dire de la force des barques qui peuvent entrer dans celle-ci convient également à celle-là.

Depuis l'extrémité orientale de la rivière de Saint-Jean jusqu'à l'anse du Sable-Blanc, la côte est bordée par un coteau terminé par un escarpement de 10 à 12 pieds, qui n'est interrompu que par l'anse du Petit-Sable où l'on débarque avec des bateaux. Dans l'anse des Sables-Blancs, la mer se retire à 40 toises, le sable est assez commode pour débarquer d'autant plus qu'on y est couvert des batteries qui sont à l'entrée du port de Concarneau.

Les ennemis de Concarneau y seroient à couvert des batteries.

La ville de Concarneau est posée sur une petite île qu'elle occupe entièrement et qui se trouve à l'entrée d'une anse dans laquelle la mer monte à demi-marée; en sorte que la ville est entièrement entourée de mer pendant 6 heures. Quand la mer est basse, l'anse, dont le fond est vaseux, reste à sec. Les fortifications de la ville consistent dans un fort muré flanqué de plusieurs tours.

Le côté le plus avancé vers la mer est défendu par un bastion arrondi, dans lequel est une batterie de 5 pièces de 24.

L'entrée du port de Concarneau est entre le côté oriental de la ville et la terre ferme, et c'est là que peuvent mouiller des frégates de 24 à 30 canons. Les navires de moindre tonnage peuvent mouiller plus avant dans l'anse. De ce même côté est le passage, qui communique avec la grande route de Quimperlé. Ce passage n'est praticable que pour les hommes et les bestiaux, la porte de la ville étant trop petite pour que des voitures puissent y entrer et sortir de ce côté-là, ce qui oblige à faire le tour de la ville pour débarquer les voitures de l'autre côté de l'anse.

Concarneau est à 5 lieues de Quimperlé et la grande route qui communique avec l'une de cette ville à l'autre passe par le bourg de Trégunc à une lieue de Concarneau. La petite ville de Pont-Aven à 2 lieues 1/2 et le bourg de Riec à 3. Cette route, quoique belle et bien entretenue, est difficile à cause de deux vallées, qu'elle traverse, l'une près de Pont-Aven, l'autre près de la chapelle de Saint « Ouarnet », située à 1 lieue de Pont-Aven. Les coteaux qui bordent ces vallées sont hauts et roides, et les pentes en sont peu adoucies. A l'ouest, la ville communique avec le continent par un pont interrompu par une espèce de petite demi-lune; la mer monte dans l'anse également escarpée là, mais aucun navire, pas même les bateaux ne peuvent y entrer. C'est de ce côté de la terre ferme qu'est parti le faux bourg; à son extrémité vers la mer est une batterie de 4 pièces de 24, dont les feux croisent avec celui de la batterie de Capellou, fournit une belle défense pour l'entrée du port.

C'est du faux bourg que part la grande route de Quimper, distant de Concarneau de 4 lieues; cette route est pénible par les montées et les descentes continuelles. Le passage le plus difficile est celui de la vallée qui for-

me l'arrivée de Saint-Laurent en gagnant le côté de Loc-Amand qui est fort élevé, très roide et la route ne l'est guère moins.

La grande route de Rosporden, distant de Concarneau de 2 lieues, est dans son commencement la même que celle de Quimper; elle se sépare à la croix de Kérampéru. Quoiqu'elle soit dans sa plus grande partie aussi large que celle qui conduit à Quimper, dans plusieurs endroits elle n'a voie que pour des charrettes. En hiver, elle est presque impraticable, n'étant pas ferrée, au reste seule une des plus aisées du pays pour l'égalité du terrain. Le terrain adjacent à la partie de côte dont je viens de parler est très montueux et fort boisé, tous les champs étant séparés les uns des autres par des levées de terre plantées d'arbres, ce qui, dans le lointain, feroit prendre le premier pour une forêt. Tous les chemins de traverse étant bordés de levées de terre de cette espèce, ce qui y fait séjourner l'eau et les empêche de sécher; ils sont presque tous, sinon impraticables, du moins très difficiles dans la saison pluvieuse.

Signé: JUNKER.

BAYE DE LA FORET

Campagne de 1781 - M. Gautier

13 avril 1782.

La baye de la Forêt, formée par une anse d'une lieue de profondeur et de plus d'une lieue dans la plus grande largeur, est bordée à l'est par la partie de côte qui s'étend depuis le corps de garde de Beuzec, près de Concarneau, jusqu'à l'ouverture de l'anse de Saint-Laurent. Elle est bordée à l'ouest par (mot illisible) depuis la pointe de Bec Meil jusqu'au village de « Mal-Abry » et au nord par les sables vaseux de la Forêt.

Les fonds de cette baye ne peuvent attirer que de petits batiments. C'est au N.-N.E. des rochers et « les

plats digniers » où ils doivent mouiller de préférence à 3 et 4 encablures de ces rochers, ils s'y trouvent 3 et 4 brasses d'eau de basse mer, à moins que la destination des batiments se soit pour la Forêt ou qu'ils n'aient pu gagner la petite rade de Concarneau en avant de l'entrée de ce port, ils ne mouillent que dans cette baie qui n'offre d'ailleurs de port pour se réfugier, et où il ne reste, par gros vent de sud et de sud-ouest, d'autre parti à prendre que de s'échouer sur les sables du Corps de garde de Loc-Amand ou ceux du Cap-Coz. La mer, dans le fond de cette baie, laisse à découvert d'un côté du corps de garde de Loc-Amand, une plage de sable et de vase de 300 toises au moins dans les grandes marées et du côté du Cap-Coz une « estran » de sable de 100 toises. La côte dans les deux endroits est terminée et bordée par des levées, ou digues, de sable déposé par la mer, au moyen desquelles on peut communiquer de la Forêt avec le Cap-Coz: de haute mer, en faisant un long circuit, on y communique à pied; de basse mer, en traversant le chenal de Penfoullic vis-à-vis de « Bec Renaër ». Le Cap-Coz est une petite presqu'île que la mer n'a pas encore détruite, par laquelle on a établi un corps de garde occupé aujourd'hui par les commis des fermes, comme quelques autres maisons qui l'avoisinent. Ce cap, et le corps de garde de Loc-Amand, sont séparés par le chenal de la Forêt qui devient presque à sec dans les grandes marées, aussi n'est-il remonté que par quelques bateaux qui s'arrêtent ordinairement à l'entrée nommée « Stanc al Lestrec » où une mauvaise chaussée donne plus de facilité qu'ailleurs d'embarquer et de débarquer. Les bateaux pêcheurs et autres sujets à sortir souvent se tiennent de préférence au dedans du Cap-Coz afin de jouir plus tôt de la marée. Le chenal de la Forêt se remonte dans les grandes marées jusqu'à une chaussée au-dessus du point de la « Norn » (?) (mot illisible), mais pour peu que le tirant d'eau des bateaux soit un peu fort, ils ne peu-

vent aussi descendre que grande marée, le mauvais état de la chaussée la rend alors impraticable étant couverte par la mer, et obligeant ceux qui veulent passer de faire un tour considérable. Les voitures et les chevaux passent dans l'eau à côté de cette chaussée dont la réparation est urgente parce que c'est le passage le plus fréquenté pour aller de Concarneau au passage de BénauDET.

Vis-à-vis du corps de garde Loc-Amand, il part du chenal de la Forêt une seconde branche appelée chenal de « Penfoullic ». Cette branche, à 400 toises plus haut, se divise en deux autres qui viennent se terminer au grand chemin qui conduit de la Forêt au bourg de Fouesnant; dans l'une de ces branches la marée peut faire remonter les bateaux jusqu'au-dessous du village de « Ponterec » et dans l'autre jusqu'au manoir de Penfoullic, et même jusqu'au bas du moulin de Penalen.

L'étendue de pays depuis le bourg de Fouesnant jusqu'à l'anse de la Forêt qui sépare la paroisse de Fouesnant et celle de Loc-Amand est extrêmement couverte et coupée de fossés. Celle qui s'étend depuis la Forêt jusqu'à la rivière de Saint-Laurent, limite à l'est de la paroisse de Loc-Amand, n'est pas aussi coupée. Cette dernière partie est traversée par le grand chemin de Quimper à Concarneau, et fournit, ainsi que les premiers, abondamment toutes espèces de grains.

Le principal chemin, et le plus essentiel après le grand chemin, est celui qui conduit au passage de BénauDET; il est en assez mauvais état, et surtout dans les endroits où il est bordé de grands arbres; il y passe des voitures qui doivent avoir bien de la peine à s'en tirer en hiver. La paroisse de Fouesnant (mille communicants au moins) est très étendue. L'église de la Forêt en est une autre où il y a 600 communicants, 500 dans la paroisse de Loc-Amand. La hauteur dominante de cette étendue de pays est la montagne appelée « Montagne du Roy », au nord

de la Forêt d'où l'on découvre une étendue de païs considérable.

Versailles, le 13 avril 1782.

Signé: GAUTIER DE KERVÉGUEN.

V. — CASERNE ET ARSENAL DE CONCARNEAU (1)

Génie - Direction de Brest

Le 4 octobre 1819, Brest.

A Monseigneur le Ministre de la Guerre,

Il a été construit à Concarneau l'année dernière une caserne pour le logement de la garnison de ce fort, laquelle composée ordinairement d'une cinquantaine d'hommes étoit extrêmement gênante aux habitants de ce pays qui sont fort pauvres, et pour la même cause n'étoit pas elle même moins gênée dans les sales et étroits logements qu'elle devoit répartir aux soldats.

La dernière main a été mise à cette caserne le 28 juin présent exercice. Elle est fort propre, bien éclairée, jolie et bien située; meublée par le génie de tables, planches à pain, rateliers d'avoine, mais non occupée faute de (mot illisible). Depuis la fin de juin, Monsieur le Lieutenant du Roy de Concarneau a fait d'inutiles démarches pour en obtenir. Le détachement d'infanterie de garnison ordinaire a été retiré sans doute parce qu'il étoit trop mal; il n'y a plus que 15 vétérans qui sont distribués chez l'habitant. J'ai vu, avec peine, cet état de chose dans une tournée que je viens de faire aux côtes du sud de la Direction. Monsieur le Capitaine de Génie Morvan l'attribue, et il paraîtrait effectivement tenir, à la négligence de Messieurs les Intendants.

La caserne peut largement contenir 90 hommes. Pour faire cesser son inutilité forcée et malheureuse, je vous

(1) Archives militaires, à Vincennes, dossier X E 309.

prie, Monseigneur, de donner des ordres pour que l'Administration militaire y établisse 40 à 50 lits.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé: CONSTANTIN, colonel du génie.

Est-ce que la 13^e Division n'offre pas assez de ressources pour que l'on convoie à Concarneau sinon les 40 à 50 lits qu'on demande, du moins 20 à 25 pour que le détachement de vétérans ne loge pas chez l'habitant?

J'invite Monsieur Gastaux à me faire connaître ce qu'il est possible de faire, afin que je note la réponse à faire à cette lettre de la Direction des Fortifications.

M. PETIT Jean.

D'après la note ci-dessus, M. Gastaux va écrire pour qu'il soit fourni des lits à la garnison de Concarneau, en prévenir la Direction en lui accusant réception.

PLACE DE CONCARNEAU

Génie Matériel - Exercice 1821

Procès-verbal de remise à l'artillerie par le génie, des batiments et terrains formant l'arsenal de Concarneau, en vertu de la décision communiquée par lettre du 21 mai 1821 émanée des Bureaux de la Direction.

L'an 1821, le 16 juillet, nous Etienne Germain Lenoir, Capitaine au Corps Royal d'artillerie délégué par Monsieur le Chef de Bataillon, sous Directeur au Port-Louis, pour recevoir les batiments et terrains composant l'arsenal de Concarneau, et

Frédéric Pierre Morvan, Capitaine au Corps Royal du Génie, chef de cette place chargé par Monsieur le Colonel Directeur des fortifications à Brest d'opérer la remise du dit arsenal,

nous sommes réunis et transportés dans ses différentes parties à l'effet de constater la position, les dimensions et l'état présent, nous avons reconnu ce qui suit:

1°) Batiment principal, cote 14 sur le plan général: ce bâtiment composé d'un étage et d'un grenier est adossé au revêtement intérieur de la courtine (5-6), il a 18 m 50 de longueur dans œuvre, 5 m 50 de largeur idem, et 10 m 50 de hauteur depuis le sol jusqu'au faite, le mur de face au midi sur le parc à boulets est très mauvais, plusieurs parties entre les ouvertures menacent ruine, et seraient à reconstruire. Cette façade est à crépir entièrement, les pignons sont assez bons, celui à l'ouest a été crépi depuis peu; le pavé du rez de chaussée est à refaire en partie; la grande porte est bonne, mais la petite et les volets de la croisée ont besoin de grandes réparations; les poutres du premier plancher assez bonnes, ailleurs elles sont toutes pourries dans le mur dossier, et sont à supporter par le corbeau; ce premier plancher est très mauvais et presque entièrement à refaire; les cloisons en planches qui partagent cet étage en un corridor, deux chambres à feu, et trois cabinets sont assez bonnes; sur 8 cloisons, 3 sont à changer. L'escalier extérieur en pierres qui y conduit est à réparer. Les poutres du grenier sont bonnes mais le plancher est entièrement à refaire. La charpente a besoin de quelques réparations; la couverture à deux pans est bonne ayant été relevée à bout en 1815 et 1816; ses ondulations proviennent de ce qu'avant de la faire on n'a pas redressé la charpente; tous les enduits intérieurs de ce bâtiment sont à réparer et le plancher.

2°) Portion de l'ancienne chapelle du Rosaire — cote 15. Cette portion de chapelle séparée de la partie servant de magasin des fortifications par un mur de refond s'élevant jusqu'aux sablières et ayant son entrée au nord sur le parc à boulets a 8 m 50 s/6 m dans son œuvre, et 10 m 50 de hauteur jusqu'au faite. Elle est en bon état dans toutes ses parties; quelques enduits

seulement sont à réparer; la couverture a été refaite à nouveau en 1817.

3°) Parc à boulets, cote 13: ce parc bordé au nord par le bâtiment principal, à l'ouest par la courtine (4-5), au sud par la chapelle du Rosaire, la citerne et le logement du portier consigne, est fermé à l'est par un mur de clôture de 3 m 50 de hauteur, avec grande porte en assez bon état, il a 275 m² de superficie sans y comprendre le terrain occupé par la citadelle, celle-ci restant à l'administration du génie, l'artillerie ne pourra, dans aucun cas refuser aux agents du génie la communication de cette citerne à laquelle on ne peut parvenir que par ce parc à boulets.

4°) *Avant cour*: cette avant-cour, servant à communiquer dans tout l'établissement a 70 m² de superficie, 2 de « jambages » des portes d'entrée (une grande et une petite) donnant sur la rue, sont à reconstruire, les deux portes n'existent plus.

5°) *Jardin*: Côte 24. — Ce petit terrain ayant 420 m² de superficie est borné au nord par la courtine (5-6) à l'ouest par l'avant cour sur laquelle il a son entrée, à l'est et au sud par la rampe servant à communiquer aux remparts, il est fermé sur ces trois derniers côtés par un mauvais mur de pierres sèches.

6°) *Magasin à poudre*: côte 31. — Ce magasin placé derrière le bâtiment principal duquel il n'est séparé que par le chemin de ronde, est compris dans le fonds droit de la tour (5), il se compose d'un couloir non vouté dans lequel on descend du chemin de ronde par quelques marches en pierres et du dépôt des poudres celui-ci vouté à « l'épreuve » a de longueur moyenne de 4 m 70 de largeur, 4 m 10 et 3 m de hauteur sous clé. Le plancher vient d'être refait à neuf. Le magasin et le couloir ont besoin de quelque enduit et d'être blanchis. La porte extérieure est à réparer et à peindre, la porte intérieure est bonne; le grillage de la fenêtre du couloir manque,

par Monsieur le Directeur de cette arme à Nantes, et dont le bureau du génie vient d'être informé, je vous préviens qu'il ne sera donné aucune suite aux mesures indiquées dans la lettre du 8 décembre 1820, et que vous êtes autorisé à donner des vivres à Monsieur le Chef du Génie à Concarneau pour effectuer la remise à l'artillerie des batiments qui composent l'arsenal de cette place. Vous voudrez bien aussi les prévenir que Monsieur le Directeur d'artillerie à Nantes va recevoir, de son côté, l'autorisation nécessaire à cet effet.

Note pour le Bureau de l'artillerie

(19 mai 1821)

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur Jacques, en réponse à sa note du 17 de ce mois que Monsieur le Directeur des fortifications à Brest vient de recevoir l'autorisation nécessaire pour effectuer la remise à l'artillerie des batiments qui composent l'arsenal de Concarneau et dont l'utilité a été reconnue par le service de cette arme, d'après les renseignements donnés par Monsieur le Directeur à Nantes.

Je prie Monsieur Jacques de vouloir bien faire donner des ordres conformes à cet officier supérieur afin que la cession dont il s'agit n'éprouve plus aucune difficulté.

**

Génie - Direction de Brest

Brest, le 4 juillet 1821.

J'ai l'honneur d'adresser le procès verbal de la remise enfin faite des batiments et terrains composant l'arsenal de Concarneau à la Direction d'artillerie de Nantes, conformément à l'autorisation de votre Excellence qui nous avait été communiquée par lettre du 21 mai de la présente année, émanée des bureaux de la 3^e Division.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: CONSTANTIN, *Colonel du Génie.*

Un RAPPORT de 1829 sur l'ÉTAT du FINISTÈRE

MÉMOIRE DU CAPITAINE CONRIER

sur la reconnaissance

de la route de Châteaulin à Quimper

Présentation du Capitaine CONRIER

Nous avons eu la curiosité de savoir qui était ce Capitaine Conrier, auteur du mémoire que nous présentons ci-après. Ce mémoire se trouve aux Archives Militaires de Vincennes (1); il y existe aussi un dossier personnel de cet officier; avec intérêt nous l'avons lu, et avons mieux compris la précision, le nombre et l'importance des détails qu'il nous donne sur le Finistère, ainsi que le vif attachement qu'il semble lui porter. Il était, en effet, Breton !

Son grand-père, Gérard Conrier, originaire du Cantal, vint en Bretagne avant la Révolution; il était probablement dans l'armée; rendu à la vie civile, il se fixa à Brest, où il épousa Marie-Jaquette Fabre, et s'installa marchand fripier, ou épicier. Il eut plusieurs enfants dans l'armée et la Marine, dont l'un, François-Guillaume (qui épousa Marie-Perrine Le Bars), était chef de bataillon au 2^e Régiment d'Infanterie de Marine, quand il fut blessé à la bataille de Leipzig, le 18 octobre 1813;

(1) Document cote MR 1237.

il mourut des suites de ses blessures, peu après à Erfurt, le 27 octobre 1813.

Et nous arrivons au fils de ce dernier, l'auteur du mémoire qui nous occupe : François-Marie-Hypolite Conrier. Il naquit à Brest le 13 avril 1795. Nous avons des précisions en arrivant à ses états de service. Les voici :

Ecole militaire de Saint-Cyr,
comme élève... .. le 29 juin 1810
4^e d'Infanterie de Marine, com-
me sous-lieutenant le 13 mai 1813
Campagne de Bohême - Blessé à
Torgau d'un coup de feu à la
cuisse droite, il est fait prison-
nier, et rentre en France... .. le 15 août 1814
15^e Régiment d'Infanterie de
Ligne comme lieutenant le 16 septembre 1814
C'est Waterloo, la défaite, et
voici le Lieutenant Conrier en
non activité, avec demi solde
comme lieutenant le 15 septembre 1815

Cinq ans de silence. Et nous trouvons le document suivant :

Dragons du Doubs — note concernant Conrier.

— « Admis au concours en 1820, comme lieutenant aide-major — extrait du rapport de Monsieur le Général de Bonnemain sur cet officier :

— « ... Cet officier est très bien vu au Corps; il a
« beaucoup travaillé, et ne néglige rien pour se perfec-
« tionner dans toutes les parties qui concernent la cava-
« lerie, en raison de sa conformation, il parviendra dif-
« ficilement à bien monter à cheval... »

Nommé capitaine le 19 février 1823, il fait la campagne d'Espagne dans l'armée conduite par le Duc d'Angoulême. La couronne de Ferdinand VII était en péril,

il fallait intervenir, et Louis XVIII, dans son discours du trône proclamait « cent mille Français sont prêts à marcher en invoquant le nom de Saint-Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henry IV ». Dix ans après que les divisions de l'Empereur ont repassé la frontière franco-espagnole, l'armée de la Restauration la franchit à son tour. Le Duc d'Angoulême est accueilli comme un libérateur par ceux-là mêmes: moines, paysans, curés, qui avaient été l'âme de la résistance contre Napoléon. De part et d'autre l'ennemi a changé. Ce sont maintenant les héritiers spirituels de la Révolution française, les afrancesados d'hier, devenus les libéraux, que les soldats de Louis XVIII pourchassent jusqu'en Andalousie. Et ce sera la victoire du Trocadéro! (1)

Nous ne pouvons nous empêcher d'imaginer les pensées du Capitaine Conrier, hier officier de la Grande Armée, et de songer à « Servitudes et Grandeurs Militaires ». Il n'était certes pas le seul dans ce cas à être resté, ou à avoir réintégré la « Grande Muette ». On sait que Louis XVIII avait été assez intelligent pour ne pas rejeter tout l'héritage de la Révolution et de l'Empire!

Quelques années passent encore; nous sommes en 1827; un rapport est fait au Ministre de la Guerre d'alors :

Direction du Personnel. — Bureau particulier d'Etat-Major : Projet de nommer Monsieur le Capitaine Conrier à l'emploi d'aide de camp de Monsieur le Maréchal Avizard.

Monsieur le Maréchal de Camp Avizard, commandant la Subdivision du Finistère, prie Monsieur le Ministre de lui accorder, en qualité d'aide de camp Monsieur le Capitaine Conrier, attaché à l'Etat-Major de la 13^e Division militaire. De son côté, Monsieur Conrier a écrit à son Excellence pour solliciter cette destination, et la demande a été transmise par Monsieur le Lieutenant

(1) *Histoire d'Espagne*, de J. Descola.

Général baron Rottembourg. Cet officier est très bien noté sous tous les rapports, et paraît devoir remplir convenablement les intentions exprimées par Monsieur le Général Avizard; en conséquence on a l'honneur de proposer à son Excellence de signer les lettres de soumission ci-jointes... Le Chef de la Section de l'Etat-Major — signé : FOURCY.

Voici donc le capitaine Conrier revenu dans sa ville natale; pendant la période s'étendant de 1827 à 1830, il écrit plusieurs mémoires, dont celui que nous donnons ci-après.

La Révolution de 1830 éclate. Elle avantage notre héros, comme les lecteurs pourront en juger :

— Ministère de la Guerre - Bureau de l'Etat-Major.

Proposition de nommer Monsieur le Capitaine Conrier à un emploi de son grade à l'Etat-Major de la 13^e Division militaire :

« Monsieur le Lieutenant Général Baron Bigarré, commandant la 13^e Division Militaire, annonce que le Capitaine Conrier, aide de camp de Monsieur le Général Avizard, se trouvant sans emploi, par la mise en disponibilité de cet officier général, il lui a été confié les fonctions de rapporteur au 2^e Conseil de Guerre. Monsieur Conrier est âgé de 38 ans, élève de Saint-Cyr en 1810, il compte 20 ans de service, et 5 campagnes. Monsieur le Général Bigarré annonce que, d'après les renseignements que lui a transmis Monsieur le Général Vaudoncourt, et qu'il a recueillis lui-même, Monsieur Conrier a donné des preuves de ses opinions constitutionnelles. Les fonctions de rapporteur du Conseil de Guerre, ne pouvant, aux termes des règlements être exercées que par un officier en activité, il est nécessaire de fixer la position de Monsieur Conrier; on pense qu'en considération des renseignements favorables dont il est l'objet, il y a lieu de le nommer à l'emploi de son grade vacant à l'Etat-

« Major de la 13^e Division militaire, par la mise en disposition de Monsieur Desailly. »

Signé, le chef de Bureau : BRAHANT.

Le 18 août 1831, il est nommé Instructeur à l'Ecole de Saint-Cyr. Il y reste quatre ans et, en 1834, toujours capitaine, il est incorporé au 1^{er} Bataillon d'infanterie d'Afrique.

Retour en France le 8 février 1835; il est affecté au dépôt de recrutement d'Indre-et-Loire.

Le 23 juin 1839, il passe chef de bataillon et rejoint le dépôt de recrutement d'Eure-et-Loir. Le 31 décembre 1841, il est au 5^e de Ligne. Le 18 septembre 1844, nous le trouvons au dépôt de recrutement du Morbihan, chef de bataillon hors cadre; il se rend ensuite dans la Loire-Inférieure. Il sera admis à faire valoir ses droits à la retraite le 25 avril 1855.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 4 juin 1831, et officier le 20 septembre 1852. Entre temps, il avait épousé une Parisienne, Julie-Clémence Jaume. Il n'eut pas d'enfants. Il passa les dernières années de sa vie à Nantes, où il mourut le 3 mai 1869.

Le mémoire du Capitaine Conrier est malheureusement incomplet; en effet, le dernier chapitre n° 22, intitulé « Evénements militaires anciens et modernes », s'arrête court au xvi^e siècle. Nous le regrettons fort. Il eut été intéressant de lire les commentaires de l'auteur sur la période révolutionnaire dans le Finistère. Il en avait eu forcément des échos par sa famille. Ses impressions, écrites sous la Restauration, n'auraient pu être que prudentes circonspectes, certainement, bien que ça et là, dans son ouvrage, sa voix s'élève contre les « excès de la Féodalité » !

A-t-il été trop sévère pour ses compatriotes des campagnes bretonnes ? L'observateur de faits évidents, frappants, ne fait pas forcément preuve de sévérité malveillante. D'ailleurs, même au début du xx^e siècle, les Bre-

tons de notre génération ne l'ignorent pas, la civilisation n'avait que peu pénétré dans certains coins de campagne, où l'analphabétisme et bien des superstitions n'avaient pas disparu. Des changements de nos jours sont heureusement survenus, et nous ne voudrions retenir de ce mémoire, écrit par un breton bretonnant, soulignons-le, que ces phrases où l'on sent toute la tendresse qu'il éprouvait pour sa province : « ... les fossés couverts de chênes, ou de frênes, d'épines blanches, de ronces ou de genêts; on ne voit nulle part de paysage plus varié, plus pittoresque, plus riant; tous les fossés sont tapissés de violettes, de roses, de jacinthes sauvages, de mille fleurs de couleurs les plus vives, d'une variété infinie; l'œil en est enchanté, l'air en est parfumé... »

Et évoquant Merlin et Morgane : « ... Ces personnages ne sont point imaginaires, de là cette poésie gracieuse et terrible, toute sortie de la Bretagne, où ces traditions merveilleuses doivent avoir eu un plus grand charme que dans les autres pays. Il est impossible, quand on connaît l'histoire de la Bretagne, de parcourir ses bois, ses lieux retirés et sauvages, surtout ses vieilles roches aux fées, sans se croire entouré de ces génies favorables ou malfaisants, dont cette province fut le séjour... Mais si ce Celte se laisse parfois aller à des rêveries « merveilleuses », cela ne l'empêche nullement de croire au progrès et aux changements de l'avenir... « lorsque les escadres ne manœuvreront plus qu'au moyen de la vapeur, ou de toute autre découverte... » dit-il !

C'est avec un grand plaisir que nous avons sorti de l'oubli un soldat breton pour le faire revivre en ces lignes. Il eut une vie bien remplie, malgré les vicissitudes qu'il a connues en ces époques troublées, lorsqu'une monarchie succédait à l'Empire, la République à la monarchie constitutionnelle, et le second empire à la deuxième République !

Hélène BOUCHAUD-LE TENDRE.

13^e DIVISION MILITAIRE N^o 1207

Rennes, le 16 juin 1829.

« Monsieur le Capitaine,

« En exécution des ordres de Son Excellence, le ministre de la Guerre, pour la reprise, et la continuation du travail demandé annuellement aux officiers du Corps Royal d'Etat-Major et aide-major, aux Officiers détachés, qui se trouvent employés, ou disponibles, vous êtes désigné cette année par Monsieur le Lieutenant Général, commandant la Division, pour être chargé de la reconnaissance de la route indiquée dans l'extrait ci-joint du tableau général de répartition. Votre travail doit être basé sur cette supposition qu'un général se retirant avec un corps de troupes, envoie à l'avance un officier d'état-major pour reconnaître les positions qui offrent les moyens d'arrêter l'ennemi, sans autre ouvrage d'art que ceux qu'on peut faire exécuter aux troupes même en vingt-quatre heures de temps.

« Vous devez aussi fixer le nombre et l'espèce des troupes nécessaires pour la défense de chacune de ces positions, et les placer sur votre plan par bataillon, escadrons et batteries, ainsi que les retranchements et autres ouvrages à voir.

« Votre mémoire militaire doit être rédigé comme un rapport adressé au général qui vous a envoyé.

« Vous lèverez à vue l'étendue du terrain traversée par la route qui vous est désignée; votre carte dressée à l'échelle 1/20.000^e sera large d'au moins 5.000 m à cette échelle; elle sera accompagnée d'un mémoire contenant:

« 1^o) Tous les détails, statistiques et historiques indiqués dans l'instruction dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Vous suivrez exactement l'ordre et l'intitulé du chapitre qui y est tracé;

« 2°) Le développement des dispositions militaires que comportent les localités (en forme de rapport).

« C'est à dessein que l'on ne détermine pas ici le nombre des troupes à placer, ni la largeur exacte du terrain à lever, parce que les localités doivent, à cet égard, servir de mesure. Cependant, lorsque les circonstances l'exigeront pour la défense du terrain fixé au corps d'armée de plus de 25.000 hommes, les officiers se borneront à les indiquer sans donner à la largeur de la carte l'étendue nécessaire pour le développement complet de cette position.

« Vous ferez en sorte d'éviter soigneusement les irrégularités que le Comité Consultatif d'Etat-Major aurait signalées dans l'examen qu'il a fait de vos travaux des années précédentes.

« Le modèle de topographie reste le même, il vous sera communiqué par l'Etat-Major Général, si vous n'en n'avez conservé un exemplaire.

« Vous communiquerez votre mémoire et votre dessin au Chef de l'Etat-Major de la Division dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour qu'il puisse les examiner et vous les renvoyer avec les observations dont ils paraîtront susceptibles, avant de les présenter à Monsieur le Général qui les adressera à Monsieur le Ministre de la Guerre, à la fin d'octobre. Vous joindrez sans faute au mémoire et au dessin qui seront envoyés à Son Excellence une copie de ce mémoire et un calque de votre dessin pour être déposé aux Archives de la Division. Monsieur le Lieutenant Général vous prescrit spécialement de vous conformer à cette dernière disposition; les originaux ainsi que les copies seront signés par vous.

« Monsieur le Général Avizard, qui vous remettra la présente, fixera l'époque où vous devrez partir pour vous rendre sur le terrain que vous aurez à lever, et pour éviter toutes difficultés avec les autorités locales, vous vous présenterez à elles avec votre ordre, le jour même de votre arrivée.

« Pendant la durée de votre travail, qui ne doit pas être de beaucoup plus de dix jours sur le terrain, vous serez exempt de tout service qui pourrait le retarder. Conformément à la décision ministérielle du 30 septembre 1827, vous aurez droit à l'indemnité de route (aller et retour). Vous pourrez, en conséquence, vous présenter chez Monsieur l'Intendant militaire de Brest, qui vous délivrera une feuille de route, au vu du présent ordre.

« Recevez.... »

*Pour le colonel, chef de l'Etat-Major en congé,
le chef de bataillon,*

Signé: Mayr de Baldegg.

NOTA. — Les routes de communications principales et secondaires seront levées et décrites, dans la supposition qu'on se retire directement sur Paris, mais celles des communications entre les lignes principales et secondaires, seront levées et décrites dans la supposition indiquée au présent tableau.

<i>Opérations principales et secondaires</i>	<i>Communications entre les lignes d'opération principales et secondaires</i>	<i>Désignation de l'officier d'Etat-Major chargé de la reconnaissance</i>
Route n° 7 de Paris à Brest	Reconnaissance de la route de Châteaulin à Quimper (se retirant sur cette dernière ville à une distance de trois lieues de Quimper).	Monsieur Conrier, capitaine, aide de camp de Monsieur le Maréchal Avizard

*Pour le Chef d'Etat-Major en congé,
le chef de bataillon,*

Signé: Mayr de Baldegg.

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

- 1°) Géographie
- 2°) Géologie et minéralogie
- 3°) Aérographie
- 4°) Hydrographie
- 5°) Botanique
- 6°) Zoologie
- 7°) L'homme.

DEUXIÈME PARTIE

- 8°) Origines et état actuel de la population
- 9°) Langage
- 10°) Administration
- 11°) Religion
- 12°) Justice
- 13°) Finances
- 14°) Instruction publique
- 15°) Etablissement de bienfaisance
- 16°) Agriculture
- 17°) Industrie
- 18°) Commerce
- 19°) Communication

TROISIÈME PARTIE

- 20°) Guerre
- 21°) Marine
- 22°) Evénements militaires anciens et modernes les plus importants

AVANT-PROPOS

Le travail demandé, ayant pour but de connaître les détails statistiques qui intéresseraient particulièrement une armée opérant sa retraite de Châteaulin à Quimper, et devant prendre position entre ces deux villes, j'ai pensé qu'il n'était pas seulement convenable de m'occuper des communes figurant sur le plan, mais bien de toutes celles qui sont dans le rayon d'activité de cette

armée qui, pouvant être de 50.000 hommes, étendrait son rayon d'activité sur tout le département, cela m'a décidé, en développant ce qui a immédiatement trait à Châteaulin et environs, à m'occuper aussi de toute la statistique du Finistère. En second lieu, j'ai également pensé, en donnant ces détails statistiques, qu'ils auraient été incomplets si je n'avais pas remonté aux causes premières et déduit leurs effets, parce qu'en appréciant l'origine des choses, il est souvent loisible d'en maintenir les bons résultats, et d'en détourner les mauvais.

PREMIERE PARTIE

1^{er} CHAPITRE. — GEOGRAPHIE

Le terrain levé, situé dans le versant de l'océan par le bassin de l'Aulne au nord et au sud par celui du Steyr, affluent de droite de l'Odét, est compris entre les 18° et 23° du 6° degré de longitude du méridien de Paris, et les 10° et 27° du 48° degré de latitude nord; il est à deux lieues au nord de Quimper, à 10 au sud-est de Brest, et à 20 au sud-est de Morlaix. Il se compose d'une partie de points culminants de la montagne du Menez-Hum qui est, elle-même, l'une des trois montagnes formant une chaîne de 33 lieues de longueur, sous les noms successifs de: Menez-Arès, Menez-Hum et Montagne-Noire. Le Menez-Hum courant du nord-est au sud-est, coupe la grande route de Châteaulin à Quimper diagonalement, son arête supérieure se termine à 400 mètres, à la gauche de cette route, par un plateau qui est le point culminant. Ce plateau situé à 4.000 mètres de Châteaulin commande cette ville de 200 mètres, est appuyé au nord par un contre-fort dont les trois pattes principales donnent naissance à trois cours d'eau, qui se jettent dans l'Aulne, presque au même point devant Châteaulin. Deux de ces pattes les plus méridionales sont très abruptes, et se terminent brusquement.

Le versant méridional de la partie du Menez-Hum, comprise dans la carte, se compose :

1°) d'un chaînon qui court d'abord du nord-est au sud-ouest, et prend ensuite une direction nord-sud;

2°) d'un contrefort parallèle à la dernière partie de ce chaînon, versant, ainsi, qu'elle, ses eaux dans le Steyr, qui court entre eux deux.

Le terrain levé est découvert, et d'un accès facile; sur les points les plus élevés, on ne voit que des bruyères, du serpolet, des jacinthes sauvages et des perce-neiges, des perce-pierres et de l'éternelle. A 100 m au-dessous des sommets, des mamelons du Menez-Hum et de la Comtesse (?) commence la culture des landes; là seulement des fossés de séparation de propriétés rendent le terrain d'un accès plus difficile. Cette difficulté s'accroît encore plus bas, dans les terres ensemencées; la nécessité de mettre la céréale à l'abri de la violence des vents continuels fait élever encore davantage les fossés de séparation. Autour des maisons des laboureurs règnent des vergers enchanteurs, des prairies et des champs très subdivisés, toujours entourés de fossés couverts de chênes ou de frênes, d'épines blanches, de ronces ou de genêts; on ne voit nulle part de paysage plus varié, plus pittoresque, plus riant; tous les fossés sont tapissés de violettes, de roses, de jacinthes sauvages, de mille fleurs de couleurs les plus vives, d'une variété infinie; l'œil en est enchanté, l'air en est parfumé.

La surface du terrain figurant sur la carte est d'environ trois myriares; les $\frac{3}{7}$ sont en bruyères et landes, en y comprenant les terres qui ne sont cultivées que tous les 25 ans, les quatre autres septièmes sont en terres ensemencées; prés, jardins, chaussées, grandes routes, eaux courantes et bâtiments; le même rapport existe pour toutes les superficies du département.

Châteaulin, situé dans un vallon, est divisé en deux parties par l'arrivée de l'Aulne; quelques montagnes bizar-

rement découpées, des prairies qui bordent la rivière; la digue qui la barre, le beau pont d'un style élégant qui la traverse, une multitude d'arbres, peupliers, chênes, ormeaux, groupés d'une manière toute pittoresque sur de beaux tapis verts entre des rochers saillants et des autres profonds, donnent à ce pays un aspect extraordinaire, qui séduit dans son ensemble et dans tous ses détails.

Cette ville n'a point d'hôpital, ses eaux sont mauvaises, elle n'a ni halle ni boucherie, ni caserne, ni fontaine publique; ses rues sont mal pavées, ses maisons mal bâties; la seule chose remarquable est son pont terminé en 1823, par un entrepreneur concessionnaire qui a établi un droit de péage; pour assurer ce droit de péage, il a fallu, dans les premiers jours de l'ouverture du passage, envoyer de Brest à Châteaulin deux compagnies d'infanterie, l'intervention de la gendarmerie n'ayant pas suffi. Les mœurs à Châteaulin sont assez douces, très pures et hospitalières; l'instruction y est négligée au dernier point; la superstition et le fanatisme, qui semblent devoir encore exercer longtemps leur empire dans le reste de l'arrondissement, n'existent plus au chef-lieu.

Le Port-Launay, à 1/2 lieue au-dessous de Châteaulin, sur la rivière Aulne, reçoit des bâtiments de 80 tonneaux; on y construit des barques et des galères de 25 à 30 tonneaux. Les fonds de ce petit port sont de vase jusqu'à son embouchure dans la rade de Brest à Landerneau; ils sont de sable de là jusqu'à l'Île ronde; les maisons et les magasins sont tous sur une seule ligne devant le rivage, au bas d'une colline, dans une position assez riante.

2^e CHAPITRE. — GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE

Le terrain figuré sur la carte, comme celui de tout le Finistère, est de la classe des terrains dits primitifs strati-

fiés ou terrains primordiaux de cristallisation; il est de l'ordre des terrains « agalisieur phylladique »; section des hypozoïques. Ses filons courent de l'orient à l'occident, et sont inclinés au sud, sous un angle métrique de 43°. Les roches de granit forment toutes les montagnes qui sont au sud de Châteaulin; ce granit, qui a un gros grain et est de l'espèce la plus grossière, sert en général pour bâtir. Un genre de granit, dit pierre de Kersanton, qui s'emploie particulièrement pour les édifices publics et qu'on trouve en assez grande quantité est très propre à la sculpture et à l'architecture; il est d'un grain assez fin et d'un gris bleuâtre, c'est un fort beau granitello noir à grains composés de quartz et de horn-blend semblable au granit noir statuaire des Egyptiens. Dans quelques variétés, le mica remplace l'horn-blend; cette pierre se coupe facilement en sortant de la carrière, mais, exposée à l'air, elle acquiert une très grande dureté. Un grand nombre de monuments gothiques du département, et particulièrement l'église du Folgoët, près de Lesneven, sont construits en pierre de Kersanton, sculptée d'une manière remarquable; la beauté de cette pierre est que, quand elle est mise en œuvre par la facilité qu'on a de tailler des arêtes très vives, le temps n'altère en rien les roses, fleurons les plus légers de ses sculptures, quant à ses côtés les pierres les plus dures placées à la même époque sont friables et décomposées; le Kersanton, de même que le diamant, coupe le verre; il rend un son clair quand on le frappe avec du fer; quelques parties de sa composition font une légère effervescence avec les acides. Dans tout l'arrondissement, ce qui n'est pas granit est chisteux. Deux, trois hauteurs, qui joignent Châteaulin au nord, sont des schistes ardoisés; on y a ouvert des mines très riches et en grand rapport. C'est là que Brest, et tout le département, s'approvisionnent d'ardoises; le mille ne coûte guère que dix francs sur les lieux; des pompes aspirantes bien établies servent à faire monter les eaux qui augmentent rapide-

ment dans les fonds de la mine. Sans l'emploi de la main-d'œuvre nécessaire pour ce travail, les ardoises seraient à un prix tellement avantageux qu'on pourrait les exporter très loin avec bénéfice.

Le quartz amétiste se recueille dans tout le Finistère, on y trouve aussi des pyrites cristallisés cuivreux et cubiques, des silex gris, des felth-spaths cristallisés, des chistes noirs, argileux feuilletés, des felds-spaths analogues à celui de Fontainebleau, mais à grains plus fins, des pierres meulières semblables à celles des environs de Paris, du fer cristallisé chatoyant, coloré, comme celui de l'île d'Elbe. Dans les environs de Lesneven et de Scaër, les terres sont remplies de diverses espèces de quartz cristallisé avec prismes, et pyramides sans prismes ; ces quartz sont souvent mêlés de « schorls » (?) et de tourmaline dont les stries sont très prononcés.

Des mines de charbon de terre et de plomb existent dans le Finistère ; les premières, qu'on a cessé d'exploiter comme n'étant pas assez riches, se présentaient sous l'aspect suivant l'ordre des couches successives du sol :

- 1°) terre végétale ;
- 2°) glaise sablonneuse qui plus bas s'unit à des cailloux et ne fait avec eux qu'un même solide ;
- 3°) cailloux roulés mêlés de sable micacé et coagulé ;
- 4°) schiste gris imparfait, très cassant ;
- 5°) terre noire stéatiteuse et feuilletée ;
- 6°) charbon de terre, quelquefois mêlé de quartz ;
- 7°) granit très micacé, sans felds-spath fort dur et peu cassant,

ce dernier rocher fait toujours le mur du filon et se trouve plus intimement uni au charbon.

Excepté la terre végétale, il y a trois veines de charbon bien remarquable, la première a 7 à 8 pouces d'épaisseur, la seconde est divisée dans la terre noire stéatiteuse,

elle a douze pieds de large et produit dans quelques parties 6 pouces de charbon pur et massif.

La direction des veines est toujours du levant au couchant; leur inclinaison semble indiquer qu'elles se réunissent à une certaine profondeur.

Ainsi qu'on le remarque, cette mine donne peu de résultats, ce qui indique pourquoi on a cessé de l'exploiter, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Il n'en est pas de même des mines de plomb du Huelgoët et de Poullaouen. Cette dernière n'a guère qu'une production utile, c'est une sulfure de plomb connue sous le nom de « galène » à grandes facettes; elle est très abondante et riche en plomb; ce plomb tient 1/16^e % d'argent; elle est facile à traiter; le chiste et le quartz lui servent de gangue. Quant à la mine du Huelgoët, elle est moins abondante en plomb que celle de Poullaouen, mais le plomb qu'elle fournit est plus riche en argent, ce sont encore des sulfures de plomb, ou galène à grandes et petites facettes qui en font la principale production utile; ce minerai, trié et lavé, donne plus de 50 % de plomb, tenant jusqu'à 1/4 % d'argent, et quelquefois plus. Il faut cependant ajouter ce que sur la mine on connaît un minerai, sous le nom de terre rouge, c'est un oxyde de fer jaune ochre martiale et une terre légère comme de la suie, elles ont donné depuis 1/8 jusqu'à 1 % d'argent et quelques livres de plomb. L'extrême variété des produits de cette mine la rend surtout remarquable; le plomb s'y trouve minéralisé par le soufre seul, par le soufre et l'acide phosphorique, par l'acide phosphorique seul; enfin par l'acide carbonique, c'est sous une foule de formes diverses que se montrent ces différentes combinaisons, comme sous le nom de: « galène », mine de plomb, en canon, en gomme, en prismes droits, hexaèdres, et souvent dodécaèdres, en houpes, en aiguilles, en ramifications; on en trouve aussi sous forme terreuse; presque toutes ces cristallisations sont opaques, quelques-unes sont

transparentes, comme le plus beau verre; leurs couleurs ne sont pas moins variées, on en voit de rougeâtres, fleurs de pêche, rouges, bruns, grises, rarement vertes, gorges de pigeon, chatoyantes.

Le sulfure de plomb blond se trouve aussi en abondance sous diverses formes, telle que la blonde mamelonnée, brune, feuilletée, cristaux noirs et, stalactiques, le sulfure de fer pyrite martiale y est encore très abondant, il y affecte plusieurs formes. Cette mine précieuse produit encore les limatites, les stalactiques de carbonate de chaux en forme rhomboïdale, en beaux cristaux blancs, le fluaté de chaux, le sulfure de cuivre (pyrites cuivreux), le sulfate de cuivre natif (vitriol bleu), le quartz en très gros cristaux bien réguliers, le quartz en lames quarrées, la zéatite blanche fibreuse, en très beaux cristaux groupés de mille manières; toutes ces substances combinées et mélangées le plus souvent sur du quartz au schiste, donnent lieu à une diversité de formes curieuses dont plusieurs sont on ne peut plus élégantes.

La « blende » (sulfure de zinc) est très abondante au Huelgoët, elle y est tellement mêlée avec les différents minerais de plomb que ce n'est qu'en les passant ensemble au bocard et aux laveries, qu'on parvient à les séparer; par ces moyens pénibles, on obtient le sulfure de zinc séparé de sa gangue, et du sulfure de plomb tout prêt à être traité aux fonderies; mais, on ne le fond point, car ce n'est pas pour en tirer le zinc qu'on fait ce travail, c'est seulement pour obtenir le sulfure de plomb séparé de la blende; il n'y a pas d'année que les travaux de la mine de Huelgoët n'en fournissent d'énormes quantités qu'on laisse perdre, amoncelées dans un coin.

L'exploitation des mines du Huelgoët et de Poullaouen occupe de 15 à 1.600 ouvriers, et fait vivre plus de 4.000 individus de tout sexe et de tous âges. Elles produisent, année commune, 9.000 quintaux métriques de plomb, et 1.300 kgs d'argent; elle peut rapporter aux concession-

naires de 75 à 80.000 fr. de bénéfice net, tous frais payés. Il n'y a pas dans le département d'autres exploitations de mines, cependant on y trouve fréquemment des eaux ayant peu d'écoulement et qui laissent sur leur bord des dépôts ochreux, ce qui prouve qu'il y existe une prodigieuse quantité de fer. Une forge était en activité dans les environs de Châteaulin, il y a à peine trente ans, mais elle a été abandonnée, cela n'a sans doute eu lieu que vu qu'on n'avait pas rencontré un minéral assez riche pour dédommager des frais d'exploitation.

3^e CHAPITRE. — AEROGRAPHIE

Dans les environs de Châteaulin, excepté pourtant sur le sommet des hauteurs, ainsi que tout le reste du département, principalement dans les bas fonds, la température est, en général, moins chaude et moins froide que celle des départements du centre de la France. Située sous la même latitude, il résulte d'une suite d'observations faites pendant 25 ans, que le maximum des froids a été, pendant ce temps, de 11° au-dessous de zéro, et que le maximum du chaud a été de 29° au-dessus de zéro, tandis que pendant ce même laps de temps il a été à Paris, pour le maximum de froid de 16° au-dessous de zéro, et de 31 1/2 au-dessus de zéro, dans le maximum de chaud; année commune, le thermomètre ne descend qu'à 6 1/2° au-dessous de zéro, et ne monte qu'à 24° au-dessus, au lieu qu'à Paris il monte généralement tous les ans jusqu'à 27 1/2 au-dessus de zéro, et descend jusqu'à 8 1/2° au-dessous. On a vu des années sans qu'il y ait congélation dans le Finistère, sauf sur les sommités des points les plus élevés, où habituellement, il y a deux époques de congélation d'une durée de 7 à 8 jours; elles ont lieu la première vers le 15 janvier, la seconde vers le 1^{er} février. C'est dans les premiers jours de 7bre que se font sentir les plus grandes chaleurs. Les vents d'Ouest, Nord-Ouest, et Sud-

Ouest sont ceux qui règnent le plus fréquemment dans le département; ces vents sont ordinairement accompagnés de pluies, de grains violents, et même de tempêtes, principalement par vent de Sud-Ouest. Cependant, quand la constitution atmosphérique est décidément tournée à la pluie, de quelque côté que le vent souffle, il continue de pleuvoir jusqu'à 5 à 6 semaines, ensuite il en est de même du beau temps dont on jouit pendant près d'un mois et plus, généralement alors les vents ne suivent pas le mouvement de la terre, et font le tour de l'horizon dans les 12 heures. Il arrive aussi que, bien que les vents pluvieux ne cessent de souffler, le temps n'en est pas moins beau, mais ces cas sont rares.

Le résultat d'une suite d'observations fait connaître que le nombre des jours de pluie est, année commune, de 229, et la quantité d'eau qui tombe par an, est de : 1 mètre 2 cent.

Le tonnerre se fait entendre dans le département le plus souvent en hiver; c'est dans cette saison qu'on éprouve les coups de vent les plus violents; les orages n'y sont pas fréquents. Presque toujours le ciel est couvert, il est rare d'y voir plusieurs jours de suite sans nuages; les saisons se succèdent dans l'ordre commun au reste de la France. Le Finistère, entouré d'eau, est presque toujours entouré de brouillards : sa constitution atmosphérique est froide et humide; elle donne naissance aux maladies catharrales qui règnent surtout l'hiver, au commencement du printemps et à la fin de l'automne; du reste, nous traiterons de l'influence du climat sur les règnes animal, végétal et minéral au chapitre qui les concernera, nous allons seulement essayer de démontrer ici, les causes premières de la constitution atmosphérique du département. Plus haut, nous avons établi que Châteaulin, ainsi que tout le Finistère, avait presque toujours le ciel couvert, que les vents régnant étaient habituellement ceux du sud, et du sud-ouest; nous ajouterons ici que ce département est abrité des vents du

Nord par les montagnes d'Arrée, il est facile de reconnaître que ces trois circonstances contribuent entièrement à former un climat rarement bien chaud en été, et peu froid en hiver; d'abord tout le monde sait, si l'on met un écran au-dessus d'un corps quelconque, il détruit l'effet du rayonnement nocturne sur ce corps, dont le rayonnement ainsi que celui de l'écran tiendront incessamment par l'effet de la conductibilité à se mettre en équilibre de calorique, les nuages qui ne sont autre chose qu'un immense écran entre le ciel et la terre, empêcheront, ou amoindriront, de la même manière, le rayonnement nocturne; il faut ajouter que les nuages devant jouir d'une température à peu près égale à celle de la couche d'air qu'ils occupent, compenseront d'autant moins complètement par leur rayonnement propre la perte de chaleur des corps terrestres qu'ils seront plus élevés, mais, comme les nuages sont presque toujours ici peu élevés, il est constant qu'ils sont une des causes les plus efficaces de la douceur de la température en hiver. D'un autre côté, les vents du Sud et du Sud-Ouest qui aussi par leur rayonnement établissent entre eux et la mer qu'ils traversent, un équilibre de calorique se ressentant toujours de la chaleur des climats méridionaux, ils viennent tempérer l'atmosphère, enfin, il est certain que les montagnes d'Arrée et les hauteurs qui les avoisinent, garantissent tout le midi et l'ouest du département des froids des vents du Nord. Par un raisonnement semblable, il sera facile de déterminer les causes du peu de chaleur en été : dans cette saison l'eau de la mer étant plus froide dans le rapport de l'air en reçoit de la chaleur par l'effet du rayonnement nocturne au lieu d'en donner, ce qui fait que les vents alors rafraîchissent l'air, en second lieu, le rayonnement nocturne étant de moins longue durée qu'en hiver, il en résulte que les nuages contribuent moins à empêcher l'effet de ce rayonnement qu'à détruire la puissance du rayonnement solaire.

4^e CHAPITRE. — HYDROGRAPHIE

Châteaulin n'est qu'à quatre lieues d'une portion de la rade de Brest, dont les côtes présentent des falaises élevées de 30, 60 et 90 pieds au-dessus du niveau de la mer dans les marées de mortes eaux. Elles sont formées de granit feuilleté, micacé, friable, décomposé, découpées en crête de coqs; les coquillages qu'on y trouve sont variés, de couleurs vives, mais très petits. Les rochers qui touchent la mer, sont couverts de « lepas » (?) et de perce-pierres, leurs sommets portent une terre assez légère; il y croît des bruyères, de l'ache, des violiers sauvages, du serpolet, de l'éternelle, des jacinthes de toutes les couleurs; tous ces terrains sont presque toujours utilisés pour des pacages de bestiaux. Dans l'arrondissement de Châteaulin, on parcourt souvent un grand espace sans y trouver une fontaine; le moindre filet d'eau d'ailleurs, alors que généralement dans toutes les autres parties de cet arrondissement une multitude de ruisseaux et de sources fécondes, de riches prairies, font tourner des moulins et répandent dans l'air, une humidité bienfaisante. Les rives de l'Aulne sont très escarpées; le fond est de pierres ardoisières; la largeur de cette rivière est d'environ 40 mètres dans la partie qui figure sur la carte; cette rivière est torrentueuse, parce que son cours est rapide, et malgré la hauteur de son escarpement, elle déborde souvent; mais aussi, elle est quelquefois à sec dans sa partie la plus élevée.

Le Finistère, ayant plus de 40 ports ou havres ouverts au cabotage et au Long Cours, n'aurait point à s'occuper de navigation intérieure si la Marine française pouvait balancer celle de l'Angleterre, et éclairer nos côtes pendant la guerre, car il est évident qu'aussi longtemps que la mer sera libre les arsenaux maritimes s'approvisionneront par tous les moyens qu'elle fournit, et que la navigation intérieure, pour un département entouré d'eau pour ainsi dire, ne peut être considéré que comme

un moyen secondaire de transport, dont l'usage décèle notre faiblesse.

Quoi qu'il en soit, le premier arsenal maritime de France ne devrait pas manquer plus longtemps des moyens de secours qu'il était possible de lui ouvrir, et c'est par l'arrivée de l'Aulne que déboucheront, dans la rade de Brest, tous les approvisionnements que l'intérieur du Royaume devra verser sur ces points importants. Cette rivière d'Aulne, qui n'est aujourd'hui navigable que jusqu'à son plus haut point de flux de la mer entre Châteaulin et Port-Launay, va le devenir jusqu'au point de sa confluence avec la rivière d'Hyère, lequel point de confluence est de 54 mètres plus élevé que le niveau des moyennes marées au Port-Launay.

De l'embouchure de la rivière d'Hyère, on remontera jusqu'à celle du ruisseau de Kergoat sur 12 mètres de hauteur; enfin, du ruisseau de Kergoat à son embouchure jusqu'au point de partage entre les précédentes rivières, et celle du Blavet, la hauteur est de 196 mètres, en sorte que la pente totale entre le Port-Launay et la lande de Saint-Péran, près le bourg de Glomel, point culminant de la jonction entre le Blavet et la rade de Brest, est de 202 mètres, sur une longueur développée de 89 kilomètres; pour les 4/5 de ce développement, la navigation sera établie dans le lit même des rivières d'Aulne et d'Hyère, vu leur encaissement entre les montagnes chisteuses qui longent de très près leurs rives. Cependant, nous pensons que malgré les obstacles de ces montagnes chisteuses, il eut été plus convenable d'établir le développement du canal, hors du lit de toute rivière et la situation actuelle des choses vient à l'appui de cette opinion. On avait pensé que 30 millions suffiraient pour la construction entière de ce canal; que les travaux seraient terminés 10 ans après l'ouverture des travaux, que les eaux seraient abondantes pour le passage d'une navigation très suivie, que jamais le débordement du canal ne mettrait obstacle à la navigation, qu'enfin, on

trouverait toujours un fond assez solide pour asseoir tous les fondements des travaux, et ne pas craindre les éboulements; aujourd'hui, plusieurs de ces données sont prouvées être des erreurs matérielles, les autres sont bien hypothétiques, d'abord les 30 millions sont déjà dépensés, et personne ne veut se charger de terminer les travaux pour 12 millions en sus : 2°) les travaux de Port-Launay à Châteauneuf, qui devaient être livrés au bout de trois ans, ne l'ont été qu'au bout de six, cette raison, et d'autres plus positives encore, prouvent que les travaux, qui ne devaient durer que 10 ans, en demanderont plus de 15 ! — 3°) Il est constant que la partie du canal coupée dans des terres glaises sur la lande de Saint-Péran a nécessité des travaux immenses, d'abord par la profondeur de 60 pieds qu'on a dû lui donner, ensuite parce que les terres des escarpes se sont ébouloées, qu'on a revêtu ces escarpements en maçonnerie, et que malgré cela les terres glaises ont godé par dessous, et qu'en faisant maintenant des fondements jusqu'à 80 mètres on n'a pas encore la certitude du succès; enfin, on ne voit pas encore, d'une manière positive, si dans l'été il n'y aurait pas trop peu d'eau, et dans l'hiver plus qu'il n'en faudrait, ce qui tendrait au débordement.

5° CHAPITRE. — BOTANIQUE

Arbres croissant spontanément: frênes, hêtres, ormes, chênes (communs), châtaigniers, le pin maritime (prus-sier), le bouleau, le tremble, le houx, le sapin, le peuplier, le poirier sauvage, le pommier, le cerisier des oiseaux, l'alizier aubépin, le prunier.

Arbrisseaux et arbustes croissant spontanément: Bruyère commune, bruyère cendrée, bruyère ciliée, bourdaine, troènes, landier d'Europe, lucet à feuilles, myrthe, lierre (commun), petites pervenches, grandes pervenches, sureau commun, genêt commun, genêt d'Angleterre, le néflier, rond commun, rosier cania, sorbier des oiseaux,

fragon, érable, coudrier et arbres exotiques plus ou moins naturalisés : le pêcher, l'abricotier, l'amandier, le grenadier, le marronnier d'Inde, le cerisier commun, le mélèze, le chêne hégier, l'acacia, le robinier, le figuier commun, le noyer commun, le cytise des Alpes, l'if, le tilleul, l'oranger (rare), le citronnier (rare).

Arbrisseaux et arbustes plus ou moins naturalisés et cultivés : groseillers et variétés, le groseiller rouge et variétés, le groseiller noir ou cassis, le lilas, le tamaris, le framboisier, le génévrier, l'obier simple ou double, le cyprès pyramidale, la vigne et variétés, le laurier rose, le tuya occidental, arbre de judée, la passiflore, le seringa, le jasmin, le jasmin officinal.

6^e CHAPITRE. — ZOOLOGIE

Mammifères ruminants : le bœuf, vache (commune) domestiques, le cheval (domestique), la brebis (commune), la chèvre naine (domestique), le bouc et la chèvre (domestiques) le cerf commun, le chevreuil.

Mammifères pachydermes : le cochon (domestique), le sanglier.

Mammifères cétacés : le marsouin, le cachalot (rare).

Mammifères rongeurs : le lièvre, le lapin, le rat, la souris, le cochon d'Inde (rare), l'écureuil commun, le rat d'eau, le mulet, le larot.

Mammifères carnivores : l'hermine, la fouine, la marte, la belette, la loutre ordinaire, le putois, le loup, le renard, le chat commun (domestique), le chien, et quelques variétés (domestiques).

Mammifères plantigrades : la taupe ordinaire, le blaireau (commun), le hérisson, la musaraigne (commune), la musaraigne aquatique.

Oiseaux résidents, et de passage : oiseaux de proie : l'épervier commun, le chat-huant, l'effraie, la buse, la

chevêche, le passerau, la pie-grièche, le merle, le corbeau, la draine, la grive, le mauvis;

de passage : la litourne, le gros bec (vulgairement pinson royal), la corneille, la corneille à mantelet, le verdier (vulgairement le bruant), le bec croisé de passage, le rossignol de passage, le motteux (id.), le traquet (id.), le rossignol de muraille (id.), le cochevis, le rouge-gorge, la farlouse (?), la mouette cendrée, la mésange à tête noire et la mésange à tête bleue, la mésange à longue queue, le bruant, le chardonneret, le pinson d'Ardenne de passage dans les hivers rigoureux, la lavandière, l'hirondelle de cheminée de passage, l'hirondelle de fenêtre (id.), l'hirondelle de rivage (id.), la bergeronnette jaune, le martinet noir (de passage), le grimpeur commun, le martin pêcheur, la huppe, le troglodyte (vulgairement roitelet), le pouillot, la fauvette à tête noire (de passage), la fauvette traine-buisson (id.), la fauvette babillarde (id.).

Les gallinacés : le coucou (de passage), le pic-vert, le pic varié, le petit pic varié, la perdrix rouge, le coq domestique, la poule, la perdrix grise, la caille, le dindon (domestique), la pintade, le faisan (rare).

Oiseaux nageurs : le héron cendré, le butor (de passage), l'outarde (paraît quelquefois en hiver), le vanneau, le pluvier à collier, le pluvier doré, la bécasse de passage, la bécassine (id.), la petite bécassine, le chevalier aux pieds rouges, l'alouette de mer, le corlieu, l'huitrier (vulgairement pic de mer), le râle des genêts (de passage), le râle d'eau (id.), la poule d'eau, le foulque (vulgairement indeile), le cormoran, le fou de Bassan, le guillemot, nommé goude par les marins, le castagneux, le plongeon (de passage), la piette (id.), la sarcelle commune, le millouin (id.), le morillon, le macareux (de passage), le canard siffleur (id.), la bernache (id.), le cygne (rare), l'oie (moins rare), l'hirondelle de mer, le goéland à manteau gris, la mouette grise.

Reptiles : la couleuvre commune, la couleuvre à collier, la vipère, le lézard gris, le lézard vert, la salamandre terrestre (vulgairement le sourd), la salamandre palmipède, le crapaud commun, l'orvet et la rainette.

POISSONS : *Chondroptérieux* : la torpille, la lamproie, le coliert, la passerague (?), la raie bouclée, le chien de mer, le renard marin (rare).

Branchiostèges : le cheval marin, la lompe, la baudroie, la roussette, la lune.

Apodes : l'anguille, la ceinture d'argent (rare), sa pêche se fait en été dans la Baye d'Audierne, Pénmarch, etc...

Ingulaires : le merlan, le lieu, la vive, le tacaud, le poisson Saint-Pierre (vulg. poule de mer), la morue, le merlus, la julienne.

ou pectoraux : le saumon, le turbot, le tourd (vulg. la vieille), le loup (vulg. le bar), le maquereau, le rouget, la perche, la dorade, le labre bleu,

abdominaux : le hareng, la sardine de passage (bien commune), la brème, la vaudoise (vulg. le dard), l'anchois, le joël (vulg. le petit prêtre), la muge (vulg. le mulet), la belone (vulg. l'aiguillette).

Mollusques et coquillages : la limace brune, noire, rouge et grise, l'oscabrion ponctué, l'aplisie dépilatoire, l'hélice changeante, la scalaire treillissée, la toupie naine, le sabot littoral (vulgairement bigorneau), le buccin ascagne, le buccin teinturier, l'ormier (vulg. oreille de mer), la patelle transparente, la patelle maurille, la calyptrée chinoise, la bucarde épineuse, la bucarde de sourdon, la donce tronquée, la vénus lisse, la telline rayonnée, le peigné géant, l'anomalie (?) pelure d'oignon, l'anatif pousse-pied, l'huître commune, la mye des sables, la moule commune, la pholade dactyle, etc...

Insectes : le scarabée typhé, le carabe pétard, le carabe bieu, la lucane cerf-volant, le capricorne musqué, le cri-

quet bleuâtre, le sosie cruciforme, le sphynx du Tythynial (?), le sphynx Elpénos, le sphynx atropos (vulg. tête de mort), le sphynx du peuplier, le sphynx du tilleul, le papillon aurore, le papillon du bouleau, le papillon porte-queue (rare), le papillon belle dame, la sygène du statice, le bombyx marbré, le bombyx chiné, la phalène méticuleuse, la phalène du prunier, la phalène Wavarié, le houroy piquant, la mouche abeilliforme, le taon du bœuf, le ribion noir, la ptérophore à 6 ailes, la noctuelle épouse.

Vers et zoophytes : l'amphitrite de l'huître, la serpule spirobée, l'étoile de mer commune, l'étoile de mer ophiure, la dentale, l'oursin violet, l'oursin miliaire, la méduse bleue, l'actinie pourpre, l'actinie coquillière, l'actinie rousse, le sertulaire, sapin de mer, la flustre verticillée, la corraline rouge, la corraline allongée, la pennatule grise, la caryophyllée rameuse (rare), la madrépore ver-rue, le milleporc solide.

Examen des animaux domestiques du département, et particulièrement de l'arrondissement de Châteaulin :

Le bœuf : Les bœufs de l'arrondissement de Châteaulin ne pèsent guère que 250 à 400 livres; ils diffèrent, en cela, de plus de cent livres avec ceux du nord du département; les bœufs du Finistère, très petits, mais d'une chair succulente, naissent, travaillent et s'engraissent dans le pays en petit nombre; ils passent, pour s'engraisser, dans les prés de la Normandie; d'autres, tout engraisés, vont à Paris; les salaisons de la Marine en consomment la plus grande partie; dans les campagnes, et même dans les petites villes, la plupart des habitants mangent de la vache et de la génisse. Si les habitants étaient plus éclairés et plus actifs, leur pays, pourvu de débouchés maritimes, et dont le sol est, d'ailleurs, favorable au bétail, pourraient faire un commerce considérable; mais il faudrait, pour cela, que les prairies fussent mieux entretenues qu'elles ne le sont

de temps immémorial. Les bœufs, que nourrissent ces prairies sont de petite taille, tantôt blancs et rouges, tantôt blancs et noirs. Les têtes et les membres sont fort menus, les cornes très allongées et noires par le bout; ils donnent peu de suif, et pas davantage de cuir, et malgré la qualité de leur chair, sont peu demandés.

Cheval : Le Gouvernement ne négligeant rien pour donner chaque jour plus d'extension aux moyens d'amélioration de nos différentes espèces de chevaux, rend sans doute un grand service à l'agriculture et le commerce, mais pour que sa bienveillance à cet égard porte son fruit, il conviendrait peut-être qu'elle fut combinée avec les habitudes « routinières » de ceux qu'elle désire favoriser; ainsi, par exemple, le haras de Langonnet, qui fournit tous les étalons qui doivent saillir les juments du Finistère, n'a pour ainsi dire qu'un petit nombre de chevaux de trait, en comparaison de ses chevaux de selle, d'où il résulte qu'il ne détache, dans ses différents postes du Finistère, comme du reste sur les autres points, qu'un bien plus grand nombre de chevaux de selle; tandis que personne n'ignore que l'idée fixe du paysan bas-breton, lorsqu'il fait saillir son cheval, est bien plutôt l'utilité du poulain pour ses travaux agricoles, que le bénéfice qu'il fera en le vendant plus tard, car d'un côté en vendant son cheval de selle son bénéfice sera très amoindri puisqu'il passera par les mains d'un maquignon normand, avant d'être vendu sa valeur, et de l'autre, dans l'habitude où il est de se servir de ses poulains, souvent même avant l'âge de deux ans, en l'attelant à des charrois, il tirera bien plus grand parti d'un poulain provenant du cheval de trait; tandis que, d'ailleurs, le travail forcé à cet âge, lui aura fait perdre moins de sa valeur qu'il ne l'aurait fait pour un cheval de selle.

Dans cet état des habitudes du pays, les races s'amélioreront difficilement d'une manière sensible si on n'en tient pas compte, en leur donnant un plus grand nom-

bre de chevaux de trait pour saillir leurs juments, car faute de les avoir, ils préfèrent les étalons du pays à ceux du haras.

Le cheval de l'arrondissement de Châteaulin, et en général du Finistère, a le front saillant de l'entêtement et du courage; la race des chevaux de selle du pays, appelés bidets et double bidets, à cause de leur petite taille (de 4 pieds 2 pouces, à 4 pieds 5/6 pouces) est excellente, ces chevaux sont durs à la fatigue, se nourrissent bien et facilement; quand ils ne fatiguent pas, on se contente de leur donner des panets et de la lande hachée, et même il arrive souvent qu'on leur fait faire jusqu'à 20 lieues par jour, sans leur donner qu'un peu d'avoine. Ils sont étroits, sans inconvénients, de leurs jambes du devant, agiles de leurs jambes de derrière qui sont plates et peu charnues; ils ont des crinières longues, flottantes, et très épaisses, semblable à celles de chevaux cosaques : leur naseau est très ouvert; ils sont peut-être un peu trop court jointés, malgré cela ils ont une liberté et une agilité de mouvements très apparente. Nés et élevés sur les montagnes, dans des terrains secs, parce qu'ils sont accidentés, ils ont la corne assez dure et peu sujette aux accidents; l'épine dorsale n'est ni trop raide ni trop élastique, leurs sabots sont petits; ils portent bien l'oreille, ne sont ni rétifs ni méchants, ni ombrageux, en un mot, s'ils avaient plus de taille, ils seraient d'une grande ressource pour la remonte de la cavalerie légère, et ce serait, peut-être, une question à soulever de savoir si pour les utiliser dans le service de la cavalerie, il n'y aurait pas avantage à abaisser le minimum actuel de taille des chevaux des chasseurs et des hussards.

Quant aux chevaux de trait, élevés particulièrement dans le Léonais, et sur toutes les côtes Nord du Finistère, ils ont le train de devant très développé, celui de derrière peu agile il est vrai, mais cela n'est pas un inconvénient pour un cheval de trait; ils sont aussi court jointés, ont beaucoup de boyaux, et sont très

robustes. Du reste leurs habitudes, leurs mœurs, et leur tempérament sont les mêmes que ceux des chevaux de selle du pays; comme ceux-ci ils se gouvernent facilement, ont beaucoup de forces et d'action, se nourrissent bien et facilement; ils ont leur forme peu élégante à cause de leur encolure courte et épaisse. Ces chevaux sont très recherchés pour le service de l'artillerie et du train des équipages, auxquels ils sont très propres.

La vache : Les paysans de l'intérieur des terres, dans le département, sont plutôt pasteurs qu'agriculteurs, aussi en voit-on beaucoup qui ne vivent que du produit de leurs bestiaux. Des familles entières n'ont quelquefois chacune, pour toute ressource, que deux à trois vaches; ceci s'explique par le peu de besoin qu'ont ces Bretons, et par l'excellence et la qualité du lait que donnent ces vaches car, outre que la famille se nourrisse presque entièrement de ce lait, il en reste encore assez pour faire un très bon beurre que l'on vend aux marchés voisins. Ces vaches sont, à la vérité, petites mais elles ont tout ce qui constitue la bonne qualité : leur front est large et saillant, le ventre gros et ample, les yeux doux, les cornes bien ouvertes et polies, les tétines peu charnues, les pis volumineux, les veines mammaires saillantes, les dernières fausses côtes allongées, le poil épais, luisant et doux, et la robe presque toujours pie noire, ou pie rouge.

La vache est tellement indispensable à la subsistance du paysan bas-breton, qu'on a vu dans nos dernières guerres civiles, un parti se recruter en se faisant suivre par les malheureux dont on venait d'enlever les vaches.

Le mouton : On élève, en Basse-Bretagne, une assez grande quantité de brebis. L'arrondissement de Châteaulin en a plusieurs troupeaux mais, en général, si ces brebis ont une chair exquise comme tous ceux qui paissent sur le bord de la mer, elles sont bien au-dessous de celles des autres pays, par le peu de soins qu'on en

a, et la superstition de ceux qui les élèvent; ils ne font aucun sacrifice pour se procurer de beaux béliers de première race, et sont loin d'être sévères pour le choix des brebis de l'accouplement, en les prenant au hasard, au lieu de distinguer celles de laine blanche, et les mieux constituées. Aussi, les productions se ressent-elles toujours de cette négligence; elles sont petites, ont les épaules étroites, les yeux petits et ternes, le dos étroit, le cou mince, le ventre trop petit, les tétines courtes et les jambes trop grosses; leur laine est rarement d'un beau blanc, elle est courte et peu productive. D'un autre côté, la superstition des bergers est telle qu'on en a vu mettre de petits habits sur les moutons pour chasser les maladies épidémiques du troupeau. Comptant sur ce moyen, ils négligent naturellement les autres.

Le cochon : On engraisse, dans le Finistère, un plus grand nombre de cochons que partout ailleurs; la chair de ce pachyderme est, en viande, la principale nourriture du paysan, qui, après l'avoir tué, l'entretient dans une saumure, pour sa consommation journalière, pendant fort longtemps. Le peu de soins qu'exige cet animal, l'avantage qu'on a de le nourrir avec des glands des grands nombres de chênes qui sont sur les fossés, et le parti avantageux qu'on en retire, ont entièrement contribué nos campagnards du Finistère à en engraisser un grand nombre.

Volailles : La volaille, les œufs, seraient presque pour rien dans ce département si l'on n'en exportait pas une très grande quantité en Angleterre par le port de Roscoff, près de Saint-Pol-de-Léon, bien que, cependant, notre Marine Militaire et marchande en achètent beaucoup pour consommer en mer.

Gibier : Le lièvre, le lapin,, la perdrix rouge et grise, la bécasse et la bécassine se vendent tellement à vil prix dans presque toutes les parties du département, qu'on a vu souvent en acheter pour des ordinaires de

régiments; on a des lièvres à Carhaix, pour douze sols, dont on vend la peau 7 ou 8 cent.

CHAPITRE 7. — L'HOMME

Il ne faut pas rester longtemps dans le Finistère pour y reconnaître le type, les débris de cette ancienne race qui n'a été précédée par aucune autre dans le pays qu'il occupe encore aujourd'hui; quoique les habitants de ce département soient de petite taille, on est frappé en les voyant, de leur force et de leurs formes athlétiques; le front spacieux couvre des yeux enfoncés qu'ombragent des sourcils épais : une forêt de cheveux s'étend sur leurs épaules et leur descend jusqu'aux reins; les pommettes des joues sont saillantes, coupées carrément, le menton en harmonie avec le front, le nez est large et fortement prononcé, la bouche ordinairement très fendue est garnie de belles dents; sans être camuse, cette figure a quelque chose du lion et du taureau. Si en Normandie, les chevaux et les hommes ont la tête busquée, un rapport semblable se fait remarquer dans le Finistère entre les hommes et les chevaux qui ont le front saillant et carré de l'entêtement et du courage. Peu de distance sépare les habitants de Quimper de ceux de Châteaulin, les premiers sont d'une légèreté et d'une vivacité d'esprit qui n'existe pas chez les autres; ils se délassent en dansant : la musette, le hautbois les appellent d'une manière irrésistible, tandis qu'à Châteaulin et particulièrement au nord du département, dans le pays de Léon, ils sont graves, froids, mélancoliques, et ne dansent que rarement.

Le Bas-Breton est superstitieux et fanatique, mais il est franc et loyal, généreux et hospitalier; lorsque vous entrez chez lui, il a soin de vous, de votre ami, de vos chevaux, en refusant presque toujours la rétribution que vous offrez; il vous donne ce qu'il conserve de meilleur :

lard, de la viande salée, du lait, du pain, des crêpes, des galettes, etc...

Les femmes sont les premières domestiques de leur ménage, elles labourent la terre, soignent la maison, mangent après leur mari qui ne leur parle qu'avec une certaine sécheresse, une dureté qui tient du mépris; si elles tombent malades en même temps que le cheval de la ferme, le mari aura recours au maréchal, et laissera opérer la nature sur sa femme, qui souffre sans se plaindre. Le sexe, il faut en convenir n'a rien de séduisant, rien qui puisse exciter l'amour : son teint quelquefois d'un gros rouge, est sans rose et sans blancheur; une taille courte et voûtée, des jambes grosses et sans forme, une peau rude et desséchée, une gorge trop prononcée ne sauraient inspirer beaucoup.

Sur la figure du Breton règne un air de franchise et de bonhomie qui va bien avec la rudesse de ses manières, et les coupes saillantes de ses traits; qu'on flatte son amour propre, ses yeux s'animent tout à coup, son âme se transporte d'une énergie surnaturelle, et son courage et sa force le rendent capables des plus grandes choses. Voyez-le abattu sur un champ de bataille, ou dans le plus grand danger au milieu des tempêtes; si on lui adresse dans la langue de son pays une de ces expressions affectueuses ou énergiques, sur le champ, elles vont pénétrer dans son cœur, et il sort de son apathie par le réveil du lion. Des personnes, mal instruites, prétendent que le Breton s'emporte facilement, et que s'il a prononcé « vous me dites que si, je vous dis que non », il n'y a plus rien à attendre de lui que des brutalités, c'est une erreur! sa patience, au contraire, est admirable; écoutant les paroles offensantes avec tranquillité, il souffre même qu'on le raille; à peine a-t-il l'air de comprendre qu'on s'adresse à lui, il lui en coûterait trop de sortir de son humeur apathique, de se lever du banc où il est assis; mais que la moindre piqure se fasse encore sentir, tout à coup l'orage éclate!

il se lève en rugissant ! mort au premier qui se trouvera sous sa main ! il le tuera, fut-ce au milieu d'une fête, fut-il son meilleur ami ! Il n'en aura pas de regret si c'est un Anglais ou un Normand qui l'a rendu ridicule !

Nous venons de présenter le Bas-Breton sur le beau côté de la médaille, nous avons dit toutes ses brillantes qualités, et tout le parti qu'on pouvait en tirer. Mais voyons ce qu'il est de l'autre côté. Faute de civilisation, c'est l'individu le plus sale, le plus ivrogne, le plus sauvage, le plus paresseux. Sa cahute, sans jour, est pleine de fumée ; une claie légère la partage ; le maître du ménage, sa femme et ses enfants, ses petits-enfants occupent une de ces parties, l'autre contient les bœufs, les vaches, tous les animaux de la ferme. Ces maisons n'ont pas trente pieds de long, sur 15 de profondeur ; une seule fenêtre de 18 pouces de hauteur leur donne un rayon de lumière qui éclaire un bahut sur lequel une énorme masse de pain de seigle est ordinairement posée sur une serviette grossière. Deux bancs, ou plutôt deux coffres sont établis le long de ce bahut qui lui sert de table à manger. Des deux côtés d'une vaste cheminée sont placées de grandes armoires sans « batans », à deux étages dont la séparation n'est fermée que par quelques planches où sont les lits, dans lesquels les pères, mères, les femmes, les enfants entrent couchés, car la hauteur de ces étages n'est quelquefois que de deux pieds ; ils dorment sur la paille d'avoine et de seigle, sans matelas, sans drap.

Le costume du Bas-Breton est très gênant, ces larges culottes qui ne couvrent que la moitié des fesses, qui ne permettent pas à l'homme de se baisser sans courir le risque d'offrir aux yeux ce qu'il veut cacher, ces gros sabots qu'ils portent habituellement, tout son costume, enfin, paraît avoir été inventé sous le gouvernement féodal par des seigneurs impérieux, intéressés à les contenir, à comprimer tous espèces d'élans, et à les mettre

hors d'état de résister, de fuir, quand des soldats lestes, et commodément habillés leur intimeraient l'ordre du maître. Les femmes portent une coëffe de toile sous une couëffe d'étoffe épaisse, un corset, un ou deux jupons courts. L'habitation du laboureur est presque toujours située dans un bas fond, près d'un courtil; un apprentis couvert de chaume conserve les charrues et les instruments de labourage; une aire découverte sert à battre les grains, on n'y voit point de grange, les bleds à battre se conservent en meules et sont assez bien disposés contre l'humidité et la pluie. Les bleds battus se déposent dans les greniers de la maison principale.

Le plus grand nombre des époux n'approchent de leur femme que trois jours après la noce. L'intérêt seul fait les mariages. Les tailleurs sont les entremetteurs sous le nom de « Bavanal (1) (?) ». A la noce, le plus âgé des hommes dit publiquement des prières, après le repas. On a pour les vieillards le plus profond respect. Quand vous buvez à la santé de quelques-uns, il faut qu'ils boivent dans votre verre, ou que vous buviez dans le leur; refuser serait une insulte très grave. On conserve l'usage des courses de chevaux le jour des noces. La course des hommes (la lutte) n'a plus lieu, depuis environ cinquante ans. La « soule » est interdite depuis que plus de 50 hommes, en la poursuivant, se noyèrent dans l'étang de Pont-L'Abbé.

Sur les côtes, on pille toujours les naufragés, mais on se dévoue pour les arracher à la mort; les Bas-Bretons considèrent tellement le droit de bris, comme inaliénable, que pour le conserver, ils se battent avec fureur contre la gendarmerie et les douaniers qui y mettent opposition. On a entendu des prêtres de campagne, en prêchant sur la dépravation des mœurs, se récrier que le doigt de Dieu vengeur se montrait bien évidemment, puisque depuis longtemps aucun bâtiment n'était venu

(1) Le terme exact serait « Bazvalan ».

échouer sur la côte « *Donum providentiæ* » disaient jadis les évêques.

Le campagnard bas-breton est très dur à l'intempérie des saisons; vous le voyez au milieu de sa lande, ou parmi les rochers du rivage, ou même étant à la pêche, quelquefois dans l'eau jusqu'à la ceinture, sans qu'il s'aperçoive du froid, et sans que cela n'altère en rien sa santé.

CHAPITRE 8

ORIGINES ET ETAT ACTUEL DE LA POPULATION

Monsieur Roujoux, dans l'histoire de la Bretagne qu'il vient de publier, fait remonter l'origine des peuples de la Bretagne aux temps fabuleux. Selon les vieux chroniqueurs, dit-il, elle fut peuplée, ainsi que l'Angleterre, par un descendant du pieux Enée, qui, cherchant une nouvelle patrie à l'Ouest de l'Europe, vint s'établir à l'extrémité occidentale de l'Armorique; cette version est tout à fait dépourvue de vraisemblance; du reste, cet auteur, n'appuie son assertion d'aucune autorité, et si ce n'était l'expédition de César dans cette péninsule occidentale de la Gaule Celtique, on serait obligé de remonter à une époque bien plus rapprochée de nous pour avoir des faits positifs, ou du moins vraisemblables sur la Bretagne; car l'histoire de Conan Mériadek paraît au moins aussi douteuse que celle de Pharamond, qui auraient été contemporains.

Lors de la conquête des Romains, la Bretagne armoricaine était composée de six cantons principaux; le territoire sur lequel Chateaulin fut bâti plus tard, faisait partie du diocèse des Corisopitens, ou quimpérois. Plus tard, on lui donna le nom de Cornu Galliæ, ou Cornouailles; ces dénominations avaient remplacé celles de « *Letavia* », *prima*, *seconda*, etc..., par lesquels les romains indiquaient les deux parties tributaires de l'Armorique péninsulaire.

Les commentaires de César nous font connaître la furieuse résistance des bretons et la barbarie des vainqueurs envers les vaincus. Mais nous ne savons rien de ce qui se passa en Bretagne jusqu'à la chute de l'Empire romain; il paraîtrait que des bardes du 5^e siècle, chantèrent les victoires que les armoricains remportèrent en secouant le joug de la domination romaine.

Vers la fin du 4^e siècle, le père Grégoire de Rostrenen, et Dom Pelletier ont cité quelques passages du manuscrit de l'un de ces bardes (Gwuinglaf) conservé à l'Abbaye de Landevennec, la plus ancienne de Bretagne. Ce manuscrit célèbre les exploits du grand Arthur de la Table Ronde et de ses compagnons, presque tous nés dans la petite Bretagne; alors, les bretons insulaires et ceux du continent étaient unis d'un intérêt commun pour repousser l'invasion des barbares. Les exploits nombreux qui signalèrent les chevaliers de la Table Ronde dans leur défense de la Grande Bretagne contre les Saxons sont restés longtemps gravés dans les esprits des bretons de la péninsule. Ces souvenirs qui se mêlent à ceux de l'enchanteur Merlin, à l'émigration des derniers bretons insulaires dans la partie nord de la petite Bretagne (diocèse de Tréguier) sont les principaux sujets des compositions des bardes du 5^e siècle, qui écrivaient l'histoire contemporaine; depuis cette époque, les populations des deux Bretagne ont été ennemis jurés, et les insulaires ont toujours été désignés sous le nom de « Saozons » (Saxons). A l'exception de ces chroniques des bardes, il faut remonter au 11^e et 12^e siècle, pour avoir des données positives sur l'histoire de la petite Bretagne; à cette époque des alliances des ducs de Bretagne avec les rois d'Angleterre, firent craindre aux armoricains de se voir passer sous une domination étrangère, mais la naissance d'Arthur, fils de la duchesse Constance, arriva à propos pour leur éviter ce malheur !

Il y a 25 ans, la population du Finistère, s'élevait à 450.000 âmes; la surface du département étant de 7.275

myriares, il s'en suivait que cette population, qui résidait les 4/5 dans les habitations isolées et l'autre cinquième dans les villes, et les bourgs, comptait alors 61 individus par myriare. Au 14^e siècle, elle était de 120.000 âmes. Aujourd'hui, ce département compte 503.000 âmes, d'où l'on remarque qu'elle a augmenté d'un 1/5 en sus en un quart de siècle, ainsi en calculant l'accroissement composé on verra qu'il ne faut pas plus d'un siècle pour doubler la population du Finistère, qui est, aujourd'hui, de 74 habitants par myriare.

La population du Nord de la Bretagne, est plus belle que celle du midi; on en donne pour motif l'émigration des bretons insulaires dans cette partie de la province. Il faut bien plutôt l'attribuer, à ce qu'elle jouit par sa richesse d'agriculture, de bien plus de bien être que dans les autres parties.

CHAPITRE 9. — LANGUAGE

Le bas breton que l'on parle dans le Finistère est la langue des anciens Celtes; on trouve encore des gens qui nient l'identité d'un langage breton armoricain, avec celui des habitants du Pays de Galles et de la Cornouailles en Angleterre; pour s'en convaincre, ils peuvent lire la multitude d'articles, le dictionnaire de Dom Louis le Pelletier où les mots rassemblés par Davies sont rapprochés des mots bretons, et démontrent cette identité. Ils peuvent lire : Le Brigand, Baxter, Sulmich, Bachart, Walter le Gal Perron et Leibnitz; ils seront convaincus que toute la longueur de l'Océan, et peut-être du monde ont une même origine; ils peuvent lire surtout un ouvrage intéressant, intitulé « Leger Wellica », ce recueil des lois du Pays de Galles est imprimé sur deux colonnes, en latin d'un côté, en celtique de l'autre. Quoique ce celtique diffère beaucoup de celui qui se parle actuellement en Bretagne, un habitant de cette province, avec un peu d'attention, en entend une grande

partie, comme il entend les habitants de la principauté de Galles, qui le parlent encore aujourd'hui. On remarque cependant que ni les uns ni les autres, ne parlent l'ancien celtique dans toute sa pureté; cette langue des peuples peu instruits était très pauvre, le même mot y avait une foule d'acceptions différentes; ils en avaient peu pour rendre les idées abstraites; en communiquant avec les peuples civilisés, ils ont dû emprunter d'eux, les mots qui leur manquaient, de là vient qu'il y ait beaucoup d'anglicisme dans le celtique qu'on parle aujourd'hui en Angleterre, et que celui qu'on parle en Bretagne est francisé.

D'après cela, on conçoit qu'un dictionnaire qui ne contiendrait que les mots vraiment celtiques serait aussi peu étendu que les idées des premiers peuples qui parlaient cette langue. Mais si son dictionnaire est pauvre, il n'en est pas de même de sa grammaire; elle offre une grande variété de moyens de rendre les mêmes pensées. En voici un exemple pris dans ses conjugaisons.

Le latin fait connaître la personne du verbe par sa terminaison : *Amo, Amas, Amat*, etc...

Le français le fait connaître par le pronom qui le précède : *J'aime, tu aimes, il aime*, etc...

Ce dernier moyen est familier à l'anglais, mais il en a un autre que n'ont ni les français, ni les latins, il consiste à laisser toujours le verbe *aimer* à l'infinitif, et à lui adjoindre comme auxiliaire le verbe « *do* » (faire) qui se conjugue avec le pronom : *I do love, you do love*, etc...

Eh bien ! ces trois manières sont familières à la langue celtique; elle peut de trois manières, rendre cette phrase :

« J'aime Dieu » :

1°) comme le latin : Doue a garan - Deum amo;

2°) » le français : Me a gar Doue - J'aime Dieu;

3°) comme les anglais : Caret a ran Doue - I do love God.

L'idiome breton n'est pas partout tout à fait le même; il diffère dans chacun des anciens évêchés; dans le diocèse de Tréguier, la prononciation a plus de rapport avec la prononciation anglaise; dans l'évêché de Léon le bas breton a pris des terminaisons latines en « *i* » et en « *a* », cela provient du long séjour d'une légion romaine dans cette partie de la province. Le dialecte de l'évêché de Vannes qui forme le département du Morbihan, est sans doute le plus ancien, celui qu'on parlait au temps de la conquête romaine; dans le diocèse de Quimper, c'est un mélange de Vannetais et de Léonais. La prononciation de cette langue rebute les étrangers, il est vrai qu'elle n'est pas douce; cependant il n'existe pas de langue qui emploie autant de moyens factices pour adoucir sa prononciation.

CHAPITRE 10. — RELIGION

C'est vers le 5^e siècle que le christiannisme commença à se répandre en Bretagne; mais ce changement s'opérait lentement; Nantes et Rennes avaient déjà des évêques lorsque dans l'intérieur de la province les druides, ainsi que le peuple, résistaient aux nouvelles doctrines; menacés de la perte de leurs biens, les premiers firent comme Henry IV, ils dirent que la conservation de leurs propriétés valait bien une messe. Le druidisme ne sortit point des couvents malgré les ardeurs des Conciles qui, jusqu'au 10^e siècle, défendent aux clercs de se livrer aux pratiques de l'ancienne religion. La plupart des terres sur lesquelles il existe encore des monuments druidiques appartenaient autrefois à des monastères; il paraît cependant qu'un assez grand nombre de druides et de druidesses, refusa de se soumettre, abandonnant aux chrétiens le pays d'Ar-Mor; ils se retirèrent dans le pays d'Ar-Goat, et dans les lieux écartés. Ar-Mor signifie :

pays au bord de la mer; Ar-Goat : pays des bois. Une forêt immense, qui en forme aujourd'hui plusieurs, s'étendait depuis Rennes jusqu'à l'évêché de Quimper; elle est célèbre dans les romans de chevalerie sous les noms de : Brexilion et Brocéliande, qu'elle porte encore dans quelques-unes de ses parties. Le peuple avait conservé une grande vénération pour les druides, prêtres, et physiciens (médecins) qui lui prédisaient l'avenir. On demeura convaincus que plusieurs d'entre eux n'étaient pas morts, qu'ils habitaient encore dans la forêt de Brocéliande, redoutables, pour les uns, accordant aux autres une protection particulière. On sait quel rôle jouent, dans les anciens romans, la Fée Mourgue ou Morgane, et l'enchanteur Merlin qui, comme les moines d'alors était à la fois, chrétien et druide; ces personnages ne sont point imaginaires, de là cette féerie gracieuse ou terrible, toute sortie de la Bretagne, où ces traditions merveilleuses doivent avoir eu un plus grand charme que dans les autres pays. Il est impossible, quant on connaît l'histoire de la Bretagne de parcourir ses bois, ses lieux retirés et sauvages, surtout ses vieilles roches aux fées, sans se croire entouré de ces génies favorables ou malfaisants, dont cette province fut le séjour.

Les véritables prêtres chrétiens disaient au peuple que les druides et les prêtres payens étaient les ministres du démon. Ceux-ci n'en devenaient que plus redoutables pour le peuple qui, leur croyant des vertus surnaturelles, cherchaient à s'attirer leurs bonnes grâces, ou à détourner leurs maléfices. Telle est l'origine de la sorcellerie, et des sorciers auxquels le Christianisme a continué de donner un crédit, que les fées et les enchanteurs ont depuis longtemps perdu, les uns et les autres sont, du reste, de l'ancienne religion du pays. Le Christianisme de Bretagne en garda sa bonne part, il n'est point de saint, de fontaine consacrée à un saint qui n'ait la vertu de guérir certaines maladies, ou qui ne soit d'un grand secours dans beaucoup de circonstances de la vie. Ce

genre d'industrie n'a point cessé d'avoir un grand succès dans cette province, et Saint Guignolet protège contre la conception, Saint Eutrope guérit de l'ivrognerie, Saint Martin de la galle ! Saint Jean de l'épilepsie, etc... On voit par là, combien les Bretons sont superstitieux, et de la superstition au fanatisme il n'y a qu'un pas qu'ils ont bientôt franchi, aussi il n'y a pas de provinces chrétiennes où l'on outre davantage les pratiques religieuses et si un jour la force voulait leur imposer une autre religion à la place du catholicisme, comme le fut celui-ci au lieu du druidisme, rien n'égalerait leur résistance appuyée sur une énergie naturelle.

CHAPITRE 11. — ADMINISTRATION

Rien n'est facile à administrer, comme le département du Finistère, le caractère doux et obéissant du breton, ses maximes religieuses, le soumettent en tous points aux puissances de la terre. Son obéissance aux arrêtés des préfets et sous-préfets et maires est exemplaire, telle elle était, du reste, avant la Révolution à l'égard de tous les délégués du Prince; telle elle était encore même dans cette guerre de cent ans, entre les Monfaure et les Penthievre, qui se disputaient la couronne du duché de Bretagne.

CHAPITRE 12. — JUSTICE

Ce fut au 12^e siècle que la Bretagne commença à avoir quelques lois écrites pour régler les droits de succession dans les familles nobles. On appelle ces règlements : les assises du Comte Geoffroi. Des titres des 11^e et 12^e siècles parlent d'une classe d'hommes dont les conditions ressemblaient à celles des parias; on les nommait « caqueux », expression injurieuse qui vient du grec « kakons » (méchants); les cordiers, les couvreurs, les tisserands et les tonneliers étaient des « caqueux »; il leur était défendu d'habiter dans les villes, d'entrer

dans le chœur et la nef des églises; ils ne pouvaient se marier qu'entre eux; le préjugé contre les cordiers et les tisserands n'est pas encore détruit.

Sous le règne de Richemond d'Estampes, comte de Montfort, duc de Bretagne, et avant, la justice se rendait avec beaucoup de souplesse; l'acteur, le défenseur et un juge intervenaient pour terminer une affaire; la justice s'administrait gratis, car autrement un homme du peuple qui aurait à peine de quoi vivre pourrait être injustement dépouillé par les grands et les puissants. Les principes généraux de la Législation étaient : celui qui frappe son seigneur perd tout ce qu'il tient de lui, mais le seigneur doit respecter la vertu de la femme et la fille de son vassal.

La Cour séculière ne peut casser une décision de la cour d'église. Celle-ci, au contraire, peut annuler les décisions de l'autre.

Quiconque ne peut être pendu s'il n'a plus de cinq sols ou la valeur.

La justice doit être plus disposée à absoudre qu'à condamner; deux individus s'accusant mutuellement doivent être en prison l'un et l'autre. Défense à tout laboureur de quitter sa charrue pour le commerce, sous peine d'amende.

Système uniforme de poids et mesure.

L'avocat ne doit jamais plaider contre sa conscience, en quelque endroit que ce soit de l'affaire.

Tout individu qui soustrait, ou laisse faire le malfaiteur, est son complice, excepté à l'égard des parents jusqu'aux cousins inclusivement.

Chacun est appelé à intervenir dans les cas de flagrant délit, sous peine de passer pour complice.

Un noble dédommage un vilain avec de l'argent, celui-ci au contraire ne peut dédommager un noble que par la prison et autre peine.

Quant aux domaines congéables usités dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord, c'est une espèce particulière de ferme dans laquelle le propriétaire du fond moyennant une rente convenue, qui est ordinairement en nature, abandonne au fermier qui est aussi colon ou domanier, la jouissance du terrain pour un temps limité, à telle condition que tous les édifices et améliorations que le colon fait sur la superficie, comme : maison de toutes espèces, plantations sur les fossés, et les fossés eux-mêmes, engrais, etc... appartiennent au domanier en toute propriété, de manière que si le propriétaire foncier veut le congédier, ainsi le fermier demande à être congédié à la fin de son bail, le propriétaire foncier est obligé de lui rembourser, à dire d'expert, la valeur de ces édifices et améliorations connus sous le nom de « droits réparatoires ». Ce genre de fermage a laissé bien des incidents qui ne peuvent être prévus par notre législation actuelle, aussi les difficultés graves se sont élevées il y a 18 mois, entre les propriétaires et les colons, des décisions des tribunaux n'ont pu d'abord recevoir leur exécution, parce que les individus lésés par ces décisions s'opposèrent, par la force, à leur exécution; l'intervention de la gendarmerie n'ayant pas suffi pour que force restât à la loi, une compagnie d'infanterie fut envoyée à Morlaix, à cet effet, et rétablit l'ordre.

CHAPITRE 13. — FINANCES

Du temps de Saint Corentin, l'ouvrier ne recevait que trois deniers pour salaire, plus tard au 13^e et 14^e siècles, il recevait un sol; aujourd'hui, on le paie de 20 à 25 sols. Le clergé élevait des impôts énormes sur le peuple, pour se dédommager de la dime, dont la noblesse s'était emparée. Pierre de Dreux, qu'on ne pouvait accuser d'impiété, appelait les prêtres de son Duché « vendeurs de sacrements et marchands de l'église », le tiers des meubles du mari ou de la femme qui venait de

mourir était dévolu à l'église; on ne pouvait se marier sans payer sous le nom de « Past nuptial » ou repas de noces, représentant alors, environ, 40 frs. de notre monnaie d'aujourd'hui. Il paraîtrait qu'au 14^e siècle, la Bretagne n'était pas dans une position fâcheuse sous le rapport des finances, car Jean V, qui est cité par l'histoire pour la douceur paternelle de son gouvernement, n'eut pas, après une guerre, levé des impôts disproportionnés aux ressources et cependant, il trouvait le moyen de tenir aux vœux qu'il avait faits de donner au pape, s'il sortait de prison, son pesant d'or, et son pesant d'argent, c'est-à-dire pour le premier vœu environ 500.000 fr. et pour le second 33.200 frs.; sans compter 20.000 florins qu'il lui envoya pour se dégager du serment qui le liait à son cousin Olivier de Blois, de lui rendre toutes ses places fortes. Il faut même ajouter à cela une dépense à peu près égale à toutes les autres, par tous les dons qu'il fit en argent et en pierreries en l'honneur de Saint Yves, en la cathédrale de Tréguier.

En considérant que la Bretagne n'avait pas alors plus de 700.000 habitants, il fallait qu'elle fut bien riche pour que son suzerain fit des dons aussi brillants. Il faut surtout, pour en apprécier l'importance, se rappeler la valeur de l'argent à cette époque où la journée d'un ouvrier se payait un sol.

Il serait difficile de déterminer la valeur de l'impôt en Bretagne avant la Révolution; la nature de cet impôt existait sous des formes si nombreuses, et se prélevait de tant de manières, qu'il faudrait des données et des calculs immenses pour les connaître.

Toujours est-il, que l'impôt actuel le plus onéreux, celui du sel, n'existait pas alors; on se figurerait difficilement que le paysan bas breton le plus pauvre alimente plus cet impôt que le plus riche particulier d'une grande ville, si on ne savait que le premier ne mange que de la viande salée, et que d'ailleurs il met toujours beaucoup de sel dans tout ce qu'il prend pour sa nourriture,

sans compter qu'il en faut encore beaucoup pour les bestiaux.

Tous les impôts directs et indirects du Finistère ne produisent aujourd'hui qu'environ 16.000.000 Fr. Les fermiers sont généralement pauvres, cependant quelques-uns ont de l'argent qu'ils ont la sottise de ne pas employer pour augmenter leur culture ou pour, au moins, en tirer intérêt. Dans les villes, du reste, il n'y a pas beaucoup de grosses fortunes; pour prouver combien le bas breton est peu spéculateur et bien routinier, il suffit de dire qu'il compte toujours par écu, et qu'il prend aussi bien une pièce de 6 fr. pour deux écus, que 6 frs. en monnaie décimale, ce qui fait que tous les écus de 6 frs. de la France se sont écoulés en Bretagne.

14° CHAPITRE. — INSTRUCTION PUBLIQUE

Bien qu'en général le goût des sciences et des arts ne soit pas très prononcé dans le département du Finistère, l'amour des lettres et une éducation plus ou moins soignée, existent cependant de Brest à Quimper et Morlaix. Mais les habitants des campagnes, et des petites villes, diffèrent à beaucoup d'égard de ceux des trois grandes villes, et plus encore des habitants du reste de la France. Aucun pays ne rencontre autant d'obstacles que celui-ci pour suivre la civilisation générale; la Basse Bretagne est la terre classique des préjugés et de la routine.

De même que les bas bretons portent encore le costume qu'ils portaient il y a mille ans, de telle sorte qu'on reconnaît à ce costume, à quelle commune il appartient, de même aussi lorsque la civilisation marche à pas de géants, il reste encroûté dans son ignorance et sa superstition.

D'un côté la position géographique de la Bretagne étant telle qu'elle est, moins que les autres provinces, fréquentée par des voyageurs qui y laisseraient de bon-

nes traditions, elle se trouve privée des avantages qui hâtent le plus la civilisation, d'un autre, son ancienne législation pèse encore sur elle de tout son poids. Si au 15^e siècle, on élevait beaucoup d'églises en Bretagne, il ne faut pas croire que le nombre des curés augmentant l'instruction publique dût en profiter. Bien au contraire, les moines au moyen de dotations faites à leurs couvents étaient chargés de rétribuer les recteurs d'un certain nombre de paroisses, mais ces moines, même les plus riches, n'étaient pas généreux pour les recteurs à leur charge; à l'époque de la Révolution le maximum des traitements qu'ils payaient était de 600 Fr., le minimum de 120 Fr. (500 portions congrues). La modicité du traitement accordé par les moines avarés à leurs desservants, a dû contribuer beaucoup à l'entretien plus lucratif de l'ignorance des vieilles superstitions armoricaines. Mais ce qui a dû, plus que tout cela, les entretenir, c'est la législation. Un Sire de Laval et de Vitré, satisfait de la conduite des bourgeois de cette dernière ville, voulut les en récompenser; sur leur demande, il leur permit de prendre le titre de nobles bourgeois de Vitré, à condition que ceux qui voudraient avoir ce titre, de faire preuve de 90 ans de fainéantise ! expression qui ne s'employait point alors en mauvaise part; il est résulté de cette faveur que sur 8 à 9 mille habitants, la ville de Vitré compte aujourd'hui 3 à 4 mille indigents.

Aucune province n'a autant de petites villes que la Bretagne, aux 14 et 15^e siècles Jean IV (et Jean V) y firent affluer beaucoup de gentils hommes, dont ils rasèrent les châteaux, parce qu'ils avaient méprisé son autorité; Richelieu en fit autant, pour le même motif, on sait combien cette noblesse, plus nombreuse encore qu'en aucun autre pays, fournissait des officiers à l'armée de terre, aux compagnies de gardes côtes et surtout à la Marine. L'orgueil de ceux qui restaient à la maison n'était pas moindre que l'orgueil de ceux qui avaient fait la guerre; en général, ils étaient fort ignorants; la

chasse et la table étaient leur grande affaire; quant aux livres, ils ne s'en souciaient guère. Cependant, on en possède encore quelques-uns de cette époque : un volume formait, à lui seul, la bibliothèque du château, il se composait d'abord d'un calendrier de vingt années, accompagné d'observations d'astrologie, et d'astronomie. Viennent ensuite la prière du matin et du soir, l'office divin, les 7 psaumes de la pénitence, puis quelques dictons et contes passablement orduriers, des instructions et conseils pour le gouvernement de la ville, les prophéties de Merlin en forme de dialogues... précisément après l'un des quatre évangiles, enfin les litanies de la vierge et les proverbes de Salomon; ces manuscrits sont du commencement du 14^e siècle.

Il serait injuste de dire qu'avant la Révolution la noblesse se soit jamais opposée au développement de l'instruction et de l'industrie en Bretagne, mais l'exemple de l'oisiveté, du mépris pour le travail donné par cette population de gentilshommes, dont les villes étaient encombrées, a dû nécessairement paralyser le mouvement industriel, comme ils étaient les premiers dans l'ordre social, il était naturel qu'on cherchât à les atteindre ou à les imiter. De nos jours, encore, dans les petites villes de la Bretagne le fils de certains bourgeois aime mieux être commis dans la Douane ou dans les Droits Réunis, fouetter un lièvre, vivre noblement avec 800 Livres de rente, que d'être livré à un commerce ou une industrie quelconque... Ils auraient peur de déroger ! On juge donc qu'aujourd'hui même avec cette situation des esprits, des personnes qui, par leur position sociale sont plus à même de donner l'élan pour tirer leurs compatriotes de l'ignorance la plus crasse, et du peu de relations des bas bretons avec les habitants des autres provinces. Il n'est pas étonnant que Monsieur Dupin, le savant, dans sa carte des zones d'instruction publique, ait classé la Bretagne dans la zone la plus obscure, après la Sologne pourtant.

CHAPITRE 15. — ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

Il n'existe pas d'établissement de bienfaisance dans l'arrondissement de Châteaulin. Il y en a même fort peu dans les autres arrondissements du département; peut-être qu'on n'a pas senti, autant qu'ailleurs, la nécessité de ces établissements, parce que les bretons sont naturellement très aumôniers.

CHAPITRE 16. — AGRICULTURE

Le Finistère est un pays de petite culture, les propriétés rurales y sont extrêmement divisées; les fermes y sont ordinairement de 10 à 40 arpents, de toute nature, Il y a quelques-unes de 100 arpents et plus; leur total est de 20.789 dont les $\frac{2}{3}$ sont en domaines congéables.

Il existe entre les communes de la côte, et celles de l'intérieur, une différence de fertilité telle qu'un terrain d'une égale étendue vaut sur la côte trois fois autant que dans l'intérieur. Cette différence est due surtout à la facilité qu'on a, sur les côtes, de se procurer de l'engrais, tels que le guesmon et les sables calcaires, qui ne sont que des débris de coquilles.

Ce département se compose de 504.200 arpents, mesure de France, en terres de valeur, de tout genre soit annuellement soit dans une période quelconque, dont 494.800 en terres labourées, et 9.400 en jardin. Il reste chaque année, en jachère 208.100 arpents, les prairies naturelles comprennent 50.400 arpents, et les prairies artificielles 800 seulement. Il existe, en bois, 45.600 arpents, dont 15.000 en hautes futaies, et 29.700 en taillis. 70.000 arpents sontensemencés en froment, 124.580 en seigle, 56.480 en orge, 114.580 en avoine, 150.200 en autres grains, et 18.986 sont plantés en légumes. La superficie des plaines et montagnes incultes est de 220.000 arpents; celle des routes et chemins 175.830, celle des terres occupées par des bâtiments de toutes espèces de 70.256;

celle occupée par les eaux courantes 100.460, par les étangs 500, et par les marais 43.100. Le nombre des arbres épars dans la commune et sur les routes, est de 80.600.000.

Les terres propres à la culture sont de deux espèces, connues sous le nom de terres chaudes et terres froides. On nomme terres chaudes celles qui sont ensemencées en grains, soit annuellement, soit périodiquement; on appelle terres froides, celles qui ne produisent que des landes ou genêts piquants; elles n'ont guère plus de 2 à 4 pouces de terre végétale sur un fonds de rocailles. On les cultive ordinairement tous les 20 à 25 ans, pour rajeunir la lande qu'on y sème avec du bled noir.

Les terres dites chaudes, ne se cultivent pas de la même manière dans l'intérieur et sur les côtes. Dans l'intérieur ces terres sont ensemencées les premières années en bled noir, la seconde en seigle, la troisième en avoine; la même culture a lieu les trois années suivantes, elles reposent ensuite de trois à six ans, et produisent dans ces années de la lande et du genêt, qu'on a soin de semer la dernière année de production avec les autres grains. Sur la côte, au contraire, et dans une lisière d'environ $\frac{3}{4}$ de lieue, ces terres sont ensemencées tous les ans; on y fait alterner l'orge avec du froment, on sème quelquefois la troisième année du sarrasin dit bled noir.

La culture de cette espèce de grains n'est nulle part aussi soignée que dans ce département, car dans les bonnes années, et dans les bonnes terres, on récolte jusqu'à 20/100.

En général plus pasteur qu'agriculteur, l'habitant du Finistère élève une quantité considérable de troupeaux; les landes et les panets leur fournissent un excellent paturage, les chevaux, surtout, en sont friands; en hiver, on concasse la lande dans des auges, on coupe les panais par tranches, ces deux nourritures donnent aux chevaux presque autant de vivacité que l'avoine dont ils tiennent

lieu en partie. La vente des bestiaux paye presque toujours le prix de la ferme.

On ne sera pas étonné de la variété presque infinie du sol de ces contrées, quand on se rappelle les formes montagneuses et les expositions à tous les airs de vents, à tous les aspects du ciel. On y trouve des terres de toutes les couleurs, tantôt légères tantôt assises sur un fond d'argile ou de rochers; tantôt sur du sable abandonné jadis par l'océan. Ici, on est forcé d'amaigrir, là d'engraisser les champs; on les couvre de fumier d'animaux, de goémon, on les mélange de gros sables; quelquefois, la charrue peut à peine effleurer la terre sans rencontrer le roc; dans quelques lieux, elle pénètre à la plus grande profondeur; ailleurs, elle n'atteint pas au fond de la terre végétale.

La terre de Chateaulin (dite terres chaudes) ayant été réduite en poudre et desséchée à l'air a perdu 3,50 d'eau; on l'a analysée après la dessiccation et on l'a trouvée composée de :

— Silice, 62
— Alumine, 0,50
— magnésie, 8
— chaux, 0,25
— oxyde de fer, 4
— charbon, 0,75
— eau, 22,00
total : 97,50

Si les principes d'économie rurale qui existent dans le reste de la France pouvait se propager en Bretagne, si l'on pouvait arracher à la routine les habitants de ce riche pays, s'ils ne craignaient, avec superstition, de labourer un champ qu'a négligé son père, si l'absurde croyance que la lande est le meilleur engrais, était détruite, s'ils voulaient former des prairies artificielles, comme ils le pourraient faire presque sans frais et sans travail, les bretons jouiraient du pays le plus riche et le plus

fécond de la nature. Que serait-ce si partout sur la côte des grandes plages, ainsi que vont le terminer incessamment, sur la côte Nord, deux propriétaires industriels, ils dérobaient aux invasions de la mer, au moyen de barrages, les immenses terrains qui bordent leurs rivages.

Le bois est très commun dans les environs de Chateaulin, particulièrement les taillis. Il existe une espèce de tourbe qui, dans les circonstances forcées, peut suppléer au bois, au charbon de terre, et au charbon de bois; quelques forgerons l'emploient sans communiquer leur découverte.

Ceux qui traversent la Bretagne sans l'étudier ne se doutent ni de sa fécondité, ni de sa population. Les landes immenses qu'ils aperçoivent ne leur donnent que des idées de sécheresse, de misère, et d'aridité : les maisons cachées derrière des fossés dans des fouillis d'arbres et de buissons, toujours dans les lieux les plus bas pour que les eaux se rassemblent auprès d'elles et servent à la putréfaction des pailles, des landes de genêt dont les bas breton font leur fumier, ne sont aperçues que des chasseurs.

Le peu de succès que l'on doit attendre des fumiers faits avec ces putréfactions, année commune, le froment barbu donne de 7 à 8 pour 1, le froment sans barbe de 8 à 9, et le froment de mars (?) de 10 à 12.

Le nombre de charrues employées à la culture du département est de 20.788 dont 460 seulement sont traînées par des chevaux, et les autres par des bœufs et des chevaux; l'attelage ordinaire est de 2 bœufs et de 2 chevaux. Les chevaux qui servent à l'agriculture sont au nombre de 69.348, dont 19.148, élevés chez les particuliers, 8.600 employés dans les villes et campagnes à des travaux autres que l'agriculture, et 37.600 servant à l'agriculture.

Les bœufs et les vaches de tous âges sont portés à

180.944 dont 38.678 bœufs employés à la culture, et 10.614 hors de service destinés à l'engrais.

On compte aussi, dans le département, en moutons 26.919; porcs 55.500, chèvres 112, volailles 150.000

Les produits de l'agriculture sont de deux espèces, savoir : ceux qui proviennent de la terre, et ceux qui proviennent des animaux. Les produits de la terre sont : engrais, fourrages, lin, chanvre; il n'y a point de vigne. Dans les arrondissements de Quimper et de Quimperlé, on fait une assez grande quantité de cidre. Quoique l'agriculture ne soit pas parvenue, dans ce département, au degré de perfectionnement qu'elle pourrait atteindre, ses produits, après avoir pourvu aux frais de culture et à la nourriture de ses habitants, offrent encore un excédent qui est exporté à Nantes, Bordeaux, Rouen, Marseille, Dunkerque, Le Havre et le Croisic.

CHAPITRE 17. — INDUSTRIE

L'industrie prend difficilement son essor dans le département du Finistère; on peut classer les manufactures à raison des matières qu'elles emploient, et qui sont de règne végétal, animal, ou minéral.

Les manufactures du règne végétal de ce département sont celles de toile et fils, les corderies, les papeteries et les manufactures de sucre de betteraves, et de tabac.

A proprement parler, il n'existe dans ce département aucune fabrique de toile et de fil; l'habitant de la campagne fait lui-même la filature; les fils destinés à être convertis en toile passent ensuite en les mains des tisserands placés çà et là dans les campagnes; les toiles et les fils se vendent ensuite principalement dans le marché de Morlaix et de Landerneau. Des femmes et des enfants préparent les fils. 5.600 métiers, environ, sont employés à la confection de toutes espèces de toiles. Des lins et des chanvres seuls y sont travaillés; ceux qui

croissent dans le département ne suffisent point aux différentes fabrications, celui des Côtes du Nord fournit en fil le déficit des lins, et le nord de l'Europe celui des chanvres bruts.

La fabrication des toiles et fils consomme en matières étrangères : 2.500 quintaux métriques de chanvre et en matières nationales : 20 quintaux de lin. Le produit de cette fabrication est d'environ 18.000 pièces de toile de lin, et 48.000 pièces de chanvre, dont la valeur peut être estimée de 8 à 9 millions.

Ces toiles sont de trois sortes : celles dites de ménage, qui se fabriquent dans toutes les parties du département et qui s'y consomment. Celles dites « Crès » de Morlaix, qui se fabriquent dans cet arrondissement et celui de Brest, et qui s'exporte en Espagne et au Portugal.

Enfin, celles dites toiles à voile qui ne se font que dans les environs de Locronan, et se vendent aux fournisseurs de la Marine. Celles-ci sont de chanvre. On peut compter 400 ouvriers occupés à leur fabrication. Elle a beaucoup diminué depuis 1789; il y avait, à cette époque, 350 métiers en activité, en l'an 9 il n'y en avait plus que 150. Aujourd'hui, on en compte, à peine 200. On peut trouver, dans la commune de Locronan, une grande quantité de matières premières, il serait possible d'y fabriquer 800.000 aunes de toiles par an.

Cette fabrication est d'un grand intérêt pour ce département et particulièrement pour l'arrondissement de Locronan, tant à cause de la culture très productive de chanvre, que parce que une foule de bras se trouve employée à sa préparation, et aux travaux nécessaires pour les convertir en toile.

Les diverses qualités de toiles qui se fabriquent à Locronan sont :

métis double commun de	18 pouces
deux fils communs de	18 pouces
métis simple	24 pouces

Prélat	24	pouces
métis doubles premières	21	pouces
deux fils doubles	21	pouces
Blanc	30	pouces

Les points d'exportation sont, pour la France : Bordeaux, Rouen, Le Havre, et pour l'étranger : l'Espagne.

Dans le département, la consommation de toile de toute espèce est évaluée, savoir : en toile de lin à 12.000 aunes, et en toile de chanvre à 4.971,30. L'exportation en France est de 55.000 aunes de toiles de lin, et l'exportation à l'étranger s'élève à plus de 2 millions d'aunes.

On pourrait difficilement calculer les prix de la main d'œuvre, attendu qu'il n'existe pas de fabrique en grand. Ce sont ordinairement les cultivateurs qui s'occupent de ce travail dans les moments qu'ils n'emploient pas à la culture des terres qui leur appartiennent, ou qu'ils afferment.

Avant la Révolution, à Morlaix et à Landerneau, toutes les pièces de toile sortant des mains des fabricants, et avant d'être livrées dans le commerce, étaient portées aux hôtels communs de ces deux villes, et elles y étaient estampillées; et après qu'on s'était assuré qu'elles avaient les dimensions et les qualités requises pour chaque pièce de toile, celles qui étaient défectueuses étaient coupées, de manière à ne pouvoir plus être vendues qu'en détail. Cette vérification scrupuleuse avait tellement établi la confiance que chez l'étranger la seule inspection de la marque les faisait recevoir sans autre examen. La cupidité a profité des troubles de la Révolution pour se soustraire à cet usage, et le discrédit des toiles en a été la suite.

Les toiles et fils manufacturés dans le département étaient toujours blanchis sur le pré, suivant l'ancienne méthode; le blanchiment à l'acide muriatique oxygéné a commencé à s'y établir, et maintenant c'est à peu près le seul qu'on emploie.

Dans ce département, la corderie est encore une branche d'industrie assez considérable; on peut évaluer à 10.000 quintaux « poids de marc » ? la quantité des cordages qui y sont fabriqués. Ne sont pas compris dans le calcul les cordages de la marine, fabriqués à Brest, dont les cordiers n'emploient que des matières premières qui ne proviennent pas du département.

Il existe aussi dans ce département une trentaine de papeteries, et la plus grande partie des moulins à papier est située dans la région de Morlaix. Il ne s'y fabrique guère que du papier commun, dont la majeure partie est vendue en Espagne, au Portugal et en Hollande; les papeteries de Brest et de Quimperlé font les papiers les plus beaux qui se fabriquent dans le département

Les papeteries occupent de 100 à 120 ouvriers; elles emploient par an 1.500 quintaux de chiffons, dont 1.300 sont tirés du département, et fabriquent, environ, 64.000 rames, dont 49.000 sont exportées à l'étranger; 19.000 sont consommées dans le Finistère, le reste dans les autres départements.

Le salaire des ouvriers employés à cette fabrication s'élève année commune, à 40.000 fr. et l'achat des chiffons, dépenses de bâtiments et combustibles, etc... se montent à 97.000 fr. Les dépenses peuvent être évaluées à 137.000 fr., le prix de vente du papier étant de 190.000 fr. le produit net de ces manufactures peut être porté à 59.000 fr.

200.000 fr. viennent d'être réunis en actions de 5.000 fr. pour établir à Morlaix, une manufacture de sucre de betteraves; elle vient de se former sous de très heureuses auspices; il y a tout lieu de croire qu'elle aura un succès complet, attendu que la betterave prend bien dans les terres du département.

Il existe, dans le département une manufacture de tabac au compte du Gouvernement; elle emploie 750 ouvriers, consomme 31.000 quintaux de tabac, poids de

marc ? Le produit en argent peut être évalué à 9.600.000 fr.; ses dépenses 1.160.000 fr. et par conséquent le bénéfice en est de 8.440.000 fr.

Les manufactures du règne animal sont les tanneries, les chapelleries, les blanchisseries de cire, et les manufactures de draps.

Les tanneries forment une branche d'industrie assez intéressante dans le département. Les plus considérables sont celles de Quimperlé, et de Landivisiau; elles occupent de 40 à 50 ouvriers, elles emploient de 8 à 900 quintaux de peaux en « verd », et 5 à 600 quintaux d'huile et produisent 3.000 quintaux de cuir en empeigne, 4.000 quintaux de cuir en fort, total 7.000 quintaux, dont 600 quintaux à peu près sont consommés dans le Finistère, 500 dans les autres départements, le reste est exporté à l'étranger. Cette fabrication peut produire, environ, 1.100.000 fr. sur lesquels il faut déduire à peu près 700.000 fr. pour les dépenses de toutes espèces, reste pour bénéfice net 400.000 fr. environ.

Beaucoup de petites manufactures de chapeaux communs sont établies dans le département, mais elles ne suffisent pas aux besoins de la consommation.

La récolte de cire peut s'élever de 700 à 750 quintaux, dont 30 à 40 quintaux sont consommés dans le département, le surplus est exporté dans le reste de la France.

On ne fabrique, dans le département, aucune étoffe entièrement de laine, mais seulement une étoffe grossière, connue sous le nom de « berlinge », elle est composée de laine et de fil de chanvre, et sert à l'habillement des habitants de la campagne; ils préparent eux-mêmes et filent la laine et le chanvre; le produit de la fabrication peut suffire aux 9/10 de la consommation du département, le surplus est fourni par les Côtes du Nord. Cette fabrication emploie, à peu près, 260 quintaux de laine, dont le 1/8 est tiré de l'étranger, et 400 quintaux

provenant du département; elle produit de 50 à 55.000 aunes de berlinge de 7 décimètres de largeur; l'aune se vend environ 4 fr.

Le règne minéral produit le plomb, dont nous avons déjà parlé au sujet des mines du Huelgoat et de Poul-laouen; les ardoises des carrières de Châteaulin, dont nous avons également fait mention; une trentaine de manufactures de poteries grossières et trois briquetteries, dont une appartient à la Marine.

Les plus importantes manufactures de ce genre sont celles de Quimper on y fait un peu de « fayence » d'une qualité inférieure; on y fait aussi du grès, des pipes à fumer, et des briques. Ces deux manufactures ont 7 fours, occupent 120 ouvriers, employant, environ, 1.000 quintaux de sable qu'elle tire de Nizon, Marennès, Etampes et Quimper 138.000 fagots, et elles produisent 600.000 pièces dont le 1/5 est consommé dans le département, et le surplus exporté en France.

On y fabrique aussi, depuis une vingtaine d'années, à Porstrein, sous les murs des fortifications de Brest, de la chaux pour le service du port, du génie de terre et des particuliers; la quantité que l'on en fabrique peut s'élever à, environ, 700 barriques par mois. Les briquetteries fabriquent à peu près 400 milliers de briques par mois, et 20 millions de carreaux; une grande partie se vend à Brest, tant pour les fours des vivres, que pour les fours de cuisines des vaisseaux; le reste s'emploie dans les bâtiments civils; le nombre des ouvriers occupés jusqu'ici dans cet établissement, monte en été à 30 et en hiver à 35.

Au Pont de Buis, près de Châteaulin, il y a un moulin à poudre exploité pour le compte de la Marine.

CHAPITRE 18. — COMMERCE

On a fait connaître aux articles « Agriculture et Manufactures » quelles sont les productions que ces dif-

férentes branches d'industrie fournissent au commerce, soit pour la consommation intérieure, soit pour l'exportation en France, ou à l'étranger, et les objets d'importation que le commerce leur fournit.

Les objets d'importation, pour la consommation générale du département, sont considérables, car pour tous ceux qui ne sont pas compris aux articles ci-dessus désignés, le Finistère est tributaire des autres départements, et de l'étranger. Les villes de : Nantes, Bordeaux, Bayonne et Marseille lui fournissent les vins et eaux de vie qui s'y consomment en grande quantité, ainsi que les huiles, savon, etc...

Landerneau, Morlaix, Quimper et Pont-l'Abbé, sont les ports d'où s'expédient les produits de l'industrie du Finistère, et d'une grande partie de ceux du département des Côtes du Nord, tels que : toiles, beurres, graisses, miel, plomb, papier, cire etc...

La plus grande partie de l'excédent des grains s'embarque à Pont-L'Abbé.

En temps de guerre, vu l'impuissance où nous sommes de protéger notre commerce, les bâtiments du cabotage qui suivent la côte pour éviter des croisières ennemies, ne pouvant entrer à Brest, relâchent à Quimper, qui devient l'entrepôt de toutes les marchandises, tant pour le compte de la Marine, et de la guerre, que pour celui du commerce. Ces bâtiments ont une très grande facilité à arriver du Golfe de Gascogne jusque là sans que l'ennemi puisse les prendre.

Les 2/3 de la circonférence du département sont entourés par la mer; les côtes sont très poissonneuses, et donnent lieu à une branche d'industrie importante, surtout en ce qu'elle forme une grande quantité de marins, nous avons donné à l'article « Zoologie » le détail des poissons qui se prennent le plus ordinairement dans ces parages; ils sont consommés, pour la plus grande partie, dans le département; il faut en excepter les congres et merlus

séchés, qui s'expédient pour le midi de la France, la julienne salée qui s'envoie à Paris, où elle se vend pour de la morue verte, et la sardine qui fera le sujet d'un article particulier.

La pêche du maquereau était très considérable sur la côte de Roscoff, mais depuis plus de 50 ans, elle est complètement tombée, ce poisson y est devenu très rare; on en ignore les raisons. Le saumon est abondant dans les rivières de Quimper, Quimperlé et Pont Aven, mais de tous les poissons qui se trouvent sur les côtes du Finistère, la sardine est celui qui est l'objet de la pêche la plus intéressante. Les villes de Douarnenez, Concarneau, Crozon, Camaret et Brest se livrent plus spécialement à la pêche de la sardine.

Cette pêche est un objet très important, soit qu'on le considère sous le rapport du commerce, soit qu'on l'envisage comme formant continuellement une pépinière de marins. Elle occupe, environ, 5.000 hommes.

Toutes les saisons ne sont pas propres à la pêche de la sardine, et le temps de la faire n'est pas le même sur toutes les côtes. Elle commence et finit, plus tôt au midi du département; elle commence, et finit plus tard, à mesure qu'on avance vers le nord, et enfin, il y a un point où elle ne se fait point du tout. Brest, est le dernier port du département où on puisse la faire; elle commence à Concarneau du 1^{er} au 15 Mai et finit du 1^{er} 8bre au 1^{er} 9bre. Elle commence à Douarnenez du 1^{er} au 15 Juin et finit le 1^{er} Novembre. Environ 300 chaloupes du port, de trois tonneaux et plus, sont employées à cette pêche dans la baie de Douarnenez. Chacune est montée par 4 hommes : le patron, 2 matelots et un mousse.

On se rend dans les parages où l'on estime que la sardine existe en plus grande abondance; on met bas les voiles et les mats, et on tourne le bateau debout au vent; deux hommes, choisis, autant qu'il se peut, parmi ceux qu'il y a de plus fort et de plus adroit, mettent avec des

avirons tout leur art à le maintenir dans cette position, en parfaite harmonie avec les filets, dont on tend toujours un à la suite du bateau pour commencer. Ces filets ont 14 à 15 brasses de long; ils sont garnis de liège par le haut, et de pierres par le bas, pour les faire couler, et les tenir bien tendus verticalement, et à fleur d'eau; les choses ainsi disposées, il s'agit d'attirer le poisson jusqu'au filet; il se tient ordinairement au fond de la mer où on suppose qu'il est retenu par des végétaux, ou autre substance, dont il se nourrit. Pour le faire monter à la surface, on emploie un appât connu sous le nom de rogue; ce sont des œufs de morue, de cabillauds, de stockfisch, et de maquereau; ces œufs sont salés, et mis en barils pour les conserver; on a soin d'approvisionner chaque chaloupe de 4 à 5 baquets de cet appas; chaque baquet peut en contenir 45 à 50 livres.

Le patron se fait servir un de ces baquets par le mousse qui fait, avec lui, toute cette partie du travail de la pêche. Il y prend une membrane contenant des œufs de morue, ou autre poisson, il la déchire et délaie dans un peu d'eau de mer ces œufs qu'il jette d'abord à droite et à gauche du filet, il débute même ordinairement par en jeter de petits morceaux sans les tremper, parce que présentant moins de surface, et plus de matière sous un plus petit volume, ils se précipitent plus rapidement, et parviennent plus promptement à la sardine qui est entassée au fond, et qu'il s'agit d'attirer; il continue alors d'en répandre, en la délayant bien dans l'eau et en la pressant tellement dans la main que les œufs s'échappent bien divisés, et garnissent, des deux côtés du filet, un espace assez large qu'on appelle « graissin », ou lardon, parce que l'huile exprimée de ces œufs polit la surface de l'eau et lui donne un aspect gras; le patron en répand quelquefois pendant plus d'une heure, après laquelle il change ordinairement de place, s'il n'a rien levé, et va faire ailleurs un autre essai. Si le poisson se lève, il s'annonce par des bouillons, ou petites bulles d'eau

qui montent à la surface et que l'œil exercé du marin distingue d'abord de bulles semblables, qui ne sont produites que par l'agitation des vagues. La pêche commence alors, cette longue trainée d'œufs répandus pendant une 1/2 heure ou plus, étendus au loin par la dérive du vent et de la marée, se déposant continuellement de proche en proche et çà et là sur des lits et amas de sardines, en fait monter toujours à la surface de l'eau, et en réunit, dans le graissin, une assez grande quantité; le patron ne manque pas de profiter de ce moment avec toute l'habileté dont il est capable, en dirigeant sur son filet, par une distribution adroite de son appas, la vivacité extraordinaire de ce poisson.

Celui-ci, cédant à sa voracité naturelle, se jette sur l'appas, sans égard au filet dont il veut traverser les mailles, mais il y reste pris par les ouies. Cet effet est plus sûr, quand le ciel est couvert, que la mer est agitée, que les vents sont bas, et qu'il tombe une petite pluie, car ce poisson maille peu quand le temps est serein.

Quand le premier filet est suffisamment garni, de poissons, on y attache un second, qui est suivi d'un troisième, et ainsi de suite jusqu'à 9 et 10 que l'on attache ainsi successivement bout à bout. On fait toujours avancer la chaloupe au vent, et on ne cesse d'attirer le poisson sur le dernier filet, à force de répandre de l'appas. Il est avantageux d'en pouvoir jeter abondamment pour troubler la mer dans le graissin, et pour dérober la vue du filet aux poissons, qui devient d'autant plus vif que son agitation augmente au milieu des écailles dont la mer se remplit des deux côtés du filet.

Quand les filets sont pleins, ou quand le poisson cesse de se prendre on les retire dans la chaloupe, au fond de laquelle on jette la sardine qu'on trouve prise dans les mailles. Quand le temps est favorable, le poisson abondant, une chaloupe peut prendre ainsi jusqu'à 18.000, 20.000 sardines.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PECHE DE 1789 A 1828

			1789	1801	1828	
Nombre d'hommes employés à cette pêche			4.958	2.859	4.429	
Nombre de barrils de rogue	{	venant de France. . . .	1.500	1.000	3.000	
		venant de l'étranger.. . .	8.900	4.000	13.000	
Produit de la pêche en poissons énoncé en barriques de 40 kgs			85.750	41.750	82.000	
Nombre de barriques	{	consommées	poisson.. . .	4.870	3.528	4.700
		dans le département	huile. . . .	600	112	589
	{	exportées en France	poisson.. . .	72.130	37.822	68.950
			huile. . . .	764	416	730
	{	exportées à l'étranger	poisson.. . .	8.750	400	850
			huile. . . .	0.000	0,000	

La sardine qui se pêche sur les côtes du département y est, en partie, consommée fraîche; une autre partie est exportée dans les départements français par des chasse marées; le reste, et c'est la grande majorité, est déposé dans les magasins de fabricants qui, après l'avoir salée convenablement, la soumettent à l'action de la presse pour en extraire l'huile.

La sardine, ainsi pressée, en barrils d'environ 40 kilogrammes, s'expédie pour la France par Nantes, Bordeaux, Marseille, Le Havre, Rouen, Paris et la colonie. L'huile, en barrils de 450 à 500 livres, se consomme en partie dans le département, le reste s'exporte à Nantes, Bordeaux, Marseille, etc..., elle est presque entièrement consommée par les tanneries.

CHAPITRE 16. — COMMUNICATION

Dans l'arrondissement de Châteaulin, et même dans tout le Finistère, les chemins de traverse sont des abîmes impraticables; dans l'hiver des voitures s'y brisent, des chevaux, des bœufs, des hommes y sont tous les jours estropiés; il existe des mares où les chevaux vont à la nage, ou enfoncent dans des terres marneuses d'où l'on ne se tire qu'avec peine; une espèce de terre jaune offre souvent l'apparence de la dureté, de la sécheresse, c'est un abîme que l'expérience fait éviter aux animaux; les frais pour réparer ces chemins ne seraient pas considérables, et les matériaux sont partout sous la main.

En revanche, si les chemins de traverse sont en très mauvais état, les routes royales et départementales, et de 3^e classe de tout le département sont parfaitement bien entretenues; ce qui du reste provient bien plus de la facilité qu'on a de le faire, que des moyens qu'on y emploie, car, construits sur une voie rocailleuse et solide, elle n'exigerait pas de grandes dépenses pour leur entretien, et que d'ailleurs on a partout sous la main les matériaux en cailloutis, terre graveleuse, etc...

CHAPITRES 20 et 21. — GUERRE ET MARINE

Il ressort bien évidemment de l'état politique actuel des puissances de l'Europe, et de la position géographique de la Bretagne, que cette province ne pourra jamais devenir le théâtre d'une guerre continentale car, admettant qu'il advint que notre armée fut, un jour, repoussée, même au-delà de notre capitale, soit par les russes, par les autrichiens, par les prussiens ou par les espagnols, il est bien certain que jamais la ligne d'opération de retraite de nos troupes, ne viendrait se fourvoyer dans un cul de sac comme la Bretagne, où l'on trouverait sans doute les moyens de faire une guerre de chicane, mais jamais ceux de sortir d'une crise pareille à celle qui nous aurait amené nos armées jusque-là !

Ce serait, en effet, une très grande faute stratégique que d'acculer une armée dans une province où elle pourrait être incessamment coupée de toutes relations avec le reste du royaume, et livrée aux ressources d'une province aussi pauvre, et de communications éventuelles par mer.

Aussi, toutes les fois qu'on a donné à résoudre une question sur des opérations d'armée en Bretagne, c'était toujours dans la supposition d'une retraite sur Paris; mais telle supposition ne peut être admise que dans le cas du débarquement d'une armée ennemie en cette province qui est entourée d'eau, sauf 1/5 de son pourtour contigu au reste du royaume, duquel une armée opérant contre la nôtre ne sortirait bien certainement pour se jeter dans une souricière comme est la presqu'île armoricaine.

Nous en concluons que, dans aucun cas, notre armée, ni celle de l'ennemi ne devront venir par terre, porter la guerre sur le littoral breton, et que par conséquent, il y a connexité obligée entre les opérations militaires qui auraient lieu dans cette province, et les opérations maritimes qui s'exécuteraient en même temps !

On ne peut donc s'occuper ici de ce qui a trait à la guerre, qui devient l'accessoire, sans parler de la Marine, qui, devant s'opposer au débarquement, ou du moins le harceler, joue d'abord le rôle primordial.

Ceci nous conduit à examiner nos ressources maritimes; c'est ce dont nous allons d'abord nous occuper.

Dans la situation actuelle des puissances maritimes de l'Europe, situation qui ne paraît devoir changer d'ici longtemps, aucune autre puissance que l'Angleterre ne saurait songer, un instant, à envahir la France, ou même une de nos provinces, par le débarquement. Mais autant nous devons peu le craindre des autres puissances autant nous devrions l'appréhender de l'Angleterre, si elle y avait un intérêt, bien entendu. Je dis, bien entendu, car dans toute expédition maritime, surtout sujette à de si grandes dépenses, il faut, avant de l'entreprendre, espérer trouver dans le mal qu'on fera à son ennemi, ou dans les avantages qu'on peut en retirer, une gloire nationale (ce qui est une augmentation de prestige) ou un intérêt matériel ou dédommagement proportionnel aux frais d'expédition.

Quel serait donc le dédommagement que l'Angleterre pourrait obtenir des grands frais d'expédition qu'elle aurait dû faire pour débarquer en Bretagne? — Serait-ce d'envahir la France, en poussant jusqu'au cœur du royaume? — Non, car dans cette circonstance, les moyens devraient être aussi immenses que les chances se présenteraient sous un aspect peu favorable, et certes, si cette velléité lui prenait un jour, ce serait bien plutôt par la Normandie ou la Flandre qu'elle commencerait ses opérations, tant pour être plus près du but, que pour ne pas donner le temps de rassembler tous nos moyens de résistance.

Cette supposition écartée, on ne pourrait donc guère voir dans le débarquement des troupes anglaises sur les côtes de Bretagne, que l'intention de détruire nos établissements maritimes; mais, malheureusement les avan-

tages que cette puissance pourrait en tirer, en cas de réussite même ne seraient pas un dédommagement, à beaucoup près, des frais d'expédition et des chances de péril qu'elle aurait à courir.

D'abord Brest renferme habituellement 5 à 6.000 hommes de troupe, y compris les marins; en y joignant ses ouvriers du port et les habitants des environs et de la ville, on pourrait avoir jusqu'à 15.000 hommes, et ce serait certes plus qu'il n'en faudrait pour défendre les approches de la place, de manière à ne pas craindre un bombardement; en outre, avec la promptitude des secours demandés par le télégraphe, et envoyés en poste, on n'aurait pas lieu de craindre un siège. Tandis que d'un autre côté, il serait difficile de tenir secret une expédition qui devrait être de plus de 40.000 hommes de troupes, et en admettant même qu'elle parvint à ses fins en détruisant l'arsenal maritime de Brest, les résultats qu'elle en obtiendrait, ne seraient même pas encore un dédommagement de ses frais d'expédition qui comprendraient l'armement d'une escadre considérable, puisqu'elle devrait tenir la nôtre en échec. L'aménagement des troupes de l'expédition, les dépenses pour le transport d'un parc de siège complet et pour l'achat de fourrage et des vivres, et cela pour détruire un arsenal qui ne pourrait pas, quoi qu'on fasse, éviter son sort de nos dernières guerres, de construire des bâtiments qui pourrissaient dans le port, ou dans la rade, ou qui ne sortaient pour ainsi dire qu'avec la certitude d'être pris immédiatement par l'ennemi, pour lui servir plus qu'à nous !

On trouvera, sans doute, cette assertion hasardée et l'amour propre national ne manquera pas de dire : « Qui nous empêchera donc de disputer, avant peu, l'empire des mers ? — Il serait sans doute à désirer qu'on ne trouvât pas de réponse à cette question, on ne peut pas cependant se dissimuler qu'il s'en présente une, dont nous allons en déduire quelques autres.

Si nous comparons notre personnel et notre matériel maritime avec ceux de l'Angleterre, nous lui comptons plus de 200 vaisseaux, et frégates en état de tenir la mer, tandis que nous en avons, à peine, 60. Elle a plus de 6.000 marins, nous en avons, au plus, 3.000, et encore quels marins, la plupart provenant d'un recrutement annuel et commençant l'exercice du métier à un âge où on mesure tous les dangers, et où on n'a plus dans les membres cette extrême flexibilité qui permet dans l'adolescence de faire les exercices de corps les plus difficiles. Je sais que si aujourd'hui qu'on parle à ce sujet par expérience, beaucoup d'officiers de marine sont de l'opinion de ce que nous venons d'émettre, beaucoup d'autres aussi pensent le contraire, mais nous demanderons à ces derniers que si ce n'est pas à l'inaptitude de nos marins que l'on doit attribuer le peu d'ensemble de notre escadre réunie à celle de l'Amiral Codrington avant la bataille de Navarin, qui doit-on alors en accuser ?

Personne n'ignore que quand ces escadres étaient réunies pour opérer simultanément, tous les matins, l'amiral anglais avait la sienne sous la main, tandis que Monsieur de Rigny passait une partie de la journée à rallier ses bâtiments, qui ne se trouvaient la nuit dans les mêmes eaux que pour s'aborder.

On assure (sans cependant agir contrairement à ses instructions) que c'est de dépit de voir cet état de chose que l'amiral français a tout mis en œuvre pour décider l'entrée des trois escadres dans Navarin, ce qui devait entraîner nécessairement un combat dans lequel il ne doutait pas de prouver que, si son escadre manœuvrait mal, du moins elle se battait bien ! — Nous pensons que cette version n'est pas exacte, car, bien qu'elle prouverait toute la noblesse de sentiments de celui qui porte aussi haut l'amour propre national, il ne paraît pas naturel qu'une question aussi grave, qui pourrait avoir de si puissants motifs pour être résolue dans le même sens, n'eût été considérée par un marin du mérite de l'amiral

que comme moyen d'obtenir la preuve d'un courage et d'un aplomb) dont personne ne devait, ni ne pouvait douter,

Quoi qu'il en soit, il reste avéré, que sous le rapport du personnel comme sous celui du matériel, notre marine est bien inférieure à celle des anglais.

Mais, dira-t-on, qu'importe notre infériorité actuelle ! dépensons des millions... Pourquoi, un jour, ne pourrions-nous pas balancer sur mer, la prépondérance de l'Angleterre ; si nous dépensons 100 millions par an, elle en dépensera 200. Elle le peut, et elle le doit ; elle le peut, car elle est plus riche que nous, elle le doit car par sa prépondérance maritime, elle est la première puissance du monde, sans elle, elle n'est rien, à peine puissance de second ordre, vulnérable sur tous les points, et bientôt conquise par la puissance maritime qui lui aurait enlevé cette prépondérance.

Nous, au contraire, nous n'avons en perspective, en prodiguant les millions pour notre marine, que de rester ce que nous sommes, les premiers après les anglais, ce qui n'est pas du reste beaucoup plus avantageux qu'un rang inférieur, quand surtout pour arriver à de tels résultats, nous aurions, sans doute, moins bien doté l'armée de terre appelée à protéger nos frontières de l'Est et du Nord, du Midi, sur lesquelles nous sommes vulnérables, et particulièrement à maintenir notre prépondérance continentale, que nous pourrions reprendre, quand nous le voudrions !

Ainsi, nous concluerons de tout ce que nous venons d'établir qu'à moins de circonstances, encore sans doute bien éloignées de nous, lorsque les escadres ne manœuvreront plus qu'au moyen de la vapeur ou de tout autre découverte semblable, nous n'avons pas à espérer que nos forces navales excitent la jalousie ou la crainte de nos voisins d'outre Manche, et que par conséquent, nous sommes conduits à en inférer qu'attendu que c'est le seul motif qui les engagerait à faire un débarquement sur les

côtes de Bretagne, ce débarquement n'entre point dans les prévisions des choses possibles et, par conclusion définitive, nous dirons que, sauf le cas de guerre civile, que nous voulons encore moins supposer que le précédent, cette province est la seule de France qui, en tout état de cause, n'a guère à craindre d'être le théâtre de la guerre.

Cependant, si par impossible, le contraire advenait, la défensive y jouerait un rôle plus favorable que partout ailleurs; on n'a pas perdu de vue ce que nous avons dit plus haut du caractère breton qui s'irrite par la difficulté, et dont l'énergie se relève par l'adversité, on se rappelle, aussi, que le pays est coupé de fossés abruptes, rocailleux et tourmentés, tout cela est autant d'éléments de succès pour la défensive; nous allons, du reste, choisir quelques positions sur le terrain.

1^{re} *Position* : Pour une armée de 30.000 hommes, sur deux lignes avec réserves, la droite appuyée à la rive gauche de l'Aulne, au pied de la hauteur de Kergalliou, à l'embouchure du ruisseau qui reçoit les eaux du versant Est de cet hauteur, et celles du versant occidental de la hauteur de Penarun, la gauche se prolongeant dans une direction Nord, Nord-Ouest, pour aller s'appuyer de nouveau à la rivière Aulne, et au bois de Quivit, le centre faisant ainsi face à Châteaulin; cette position me paraît excellente (1).

2^e *Position* : Si on y était forcé, on se retirerait sur la hauteur principale à 4.000 mètres au-dessus de Châteaulin, sur la route de Quimper, la droite sur le mamelon qui couronne cette hauteur, la gauche se prolongeant dans la direction de sa crête, cette seconde position, qui a plus de développement que la première, demanderait

(1) Pour empêcher l'ennemi de déboucher de Châteaulin vers Quimper, la position s'appuie à droite sur la boucle amont de l'Aulne — là où la route nationale quitte le bord du canal pour longer le ruisseau indiqué —, et à gauche sur la boucle aval, où est le Quivit.

50.000 hommes pour être bien défendue. Enfin, si on y était forcé, on se retirerait sur la hauteur, dite de Brieç.

3° *Position* : La droite couronnant cette hauteur, la gauche se prolongeant vers Quemeneven, qu'elle occuperait fortement pour aller s'appuyer au bois du Duc. Cette position qui demanderait 100.000 hommes pour être occupée sur deux lignes avec réserves, elle serait d'autant plus formidable que sa droite est appuyée par une série de hauteurs abruptes, et presque inaccessibles, et sa gauche par des bois qui se prolongent jusqu'à la mer, à l'exception du défilé de Locronan, qui serait fortement défendu. L'importance de ces positions les faisant sortir des limites de la carte, il n'a pas été possible d'y établir le figuré des troupes.

CHAPITRE 22. — EVENEMENTS MILITAIRES

Bertrand Duguesclin prit Carhaix en 1363, après un siège de six semaines; en 1590 cette ville fut surprise par des troupes sous les ordres du Capitaine Dulisquet, en 1592 les espagnols, sous les ordres de Mercœur, s'en emparèrent, Dulisquet s'en ressaisit deux ans après.

Quimper fut assiégé par les anglais en 1381, sans qu'ils puissent la prendre; elle ne se rendit qu'après la victoire de Montfort. Dans les troubles de la Ligue, cette ville fut tranquille jusqu'à la mort d'Henri III; elle prit le parti du Duc de Mercœur; en 1595 elle était soumise au roi.

H. BOUCHAUD-LE TENDRE.

LES PREMIERS ARCHIVISTES DU FINISTÈRE

et la formation des Archives Départementales

(1790-1851)

En modifiant les institutions politiques et les circonscriptions administratives de l'ancienne France, la Révolution française mit sur pied un nouveau régime pour la conservation de ses archives et celle des institutions supprimées. Alors qu'à Paris elle se préoccupait des archives de ses assemblées, de ses bureaux et de ses comités, elle ordonnait dans les départements de faire verser aux chefs-lieux des districts les papiers des anciennes administrations, des communautés religieuses ou corporations et des familles d'émigrés. Quand les districts furent supprimés par la constitution de l'an III, tous ces titres furent rassemblés au chef-lieu du département. La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) qui ordonna ce transfert est considérée comme la charte de création des Archives départementales.

Ce ne fut cependant qu'avec le réveil des études historiques, sous l'impulsion d'un Guizot et l'initiative d'un Duchatel, ministre de Louis-Philippe, que de 1839 à 1844, plusieurs instructions ministérielles mirent à la charge des départements les frais de conservation des archives départementales, créèrent un fonctionnaire responsable de leur garde, édictèrent certaines précautions pour la sécurité du local où elles étaient entreposées et surtout instituèrent un cadre de classement uniforme des documents de tous les départements (instruction du 21 avril 1841). Ces textes seront complétés sous la seconde République, par un décret réglementant les conditions de recru-

tement d'archivistes départementaux qualifiés (décret du 4 février 1850).

Comment le département du Finistère parvint-il de 1790 à 1850 à regrouper les archives dont il reçut la responsabilité; à qui en confia-t-il la garde et le classement; où les abrita-t-il? Comment, en un mot, se fit la transmission des sources historiques du département entre la disparition des anciens responsables au début de la Révolution et l'avènement des grands archivistes dont s'honore le Finistère, Le Men, Luzel, Bourde de la Rogerie et Waquet? Tel est le sujet de cette étude.

1. — LES ARCHIVES DES DISTRICTS

(DE 1790 A L'AN III)

Par sa proclamation en date du 20 avril 1790, le roi attribua aux nouveaux corps administratifs (départements et districts) les **papiers des anciennes administrations**. Cette dévolution se prépara sans grande difficulté dans le Finistère, mais ne fut pas le plus souvent menée à son terme. Ainsi par exemple, le 31 décembre 1790, un membre de l'administration départementale, Michel Crechquerault, se rend à Tréguier auprès du bureau de la commission intermédiaire du ci-devant diocèse et se fait remettre les rôles d'imposition des paroisses du petit Trégor, rattachées au Finistère. Ainsi, conformément aux dispositions de la loi du 9 août 1791 touchant la police de la navigation et des ports de commerce, les archives de l'Amirauté de Quimper sont en partie triées et inventoriées en l'an II par Calloch de Kerillis, ancien notaire et ancien procureur du présidial, pour être partagées entre le tribunal de commerce, le commissaire des classes, et le tribunal du district; mais en l'an III ou IV, le citoyen Piriou est chargé d'achever cette tâche. En mesidor an XI celui-ci demande qu'on le débarrasse enfin de ces archives « *qui encombrent mon cabinet et s'abîment dans le désordre où je suis forcé de les laisser vu*

l'ingratitude de mon logement ». Ainsi au début de l'an IV, les archives de la maîtrise des Eaux et Forêts de Carhaix sont inventoriées, mais au lieu d'être adressées à Quimper, elles sont déposées à la mairie de Carhaix.

La nationalisation de biens du **clergé**, mis à la disposition de la Nation depuis le 2 novembre 1789, fit affluer dans les dépôts des districts une masse considérable de registres, papiers, terriers, chartes et titres des bénéficiaires, corps, maisons et communautés (loi du 5 novembre 1790). Dès le 2 décembre 1790 les scellés sont apposés sur les archives parfaitement classées et numérotées de l'évêché, du chapitre et du séminaire de Léon à Saint-Pol. Le 28 avril suivant, des représentants des districts de Brest, Lesneven, Landerneau et Morlaix entreprennent en vertu d'un arrêté du directoire du département du 7 avril l'inventaire et le partage entre les districts des archives ainsi mis sous scellés à Saint-Pol. Ils recherchent même pour les y réintégrer les documents provisoirement absents des archives. Les anciens responsables de ces archives prêtent généralement la main à ce travail. Seul le deuxième chantre de la cathédrale se répand en « *propos vagues et parfois insolents* » dans la salle capitulaire.

Aux papiers d'origine ecclésiastiques s'ajoutèrent ceux des **émigrés**, titres de propriété, baux, déclarations, etc... que la loi du 25 novembre 1792 ordonna de déposer aux Archives des districts. Particulièrement nombreux dans le Léon, les émigrés durent abandonner à Brest, Lesneven et Morlaix une masse considérable des documents conservés aujourd'hui dans la série 1 E.

La conservation de tous ces papiers déposés dans les districts fut mise en cause par l'**abolition du régime féodal**. Le 17 juillet 1793 la Convention supprima sans indemnités toutes redevances seigneuriales et droits féodaux et ordonna le brûlement de tous titres les concernant. Certains esprits réalistes craignaient que cette opération des-

tructrice ne nuise aux intérêts de l'Etat, et souhaitent que ces documents ne soient pas anéantis.

Le 9 septembre 1793 le directoire du district de Brest s'associe au vœu du receveur des domaines à Brest et demande que la minute originale de chaque titre soit seulement bâtonnée sur les pages où il serait fait mention de droit féodal. Les terres et domaines du Châtel et de Carman acquis par le roi en 1782 sur le prince de Rohan Guéméné sont, explique le receveur, *« devenus domaine national. Composées de fiefs très étendus et de domaines corporels considérables, ces domaines consistent en fermes multipliées, terres chaudes produisant des grains de toutes espèces, en prés, taillis, bosquets, futaye, rabines, étangs, ruisseaux, terrains clos et déclos.*

« La propriété de ces différents objets comme très dispersés et mêlés dans un grand nombre de paroisses avec des terres et plusieurs autres ci-devant fiefs particuliers ne peut se soutenir qu'au moyen des inféodations fournies aux différents fiefs dans la mouvance desquels ils se trouvent.

« Ce sont les seuls actes de propriété existans dans les archives et les seuls titres qui garantissent la consistance de chaque corps de ferme.

« Ces inféodations contiennent, outre la description de ces domaines, tout ce qui étoit relatif ou cohérant aux ci-devant fiefs dominant et servant.

« Si la loi du 17 juillet est exécutée à la lettre, ces inféodations seront donc brûlées, d'où il résultera des pertes incalculables non seulement pour la Nation mais encore pour une multitude d'autres propriétaires.

« La Nation souffrira des dommages et des dépenses majeurs, parce qu'il ne lui restera aucun acte au soutien de la propriété de chaque article de ses domaines. Les baux justifieront bien du corps de ces fermes mais non du détail des terres et objets qui les composent. Il ne lui resteroit encore aucun article au soutien des pro-

priétés détachées et isolées telles que les prés, taillis, bosquets, rabines, semis et autres objets qui ne sont pas en mains de fermiers. Il ne lui resteroit aucune trace au soutien de sa propriété sur les fossés couverts de bois qui séparent ces terres de celles des autres propriétaires voisins. Il ne lui resteroit aucune preuve de l'étendue de ces menues terres tant closes que décloses ni de son droit aux eaux qui arrosent et fertilisent les prés et aux différents passages nécessaires pour la fréquentation et la culture des terres; ce qui jetteroit nécessairement l'une des plus belles propriétés nationales dans la plus horrible confusion et l'exposerait au pillage journalier de tous les malfaiteurs et voisins avides et de mauvaise foi. » (1)

La Révolution poursuivait cependant son action pour anéantir toute trace de féodalité, et le 7 messidor an II (25 juin 1794), la Convention instituait des **préposés au triage** chargés de proposer la destruction des titres féodaux. Tout en ne reconnaissant à ces nouveaux archivistes qu'un rôle scientifique et consultatif, les instructions d'application de cette loi diffusées le 24 prairial an III (12 juin 1795) leur assignaient trois objets essentiels : le tri des titres domaniaux utiles au maintien des propriétés nationales ou particulières, la conservation des chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux sciences et aux arts ou qui peuvent servir à l'instruction, et l'anéantissement de tout vestige monarchique ou féodal.

A Quimper, « les premières lois révolutionnaires relatives à l'organisation et à la police des archives échappèrent, nous dit-on, à la vigilance des procureurs généraux syndics du département comme à celle des procureurs syndics du district... Au fur et à mesure que les titres des ci-devant maisons ecclésiastiques ou des ci-devant seigneuries arrivaient au district, on les déposait dans les greniers du département ou dans un lieu appelé la poudrière. Ce fut le 18 pluviôse an III que le Conseil

(1) Arch. dép. Fin. série Q. Rachat des droits féodaux.

d'administration du district de Quimper... prit un arrêté qui mettait provisoirement en exercice pour le triage des titres les deux citoyens que le conseil d'administration avait déjà désignés au Comité des décrets conformément à la loi du 7 messidor... Les préposés provisoires au triage des titres ne trouvèrent aucune besogne préparée; ils ne purent donc marcher avec la rapidité que commandait la loi du 7 messidor. ILS AVAIENT REÇU UNE MISSION EN QUELQUE SORTE SCIENTIFIQUE. ILS ÉTAIENT LES IEUX DU COMITÉ DES ARCHIVES POUR SCRUTER ET ANALYSER TOUS LES TITRES EXISTANT DANS LES DÉPÔTS DÉJÀ FORMÉS » (1).

Le texte de l'arrêté du 18 pluviôse an III (6 février 1795) est ainsi rédigé (2) : « Vu l'arrêté du Comité du Salut public du 7 frimaire dernier qui dispose que les parchemins imprimés et écrits existants dans les dépôts nationaux seront remis à la commission des armes et poudres.

« Vu la lettre de la commission des Revenus nationaux et celle de l'administration supérieure du 16 pluviôse présent mois, relative à l'exécution de l'arrêt du comité de Salut Public et qui recommande à l'administration du district de prendre des personnes intelligentes pour ne pas confondre dans la livraison desdits parchemins ceux qui pourroient être utiles, soit aux intérêts de la République, soit à ceux des particuliers.

L'agent National entendu.

« Considérant qu'en vertu de la loi du 7 messidor dernier, l'administration a déjà désigné au Comité des décrets les citoyens qu'elle a jugé les plus propres pour l'exécution de ce décret.

« Que l'urgence exige que l'on s'occupe sur le champ du triage des titres pour remettre à la disposition de la

(1) Le Breton, archiviste, au commissaire du directoire exécutif du département, 13 ventose an IV. Arch. dép. Fin. 16 L 25.

(2) Arch. dép. Fin. 28 L 5.

commission des armes et poudres les parchemins propres au service de l'artillerie.

« Le conseil arrête que les citoyens Le Breton et Kerisouet seront mis provisoirement en activité pour faire le triage des titres qui pourroient être utiles aux intérêts de la République et des particuliers; qu'ils recevront le traitement décrété le 7 messidor dernier; qu'à cet effet expédition du présent sera adressé au Comité des décrets; arrête que les parchemins inutiles seront batonnés sur le champ par les susdits Commissaires et livrés aux agents de la Commission des armes et poudres. »

Des deux préposés au triage, seul Le Breton semble s'être mis efficacement au travail, son adjoint Le Gallie de Kerisouet se contentant d'apposer sa signature au bas des rapports.

Pierre-Jean Le Breton (1), né à Rostrenen le 8 mars 1752, était le fils d'un conseiller du roi Pierre-François Le Breton, qui fut bailli du siège royal de Quimperlé, et de Marie-Madeleine Lallieur. Il fit ses études au collège de Quimper, puis chez les Bénédictins de Tours, dans l'ordre desquels il entra en 1770. Professeur de rhétorique à Marmoutiers en 1779, de philosophie au Mans en 1780, de théologie à Compiègne en 1785, enfin de droit canon à Paris, il devint prieur de l'abbaye de Redon en 1788. Elu député suppléant du clergé de Vannes aux Etats Généraux, il remplaça en octobre 1789 l'abbé Loaisel, démissionnaire, et fut nommé le 7 février 1790 membre, puis secrétaire général du comité ecclésiastique, fonctions qu'il remplit sans interruption jusqu'au 30 septembre 1791. Il participa activement à la rédaction de la consti-

(1) Voir LEVOT, *biographie bretonne*, t. II, 1857, p. 201; KERVILER, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats Généraux...* dans *Revue Historique de l'Ouest*, 1888, pp. 284-291; KERVILER, *Cent ans de représentation bretonne*, 1^{re} série, extrait de *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, 1888, pp. 85-86; *Dictionnaire des Parlementaires français*, t. IV, 1891, p. 16.

tution civile du clergé qu'il commenta dans une longue lettre aux ecclésiastiques du Morbihan. Dès février 1790 il avait renoncé à ses vœux et au costume ecclésiastique. Après la dissolution de l'assemblée constituante, il fut nommé curé constitutionnel de Loudéac et il inaugura sa cure en donnant un bal au presbytère le jour de la Toussaint. Membre du Conseil général de la commune de Loudéac, puis président du district en septembre 1792, Pierre-Jean Le Breton devint le 8 pluviôse an II (6 février 1794) agent de la fabrication du salpêtre dans le district de Loudéac, avant d'être nommé le 18 pluviôse an III (6 février 1795) préposé au triage du district de Quimper.

A plusieurs reprises déjà Pierre-Jean Le Breton s'était intéressé à la vie quimpéroise. Lié avec Théophile Laënnec, le père du médecin, il avait à la veille de la Révolution formé avec lui le projet de confier la gestion du collège de Quimper aux bénédictins. L'un de ses frères, avocat, Jean-Jacques Le Breton de Villebranche s'y était marié à Marie-Suzanne Du Run, fille d'un magistrat du présidial, président du siège royal des traites de la ville et de l'évêché (1). En juin 1790, Jean-Jacques Le Breton était devenu officier municipal de Quimper, membre du district en juillet, puis en septembre 1790, procureur syndic du district de Quimper, fonctions qu'il conservera jusqu'à la suppression du district au début de l'an IV. L'appui fraternel explique la venue à Quimper de l'ancien prieur de l'abbaye de Redon.

Partisan du nouveau régime, le préposé au triage se souciait peu de conserver pour les historiens les titres

(1) Paroisse Saint-Sauveur de Quimper, 12 octobre 1784. Le mariage fut célébré en la chapelle du Bon-Secours de Gouesnach par le père cistercien Dominique Le Breton, en présence de Le Breton de Hambout, qui sera en l'an VI procureur syndic de l'administration cantonale d'Audierne. En l'an IV, Jean-Jacques Le Breton achètera à la Nation, par l'intermédiaire du citoyen Duriveau, le presbytère de Gouesnach.

des temps périmés. A l'occasion de l'incendie allumé à l'abbaye de Redon en février 1790, Pierre-Jean Le Breton avait réclamé à l'Assemblée Nationale l'indulgence en faveur des coupables: « *La vie d'un honnête laboureur vaut sûrement mieux que cinquante charretées de parchemins.* » Sa double expérience de bénédictin et d'agent du salpêtre lui permit le 5 floréal an III (24 mars 1795) d'adresser aux membres du Comité des Archives de la République, un long rapport qui fournit d'intéressants renseignements sur sa mentalité et son activité comme préposé au triage :

« *Citoyens,*

« *L'administration du district de Quimper désirant satisfaire aux demandes réitérées qui lui ont été faites de livrer les parchemins inutiles pour le service des ports et arsenaux prit une délibération du 18 pluviôse par laquelle elle arrête que les soussignés seroient mis provisoirement en exercice et qu'il en seroit donné de suite avis au comité des archives.*

« *Les premiers titres livrés à notre examen ont été tous les papiers provenant d'un ci-devant prieuré de filles de l'ordre de Saint Benoît nommé Loc-Maria près la ville de Quimper. L'immense fatras de parchemins que l'orgueil de plusieurs siècles avoit accumulé dans le chartrier ne nous offre pas une seule pièce digne de remarque, rien qui intéresse l'histoire, la littérature, ou les mœurs anciennes. La majeure partie de ces titres sont des chartes de fidélité, d'obéissance, et d'hommage, des aveux et déclarations fidèlement copiés les uns sur les autres. Les générations ne semblent se succéder que pour venir devant madame la Prieure avouer et confesser qu'elles possèdent ligement et prochement à devoir de foi et hommage, chambellinage, lods et ventes et rachats, suite de cours et de moulins et tous autres devoirs de l'homme vassal à son seigneur de et sous haute et puissante dame, etc., etc.*

« L'autre partie des parchemins sont de vieilles transactions et une quantité de sentences et d'arrêts obtenus à raison de son fief, par la prieure contre ses vassaux.

« A en juger par la multitude de consultations d'avocats, de lettres d'hommes d'affaires, d'écrits et mémoires de procureurs qui nous ont passés par les mains, on serait tenté de croire que le monastère de Loc-Maria a été pendant cinq cents ans habité par les prêtresses du démon de la chicane, plustot que par les épouses d'un dieu de Paix.

« Les aveux des plus anciens de cette maison ne s'élèvent pas au-dessus du commencement du 14^e siècle, encore ceux de ce temps-là qui sont parvenus jusqu'à nous sont sur de petites bandes de parchemin larges de deux ou trois doigts et longues de cinq à six pouces.

« Le titre le plus ancien que nous ayons trouvé est une transaction du commencement du 13^e entre le prieur de Loc-Maria et un nommé Aufred du Haut-Blanc (1).

« Ce titre écrit en lignes obliques sur un morceau de parchemin grand comme la main et coupé de guingois ne présente d'autre intérêt que la naïveté de la narration et la netteté des lettres minuscules employées dans la transcription de l'acte car il importe peu de savoir aujourd'hui qu'au commencement du 13^e siècle Aufred du Haut-Blanc prétendoit avoir droit de lods et ventes sur les vaisseaux qui se vendoient dans le port de Saint-Mathieu et qu'il s'est désisté de sa prétention.

« Dès la fin du 14^e siècle, dans le 15^e et 16^e, on fut moins avare de parchemin; les aveux sont rendus sur des

(1) Le plus ancien document des Archives départementales du Finistère provient du prieuré de Locmaria. Il date de 1172 et concerne une exemption accordée au prieuré par Henri II d'Angleterre, administrateur du duché. Ce titre a été publié dans le *Musée des Archives départementales*, pl. XXIV, n° 46, et dans le *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1882, pp. 331-333. Il est conservé dans la liasse 27 H 2.

rouleaux ou de grandes pancartes qui feront d'excellentes gargousses.

« Tous les titres compris dans l'article XI de la loi du 7 messidor ont été extraits avec soin et seront déposés aux archives du district, car il n'y a point encore d'archives régulières établies à Quimper, la loi du 5 novembre 1790 n'avoit point encore été exécutée, tous les titres avoient été portés à l'administration et y sont demeurés en dépôt jusqu'à ce jour. L'administration nous a donné dans son sein un local où nous travaillons au triage.

« NOTRE-DAME DE LA CITÉ, MAISON DE VILLE ET HOPITAUX DE QUIMPER.

« La ci-devant maison de ville de Quimper tenoit ses séances dans une salle située au-dessus de la chapelle ditte Notre-Dame de la Cité. Cette chapelle étoit administrée par un notable bourgeois sous le nom de gouverneur; il en étoit de même des hopitaux de Quimper; de là il est arrivé que les archives de la chapelle, des hôpitaux et celles de la municipalité ont toujours été confondues ensemble.

« Un citoyen nommé Cambry qui es-qualité d'iconographe a voyagé dans le département a requis l'ouverture du chartrier de la commune, et nous a prié de nous livrer de suite à son examen, nous avons fait transporter dans le lieu de nos séances tous les papiers contenus dans onze armoires; la douzième inscrite: COMPTES DE MESSIEURS LES TRÉSORIERES, n'a point encore été ouverte.

« Ce dépôt nous a fourni une grande quantité de parchemins propres au service de l'artillerie. Les pièces les plus remarquables sont de bien peu d'importance. Ce sont des lettres patentes accordées en 1495 par Charles roy de France aux roi et compagnons de jeu de l'arbalète de la ville de Quimper-Corentin. Nous avons aussi trouvé onze lettres en forme de mandement de François duc de Bretagne, comte de Montfort, de Richemont, d'Estam-

pes et du Vertus, qui gouvernoit à la fin du 15^e siècle; elles ont toutes le même objet, toutes sont adressées au receveur des deniers, des devoirs, du billot de Cornouaille (c'est le nom affecté à l'impôt perçu sur les boissons), pour faire sur les deniers de sa recette différents payements aux personnes dénommées dans les mandements.

« Six de ces pièces ne sont que des copies, les cinq autres sont originales; parmi celles-ci on en remarque trois, où il est dit PAR LE DUC DE SON COMMANDEMENT; elles sont signées de sa main, et contresignées par un secrétaire; les deux autres sont PAR LE DUC EN SON CONSEIL, elles ne sont signées que d'un secrétaire. Sauf votre meilleur avis ces parchemins ne sont d'aucune utilité à conserver.

« Les anciens registres qui contiennent les délibérations du corps municipal ont été scrupuleusement conservés, tout ce qui intéresse les propriétés particulières a été constamment l'objet de nos recherches et de notre plus sérieuse attention; nous avons mis les mêmes soins à recueillir tous les titres qui sont d'un intérêt direct et immédiat pour la République. Nous avons trouvé des rentes dues aux ci-devant fabriques, aux hôpitaux, aux aumôneries, quelquefois même de petits domaines corporels. Chacun de ces titres considéré isolément ne présente pas un grand intérêt, mais de leur ensemble il résultera à la fin de notre travail des rentrées que rien ne nous en paru devoir faire négliger ou rejeter, quand bien même les décrets n'en auroient pas prononcé aussi positivement la conservation.

« Nous ferons peser les liasses de parchemin que nous délivrerons pour le service de l'artillerie et nous vous en ferons passer le montant.

« Les feuilles de parchemin trop petites pour faire des gargousses nous sont demandées par le directeur de la mine de charbon de terre de Quimper, pour faire de la cole. Nous lui avons déjà délivré cent livres de papiers

pour faire des cartouches dont il se sert pour faire jouer la mine; nous y avons été autorisé par un bon de l'agent national du district.

« *Nous avons une grande quantité de papiers anéantis que nous mettrons à sa disposition si vous le trouvez bon.* »

« *Salut et Fraternité.* » (1)

Du 25 pluviôse an III (13 février 1795) jusqu'à la suppression des districts, Le Breton et son adjoint poursuivirent le tri des « *papiers provenant des chartriers des maisons religieuses, des châteaux ou manoirs des émigrés* » qui avaient été « *entassés pêle-mêle dans des barriques dans des chambres ou greniers* » de l'immeuble occupé par le district.

« *Les titres que les archivistes ont trié proviennent de l'ancienne municipalité de Quimper, des hôpitaux de la même ville, de la chapelle du Guéodet, de Loc-Maria, de Plouégat, de Prat-an-Raz, de Kerazan, du Calvaire, de l'Hôpital et de la chapellenie de Pont-l'Abbé, des diverses églises et chapelles, de la ci-devant baronnie du Pont, de Logan, de Gouandour, de la retraite de Quimper, du séminaire de Quimper, de la cathédrale de Quimper.*

« *Il reste une grande quantité de titres épars à rassembler et à trier. Les archivistes sont saisis des clefs de six armoires pleines de titres, qu'ils ne connaissent point encore, sans parler de ce qui doit exister dans le lieu dit La Poudrière; ils sont aussi dépositaires de la clef des archives du Stang en Fouesnant.*

« *Il est urgent de désigner un local convenable où l'on pourra classer les titres dont la loi comme l'intérêt général et particulier réclament la conservation. D'après ces renseignements, c'est aux administrateurs qu'il appartient d'ordonner dans leur sagesse tout ce qu'ils croiront le plus convenable pour pourvoir aux besoins actuels,*

(1) Ach. dép. Fin. 16 L 25.

et réparer autant que possible le mal qui résulte aujourd'hui de ce que les choses n'ont point été faites dans leur temps ! » (1)

2. — LES ARCHIVES DU DEPARTEMENT (AN III-1815)

La suppression des districts décidée par la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) apporta de nouvelles perturbations dans la conservation des archives.

Les archives de l'administration centrale du département avaient déjà subi des avatars. Après la mise en accusation des administrateurs du département et la formation à Landerneau (conformément au décret du 19 juillet 1793) d'une commission administrative, on avait transféré les papiers de l'administration départementale sur les bords de l'Elorn. Le 27 floréal an II (16 mai 1794), la commission administrative du département désigne Hervé de Silguy, administrateur du district de Quimper, et Pierre-Yves Lharidon, notaire, *« pour la translation à Landerneau des papiers du département »*. Du 8 au 17 prairial an II (27 mai au 5 juin 1794) sont successivement répertoriés et mis en ballots dans l'ancienne maison des hospitalières de Sainte-Catherine servant à l'administration départementale, les papiers du procureur général, les papiers du quatrième comité des domaines nationaux et séquestres, du secrétariat général (2), du bureau de la guerre, de la marine et du génie, du bureau des impositions. *« Comme il ne se présentait pas de rouliers, qu'une charrette de réquisition coûterait fort cher pour Landerneau »*, les deux commissaires arrêtent de *« faire charger à la messagerie pour l'administration, et*

(1) Le Breton, archiviste, au commissaire du directoire exécutif du département, 18 ventôse an IV. Arch. dép. Fin. 16 L 25.

(2) *« Avec le guidon donné aux fédérés du 10 août, par les citoyens de Paris de la section du Finistère, et une ceinture pour le porter. »*

pour partir au premier voyage, les ballots de papiers faits au nombre de treize, avec un quatorzième ballot » d'instruments de bureau. « Le transport s'en effectua sans aucune précaution » affirma en 1817 le conseiller de préfecture, secrétaire général du Finistère, qui ajoute: « Leur retour à Quimper, lorsque le chef-lieu du département y fut rétabli en l'an III s'effectua avec aussi peu de soins. »

... Et dans les greniers du département ouverts à Pierre-Jean Le Breton, s'entassèrent « d'immenses tas de papiers » où lui et son adjoint « dénichèrent les titres qui serviront de premiers éléments aux Archives du Finistère » (1).

La loi du 21 fructidor an III (7 septembre 1795) ordonnait de déposer au chef-lieu du département les **archives des districts supprimés**. Ce fut une opération difficile. Le 1^{er} thermidor an III les administrateurs du district de Lesneven écrivent à ceux du département :

« La suppression prochaine des districts nous avertit de vous remettre tous les papiers de l'administration qui nous a été confiée. Nous avons trouvé dans l'état de confusion le plus alarmant ceux qui ont été transportés de diverses archives d'émigrés, condamnés ou déportés et reclus, détenus de nos prédécesseurs dans le local que nous occupons. Nous n'avons pas pu les recevoir par inventaire, la plupart ayant disparu sans nous prévenir... Cette excuse est valable puisqu'elle est fondée sur la notoriété publique. »

A Quimper, les archives du district, inventoriées le 28 frimaire an IV (19 décembre 1795), sont aussitôt prises en charge par le département, qui occupait le même immeuble que le district. Le plus souvent, les archives des districts sont confiées aux municipalités de canton des anciens sièges de district. De Morlaix, l'administra-

(1) Pierre-Jean Le Breton, archiviste, au commissaire du directoire exécutif du département, 13 ventôse an IV, Arch. dép. Fin., 16 L 25.

tion municipale écrit le 14 frimaire an IV (5 décembre 1795) à l'administration centrale du département:

« Nous vous faisons enfin l'envoi des papiers dépendants des anciens bureaux de l'administration supprimée du ci-devant district que vous nous avez plusieurs fois demandés. Ce qui a causé en partie le retard de cet envoi c'est la difficulté que nous avons éprouvée à trouver une voiture qui voulût se charger pour Quimper, à un prix modéré, des sept ballots qui renferment ces papiers, premièrement parce qu'il n'y a que demi-charge, ensuite parce qu'ils ne trouvent pas à Quimper dans une charge en retour l'indemnité dont ils sont assurés lorsqu'ils vont à Brest ou ailleurs.

« Le Tous, voiturier qui transporte ces papiers, nous a demandé douze francs du cent pesant. Nous n'avons pu obtenir de rabais; il nous a allégué qu'il ne pourroit se tirer indemne, les frais de route étant considérables. Vous voudrez donc bien les payer sur ce taux en numéraire métallique. Il fera peser à l'arrivée. Nous faisons escorter la voiture par deux gendarmes, vu que l'objet est de conséquence.

« Il reste encore dans la maison qui fut occupée par le ci-devant district au commencement de son établissement un dépôt de papiers intitulés archives, fondations, etc. Ces papiers remplissent une chambre. Nous vous en avons parlé dans notre lettre du 26 thermidor, parce que le citoyen qui doit occuper cette maison le 8 vendémiaire prochain demande que cette chambre soit vidée. La clef est entre les mains du citoyen Homon, neveu, que vous avez employé comme commissaire à l'inventaire des effets qui existoient dans les magasins et dépôts du ci-devant district de Morlaix; vous pouvez lui écrire touchant le déplacement de ces archives.

« Nous attendons votre réponse relativement aux dépôts volumineux de papiers existants dans les appartements tenus par le ci-devant greffier du tribunal de district supprimé. »

Parmi les archives envoyées par Morlaix, 119 sacs sont « *déposés au grenier des archives du département* » ; ils renferment des titres de Lesquiffiou, de divers émigrés, de l'évêché et du collège de Léon et des différents établissements ecclésiastiques.

De Brest les archives partent en trois malles, quatre caisses, une grande caisse, un coffre considérable et quatre sacs de toile.

A Quimperlé, le département réclame en frimaire an VII à la municipalité les registres de délibérations de l'ancien district. Mais il faudra attendre 1810 pour que les « *titres, papiers et chartes de diverses maisons religieuses, ainsi que les titres des émigrés, déposés dans le local de l'ancien district* », soient « *par ordre de l'administration de l'Enregistrement, déposés aux archives de la Préfecture* ».

A Carhaix, l'inventaire plus ou moins exact des papiers des différents bureaux et comités est dressé en frimaire-nivôse an IV mais les papiers sont déposés à la municipalité en pluviôse an V et vendémiaire an VI.

A Pont-Croix, enfin, malgré l'inventaire dressé en messidor an IV pour l'envoi des papiers à Quimper, les Archives du district ne parviennent au chef-lieu du département, à la demande du vérificateur des domaines nationaux, qu'à la fin de l'an VIII, avec les titres des fabriques jusqu'alors conservés dans les sacristies et les papiers du greffe de l'ancienne juridiction.

Aux archives départementales s'entassent en prairial an IV les archives de l'hôpital Sainte-Catherine, en vendémiaire an VIII les titres de fabriques adressés par les administrations cantonales de Brasparts, Ploudalmézeau, Saint-Ségal, Plozévet... Les archives des Sociétés populaires supprimées par la loi du 6 fructidor an III (23 août 1795) et déposées alors dans les maisons communes ne rejoindront Quimper que beaucoup plus tard, la plupart au xx^e siècle, de même que nombre de registres et de

liasses oubliés ici ou là, tels les registres d'inventaire de l'évêché de Léon, réintégrés aux archives départementales en 1967 seulement. Un crédit de 2.600 Fr. avait pourtant été octroyé en l'an VI par le ministère des Finances pour le transfert des archives des districts à Quimper. Le 21 nivôse an VII (10 janvier 1799), l'archiviste en perçoit 2.227,50 Fr. (1).

La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) avait suspendu l'exécution de celle du 7 messidor an II relative au triage des titres et ordonné de rassembler au chef-lieu de chaque département tous les titres et papiers dépendants des dépôts appartenant à la République.

Dès le 16 frimaire an IV (2 décembre 1795), **Pierre-Jean Le Breton** et son adjoint Le Gallic s'inquiétaient de leur sort. « *Il reste encore beaucoup à faire, mais comme les archivistes ont été nommés par une autorité qui n'existe plus, ils prient l'administration du département de leur faire connaître son intention relativement à la continuation ou à la cessation de leurs opérations.* » (2)

Aucune instruction ne vint, l'opération cessa, et le 29 pluviose-1^{er} germinal an IV (18 février-21 mars 1796), Pierre-Jean Le Breton est nommé conservateur des hypothèques de Quimper et Pont-Croix (3). Le 13 nivôse-3 ventôse an VII (2 janvier-27 février 1799), il sera remplacé à ce poste par l'ancien commissaire du pouvoir

(1) Arch. dép. Fin., 5 L 9, p. 220.

(2) Arch. dép. Fin. 16 L 25.

(3) Date de nomination et d'enregistrement de l'arrêté par l'administration du Finistère. Du 8 ventôse-5 germinal an IV (28 février-25 mars 1796) au 29 germinal an V (18 avril 1797), il assurera l'intérim de la conservation des hypothèques de Quimperlé, Arch. dép. Fin. 7 L 81. Le régime des hypothèques est alors régi par les lois du 26 mars 1791 et du 9 messidor an III (27 juin 1795). Après la suppression des districts, la loi du 21 nivôse an IV (11 janvier 1796) et la circulaire d'application du 5 pluviose (26 janvier) avaient modifié les conditions de nomination des conservateurs.



DOM LEBRETON

(Collection Dejabin)

exécutif près l'administration centrale du département, Le Goazre du Kervélégant (1). L'année suivante en fructidor an VIII, l'ancien bénédictin et préposé au triage obtient, par l'intermédiaire de ses anciens amis, le poste de conservateur de la bibliothèque de la cour de cassation à Paris, dont il publia le catalogue en 1819. Notable et électeur de la Seine, membre non résidant de l'Académie celtique, puis de la Société des Antiquaires de France, qui succéda à cette Académie, Pierre-Jean Le Breton mourut à Paris le 21 avril 1829. Les portraits de celui qui peut être considéré comme le premier archiviste du Finistère révèlent un homme maladif, la figure émaciée, les yeux en saillie dans une arcade cavernueuse (2).

Le 2 frimaire an V (22 novembre 1796) l'administration centrale du département est saisie des dispositions de la loi du 5 brumaire an V (27 octobre 1796). Pour centraliser les archives au chef-lieu et surtout y effectuer des recherches, elle se rendait parfaitement compte qu'il lui fallait un archiviste. En réponse à une demande relative au contrôle de la liste des émigrés, elle écrit le 16 ventôse an V (6 mars 1797) au ministre de la police générale : « *Il est impossible d'exécuter ce que vous me demandez... Les anciennes archives de l'administration centrale sont surchargées. Les papiers qui nous ont été envoyés des districts sans classification sont pêle-mêle et demandent plus d'un archiviste.* » (3).

Des candidats se proposent pour remplir les fonctions d'**archiviste départemental** et gérer ce nouveau dépôt. L'ancien secrétaire général de la commission administra-

(1) Arch. dép. Fin., 7 L 81 et Série Q hypothèques Quimper, transcription, 1^{er} registre : La loi du 21 ventôse an VII (11 mars 1799) réunit les conservations des hypothèques à la régie de l'Enregistrement.

(2) Le portrait publié dans notre notice est extrait de Kerviler, *Cent ans de représentation bretonne*.

(3) Arch. dép. Fin. 7 L 40.

tive du département à Landerneau, Goez, écrit le 26 floréal an VI (15 mai 1798) : « *Je suis forcé de vous avouer que je ne suis point exercé à déchiffrer les écritures gothiques du Moyen âge... mais veuillez bien considérer, citoyen administrateur, que j'ai trois enfants, un très mince patrimoine, une place plus onéreuse que lucrative...* » De Quimper, le citoyen Le Diouron (1) écrit à trois reprises (2) pour demander la place d'archiviste; le 1^{er} prairial (20 mai 1798) il précise :

« *Vous avez besoin d'un homme qui mette de l'ordre dans les archives de votre administration; vous désirez un citoyen qui s'applique avec zèle à l'arrangement nécessaire qu'exige le grand nombre de registres, de titres et de pièces isolées que renferment vos archives; vous vous attendez à ce qu'un commis puisse vous présenter l'original ou la copie de la pièce que vous demanderez pour garant ou pour preuve de telle ou telle possession, de telle ou telle affaire administrative ou civile. Citoyens, je me propose à vous pour faire ce travail soit seul, soit accompagné d'autres citoyens, comme vous le jugerez à propos d'après l'étendue du travail. On peut dans ce travail suivre un plan donné, ou après une visite générale des objets à classer, se former un plan qui tienne toujours pour base de son ordre la chronologie qui fait son point central d'unité et qui ait pour accompagnement les différentes mutations causées par la Révolution et la variété des localités. La chronologie et le mode alphabétique peuvent être deux moyens de faire un beau tout des pièces éparses dans vos archives. Vous n'avez pas besoin, citoyens, qu'on vous propose un plan; le vôtre est formé. Ce peu de mots tend uniquement à vous donner connaissance de l'idée que j'ai de l'ordre que l'on peut mettre dans une bibliothèque, dans des archives*

(1) Sans doute ancien vicaire de Saint-Jean-Trolimon, abbécataire et ancien instituteur à Combrit.

(2) 1^{er} floréal (20 avril), 1^{er} prairial (20 mai), 10 prairial (29 mai), Arch. dép. Fin. 7 L 107.

composés de titres et de registres. J'ai vû les plus belles bibliothèques de la cy-devant Bretagne; j'y ai vû le bel ordre classique des différents ouvrages sur la même matière, distribué par colonnes des différentes matières qu'ils renfermoient et indiqué à l'œil des lecteurs par des notes et des catalogues chronologiques et alphabétiques qui les mettoient de suite à même de se satisfaire sur les morceaux choisis qu'ils désiroient. Je ne me croirais donc pas tout à fait nouveau si j'entrois dans vos archives. Le zèle pour le bien public, le plaisir de vous être utile, mon propre intérêt me faciliteroient encore ce que le travail peut avoir de pénible. »

Le 14 prairial an VI (22 juin 1798), l'administration centrale du département nomme enfin un archiviste départemental (1) :

« Vu l'immensité des pièces et registres déposés à l'administration par les anciens districts et les différents cantons de son arrondissement,

« L'administration centrale considérant qu'il est instant de prendre les mesures nécessaires pour établir dans ses archives un ordre qui puisse assurer aux familles et au service public la sûreté des pièces précieuses dont ils pourroient avoir besoin,

« Considérant que le moyen le plus efficace pour parvenir à y assurer cet ordre seroit de confier ce dépôt précieux aux soins d'un homme probe, intelligent et habitué aux affaires administratives,

« Le commissaire du directoire exécutif entendu:

« Arrête de nommer et nomme archiviste de l'administration centrale, aux appointements de (blanc)

« Le Citoyen Le Breton, employé aux affaires administratives depuis le mois de septembre 1790.

« Il lui sera donné tous les moyens propres à former l'établissement nécessaire à ses opérations. »

(1) Arch. dép. Fin. 100 J 309.

Qui est ce citoyen Le Breton, archiviste du Finistère. Il ne peut s'agir de Pierre-Jean le bénédictin, conservateur des hypothèques, auquel ne peut s'appliquer l'expression « *habitué aux affaires administratives* ». Le nouvel archiviste n'a pas fait de demande écrite de candidature (1). Bien qu'il exercât effectivement ses fonctions pendant plusieurs années (son nom apparaît dans de nombreux documents) il n'a laissé aucun texte de sa main. Ses seules signatures qui subsistent sont celles qu'il a apposées sur ses états de traitement en l'an VII comme employé de 1^{re} classe, à coté de celles de Ambroise du Haffond, ancien administrateur du district et chef du bureau des Finances à l'administration centrale du département, et Polluche, futur secrétaire général de la préfecture. Parce que l'archiviste Le Breton a certifié avoir touché son traitement qui s'élevait à 375 Fr. par trimestre (2) il est possible de connaître celui qui fut légalement le premier archiviste du département.

Jean-Baptiste-Laurent Le Breton est né à Brest, paroisse Saint-Sauveur, le 29 juillet 1750, de Jean Le Breton, négociant, à Brest, administrateur de l'hôpital de la ville, originaire de Pordic, et de Marie-Guillemette de Pierre. Le 1^{er} février 1773 il est reçu docteur médecin de l'Université de Montpellier (3). Il s'installe à Quimper pour y exercer la médecine et le 27 avril 1779, en présence de la bourgeoisie et des industriels de Quimper, il épouse, en l'église Saint-Mathieu, Scholastique Sévère, fille d'un négociant quimpérois et sœur de médecin; il entretient des relations amicales ou familiales avec des hommes de loi. En dix ans sa femme lui donne 6 garçons et 2 filles. Conscientieux et apprécié, il se voit chargé en 1790 des fonctions de médecin des épidémies du département et prend ainsi la responsabilité administrative d'un service

(1) Voir Arch. dép. Fin. 7 L 107.

(2) Arch. dép. Fin. 11 L 24.

(3) Arch. dép. Fin. B 1679.

de santé. De 1791 à l'an IV, Jean-Baptiste Le Breton réside à Pont-Croix, où il exerce les fonctions de receveur du district. Il acquiert plusieurs biens nationaux dont l'important manoir de Kerven, en Plonéis (1). Elu officier municipal de Quimper le 7 germinal an V (27 mars 1757), il est porté le 3 floréal suivant (22 avril) à la présidence de l'administration municipale du canton de Quimper (2). Mais par la suite de la démission de Cambry de l'administration du département, celle-ci choisit le 24 fructidor an V (10 septembre 1797), le citoyen Jean-Baptiste-Laurent Le Breton pour le remplacer. Le nouvel administrateur est chargé de la 2^e division, c'est-à-dire des secours et bienfaisance, pensions ecclésiastiques et des déportés des colonies, hospices, gardes champêtres, primes pour la destruction des loups (3).

Le 15 floréal an VI (4 mai 1798), il cesse des fonctions que les élections n'ont pas confirmées.

Jean-Baptiste-Laurent Le Breton est disponible, et selon les mœurs de l'époque, l'élu redevient fonctionnaire salarié. Son court séjour à l'administration centrale du département lui avait permis d'arrondir son bien en acquérant de la Nation des terres et exploitations situées en Plouguerneau, Plouénan, Plounéour-Lanvern, Plounéventer et Guiclan (4). Le 27 thermidor an VII (13 septembre 1799), il achètera pour 8.000 Fr. une belle maison à Quimper, rue de la Vieille-Cohue (5).

(1) Acquisition du 10 brumaire an II devant le district de Pont-Croix, pour 15.700 livres.

(2) Il y succéda à Crechquerault, l'ancien administrateur du département qui était allé en 1790 à Tréguier chercher les archives du petit Trégor.

(3) Arch. dép. Fin. 5 L 8.

(4) Acquisition enregistrée le 16 frimaire (6 décembre 1797), 26 germinal (13 avril 1798), 26 floréal (13 mai 1798), 18 prairial (6 juin 1798) et 4^e jour complémentaire an VI 20 septembre 1798), Arch. dép. Fin., série Q.

(5) Achat aux héritiers de Kersalaun d'une maison, remise et écuries; contrat passé devant M^e Le Bour, notaire à Quimper. Il habitait alors au n^o 1, place de la République, maison qu'il avait achetée le 21 juillet 1793.

Son érudition de médecin lettré le fait désigner le 2 prairial pour participer au jury chargé de recruter un professeur des langues anciennes par l'Ecole Centrale du Finistère. Sa probité, son intelligence, ses connaissances administratives sont reconnues par l'administration du département qui le choisit le 14 prairial an VI (22 juin 1798) pour diriger les Archives départementales (1).

Jusqu'à quelle époque notre premier archiviste resta-t-il en fonction ? Il semble qu'à partir de l'établissement des préfetures, le « *département cesse d'entretenir à la tête de l'établissement un agent spécial* ». En effet, d'après la loi du 8 pluviôse an VIII (17 février 1800) le secrétaire général de la préfecture a la responsabilité des archives. Le 17 messidor an VIII (6 juillet 1800), Jean-Baptiste-Laurent Le Breton reçoit encore du courrier comme archiviste du département du Finistère; mais en pluviôse an X et en prairial an XII, le citoyen **Coïc** est archiviste ou garde des archives de la préfecture. L'annuaire du département pour l'an XII mentionne d'ailleurs Coïc comme chef de la division des archives de la préfecture avec Cren comme commis. En brumaire an XII, Coïc, archiviste de la préfecture assure (conformément à la loi du 20 ventôse an XI (11 mars 1803) la restitution aux tribunaux civils de 1^{re} instance des registres d'Etat civil autrefois versés aux Archives départementales. Toujours est-il qu'au moins jusqu'au 16 fructidor an XII (3 septembre 1804) les attributions du responsable du bureau des archives semblent davantage être la remise des documents aux acquéreurs de biens nationaux ou aux nouvelles administrations, que la conservation et le classement des archives du dépôt. C'est ainsi qu'en prairial an VII à la demande de Fran-

(1) Le 1^{er} germinal an VI (21 mars 1798) un citoyen Le Breton, commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration du canton d'Audierne, est révoqué et remplacé par l'érudit représentant du peuple Guezno. Il s'agit de Le Breton de Hambout, apparenté à Pierre-Jean Le Breton. Le patronyme Le Breton est fréquemment porté dans le Finistère.

çois de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, sont expédiés à la Bibliothèque Nationale à Paris, les « **cartulaires ecclésiastiques** » qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République.

« *Il faut, écrit le 21 frimaire an VII (11 décembre 1798) le ministre à l'administration du département, qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain.* »

L'archiviste Le Breton et le bibliothécaire de l'Ecole Centrale du Finistère, J. Hurault, ancien prêtre assermenté, s'empressent de donner satisfaction au gouvernement à qui sont adressés les documents suivants :

« PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE :

1. — *Défense au chapitre de Quimper d'élire un évêque par Alexandre VI.*
2. — *Copie des arrêts entre les évêques, le chapitre et le Parlement de Rennes, 1637.*
3. — *Séance des Etats de Bretagne de 1057.*
4. — *Contestation entre l'Evêque de Dol et les autres de la Province pour la présidence des Etats.*
5. — *Bulle du Pape Martin V pour lever un interdit à raison d'une citadelle bâtie à Quimper, 1431.*
6. — *Subvention pour la guerre contre les Turcs, 1500.*
7. — *Lettres patentes du duc Jean de Monfort pour les privilèges du Clergé et de la ville de Quimper, 1364.*
8. — *Sauve-garde du Duc pour les Sept Curés, 1420.*
9. — *Levée du droit d'impôt et de billot disputés entre le chapitre et la ville de Quimper, 1494.*
10. — *Actes de fondations de deux chapellenies, accord entre le chapitre et la ville de Quimper.*

11. — *Délibération de l'évêque, du chapitre et des nobles de Quimper pour rendre la ville à Jean de Monfort, 1364.*
 12. — *Autre délibération de l'évêque de Quimper, du chapitre et des bourgeois sur le même objet.*
 13. — *Appointé entre le chapitre et les nobles bourgeois de Quimper sur la maison des lépreux, la cloche commune, etc..., 1479.*
 14. — *Plouyé et Plussulien tombés en annates, Quimper menacé de la peste, 1533.*
 15. — *Contribution du clergé de Cornouaille à la Reine Anne, 1512.*
 16. — *Election de l'évêque Gacien de Monceau, 1408.*
 17. — *Opposition des bourgeois au chapitre; défense de toucher les deniers provenant des billots, 1494.*
- « PROVENANT DES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT :
18. — *Lanpoëlan cédé aux religieux de l'Isle Tristan, 1254.*
 19. — *Bail à rente de la maison verte dans l'Isle Tatuarne, 1236.*
 20. — *Cession de l'Isle Tristan à Guy, clerc de l'évêque du Mans, 1252.*
 21. — *Abandon fait de cette isle à Godefroi, évêque du Mans, 1248.*
 22. — *Donation de Robert, évêque de Quimper aux moines de l'Isle Tristan, 1118.*
 23. — *Cession de Lanpoëlan au prieur de l'Isle Tristan par Bernard, évêque de Quimper, 1254.*
 24. — *Donation de Lanpoëlan au prieur de l'Isle Tristan par Bernard, évêque de Quimper 1162.*
 25. — *Sognan nommé arbitre d'une contestation entre Guy et Godefroi, 1254.*
 26. — *Yves Tulguat et Frérec cèdent aux moines les 2/3 des dîmes.*

27. — *Guy reconnaît tenir l'Isle Tristan des Moines de Noirmoutier.*
28. — *Donation de Robert, évêque de Quimper, 1118.*
29. — *Donation aux moines de la maison nommée Hamott par le dit Robert.*
30. — *Accord entre Guy, procureur des moines et Guillaume, prêtre de Pouldrégat au sujet de la dime.*
31. — *Plougoulm tombé en annatte, 1482.*
32. — *Lettre de François 1^{er} qui confirme au chapitre le droit d'annatte, 1525.*
34. — *Cartulaire du chapitre de Quimper, 1048.*
35. — *Second cartulaire du même chapitre, 1220.*
36. — *Autre cartulaire sur lequel le précédent a été rédigé.*

Parmi ces 35 documents, les plus importants sont les trois cartulaires de l'église de Quimper (1). Les autres documents intéressent la ville de Quimper aux xiv^e et xv^e siècles (2), l'évêque et le chapitre de Quimper aux xvi^e et xvii^e siècles (3), l'histoire de l'Isle Tristan près de Douarnenez aux xii^e et xiii^e siècles (4), et l'histoire générale de la Bretagne (5).

Sous la Monarchie de Juillet ces « *cartulaires* » seront revendiqués sans succès par le département du Finistère.

L'archiviste Jean-Baptiste-Laurent Le Breton devenu « propriétaire » se retirera à Quimper dans sa maison de la rue Vieille-Cohue où il mourra le 30 décembre 1830. Son successeur et ami, Pierre-Marie Legrand, signera son acte de décès.

(1) Les numéros 34, 35 et 36.

(2) Les numéros 11, 12, 7, 8, 13, 9, 17 et 5.

(3) Les numéros 1, 16, 32, 14, 15 et 2.

(4) Les numéros 22, 28, 29, 19, 21, 25, 27, 30, 26, 23, 24, 18 et 20.

(5) Les numéros 3, 4, 6 et 31. Classement établi par Aymar de Blois dans sa lettre du 6 mai 1844 au préfet.

En l'an X les archives rassemblées à Quimper reçoivent enfin un abri dans les combles d'un bâtiment national, l'ancien couvent des Ursulines, utilisé comme tribunal (aujourd'hui caserne La Tour d'Auvergne). Le 12 prairial an X (1^{er} juin 1802) sont réceptionnés les travaux d'aménagement du local par le menuisier Meingam pour l'établissement des archives de la Préfecture et du greffe civil.

Sous l'Empire, l'administration semble peu préoccupée des Archives. La loi de l'abonnement du 1^{er} vendémiaire an XIV (23 septembre 1806) avait alloué au préfet une somme forfaitaire pour l'entretien de ses bureaux; l'on comprend que les archives soient délaissées. Cependant le 8 juillet 1807 se déroule à Quimper un grand mariage mondain. Le fils d'un ancien et futur maire de Quimper qui avait trié les archives de l'Amirauté, Aimé-Désiré **Calloch de Kerillis** épouse la fille du Préfet, Marie-Josèphe de Miollis. Le jeune marié à peine majeur reçoit en cadeau de noce de son beau-père le poste d'archiviste du Finistère qu'il exercera effectivement d'avril 1809 à décembre 1810 (1).

En 1812, à la demande du gouvernement, le préfet interroge ses sous-préfets et les présidents des tribunaux sur les **dépôts d'archives** existant dans leurs circonscriptions. Dans sa réponse du 22 décembre 1812, le sous-préfet de Brest fournit d'intéressantes précisions sur les archives de Landerneau :

« Le Maire de Landerneau m'a annoncé qu'il n'avait que des réponses négatives à faire à toutes les questions contenues dans ma circulaire du 26 octobre dernier, que tous les papiers et registres des établissements religieux

(1) Aimé-Désiré Calloch de Kerillis mourut à 37 ans le 5 décembre 1823 à Clohars-Fouesnant. Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien mousquetaire du roi, il exerçait alors les fonctions de maire de Clohars-Fouesnant. Il avait eu le malheur de perdre à Quimper le 30 septembre 1814 son fils Félix-Armand Gabriel, âgé de 5 ans 1/2.

qui existoient à Landerneau et dans les environs au commencement de la révolution furent déposés au district, d'où, sans doute, ils ont été envoyés à l'administration centrale du département

« Ce magistrat avait chez lui les petites archives de la principauté du Léon; il les déposa à la mairie au nombre de 97 mille et tant de pièces; une partie a été employée à faire des cartouches, l'autre a été abandonnée aux gardes de la mairie d'alors qui l'ont vendu aux épiciers; les papiers des Greffes de Landivisiau et du Faou furent apportés en 1791 au Greffe du district de Landerneau où ceux de la principauté de Léon avoient été réunis, et tous ces papiers ensemble, registres, etc., parmi lesquels il y en avoit dont la date remontait à plusieurs siècles ont occupé pendant long-tems plusieurs chambres chez des particuliers de Landerneau. Mais enfin, le Greffier du tribunal de Brest les a fait transporter chez lui il y a 5 à 6 ans.

« Quant aux titres de la ville ils occupent une armoire à la mairie; mais il n'y en a aucun d'important.

« Il y a dans le grenier de la maison commune (mairie) un vieux coffre rempli d'aveux en parchemin et quelques vieux bouquins dépareillés, qui proviennent de chez les récollets. Ce qu'il y avoit de bon a été enlevé; le bibliothécaire de Quimper y a pris d'ailleurs ce qu'il y a trouvé à son gré. »

Quant au sous-préfet de Morlaix, il se contente de transmettre la lettre que lui a adressé le 11 février 1813 le maire de Morlaix :

« J'ignore parfaitement en quoi peuvent consister, même d'une manière approximative les archives de la ville et les papiers qui y sont déposés... Ces archives et ces papiers ne peuvent être d'aucune utilité pour l'histoire ni pour l'administration... Je n'ai pas eu le temps de m'en occuper personnellement, ni les moyens pécuniaires d'y affecter un commis pour leur mise en ordre...

Les papiers sont entassés dans des mansardes, sans aucun ordre; ceux provenant du greffe du ci-devant tribunal consulaire de Morlaix, jetés pêle-mêle, sans inventaire, sans ordre, sans aucune précaution, sont tous rongés par les souris et les vers... Il y aurait nécessité d'y attacher exclusivement un employé réunissant les capacités que doit avoir un archiviste. Mais Morlaix ni les environs n'offrent de sujet dans ce genre. »

Autant dire que le maire de Morlaix ne veut pas s'occuper des archives. Le président du tribunal de Brest fournit par note le 15 janvier 1813 de précieux renseignements sur les fonds des différentes juridictions d'ancien régime conservés au greffe et sur la nature des documents publics demeurés entre les mains des particuliers.

3. — PIERRE-MARIE LEGRAND, ARCHIVISTE

(1816-1845)

Au début de la Restauration, Louis XVIII, soucieux « d'alléger par tous les moyens, le fardeau qui pèse sur ses peuples » décide par l'ordonnance du 9 avril 1817 de supprimer les secrétaires généraux de préfecture. Le doyen des conseillers de préfecture est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire général et se voit chargé de veiller à la bonne tenue des archives. Le Ministre de l'Intérieur s'étend dans sa circulaire du 28 avril 1817 sur cette « *partie importante de l'administration publique* ». Il demande qu'à partir du 1^{er} mai prochain « *soit affecté à ce service essentiel, sur le prix de l'abonnement du préfet, la somme nécessaire pour salarier convenablement un commis aux archives qui par sa moralité méritera qu'un dépôt de ce genre lui soit confié. Ce commis devra être versé dans la connaissance des chartes, titres et papiers de l'administration, et sera chargé (avec un ou deux employés) sous l'autorité du préfet et la direction et surveillance du Conseiller de préfecture secrétaire général, de l'enregistrement, du clas-*

sement et de la communication des actes déposés aux Archives ».

Déjà le 9 juin 1816 le Conseil Général avait voté l'établissement d'une bibliothèque publique départementale souhaitée depuis de nombreuses années à Quimper et avait décidé de l'installer dans le bâtiment des Archives, « *moyennant une cloison de séparation* »; le 20 juin (1), le préfet signait l'arrêté de création de cet établissement et peu après se préoccupait de recruter un archiviste-bibliothécaire. Dans l'arrondissement de Morlaix il n'existait toujours aucun sujet capable. A Brest, le sous-préfet, en réponse à la demande préfectorale du 27 août 1816, propose la candidature d'un ancien avoué et ancien juge du tribunal des douanes, « *le sieur Dauvin, auteur d'un mémoire très intéressant sur la ville de Brest, en ce moment sous presse* » (2). Le 23 septembre 1816 (3), le préfet nomme bibliothécaire du département, aux appointements de 1.000 Fr. par an, un ancien administrateur des arsenaux de la marine, Pierre-Marie Legrand, qui exercera les fonctions d'archiviste-bibliothécaire jusqu'à sa mort en 1845.

Né à Paris, paroisse de la Madeleine, le 23 janvier 1771, de Pierre-Marie Legrand et de Jeanne Regnaux, Pierre-Marie-Jean-Baptiste **Legrand** (que sa famille appellera Legrand de Champigny) était entré aux environs de 1795 dans l'administration de la marine dont il avait parcouru la carrière, nous avoue-t-il « *avec honneur et probité* ». « *Assujetti à suivre les chances des armées* »

(1) Arrêtés du préfet. Arch. dép. Fin. Série M, registre n° 33.

(2) Voir *statistique et topographie de Brest et de son arrondissement*, par Dauvin, 1810, 2 cahiers, Arch. dép. Fin. 100 J 775. L'ouvrage a été publié à Brest en octobre 1816 sous le titre « *Essais topographiques, statistiques et historiques sur la ville, le château et la rade de Brest* », 160 p.

(3) Arch. dép. Fin. Série Q, table des successions; et série E, état civil. La source principale de ce chapitre est constituée par la correspondance reçue par P.-M. Legrand de son frère et ses fils, Arch. dép. Fin. 5 J 3.

il servit à Dunkerque, à Anvers et dans divers ports étrangers avant d'être nommé à Brest. Sa femme, Marie-Antoinette-Catherine-Constance Burgot, lui donna quatre fils, dont l'aîné servait dans la marine depuis 1814 et le dernier venait de naître en 1816.

En quittant l'administration des arsenaux de la marine, Pierre-Marie Legrand prend un poste « *plus conforme à ses goûts et à son âge* », estiment ses collègues. Lorsqu'il s'établit à Quimper, rue du Quai (rue René-Madec) « *dans un pays nouveau* » pour lui, il a 46 ans.

Très lié avec son frère cadet, il entretient avec lui, receveur des Finances à Paris, une agréable et abondante correspondance. Bon père de famille, il essaie de procurer à ses fils des situations honorables. Il fait valoir ses anciennes relations de la marine et tente, en vain, après la guerre d'Espagne, de faire entrer son aîné, Pierre, enrôlé depuis 6 ans dans l'armée, à la garde du roi. Grâce à son frère, il le fait admettre comme caissier, fondé de pouvoir d'un receveur de finances parisien. Le second, Hilaire, né en 1801, travaille quelque temps avec son père en 1823. Celui-ci souhaite que le département lui accorde un traitement de six à sept cents francs. « *Il me serait permis ainsi de l'initier dans les travaux des archives après lui avoir fait suivre les cours de paléographie établis à Paris pour l'instruction des conservateurs des chartes.* » En vain également, il fait intervenir un de ses anciens collègues, intendant de la marine, pour obtenir en sa faveur une place d'écrivain de la marine à Brest. Finalement, son frère le fait admettre à Paris dans le même bureau que son aîné qu'il rejoint à la fin de 1827. Hilaire reste très attaché à la Bretagne et aux Bretons. Le troisième, Jean-Emile-Fortuné, né le 4 juin 1810 à Anvers, de santé délicate, est atteint d'une déformation de la colonne vertébrale due à de mauvais soins pendant son premier âge où il dut être placé en nourrice; en 1834 il est employé par son père comme bibliothécaire adjoint. Il meurt le 31 août

1840 à Quimper, au milieu de la consternation générale, noyé en se portant au secours d'un enfant tombé dans l'Odéon (1). Quant au benjamin, François, il prendra plus tard un portefeuille d'assurances.

De Quimper, Pierre-Marie Legrand dirige la vie parisienne de ses fils, leur fournissant conseils et argent pour leur bibliothèque personnelle. Malgré ses dires, Hilaire aime Paris et les loisirs :

« *Tu parais penser, écrit-il à son père (2), quelques mois après son arrivée dans la capitale, que je donne à mes plaisirs un temps qui pourrait être mieux employé. Je ne sais ce qui a pu t'induire en erreur. Je n'ai été qu'à deux théâtres et très secondaires, et là se bornent toutes les jouissances que je me suis données. Je passe mes soirées chez les dames Baisnée (3), à moins que je n'aille voir Saillour, Guillou ou Duchatellier. Ce dernier m'a reçu avec la même cordialité qu'à Pont-l'Abbé (4). Je n'ai qu'à me louer de ces trois amis avec lesquels je suis aussi lié que par le passé.* »

Outre ses fonctions d'archiviste, Pierre-Marie Legrand dirige à Quimper la **Chambre de lecture**. Les livres l'attirent plus que les archives; il lit beaucoup et correspond avec les libraires de la capitale. Il dépense la plupart des crédits qui lui sont accordés en achats de livres,

(1) Voir séance de la Société d'Emulation de Quimper, 6 septembre et 4 octobre 1840 et lettre de la Société au maire de Quimper, 13 septembre 1840, Arch. dép. Fin. 100 J 951 et 952.

(2) Mars 1828, Arch. dép. Fin. 5 J 3.

(3) Deux fidèles amies de la famille Legrand qui demeurent au n° 14 de la rue Bourbon-Villeneuve.

(4) Le 6 mars 1828 Hilaire écrit à son père : « *Duchatellier a reçu la récompense que mérite ses talents, par une augmentation de son traitement qui est porté à mille écus.* » Il s'agit d'Armand Duchatellier (1797-1885), historien et sociologue, dont l'ouvrage récent : « *Du commerce et de l'administration; coup d'œil sur le nouveau système commercial de l'Angleterre* » avait retenu l'attention du président du Bureau du Commerce. Abandonnant le bureau des douanes de Pont-l'Abbé, Armand Duchatellier venait d'entrer à Paris au bureau du Commerce.

mais gère les finances publiques avec économie; chez un de ses cousins, Edouard Legrand, libraire à Paris, il paie 4,75 Fr., au lieu de 6 Fr. par souscription, le volume des mémoires de Guizot sur l'histoire de France qui « *répondent*, estime-t-il, à la réputation méritée de l'auteur ».

Les « *progrès de la civilisation dans le département du Finistère* » ne laissent point indifférent l'honnête homme qu'est Pierre-Marie Legrand. Avec ses amis Duchatellier, père et fils (1), il participe à la création et à l'animation de la **Société d'Emulation** de Quimper. Durant toute l'existence de cette société, de 1832 à 1844 (2), il participe activement aux séances; membre du bureau, à titre de conservateur, il se charge pendant quelque temps de la trésorerie de la société et reçoit la garde de sa bibliothèque. Il collabore aux travaux de la statistique du Finistère publiée par la Société d'Emulation sous la signature d'Armand du Chatellier, et prépare un travail sur la population maritime.

Comme son frère, ami des arts et des lettres, il s'intéresse aussi à la politique; il se rend parfois aux invitations du préfet, notamment de Castellane, ami de son frère, et entretient des relations avec les députés, de Laubrière, du Marhallah et surtout de Keratry dont « *les goûts et les lumières* » le prédisposent à s'intéresser aux « *sciences, à l'agriculture et aux beaux-arts* ». En 1828 Legrand envisage de demander une place à la bibliothèque de l'Institut, ou dans la maison d'Orléans où de Keratry l'introduirait aisément. Son frère le met en garde contre les aventures parisiennes :

(1) Voir Arch. dép. Fin. 100 J 951 à 958.

(2) Le père d'Armand Duchatellier, René Duchatellier (1754-1844) était alors vice-président du tribunal civil de Quimper. Voir *Notice historique sur René-Louis Maufras du Chatellier*, extrait du *Breton* (1844), 8 p. et Arch. dép. Fin. 100 J 854 à 857. Sur Armand Duchatellier, voir *Notes et souvenirs. Archives de la famille Maufras du Chatellier*, 1881, 84 p., et Arch. dep. Fin. 100 J 884 à 1193.

« Songe que Paris est un lieu où la pièce de 20 Fr. ne vaut pas à beaucoup près celle de cent sous à Quimper et que pour demander un changement il faut : 1° pour ton honneur et ta satisfaction, le demander dans un établissement scientifique, 2° pour tes intérêts, l'obtenir à un taux qui te mette au-dessus des BESOINS et des PRIVATIONS. Si tu savais combien ces deux dernières denrées ont déversé d'amertume sur mon existence; tu en serais effrayé et confondu. » Journallement en contact avec « les savants et les curieux tant citadins que voyageurs », l'archiviste-bibliothécaire du Finistère s'avoue « désabusé sur les réputations usurpées des charlatans de tout genre que l'on rencontre ubiqué, surtout dans les grands établissements scientifiques... Il est bien vrai que chacun des titulaires (des bibliothèques de Paris) cherchent à se faire un nom en produisant des ouvrages plus ou moins utiles dans l'intérêt des sciences et de la littérature, tandis que je me borne au simple rôle de conservateur pour lequel il me semble que je suis né, emploi obscur que je suis fâché de n'avoir pas exercé beaucoup plus tôt... Mais malgré mes efforts pour me mettre au-dessus des difficultés que m'oppose mon peu de mérite, j'aurai toujours à craindre de ne pouvoir faire valoir mes moyens sur une grande échelle, attendu cette malheureuse timidité qui me tient toujours, à l'égard du public, bien au-dessous de ce que je crois valoir. »

Pierre-Marie Legrand est un homme **bon et généreux**. Un de ses anciens collègues de la marine, M. Massé, étant mort à Quimper en 1834 après avoir perdu sa femme du choléra deux ans plus tôt, l'archiviste prend chez lui le dernier de ses cinq enfants, son filleul de 5 ans et se charge de son éducation. Après les études chez les Frères, le jeune Alexandre Massé (1) est reçu à 15 ans à l'Ecole

(1) En 1836 et 1841 il habite chez son tuteur. Dénombrement de la population, Arch. dép. Fin., Série M.

des Arts et Métiers d'Angers. Une fois fortune faite dans une manufacture d'équipements militaires, il se retire à Quimper. Il y fonde un établissement pour les orphelins et, dans sa propriété de Kerbernès, en Plomelin, il installe un orphelinat agricole et horticole (1).

Désintéressé, Pierre-Marie Legrand ne possédait aucun bien et son modeste traitement annuel de 500 Fr. ne lui permit à sa mort de ne laisser à ses héritiers, sa veuve et deux fils, l'aîné et le benjamin, que 211,75 Fr. en meubles et effets mobiliers (2).

Dès sa prise de service à Quimper, l'archiviste du Finistère **se met au travail**. Le 5 août 1817, il fournit au préfet les éléments de la réponse à la circulaire ministérielle du 28 avril 1817 : « *Le peu d'étendue du local destiné depuis plusieurs années aux archives n'a point permis que l'on distinguât les différentes époques dans le classement des pièces y déposées; et ce travail est subordonné lui-même à une opération préliminaire qui exige beaucoup de tems et d'attention, je veux dire un choix sévère des pièces qui peuvent être considérées comme inutiles ou de peu d'importance dans chacune des séries. C'est ce choix qui occupe principalement le comptable, qui, dans le courant d'octobre prochain, pourra soumettre au conseil environ 20.000 pièces à anéantir; l'extraction de ces pièces fournira les moyens de classer convenablement les cadernes à conserver. Au moment où le dépositaire est entré en fonctions, il n'a trouvé de régulariser que la partie des liquidations et ventes de domaines faites par l'administration centrale; les cartons et registres qui composent cette intéressante série ont été disposés avec facilité attendu l'ordre qui régnait dans le classement des opérations successives, et les*

(1) A. Allier. *Un cœur breton*, M. Alexandre Massé, extr. de la *Revue de Bretagne*, Paris-Vannes, 1911, 6 p.

(2) Déclaration de succession du 19 mars 1846. Arch. dép. Fin. Série Q.

réponses aux réclamations journalières y relatives n'éprouvent en ce moment aucun retard. Il n'en est pas de même des titres primordiaux, aveux, comptabilité des anciens dépositaires de fonds publics, titres de familles, de maisons religieuses, chapelles, etc., pièces remises par les anciens tribunaux, les administrations et les commissions intermédiaires. Il ne sera pas difficile de se représenter le peu d'ordre qui a dû régner, si l'on veut bien se rappeler, 1° que les archives ont subi plusieurs déplacements, 2° que l'on n'a point conservé dans leur distribution l'ordre des matières, ni attaché assez d'importance à la remise des papiers ou registres dont le comptable actuel n'a trouvé aucun inventaire, 3° que dans certaines circonstances, on a peut-être autorisé ou toléré la recherche de quelques titres, et que cette recherche a pu être confiée à des mains inhabiles, ce qui paraîtrait prouvé jusqu'à l'évidence, puisque le comptable a remarqué dans la salle n° 2, sur un plan de 30 pieds de longueur sur 10 de largeur et à une profondeur de 30 à 40 pouces une énorme quantité de pièces détachées appartenant à tous les services. » Le Préfet précise dans sa lettre au ministre : « Dans cette immense collection il est une infinité de pièces parfaitement inutiles désormais, telles que toutes celles qui ont rapport aux réquisitions au moyen desquelles les subsistances des armées furent assurées à diverses époques de la Révolution... D'autres ne sont propres qu'à entretenir des haines et des animosités, telles que celles qui proviennent des comités révolutionnaires et des sociétés populaires. L'intérêt de l'établissement sollicite leur anéantissement. » (1)

Cependant « étant donné l'impossibilité de donner la moindre extension au local destiné aux archives », l'archiviste demande que les deux salles d'archives soient divisées « par trois cloisons à claires voies, qui donneraient en résultat 85 mètres de développement... La dis-

(1) Minutes du 18 août 1817.

position du local permet cette nouvelle distribution qui loin de nuire aux opérations de détail, fait entrevoir au contraire une grande facilité pour répartir les cadernes suivant le mode indiqué par l'ordonnance du roi (1). En effet les deux salles consacrées aux archives formeront à l'avenir cinq divisions et en supposant que l'une de ces divisions ne fut pas suffisante pour contenir les liasses de son ressort, on renverrait au dépôt général (petites archives) celles d'entre elles qui paraîtraient susceptibles d'être rarement consultées ». Legrand demande en outre la mise en état du plancher supérieur. En 1818 sont établis 32 rayons dans la grande salle pour une somme de 500 Fr. et acheté pour 95 Fr. un poêle et trois cordes de bois « attendu qu'il faut pendant plus de 6 mois lutter contre les pernicious effets de l'humidité et que d'ailleurs le travail est très circonscrit lorsque la saison devient rigoureuse ». Pendant plus de deux ans, l'archiviste eut « à souffrir au deuxième étage du palais de Justice de la présence des charpentiers, maçons, plafonneurs et menuisiers ».

Et le silence retombe sur les archives... En réponse à la circulaire ministérielle du 17 juillet 1829, Legrand avoue : « Le peu de moyens mis à la disposition du titulaire ne lui a pas encore permis de former un catalogue... Tous les instants que le titulaire n'a point consacré aux recherches demandées soit par les administrations, soit par les particuliers, aux nombreuses notes à fournir et aux expéditions à délivrer, ont été employés à débrouiller le chaos qui s'est présenté à son premier examen. » A part les tables décennales de l'état civil clas-

(1) Cette ordonnance précise : « Le local doit être disposé de manière qu'on puisse classer distinctement les archives des quatre époques principales de l'administration publique en France : 1° les archives dont parle la proclamation du roi du 20 avril 1790; 2° celles des administrations des départements jusqu'à l'établissement des préfets; 3° celles des préfets jusqu'à la restauration de 1814; et 4° enfin, celles des préfets depuis le gouvernement du roi. »

sées et reliées, seuls les titres domaniaux ont vraiment fait l'objet d'un classement rigoureux, rendu nécessaire par les nombreuses recherches à y effectuer et les indemnités que la loi du milliard a prévu pour les émigrés dépossédés. L'administration des domaines a d'ailleurs délégué durant l'année 1824, cinq employés supérieurs des domaines pour effectuer « *le dépouillement des actes de ventes* ». Afin d'éviter les marchandages d'agents d'affaires, le préfet doit interdire (1) de fournir des renseignements sur les propriétés perdues des émigrés à d'autres qu'aux intéressés qui devront en outre produire la justification de leur droit et une autorisation préfectorale.

Depuis l'emménagement de l'an X le sort des archives départementales reste lié matériellement à celui du tribunal. En 1833 l'ancien couvent des ursulines est affecté à l'armée; un nouveau palais de Justice est alors édifié sur les bords de l'Odéon dans les ci-devant terrains de l'abbaye de Kerlot. L'archiviste Legrand n'est guère partisan de transférer les archives dans le **nouveau local** du tribunal : « *Menacé depuis plusieurs années d'un nouveau déplacement, écrit-il en juillet 1832, j'étais parvenu, Monsieur le Préfet, à faire apprécier à l'un des messieurs vos prédécesseurs, l'avantage qui résultera pour le public et pour l'administration, si l'on parvenait à faire le dépôt des archives dans l'enceinte de la préfecture. L'inconvénient d'une voie publique au milieu des salles projetées dans le nouveau palais de justice présenterait déjà un inconvénient majeur, et tout magistrat éclairé s'opposera à un tel état de choses, mais en supposant qu'il fut possible d'introduire sans danger* JOUR ET NUIT *le public qui fréquente la tribune de la cour d'Assises, qui n'est accessible que par la salle des archives, il est une autre considération à faire valoir contre ce projet, c'est l'insuffisance du local destiné à recevoir ce premier dépôt (l'auteur du plan du nouveau*

(1) Lettre du 8 juin 1824.

palais et le magistrat qui l'a approuvé n'étaient jamais venus aux Archives). C'est avec la plus intime conviction de son utilité, Monsieur le Préfet, que je réitère auprès de vous cette proposition. Une fois admise, la réunion des grandes et petites archives doit rendre plus facile le travail de l'administration, et épargner au public des démarches d'autant plus pénibles que le nouveau palais de Justice est très éloigné du centre des quartiers de la préfecture, et que si dans d'autres temps, il a pu paraître convenable de reléguer les archives dans l'étage supérieur de la maison occupée par les tribunaux, c'est qu'à cette époque l'hôtel de Monsieur le Préfet était à une faible distance du palais de Justice. »

Afin d'éviter d'« isoler les archives » à l'autre bout de la ville, Legrand avait en effet présenté au préfet un devis de travaux pour l'installation des archives à la préfecture « dont cet établissement n'aurait jamais dû être distrait ». L'archiviste voulait transformer les mansardes des remises et écuries de la préfecture donnant sur la rue Sainte-Thérèse. Mais la nécessité de loger à Quimper une partie du 51^e Régiment des Colonies venu de Brest, oblige Legrand à « transporter en 48 heures dans deux dépôts différents un assemblage de 7.000 volumes plus le matériel des archives ». A dire vrai ces 48 heures s'étendirent du 25 décembre 1831 au 13 janvier 1832. Fin mars la bibliothèque municipale et les archives du greffe doivent à leur tour précipitamment être évacuées au profit de l'armée.

La décision est alors prise d'affecter un étage du nouveau palais de Justice aux archives. Autour d'une salle de 23,20 m. sur 7,50 m., sont établis par les entrepreneurs Chevallier et Jardin de Quimper des rayonnages en bois de 3,10 m. de haut, pour le prix de 1.000 Fr. L'emménagement des archives départementales s'effectue dans le nouveau local à la fin de 1833 et en janvier 1834, aussitôt suivi de la réception de 10.000 dossiers versés par les bureaux de la préfecture. Les 28 travées

ne fournissent que 260 mètres linéaires de rangement (le tiers en 60 cm. de profondeur, les 2/3 en 40 cm) et sont déjà insuffisants; on aménage alors au milieu de la salle deux rayonnages supplémentaires développant 130 mètres linéaires de rayon (le tiers en 60 cm., les 2/3 en 40), et dans les combles seize travées pour les petites archives. Après dix-huit mois de travaux ininterrompus, l'archiviste déplore encore « *l'imperfection de la toiture qui communique l'humidité aux murs des archives, et la disposition du jour à l'étage supérieur (vasistas du grenier ouvrant à l'intérieur) qui au moindre orage et suivant la direction des vents laisse pénétrer les eaux jusqu'au milieu du parquet* » (1).

En 1841 de nouveaux travaux doivent être entrepris par suite de l'affaissement du local des archives : « *Le parquet de la salle fléchit à l'une des extrémités, toutes les armoires furent renversées et les papiers bouleversés.* » Vingt travées qui menaçaient ruine durent être vidées et l'encombrement qui en résulta se trouva augmenté par l'apport de douze voitures de papiers de la préfecture remontant au début du siècle.

Désormais l'archiviste adresse régulièrement son rapport annuel au préfet. Depuis l'ordonnance du 15 mai 1822, les 2/3 de l'« abonnement » (allocation forfaitaire accordée au préfet pour ses bureaux) doit servir au traitement du personnel. Mais l'abonnement qui était de 45.000 Fr. en 1810 dans le Finistère était tombé à 30.000 Fr. en 1822. Aussi le préfet demanda-t-il en 1832 au Conseil Général un secours pour les Archives. De 1833 à 1836 un crédit exceptionnel de 900 Fr. est voté, mais sous prétexte de besoins plus urgents, il est réduit à 300 Fr. en 1837. L'achèvement des travaux n'a pas pour autant dispensé l'archiviste de « *devoir procéder à de fréquentes recherches et communications de titres qui se multiplient surtout depuis que le public a connaissance*

(1) Lettre du 23 juillet 1837.

du nouvel ordre qui s'établit aux Archives » (1). Comment dans ces conditions payer les deux employés des Archives ?

« Plusieurs savants et antiquaires se sont présentés au dépôt, et leurs nombreuses recherches n'ont point été infructueuses. Leurs documents ont été particulièrement puisés dans les anciennes chartes des villes et institutions religieuses. On pourrait citer parmi les nombreux explorateurs de ces collections plusieurs hommes de lettres qui consacrent spécialement leurs veillées à la recherche de l'histoire de la province, tels MM. Duchatellier et Miorcec de Kerdanet, auxquels nous sommes redevables de plusieurs productions intéressantes sur la Bretagne, et M. de Courson, antiquaire, correspondant des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargé de recueillir dans la province des notions et documents sur les monuments historiques. » La cueillette des documents dont parle ainsi Legrand dans son rapport du 28 février 1840 ne fut pas en effet infructueuse et donna naissance à d'importantes collections particulières, constituées aux dépens des Archives départementales.

L'accroissement des fonds des Archives départementales est à peu près nul de 1818 à 1834. Un seul versement est reçu, 30 liasses de la maîtrise des Eaux et Forêts de Carhaix, que le maire de Carhaix adresse en juin 1827; la plus grande partie de ce fonds important, dont le versement avait été préparé dès l'an IV, ne sera réintégré qu'en 1892, par l'archiviste Luzel. Les tentatives faites par Legrand, sous la pression d'érudits ou du gouvernement, pour faire réintégrer des archives dispersées ne donnent aucun résultat, ni en 1832-1834 pour se faire restituer par la Bibliothèque Nationale les cartulaires déposés à Paris en l'an VII et que l'on crut longtemps — jusqu'à une découverte fortuite d'Armand Duchatellier dans les archives révolutionnaires — avoir été pris par

(1) 12 août 1836.

Cambry, ancien administrateur du département, pour la rédaction de son ouvrage sur le Finistère, ni en 1835 dans son enquête auprès des paysans de Landévennec pour rechercher des livres et des manuscrits de l'ancienne abbaye, ni en 1841 dans son effort pour récupérer des archives de l'ancien évêché de Cornouaille dispersées par suite de « *l'incurie, pour rien dire de plus, de l'un des chefs de l'Eglise constitutionnelle du Finistère.* »

Par contre comme ses prédécesseurs, l'archiviste Legrand restitue de nombreux documents séquestrés au début de la Révolution : en 1819 il se dessaisit des archives de Tinténiac et de Kersauson-Brezal; en 1839 il remet des titres domaniaux à la famille du Couédic. Sur l'ordre du préfet il communique en 1835 à Miorcec de Kerdanet, à Lesneven, des archives du Folgoët et de Sainte-Croix de Quimperlé (1). De précieuses liasses et registres sont empruntés par Armand Duchatellier qui utilise la collaboration de l'archiviste, père de son camarade Hilaire Legrand, pour ses recherches et ses copies (2). Un dépôt d'archives d'une abondance et d'une

(1) Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, avocat, né à Lesneven en 1792, fils de Daniel-Nicolas Miorcec de Kerdanet (1752-1836), administrateur du département en l'an III, président du conseil général sous l'Empire, député ultra sous la Restauration. A la mort de son père il hérite de son cabinet de jurisconsulte et des dossiers qu'il contient. Il publie de nombreux travaux historiques et amasse à Lesneven de nombreux documents anciens d'origines diverses. Voir J.-M. Guéguen, *Les collections Kerdanet à Lesneven*, dans *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1943, pp. 3-19.

(2) Dans ses notes et souvenirs publiés en 1881, Armand Duchatellier rappelle son séjour à Pont-l'Abbé en 1827: « *Un autre homme, sorti des rangs de la marine, qui avait vécu pendant plusieurs années dans les bureaux du port d'Anvers, d'où il était venu prendre une place de bibliothécaire à Quimper, fut appelé à mettre en ordre les livres confisqués sur les couvents et les émigrés et devient... une de mes ressources habituelles pour l'étude, la recherche des livres et la cueillette journalière des récits et traditions du passé auxquels je m'attachais d'autant plus fortement que le bureau des douanes me laissait de très amples loisirs.* »

richesse exceptionnelle, consacré notamment aux archives politiques et religieuses de la Révolution, aux documents relatifs à Quimper... se constitue ainsi et sera installé quelques années plus tard au Château de Kernuz, en Pont-l'Abbé (1). D'autres documents sortent aussi du dépôt tel le compte des deniers de l'évêché de Cornouaille de 1595, le registre de délibérations de la paroisse Saint-Mathieu de Morlaix de 1721, une procédure entre les évêques et les bourgeois de Quimper de 1586, le registre de délibérations de la ville de Quimper de 1730-1734... (2), sans compter les pièces confiées par Legrand à Aurélien de Courson et celles que celui-ci aura tout loisir de choisir dans les collections départementales et municipales pendant son séjour à Quimper (3).

4. — AURELIEN DE COURSON, ARCHIVISTE ADJOINT (1841-1845)

Aurélien de Courson s'était déjà fait un nom dans l'érudition bretonne. Grâce à ses relations avec le ministre de l'Intérieur, il espérait parvenir à faire constituer, à son profit, une direction générale des archives de Bretagne. « *Mabillon pourrait-il se reconnaître* » dans la diversité et le désordre des archives des cinq départements bretons ? Pour pallier à ces inconvénients il tente d'obtenir une participation financière des Conseils généraux, et « *si peu littéraires que soient nos bons conseillers* » il espère parvenir à ses fins. Le préfet du Finistère estime cet érudit « *jeune, actif, laborieux* », et envisage de le recruter au profit du département. Le 19 décem-

(1) Voir série 100 J 1 à 1711.

(2) Réintégrés par l'intermédiaire des Archives départementales des Côtes-du-Nord le 28 novembre 1958.

(3) Tel le registre de la réformation des domaines du Roi dans les Reguaires de Gouesnou, Arch. dép. Fin. 5 J 107.

bre 1840, il présente au ministre l'état des archives et celui du classement ou plutôt de stagnation des travaux de classement : « La garde et la conservation d'un dépôt qui n'est pas, comme Votre Excellence vient de le voir, sans une certaine importance, auraient besoin d'être confiées à un homme actif, ayant quelques connaissances de la paléographie et qui fût en état de mettre dans leur véritable jour les richesses que ce dépôt renferme. Malheureusement, je suis forcé de le reconnaître, il n'en est pas ainsi. Le titulaire actuel, ancien administrateur de la marine, est un homme déjà âgé, de peu d'aptitude et qui n'est pas, il s'en faut de beaucoup, à la hauteur de sa mission. Diverses considérations m'empêchent cependant de songer à son remplacement; M. Le Grand, dont je veux parler, n'a pas de fortune; il n'a pour vivre que les modiques appointements de sa place, et les lui enlever serait troubler une existence qui s'éteint et réduire peut-être à la misère un vieillard qui a droit à quelques égards et auquel la population porte un intérêt véritable, intérêt qui n'a pu que s'accroître depuis la mort malheureuse de son fils qui a péri, il y a quelques mois, en voulant sauver un enfant qui se noyait. Je crois donc qu'il faut le laisser s'éteindre, sans toucher aucunement à sa position. Mais pour concilier, autant que possible, les égards dus à la position du titulaire actuel avec les soins que réclame la conservation des archives, voici ce que j'aurai l'honneur de proposer à votre Excellence.

« Conformément au désir exprimé par Votre Excellence dans sa lettre du 10 juillet dernier, j'ai appelé, lors de sa dernière session, l'attention du conseil général sur la modicité du traitement affecté au Conservateur des archives départementales et je lui ai proposé d'élever ce traitement au chiffre moyen obtenu par la plupart de ses collègues, c'est-à-dire à celui de 1.200 Fr. Le Conseil, guidé surtout par cette considération que M. le Conservateur n'avait point réclamé contre l'exiguité de ses

appointements, et peut-être aussi en raison du peu d'appétitude du titulaire à cru devoir les maintenir au taux de 500 Fr. Mais la loi du 10 mai 1838 ayant rangé parmi les dépenses ordinaires des départements les dépenses de garde et de conservation des archives départementales, dès qu'il est reconnu que le crédit de 800 Fr. voté à cet effet par le Conseil Général est insuffisant, ne serait-il pas possible à Votre Excellence de porter d'office au budget une allocation de 1.000 Fr. en plus pour le traitement de l'archiviste et d'un adjoint. Dans ce cas, je proposerais de répartir cette somme de la manière suivante :

« M. Le Grand conserverait son traitement de 500 Fr. avec le titre de conservateur en chef des archives et il lui serait adjoint, sous le titre archiviste auxiliaire, un homme jeune, actif, capable, auquel serait assuré un traitement annuel de 1.000 Fr. Si cette combinaison était admise, mon intention serait de nommer à la place de conservateur adjoint M. de Courson, élève de l'école des Chartes, correspondant chargé des travaux historiques en Bretagne et qui offre par la direction qu'il a spécialement donnée à ses études, toutes les garanties désirables. Ainsi, se trouverait convenablement organisé un service si éminemment utile et qui appelle à un si haut degré la sollicitude de l'administration. »

Le 24 août 1841 le Conseil Général accorde au préfet l'autorisation sollicitée et le 28 janvier 1842, Aurélien de Courson est nommé par le préfet archiviste adjoint du Finistère; il est spécialement chargé des documents antérieurs à 1789, tandis que Legrand conserve le titre de conservateur et se consacre désormais aux archives modernes. Aurélien de Courson se prétendait ancien élève de l'Ecole des Chartes qu'il aurait fréquentée au moins en 1840. Le ministre émet à juste titre des doutes sur les diplômes qu'il fait valoir; en effet Aurélien de Courson ne figure ni sur la liste des « *élèves pensionnaires* » (qui seuls ont droit au titre d'ancien élève de l'école des Chartes avant la réforme de cette école en

1847), ni parmi les élèves inscrits aux cours. Malgré des réticences ministérielles la nomination du nouvel archiviste adjoint est approuvée à condition qu'il consacre son temps à ses fonctions d'archiviste et non à des recherches historiques à l'extérieur du département.

Cette nomination survient peu après la publication par le ministre de l'Intérieur Duchâtel de l' *« instruction du 24 avril 1841 pour la mise en ordre et le classement des archives départementales et communales »*. Pour faire *« sortir les archives de l'état de confusion où elles ont été trop longtemps laissées »*, Aurélien de Courson entreprend leur classement et dresse par séries un premier tableau des richesses historiques du département. A son regret il doit renoncer dans son cadre de classement à faire intervenir les anciens usages et dialectes, *« le comité établi par Monsieur le Ministre de l'Intérieur ayant pensé que cet arrangement était une sorte d'ATTEINTE PORTÉE A L'UNITÉ NATIONALE »* (1).

Legrand poursuit son travail de classement des archives modernes et à l'exemple de son adjoint dresse un tableau des séries, particulièrement développé en ce qui concerne les titres domaniaux. Mais il se fatigue. En 1828 déjà, sa vue baissait; en 1843, il est contraint au repos

(1) Cette opinion de Aurélien de Courson peut être rapprochée des idées émises récemment par M. Jean Fourastié, professeur au conservatoire national des Arts et Métiers, devant l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur : *« La volonté de maintenir l'unité du pays était, il y a cent ans ou cent cinquante ans, le moteur du pouvoir central. De nos jours, le désir profond est de conserver un petit reste de cette originalité et de cette personnalité locales, sans lesquelles le monde deviendra un ennui fondamental de Paris à San Francisco, et de San Francisco à Calcutta. La diversité et le contraste étant toujours nécessaire aux hommes sur la planète pour se définir et s'approfondir, ceux d'aujourd'hui en arriveront presque à prendre le contre-pied de l'attitude de leurs aînés du siècle passé. »* Actes du colloque consacré à l'organisation départementale et communale à l'épreuve du xx^e siècle, octobre 1966, *Revue Administrative*, n° 59, p. 59.

et en 1844 frappé coup sur coup de deux maladies graves, il doit abandonner définitivement les archives.

A vrai dire depuis sa nomination, de Courson l'a supplanté près du préfet et des érudits. Dans un « *bâtiment complètement manqué* », dans des « *salles étouffantes l'été, très sombres l'hiver* » où les documents placés trop près des murs sont imprégnés d'humidité, il dépouille pour ses **recherches personnelles** registres et dossiers, les empruntant parfois et comme les érudits de son temps oubliant de les restituer. Il poursuit ses recherches à Morlaix, à Lesneven, il s'efforce de récupérer le cartulaire de Quimperlé qui, des mains du bénédictin Daveau était passé dans celles du docteur Le Guillou, de Quimperlé, puis vers 1836 vendu par ses héritiers à un érudit anglais; il prépare la publication du cartulaire de Redon, dont il doit compulser à Rennes l'original chez un ancien bénédictin, l'abbé Debroise, qui ne consent pas encore à en faire don à l'archevêque de Rennes. Il soutient les efforts infatigables de Aymar de Blois, membre de la société française pour la conservation des Monuments et documents historiques, pour faire établir des copies des cartulaires de Quimper déposés à la Bibliothèque Nationale, puisqu'on lui refuse leur restitution. Et pourtant, écrit Aymar de Blois, le 6 mai 1844: « *S'il s'était agi de titres pouvant fournir de nouveaux documents à l'histoire générale de France il n'y aurait point à se recrier sur ce que ceux que nous réclamons eussent été se confondre dans les vastes collections de la Bibliothèque Royale. Mais ce sont des titres d'importance purement locale, des actes qui n'ont pas même trouvé place dans le recueil qui en a été publié par les bénédictins sous le titre de preuves de l'histoire de Bretagne en trois in-folio.* »

« *On ne peut que gémir de voir ces sources de nos connaissances archéologiques détournées de leur véritable cours, ces richesses qui seraient l'ornement de nos*

collections, l'objet de nos travaux, languir à Paris comme un trésor enfoui et ignoré.

« De tout côté l'on exploite la Basse-Bretagne au point de vue romancier et pittoresque aux encouragements toujours empressés d'un public frivole. Il faudrait que l'étude sérieuse de ce pays reçut aussi des encouragements du côté de l'Etat et le meilleur de tous serait la facilité donnée aux travaux de ceux qui s'y dévouent. »

Aurélien de Courson est peu doué pour la besogne administrative et le projet de règlement départemental que le préfet lui demande, en prenant modèle sur ceux des autres départements bretons doit être revu et corrigé à Paris et ce après un rappel à l'ordre du ministre au préfet, « presque le seul à n'avoir pas satisfait à sa demande ». Le 20 septembre 1844 le préfet signe le règlement.

**

5. — CHRISTOPHE LE GOYAT, ARCHIVISTE (1845-1851)

Le 20 octobre 1845, Pierre-Marie Legrand meurt après une douloureuse maladie. Son adjoint, qui ne semble guère l'avoir apprécié, est absent de Quimper depuis le 8 septembre 1845; il démissionne le 1^{er} décembre 1845 pour passer à la Bibliothèque du Louvre. Seul demeure aux archives un bon employé recruté à l'avènement de de Courson pour « serrer les pièces dans les cases », numérotter les articles et faire le collage des chemises et cartons, Christophe Le Goyat.

Sur sa demande, Le Goyat est, le 23 décembre 1845, nommé par le préfet « conservateur provisoire des archives ». Si Legrand fut unanimement regretté pour sa bonté et sa serviabilité, il ne semble pas que A. de Courson ait laissé de lui une réputation sympathique. Un candidat à sa succession, un certain Daniel, professeur et avocat à Quimperlé, parle de ce « blaisois qui n'a pu

obtenir aucun emploi dans son pays et qui m'a-t-on dit n'a pu être reçu bachelier-ès-lettres (et) recevait à Quimper 1.500 Fr pour déblatérer à son aise sur nos institutions ».

Après la mort de l'archiviste-bibliothécaire Legrand, l'administration de la **bibliothèque municipale** est détachée de celle des archives départementales. Au Sieur Lavallée est confiée la bibliothèque qui, suivant l'usage de l'époque, conservera dans ses collections un certain nombre de documents d'archives particulièrement précieux et bien reliés, notamment le cartulaire de Landévennec, des procès-verbaux des Etats de Bretagne, la correspondance du chevalier des Roches, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, des archives du couvent Saint-Dominique de Morlaix...

A quatre reprises Christophe **Le Goyat** avait légalement assuré l'intérim des archives. Ancien élève du collège de Quimper, employé successivement dans les bureaux de l'Enregistrement et dans des études d'avoués et de notaires avant d'entrer aux Archives, le nouvel archiviste provisoire possède « *quelques teintures de lettres et de la paléographie* ». C'est un homme méticuleux et ordonné. Bien que timide il assume pleinement ses responsabilités. Ses cinq années de direction ont profondément marqué les archives du Finistère qui se transforment en véritable service, caractère qu'elles n'avaient pu acquérir sous le régime d'un homme trop bon ou celui d'un érudit trop personnel.

Le ministre tarde à reconnaître la nomination de Le Goyat. Bien que celui-ci ait proposé de subir une épreuve de paléographie devant trois paléographes de la ville, la Commission supérieure des archives instituée près du ministre demande que ses connaissances soient mises à l'épreuve par un travail de classement. Ainsi est rédigé le premier inventaire sommaire des Archives du Finistère, consacré à l'abbaye de Landévennec, « *inventaire digne d'éloge sous tous les rapports* » avoue le minis-

tre qui, enfin, le 2 juin 1848, approuve la nomination de Le Goyat.

Conformément à l'instruction ministérielle du 24 avril 1841, le préfet institue le 27 juillet 1847 une **commission de surveillance** des Archives départementales destinée par ses conseils à seconder le conservateur dans ses classements et travaux historiques. Cette commission comprend un président, M. Journée, président du Tribunal de Quimper, un secrétaire, Aymar de Blois, bâtonnier des avocats, et trois membres, Verdun, juge au tribunal de Quimper, Roussin, conseiller de préfecture, Nouët, conseiller général.

Le 5 janvier 1849, après le départ de Quimper du président Journée, Nouët, juge de paix de Quimper, le remplace dans ses fonctions, et l'abbé de Léséleuc, professeur au séminaire est nommé membre; le 13 décembre 1849 la commission est complétée par la nomination du chanoine Goujeon, vicaire général, supérieur du grand séminaire, et Lenduger-Fortmorel, directeur des contributions directes; enfin le 31 mars 1851 en remplacement de M. Verdun, qui a quitté Quimper, et de l'abbé de Léséleuc, qui n'a jamais assisté aux réunions, sont nommés Louis de Jacquélet de Boisrouvray et Félix du Marchallah.

La commission se réunira tous les trois mois (1). Elle appuie l'action de l'archiviste et contribue à lui faire octroyer par le Préfet et le Conseil Général des crédits et du personnel: le 1^{er} janvier 1851, Le Goyat reçoit enfin un adjoint en la personne du jeune Cozic.

De la même manière qu'un archiviste du **xx^e** siècle, Le Goyat se préoccupe de la sécurité du bâtiment (pose d'un paratonnerre, de persiennes, réfection de la toiture

(1) Dates des réunions de la commission: 3 août, 4 août, 11 août, 16 novembre 1847; 23 février, 24 juin, 14 octobre, 20 octobre, 23 décembre 1848; 28 avril, 11 août, 20 novembre 1849; 26 février, 19 juin, 13 juillet, 22 novembre 1850; 21 février, 5 juin 1851...

re), de l'appropriement du local; de la réception des versements administratifs (recettes des finances, tribunal de Quimper, bureaux de la préfecture), du problème du pré-archivage, du classement de la bibliothèque administrative, de la vente des papiers périmés (première vente le 20 décembre 1850 pour 145,96 Fr. au profit de l'Etat, et 33,61 Fr. au profit du département, vente intéressant notamment des pièces de comptabilité et d'élections municipales). Il ouvre les registres réglementaires, dont celui des « *expéditions fournies par les archives* » commencé le 6 janvier 1845 et encore en usage aujourd'hui. Comme ses prédécesseurs il se soucie de la réintégration des documents appartenant au département, les fameux cartulaires de Quimper, conservés à Paris, des archives de l'abbaye Saint-Mathieu restées dans des communes, celles des Cordeliers de Quimper chez des particuliers.

Les archives des anciennes juridictions de la région de Brest étaient demeurées au greffe du Tribunal de cette ville. Le désordre était tel que le préfet se préoccupe de les faire classer et obtint dans ce but du Conseil Général un crédit. Levot, bibliothécaire de la marine, accepte ce travail; nommé le 27 décembre 1845, il démissionne le 28 mai suivant « *devant l'immensité de la tâche* ». Guillaume Lejean, de Morlaix, sollicité, refuse après l'examen des papiers. Devant l'impossibilité de trouver l'archiviste compétent, le Conseil Général demande en novembre 1849 le transfert aux Archives départementales à Quimper. Le successeur de Le Goyat en prendra possession.

Le premier, Le Goyat intervient également dans le contrôle des **archives communales**. Conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur du 16 juin 1842, une commission avait bien été instituée par le préfet du Finistère le 3 avril 1843, mais était demeurée sans effet faute d'animateur. Le 12 juin 1850, le préfet la reconstitue : sous la présidence du secrétaire général de la pré-

recture sont nommés membres le président du tribunal, un conseiller général, M. Guyot, du Marhallah fils, l'architecte Bigot, le notaire Chauvel, et l'archiviste Le Goyat qui assure le secrétariat. Le rôle de la commission consiste éventuellement à vérifier les inventaires que 164 communes du département ont adressés à la préfecture. Parmi les membres, seul Le Goyat exécute la tâche qui lui est confiée par la commission et vérifie plus de la moitié des inventaires d'archives communales, précieux inventaires, qui permettent de connaître l'existence dans les mairies de nombreux documents aujourd'hui disparus. En conclusion, la commission demande lors de sa séance du 16 janvier 1851 le dépôt à Quimper de certaines pièces précieuses, l'obligation de récollement des archives communales à chaque changement de maire et l'inspection sur place des archives communales par un ou plusieurs commissaires spéciaux.

Le premier également, l'archiviste départemental rédige des **inventaires**. Aux instances de la commission ministérielle des Archives se joignent les encouragements des membres de la commission départementale. Alors que Legrand ne s'était occupé que de « *visiter les liasses et de noter ce qu'elles avaient de curieux* », que de Courson avait adopté un classement peu orthodoxe, par matières, le nouvel archiviste veut renoncer à ces « *errements* » antérieurs et appliquer les « *prescriptions du gouvernement* ». « *Mais le zèle et le dévouement ne suffisent pas à une pareille entreprise, il faut du temps pour l'inventaire.* » La Commission départementale préfère un instrument de travail plus rapide, tels nos modernes guides d'archives (octobre 1848). Malgré ses nombreuses tâches administratives, Le Goyat trouve le temps de rédiger l'inventaire analytique des fonds de l'abbaye de Landévennec (17 février 1848), de l'abbaye de Daoulas (22 février 1849), de Saint-Maurice de Carnoët (31 octobre 1849), des dominicains de Quimperlé (15 juin 1850), du prieuré de Kernitron, en Lanmeur (3 sep-

tembre 1850) et d'autres prieurés secondaires, de la chapellenie de Saint-Tudy à Pont-L'Abbé (27 janvier 1851), des Carmes de Pont-L'Abbé (28 juillet 1851), soit plusieurs gros volumes in-f°.

Fatigué par tant de dévouement et de zèle, Le Goyat doit renoncer à poursuivre sa tâche; saisissant l'occasion des difficultés qui l'opposent aux autorités préfectorales il adresse sa démission au préfet le 8 octobre 1851 et quitte le dépôt le 30 novembre.

L'année précédente, il avait rédigé un « avis sur l'utilité des archives du département », publié à l'intention des maires dans le recueil des Actes administratifs.

Dans sa lettre de **démission** il exprime son regret d'abandonner une tâche qu'il avait professionnellement si bien accomplie:

« Il me peine de résigner un emploi qui me procurait le plaisir d'être utile ou agréable à l'Etat, au département, à mes concitoyens et d'entretenir avec eux des rapports agréables.

« Il me peine encore de laisser après moi, ici, un classement et des inventaires de papiers qui m'ont coûté et qui mériteraient en grande partie et sous plusieurs rapports, beaucoup d'études, de patience, de courage, de veilles; là des pièces et titres dont Brest et d'autres localités doivent enrichir prochainement nos archives, et en combler peut-être les lacunes nombreuses et regrettables; plus loin, des matériaux intéressants, précieux, pleins d'une existence passée et présente, dont je n'ai pu ni voulu m'occuper, par le désir bien prononcé d'arriver à la confection d'un plus grand nombre d'inventaires. Ainsi, voyageur solitaire, je n'ai pour ainsi dire, exploré que des plaines arides, que des objets plus ou moins rebutants, plus ou moins difficiles, sans me reposer presque jamais sous un ombrage agréable et sans y faire asseoir le lecteur avec moi. »

La **succession** de Le Goyat donne lieu à une candidature assez exceptionnelle pour ne pas la rappeler. La vacance du poste avait été notifiée le 13 novembre par le Préfet au Ministre de l'Intérieur. Le 25 décembre suivant le jeune Henri d'Arbois de Jubainville, ancien élève de l'Ecole des Chartes, écrit au ministre :

« Une place d'archiviste est vacante dans le département confié à vos soins. Dans peu de jour sans doute vous allez y nommer. Je vous prie de vouloir bien examiner les titres que je puis avoir à votre choix.

1° Je suis archiviste paléographe : vous connaissez les droits attachés au diplôme d'archiviste paléographe par un récent décret du président de la République.

2° A l'école des Chartes, pour l'examen de sortie passé en novembre dix-huit cent cinquante, j'ai été classé le premier de ma promotion ; ainsi qu'il appert du rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Pardessus, président du conseil de perfectionnement de l'école des Chartes. Ce rapport a été inséré au moniteur dans le journal de l'instruction publique et dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. Le résultat du même rapport a été proclamé en séance de l'académie des inscriptions le 22 août 1851.

3° Je suis avocat, reçu par arrêt de la cour d'appel de Paris du 27 avril 1850.

4° J'ai publié dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, III^e série, t. II, le texte inédit de la loi de Beaumont, et la première partie d'une étude sur les effets de la minorité dans le droit féodal français.

Je vous adresse ce petit travail.

J'ai, monsieur le Préfet, confiance pleine et entière dans votre bienveillance et dans la sagesse de vos appréciations. »

Cette lettre, de même que celle qu'adressait le chef

d'escadron Le Pennec, ancien archiviste de la marine à Lorient venaient un peu tard. Le Préfet, ne recevant rien de Paris, s'était déjà autorisé à « *pourvoir aux exigences de la situation* ». Par un arrêté en date du 15 décembre, pris il est vrai sous réserve de l'approbation ministérielle, il avait nommé archiviste René-François Le Men, jusqu'alors professeur d'Anglais au collège de Quimper. Informé, le ministre de l'Intérieur écrit au préfet le 6 janvier 1852 qu'il ne peut ratifier son choix : il appelle son attention sur le candidat chartiste, recommandé « *par toutes les qualités que réclame la continuation du travail de classement et d'inventaires* ». Le nouveau préfet, le baron Richard, nommé le 17 décembre 1851, qui se souvenait peut-être d'avoir été archiviste municipal à Rouen de 1841 à 1848, demande le maintien en place de Le Men et, le 25 mars 1852, le ministre finit par approuver sa nomination en qualité d'archiviste provisoire, sous cette condition — qui fut observée — qu'il passerait l'examen spécial prescrit par le récent décret du 4 février 1850 réglementant le recrutement des archivistes.

Le Finistère et la Bretagne s'étaient trouvés frustrés d'un bien grand avantage. Le candidat malheureux fut nommé dans l'Aube et d'Arbois de Jubainville réussit à y entreprendre des recherches sur les langues et antiquités celtiques qui le menèrent à l'académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Ici s'arrête l'histoire des origines et de la formation des archives départementales du Finistère. Un service est établi, un local abrite les documents, des chercheurs les exploitent, des inventaires sont rédigés. Les premiers **archivistes du Finistère**, les deux Le Breton, Legrand, de Courson et Le Goyat ont préparé la voie à leurs successeurs : l'érudit René-François Le Men (décédé le 2 septembre 1880), le poète et folkloriste François-Marie Luzel (1^{er} février 1881, mort le 26 février 1895), Jean Lemoine (avril 1895-juin 1897), premier archiviste du

Finistère titulaire du diplôme d'archiviste paléographe, Henri Bourde de la Rogerie (juin 1897-juin 1912) et Henri Waquet (juin 1912-septembre 1951), l'un et l'autre archivistes de valeur, auxquels l'histoire et l'archéologie sont redevables des progrès qu'elles ont accomplis en Bretagne dans la première moitié du xx^e siècle; Louis Rousseau (septembre 1941-octobre 1944) qui assura l'intérim pendant la guerre; Bernard Jarry enfin (octobre 1951-mai 1959, qui nous a quitté récemment (1).

Jacques CHARPY.

(1) Les sources principales de cette étude proviennent de : Arch. dép. Fin., 16 L 16 à 23, 16 L 25, T (fonds des Archives départementales, 5 J 3 (correspondance personnelle de Legrand, 1820-1828).

Figure audiernaïse :

LE DUFF DE MÉSONAN

(1781-1872)

Cette étude a été donnée au Bulletin municipal d'Audierne (n° 2, 1965). Le bureau de la Société Archéologique a estimé qu'elle méritait une audience plus étendue.

Certains noms de famille se retrouvent souvent, dans la liste des premiers magistrats, ou des adjoints les secondant, qui ont administré Audierne depuis 1788 : De Lecluse, Vaultier, Fenoux, Penguilly-Merle, Guezno, etc...

Parmi l'ensemble des citoyens ayant porté l'écharpe, deux noms se détachent particulièrement, leurs titulaires ayant été mêlés à l'actualité française de leur époque : Mathieu Guezno et Le Duff de Mesonan.

Guidés par leur souci de servir la France, chacun d'eux suivit sa voie, selon les régimes. Ils restèrent également fidèles à leurs souvenirs d'enfance à Audierne où ils revenaient aussi souvent que possible. Guezno y mourut, Mesonan avait désiré y reposer : leurs sépultures se touchent.

Le détail de l'activité du premier, membre de la Convention, et de l'assemblée des Cinq Cents a fait l'objet, en 1928, d'une étude très complète de M. Savina.

Le nom de Le Duff de Mesonan est connu de nos concitoyens qui ont lu l'inscription, dans la grande chapelle du cimetière :

*Ici repose près de sa sœur bien-aimée
Séverin Louis Marie Michel Le Duff de Mesonan*

Officier supérieur d'Etat-Major

Ancien Sénateur

Ancien Président du Conseil Général du Finistère

Ancien Député du Finistère - Ancien Maire d'Audierne

Grand Officier de la Légion d'Honneur

Médaillé de Sainte-Hélène

Chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne

Né à Quimper, décédé à Paris dans sa 91^e année

Les hasards d'une visite l'été dernier m'ont permis d'obtenir des détails sur l'existence exceptionnellement remplie de cet ancien maire.

Les renseignements communiqués par M. le baron Brosard de Corbigny, par M. René Fatou, conseiller d'Etat, et de quelques recherches d'archives vont nous permettre d'en exposer un résumé, que nous espérons compléter plus tard.

ORIGINES ET PREMIERES ARMES

Les activités de Guezno et de Mesonan correspondent à des périodes très différentes : Guezno naquit en 1763, Mesonan en 1781. Au moment où Mesonan s'engage dans la Marine, Guezno vient de terminer sa vie publique. Dix-huit ans les séparent, mais ils se sont bien connus, ayant des attaches familiales assez proches; la mère de Guezno, Marie-Jeanne Beriet et la grand'mère de Mesonan étaient cousines germaines.

Le grand-père de Mesonan avait épousé le 9 septembre 1750 à Audierne, Marie-Josèphe Nurat, fille de Jean, sieur de Kermenguy et de Marie-Anne Beriet. Ainsi, il était allié par les Beriet à toutes les familles bourgeoises, nobles ou récemment anoblies de la région.

Leur fils Louis Joseph Marie épousa à Quimper D^{lle} Guyonnet de la Châtaigneraie le 22 mai 1781. L'acte pré-

sente le marié « originaire de Locronan » parce que chargé de la marque des toiles en cette ville, il dut, lors du transfert du bureau de la marque à Quimper en 1781, y établir sa résidence (M. D. Bernard). De cette union naquit le 10 octobre 1781 Séverin Louis Marie Michel qui fait l'objet de cet exposé.

Séverin Le Duff de Mesonan fit ses études au collège de Quimper et passa toutes ses vacances à Audierne. Il s'engage dans la Marine à Brest le 23 septembre 1799 où il est employé aux écritures pendant quelques mois. Il embarque pour la première fois, le 23 septembre 1800, sur la flûte la « Salamandre » comme aide-commissaire. Sur différents vaisseaux, jusqu'en 1808, il occupe les postes d'agent comptable, secrétaire de l'Amiral Dorde-lin, commis extraordinaire. Après dix ans de service, il est quartier-maitre trésorier au 37^e bataillon de la Marine. Ces diverses appellations ne semblent pas avoir d'équivalence à l'époque actuelle: ayant satisfait à un examen, il est muté le 9 mai 1809 dans l'Infanterie, au 45^e régiment de ligne, avec le grade de lieutenant.

Son passage dans cette arme est de courte durée: il est prisonnier des Anglais au Fort de la Coupure, après le bombardement de Flessingue (Hollande) le 15 août 1809. Il subit la vie pénible de prisonnier sur les pontons jusqu'au 30 mai 1814.

Rentré en France, il reprend sa place dans l'armée. Il est chevalier de la Légion d'Honneur le 17 mars 1815 et affecté à l'armée du Rhin. Les dégagements de cadres après Waterloo et les suites du Traité de Paris ayant beaucoup réduit les effectifs, il quitte l'armée, en demi-solde, le 15 septembre 1815.

CARNET DE VOYAGE D'UN DEMI-SOLDE

Il rentre dans sa famille à Audierne et occupe ses loisirs forcés, en écrivant des articles assez nombreux sur



Lithogravure exécutée après 1857, date de création de la médaille de Sainte-Hélène que porte Le Duff de Mésonan.

(Portrait communiqué par M. de Corbigny.)

les questions militaires. Lassé de cette inaction, il se décide à rejoindre Paris afin de tenter de reprendre du service. Pas très argenté, il fait le voyage à pied : il quitte Audierne le 15 février 1819. Le récit de cette randonnée par mauvais temps, dans une saison difficile, est plein d'aperçus amusants.

Nous donnons ci-après copie de fragments du texte original du carnet de voyage de M. de Mesonan, retrouvés par M. de Corbigny.

« Je pars avec 101 francs et une cuisse d'oie donnée par mes parents.

« *Morlaix*. — J'ai fait aujourd'hui 9 lieues, il ne m'en reste plus que 129 pour arriver à Paris. J'ai diné d'une soupe d'herbe et d'un peu de fromage avec du gros pain. Je suis allé au « caffè », j'y ai pris, à deux, un demi-bol de vin chaud.

« *Guingamp*. — Un gendarme me demande mes papiers. Je les lui montre. Il a été fort honnête. C'est un ancien demi-solde.

« *Saint-Brieuc*. — Un gendarme me demande mes papiers. Celui-ci est une espèce de Don Quichotte. Un grand sabre est attaché à sa ceinture blanche et rouge, le tout rehaussé par l'air martial d'un sacristain. Je parierais que c'est un ancien chouan.

« Je me mets à table à côté de trois personnages. L'un est inspecteur des pavés, ce qui veut dire en demi-solde. Ils se récrient sur la misère provoquée par le manque de commerce et la cherté des vivres. Pour 20 sous, on m'a servi un peu de soupe grasse, un restant de bouillie et une bouteille de cidre (vivres chers!).

« *Lamballe*. — J'ai rencontré en route un bon papa et sa fille. Ils allaient à Rennes pour y vendre des cordes de boyaux pour les rouets. Ils m'ont offert de partager leur morceau de pain. J'ai aussi rencontré un forçat libéré depuis huit jours. Je l'avais déjà vu à Brest. Il venait, par ordre de son Maire, se présenter au Sous-préfet. Il n'avait pas mangé de tout le jour. Je lui ai donné trois sous de monnaie. Peut-être cela l'empêchera-t-il de commettre un crime. Avec cette faible somme, il peut se procurer une livre de pain. Je lui ai bien recommandé de devenir un honnête homme. Il m'a dit qu'il ferait son possible pour cela, ce qui, à mon avis,

veut dire qu'il tâchera de vaincre sa nature. Cet homme a les yeux d'un scélérat.

J'ai fait aujourd'hui 14 lieues de poste de Lamballe à Rennes. Il ne m'en reste plus que 117 pour arriver à Paris.

« *Rennes.* — J'ai fait aujourd'hui 6 lieues. Il a plu tout le temps. A l'auberge, je me suis mis nu pour me sécher auprès du feu et j'ai pris une tasse de « caffè ».

« *Châteaubourg.* — On a mis bien longtemps à me servir à dîner : du cidre, du pain et du fromage. Je pense avec raison, qu'un voyageur qui ne demande que du pain et du fromage, ne doit pas être servi à la minute. On m'a pris 7 sous. Ce sont de bonnes gens. Ils n'ont certainement pas gagné plus d'un sou sur moi.

« *A Vitré.* — Je m'asseois dans la cuisine, bien fatigué. Je m'endors. Au réveil, je vois que la servante qui épluchait les légumes, avait sa grande « coiffe » en train de brûler. Elle ne le sentait pas encore, quoiqu'elle flambât beaucoup. Je l'ai bien aidée à l'éteindre : la moitié fut brûlée. On m'a pris 30 sous pour souper et coucher. J'ai donné 4 sous à la servante.

« *Mayenne.* — J'ai déjeuné pour 8 sous et je me suis séché. J'ai pris une moque de poiré qui m'a coûté 2 sous.

« Dans une précédente étape, j'ai rencontré un deuxième forçat libéré qui venait de Guingamp. Il s'est arrêté pour causer avec moi et me faire compliment sur ma manière de marcher. Il m'a souhaité le bonjour et bon voyage.

« Il était à cheval. Après son départ, j'ai fait des réflexions plus plaisantes que pénibles, sur les circonstances qui ne permettent aux officiers en demi-solde que de voyager à pied et, encore le plus économiquement possible, tandis que les forçats vont à cheval... Voilà je l'espère une véritable « restauration »...

« *Pré en pail.* — Je suis entré chez un perruquier pour

me faire raser. J'en ai été quitte pour une coupure. Je lui ai donné 4 sous, en le remerciant de ne m'avoir pas coupé une oreille.

« 21 février. — Aujourd'hui, je suis fatigué, Je souffre de la jambe gauche et du pied. Après souper, la maîtresse de l'auberge m'a fait fondre du savon dans de l'eau de vie. Elle a eu la bonté de me bassiner le pied et la jambe. La bonne a raccommo^dé mon habit déchiré (Miesonan n'avait pas de rechange). On m'a pris 40 sous pour dîner et coucher, 8 sous pour mon remède et j'ai donné 6 sous à la fille bien honnête et complaisante. Le lendemain je « boettais » encore un peu, pas longtemps.

« Mon compagnon de route a fait mettre des clous à ses sabots, il lui en a coûté 6 sous.

« 22 février. — A Guingamp, un loustic a laissé une réputation de farceur appréciée dans les environs.

« Un officier d'artillerie de Marine, venu à Guingamp recruter pour son régiment, s'adressa, à titre de renseignements, à un tailleur ambulant (en Bretagne, les tailleurs vont, spécialement à l'automne, de village en village s'installer sous un arbre, au milieu des nippes qu'on leur apporte (écorchées mais inutilisables) le tailleur devient vite au courant des bavardages de l'année et des farces que les Bretons se transmettent de père en fils, sans y rien ajouter.

« Celui-ci donc, dit à l'officier : « Des jeunes gens à recruter ? Je connais une douzaine de fameux gars qui feront sans doute votre affaire. Venez avec moi. » Et il emmène l'officier devant l'église, décorée à son portail de douze statues d'apôtres.

« Tenez, mon Capitaine, voilà vos lurons : six à droite, six à gauche. » Et sur ce mot, il disparaît vivement dans l'église.

« 22 février. — *Alençon*. — Monté dans la diligence

pour Paris : 20 francs. Il me reste en poche une cinquantaine de francs en arrivant à Paris. »

Ce petit voyage a duré 12 jours, dont deux de repos. 81 lieues de Landerneau à Alençon, soit 8 lieues par jour.

FIN DE CARRIERE MILITAIRE

Il obtient sa réintégration, mais ne peut faire homologuer le grade de capitaine qui lui avait été attribué, avant sa capture, par le Général Mounet. L'original de cette nomination égaré sur les pontons, il reste lieutenant, mais passe brillamment l'examen d'officier d'Etat-major.

Il poursuit sa carrière attaché à différents généraux. Il est nommé capitaine en janvier 1820 et décoré de la Croix de Saint-Louis en 1821. En 1822, Louis XVIII prépare l'expédition d'Espagne: Mesonan y prend part, jusqu'en 1823, comme aide de camp du Général Bourke. Sa belle conduite au cours des opérations lui vaut la Croix du Mérite de Saint-Ferdinand et cinq propositions d'avancement.

Affecté à différents états-majors, ne subissant aucun retard, en février 1831, il est promu chef de bataillon et reçoit la rosette d'officier de la Légion d'Honneur le 17 avril 1834.

Proposé plusieurs fois au grade supérieur, il occupe des postes divers et se trouve, lors de la première tentative de coup d'Etat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg, le 30 octobre 1836, à l'Etat-major du Général Subervie.

A-t-il à cette occasion manifesté trop ouvertement ses sympathies impériales ? Non seulement il n'obtient pas l'avancement escompté, mais il est mis à la retraite d'office, par décision ministérielle du 18 novembre 1837.

COMLOTS BONAPARTISTES

Déçu, et conservant son franc parler, il publie dans le « Courrier Français » une lettre ouverte au Ministre de la Guerre. Il parle des influences illégales, des intrigues de cour, de scandaleuses protections qui faisaient agir le Ministre. Cette protestation provoqua, en particulier dans l'armée, un certain remous.

Le prince Louis-Napoléon, réfugié à Londres, écrit aussitôt à Mesonan une lettre chaleureuse, qui fait de ce mécontent un partisan des plus zélés (W. Sérieyx). Il reste en relations avec Bonaparte et son entourage et va plusieurs fois le voir en Angleterre.

Il participe activement à la préparation du coup de main de Boulogne. La place de Lille est commandée par le Général Magnan. Mesonan l'a bien connu à Brest, et lui fait une première visite amicale. A la seconde, il sollicite son appui pour le débarquement en projet. Cette démarche le compromettra gravement. Au nom du Prince, Mesonan promet argent et grades, fait des avances précises... Magnan dira plus tard qu'il les a repoussées, mais pour l'instant il donne une impression toute autre. A tel point qu'on lui prête ce langage : « ... si vous entraînez un régiment, je vous amène une division entière. » (W. Sérieyx).

La tentative a lieu le 6 août 1840. Avec une poignée d'hommes, le Prince débarque au petit jour à Wimereux. Sur la plage trois amis seulement les attendent. Ils se rendent à Boulogne, sont repoussés à la caserne du 42°. Après quelques coups de feu, ils errent dans la ville. Surpris, les rares passants regardent avec curiosité ce groupe, drapeau en tête, et qui fuit. Ils tentent de rembarquer. Des détachements du 42° d'Infanterie et les gendarmes font 58 prisonniers. Il y a eu deux morts et quelques blessés.

Les proclamations affichées et distribuées détaillent sans équivoque les intentions des rebelles. Le procès a lieu devant la Chambre des Pairs et le 6 octobre 1840 Louis-Napoléon est condamné à l'emprisonnement à vie. Dans le groupe des complices, la punition la plus grave est imposée à Le Duff de Mesonan : quinze années de détention.

Mesonan est incarcéré à la citadelle de Doullens. Le Prince subit sa peine au Fort de Ham d'où il s'évadera le 25 mai 1846 déguisé en maçon.

FAVEUR IMPERIALE ET FONCTIONS PUBLIQUES

Pendant sa captivité, qui devait durer jusqu'au rétablissement de la République, Mesonan fut en correspondances fréquentes avec Louis-Napoléon qui lui manifestait une vive amitié. Il est libéré définitivement après l'élection du Prince à la Présidence de la République en décembre 1848. Mais, depuis le début de l'année, il avait été transféré à Etampes. Il habitait avec sa sœur et circulait librement en ville et aux environs. Il est élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur le 15 août 1849.

Tous deux s'installent à Paris, mais la Bretagne est au fond de la pensée du vieux militaire. Il rejoint Audierne, retrouve ses amis et songe à user de ses bonnes relations avec le Président de la République pour aider ce canton, dont la situation éloignée et peu favorisée l'afflige.

Il se présente seul, sans appui, aux élections législatives de 1849. Il y a 42 candidats pour 13 sièges dans le département du Finistère. Le plus favorisé, Lacrosse, ministre des Travaux publics, appuyé par le Gouvernement, obtient 86.649 suffrages. Mesonan en réunit 2.003, dont 1.018 dans le canton de Pont-Croix.

Le Plébiscite du 2 décembre 1851, nommant Louis-

Napoléon président pour dix ans a donné dans le Finistère les chiffres suivants :

Inscrits : 152.861; Oui : 74.683; Non : 4.053; Nuls : 274.

Le résultat était brillant, mais la masse des abstentions montre qu'on était loin de l'unanimité.

Aux élections législatives de mars 1852, Mesonan jouit cette fois de la candidature officielle dans les arrondissements de Quimper et Quimperlé réunis. La circulaire adressée aux Maires et leur apportant la bonne parole, apprécie ainsi le candidat :

« ... Ancien militaire de l'Empire, M. Mesonan s'est attaché par conviction au neveu de l'Empereur : il l'a suivi dans son exil, il a partagé sa captivité... il ne lui a jamais demandé d'autre faveur que son affection.

« La preuve, c'est qu'il n'a ni titre ni emploi, et qu'il est tout simplement retraité comme chef d'escadron, grade qu'il a honorablement gagné par ses services... »

Et insiste sur la pureté des conseils :

« ... le Gouvernement l'a suffisamment prouvé par la netteté et la franchise de sa légitime intervention, ne veut point forcer les suffrages. Il veut les attirer en les méritant; il n'impose pas, il persuade et il laisse aux électeurs cette large indépendance du vote, sans laquelle le scrutin n'aurait pour lui ni signification, ni valeur... »

Les totaux sont cette fois-ci beaucoup plus flatteurs. Mesonan est élu par 50 % des inscrits avec 16.870 suffrages sur 17.311 votants. Dans le canton de Pont-Croix, il obtient sur 4.069 inscrits 2.212 voix. Le Général Le Flo en recueille trois et Ledru-Rollin une.

Dès ce moment, Mesonan s'occupe des intérêts du département. Il rentre à Paris, assiste aux séances, s'informe; les besoins régionaux sont grands, il travaille beaucoup : sa robuste santé le lui permet.

Mais, le régime se transforme rapidement : le 21 novembre de la même année, par plébiscite, le pays déci-

de de nommer Napoléon empereur. Voici les résultats pour la France :

Pour : 7.824.189; contre : 253.145; nuls : 63.326.

Et pour Audierne : votants, 311. Pour : 309; contre 2. Abstentions : 4. Couic, Contel, Pastol fils, Urcun Yves.

Napoléon III étant devenu maître du pays. Mesonan attache le département qu'il représente à sa fortune et sollicite beaucoup. Ayant servi dix ans dans la Marine, les questions navales ne lui sont pas inconnues et il appuie les revendications régionales. Joignant ses efforts à ceux du baron Lacrosse, ministre des Travaux Publics, et à ceux des autres parlementaires il obtient des crédits pour les travaux en projet : routes diverses à aménager, grand pont impérial de Brest, achèvement de la route nationale 165 et construction du pont d'Audierne, chemin de halage au port d'Audierne et construction d'une cale à Poulgoazec, etc...

Il accompagne l'Empereur à chacune de ses visites dans le département. En 1857, à la mort de M. PengUILly-Merle qui avait assuré la fonction pendant 32 ans, il est nommé Maire d'Audierne. Il le restera jusqu'en 1871. Il est élevé la même année à la dignité de Sénateur d'Empire et de vice-président du Conseil général. Il occupera ce dernier poste jusqu'en 1864.

Nous avons donné un résumé des étapes de la vie de Le Duff de Mesonan. Un autre travail consisterait à détailler les améliorations départementales qu'il a provoquées, celles dont il a accéléré la réussite. Il est très âgé et s'occupe moins des travaux de ses charges, M. de Lécluse-Trévoédal, son adjoint, administre pratiquement la commune d'Audierne. Sa fonction de vice-président du Conseil général lui devient presque honorifique.

Très affecté par la mort de sa sœur en 1853, son intérieur est dirigé par une cousine, Mlle Eugénie de Corbigny. Toujours aimable au dehors, le vieux militaire est chez lui d'un caractère assez difficile.

L'Empereur lui garde toujours affection et ne l'oublie pas dans ses promotions. Il est Grand Officier de la Légion d'Honneur en 1868.

Il s'éteignit à Paris le 24 août 1872, soigné par sa patiente et fidèle cousine, Mlle de Corbigny. Reconnaisant, Mesonan lui laissa toute sa fortune.

Il repose à Audierne. Ses obsèques avaient été célébrées à Quimper le 27 août. Un détachement du 26^e de ligne rendait les honneurs militaires dans cette église Saint-Mathieu où Séverin de Mesonan avait reçu le baptême le 10 octobre 1781.

CONCLUSION

Dans son « Vieux Quimper », M. Savina parle de lui en ces termes :

« Après sa mort, de Mesonan laissa à Quimper le souvenir d'un homme de bien. Il avait été à portée de rendre des services à ses concitoyens et on le disait très serviable. » Il cite un extrait de l'hommage que M. Astor, Maire de Quimper, lui rendit, à l'occasion de la donation faite par Mlle de Corbigny en 1875 d'une rente de 1.000 Fr. destinée à secourir des incurables et des vieillards âgés d'au moins 60 ans, nés à Quimper ou habitant cette ville depuis 30 ans :

« ... Tous ceux qui l'ont connu se rappelaient son obligation inépuisable. C'était un honnête homme, un citoyen dévoué à son pays. Mlle de Corbigny, sa cousine et son héritière, a été la compagne de ses derniers jours. Elle a pensé que la meilleure façon d'honorer la mémoire de cet homme de bien, était de faire de bonnes œuvres en son nom. »

Notre concitoyenne, récemment décédée, Mlle Vavasseur qui, malgré son grand âge avait conservé excellente mémoire, se souvenait avoir entendu dans sa jeunesse, vanter l'affabilité et la simplicité de Mesonan. Lors de

ses séjours à Audierne, il habitait le premier étage de l'hôtel Batifoulier, 1, quai Jean-Jaurès, dont il avait facilité la construction par des prêts d'argent. Il prenait son tabac, sur la place, chez Marie Corbel, dont deux fils moururent des suites de blessures au passage de la Bérésina. Gênée et sans ressources, Mesonan lui conseilla de conter, de sa part, son infortune au préfet, ainsi fut créé le bureau de tabacs dont M. Quéré assure maintenant la gérance.

Pour conclure, nous citerons cet extrait d'un journal Quimpérois, d'opinions très opposées : « Le Finistère ». Cet hebdomadaire républicain, en relatant les obsèques de Le Duff de Mesonan, rendait hommage à sa sincérité :

« Si l'on peut beaucoup reprocher à la mémoire de M. de Mesonan, s'il faut maudire la cause à laquelle il avait voué sa vie, et qui a fait le malheur du pays, on doit lui savoir gré, du moins, d'avoir supporté pour elle la souffrance et de l'avoir épousée dans l'adversité...

« ... Cela doit empêcher que sa mémoire soit irrémisiblement condamnée par les hommes qui voudraient voir de pareils attachements se vouer à une cause plus juste, pour l'honneur des caractères et la grandeur de la nation. »

A. MARZIN.

Un épisode marquant de l'émigration bretonne au Canada

LA FONDATION DE LA PAROISSE DE SAINT-BRIEUX (SASKATCHEWAN, en 1904)



I. — INTRODUCTION

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux faire quelques remarques liminaires.

Tout d'abord, je tiens à remercier les Archives départementales du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, qui nous ont toujours réservé l'accueil le plus empressé. Pour un travail historique et géographique comme celui que j'ai entrepris « *Sur la piste des Bretons d'Amérique (Canada, U.S.A., Argentine) et d'Océanie (Australie, Nouvelle-Calédonie)* », avec toute la correspondance ministérielle, préfectorale, et parfois municipale ou privée, avec les registres des passeports — hélas ! défaillants pour la période 1860-1930, la plus intéressante —, avec les quotidiens ou hebdomadaires régionaux, tels que *La Dépêche de Brest*, *L'Ouest-Eclair*, *La Résistance de Morlaix*, *Le Bas-Breton*, *L'Océan*, *La Croix des Côtes-du-Nord*, *Le Citoyen*, cher à Georges Le Bail, etc., les archives sont une mine inépuisable pour le chercheur. Il y faut beaucoup de patience et de persévérance; mais cette lecture des vieux journaux régionaux d'il y a soixante ou quatre-vingts ans est passion-

nante et instructive à la fois, quand on n'est pas trop pressé.

Malheureusement, les journalistes étaient rares et la politique l'emportait sur l'économique et l'événement quotidien. C'est ainsi que nous avons vainement cherché la trace du courant d'émigration vers la République Argentine qui, en 1888-1889, entraîna des milliers de Bretons, dont environ 150 de Coray, dans la tragique aventure de la Pampa.

Les courants d'émigration vers le Canada et les Etats-Unis, à la fin du *xix*^e siècle et au début du *xx*^e, passent tout à fait inaperçus dans les journaux, sans doute faute de correspondants axés sur la question et, il faut bien le dire aussi, faute de lecteurs.

Le « rush » vers l'Amérique du Nord qui suivit la grande guerre fut tellement important qu'il finit par inquiéter le gouvernement, et M. Inizan, député indépendant du Nord-Finistère, interpella le ministre de l'Intérieur le 1^{er} février 1921. Mais ni *La Dépêche de Brest*, ni *L'Ouest-Eclair* ne se saisirent de la question.

Il convient aussi de noter *la neutralité du gouvernement en matière d'émigration* : il n'est ni pour ni contre. Toutefois, entre 1850 et 1910, indirectement, par des articles « inspirés » dans la presse régionale, il essaya, à diverses reprises, de détourner nos Bretons de l'Amérique pour les orienter vers nos colonies d'Afrique du Nord. Ce fut en vain : ni les promesses les plus alléchantes, ni les mises en garde les plus formelles n'empêchèrent les paysans des Montagnes Noires ou du Léon de se lancer à la recherche des terres vierges que leur Bretagne natale était incapable de leur fournir.

Il y eut un moment, cependant, en 1928, où, sur l'intervention pressante des dirigeants de l'Office Central des Syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord et de quelques parlementaires favorables à l'implantation des Bretons en surnombre en Aquitaine, le

gouvernement ferma la porte, l'espace de quelques mois, à l'émigration des Bretons en Amérique du Nord. L'année suivante, survenait le *krach de Wall Street*, à New-York, suivi de la *crise économique américaine*, de 1929 à 1932, qui amena les Etats-Unis, de leur côté, à fermer leurs portes à l'émigration européenne.

N'ayant pu trouver toute la documentation aux Archives départementales, nous avons dû chercher dans d'autres directions.

Elevé à Coray, puis ayant enseigné pendant vingt ans à Leuhan, tout près de Roudouallec et de Gourin, pays des « Américains » par excellence, toute notre enfance a baigné dans ce climat et dans les récits des anciens Américains. Tout enfant, j'avais à peine huit ans, il me souvient de voir les « Américains » de Coray en vacances, avec les souliers jaunes à bouts relevés et les billets de banque chiffonnés qu'ils sortaient de leur poche-revolver. Il y avait aussi un « Américain » qui nous attirait particulièrement, car il avait la bouche pleine de dents en or...

Peu après la guerre de 1914-1918, les imaginations furent frappés par l'arrivée, place de l'Eglise, d'un cercueil vitré, où le mort, venu d'Amérique était paré et fardé comme une figure du musée Grévin.

L'Amérique nous apparaissait comme un pays extraordinaire, fabuleux même, où il suffisait de se présenter pour cueillir des dollars (U.S.A.), des piastres (Canada) ou des pesos (Argentine).

A Gourin, Roudouallec et Languonnet, comme, à un degré moindre, à Leuhan, Coray et Châteauneuf-du-Faou, rares sont les familles qui n'aient pas un frère, une sœur, un oncle, ou un cousin d'Amérique.

Un de mes meilleurs camarades d'école, Alain Collorec, de Coray, émigra en 1925, à l'âge de 17 ans, attiré

lui-même par quelques aînés de Pen-Pavé qui l'avaient précédé. Il troqua hardiment son porte-plume de commis de perception contre les cisailles de jardinier, puis contre le couperet de boucher. Quelques 25 années plus tard, il devint président de l'Association des Bretons de New-York, représentant les 15.000 Bretons de la cité des gratte-ciel.

Pendant mes vingt années d'enseignement à Leuhan, certainement l'une des communes du Finistère comptant le plus d'« Américains », je fus correspondant du journal *Le Télégramme* et, chaque été, j'avais le plaisir d'interviewer les « Américains » en vacances, très souvent des parents ou des amis.

C'est ainsi que, petit à petit, je fus amené à creuser la question, à me documenter sérieusement sur le problème des Bretons d'Amérique et d'Australie. Les renseignements que ni les archives, ni le contact direct avec les émigrés en vacances n'ont pu me fournir, je les ai obtenus par correspondance avec des émigrés que je ne connaissais pas, mais qui, le plus souvent, sont devenus mes amis et se sont fait un plaisir de me renseigner sur leurs difficultés et leur réussite. C'est ainsi qu'on lira plus loin les témoignages sincères et émouvants de Pierre Kernaléguen et de son fils Paul, originaires de Ploaré, de Louis Demay, secrétaire de mairie obligeant, et de Louis Le Gars, originaire de Pontrioux.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les faits que nous allons relater se placent immédiatement après le vote et l'application des lois contre les congrégations religieuses (1902-1904), dont résulta l'expulsion ou le départ volontaire, d'un très grand nombre de communautés et d'autres organisations religieuses. Il y en eu à s'exiler en Belgique, d'autres en Angleterre, mais beaucoup aussi préférèrent émigrer au Canada, entraînant dans leur sillage un certain nombre d'émigrants bretons, inquiets

de leur avenir spirituel. Ceci est justement le cas de l'abbé Paul Le Floc'h, ancien recteur de Magoar (Côtes-du-Nord), qui fut à l'origine de la paroisse bretonne de Saint-Brieux, au cœur de l'Ouest canadien.

Et maintenant commence l'histoire de cette émigration essentiellement de caractère religieux.

En relisant « Maria Chapdelaine ».

En exergue à cette étude, nous citerons ce passage de « Maria Chapdelaine », du Breton Louis Hémon :

« ... Nous sommes venus il y a trois cents ans, et nous sommes restés... Ceux qui nous ont menés ici pourraient revenir parmi nous sans amertume et sans chagrin; car, s'il est vrai que nous n'ayons guère appris, nous n'avons rien oublié.

« Nous avons apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons; elles sont toujours les mêmes. Nous avons apporté dans nos poitrines le cœur des hommes de notre pays, vaillant et vif, aussi prompt à la pitié qu'au rire, le cœur le plus humain de tous les cœurs humains; il n'a pas changé.

« ... Ici toutes les choses que nous avons apportées avec nous, notre culte, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses, deviennent des choses sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin... Il nous faut rester dans la prairie où nos pères sont restés, et vivre comme ils ont vécu pour obéir au commandement inexprimé qui s'est formé dans leurs cœurs, qui a passé dans les nôtres et que nous devons transmettre à notre tour à nos nombreux enfants : au pays du Québec, rien ne doit mourir, et rien ne doit changer.

« ... Maria Chapdelaine sortit de son rêve et songea : « Alors, je vais rester ici... de même. » Car les voix avaient parlé clairement, et elle sentait qu'il fallait obéir. »

Ce passage de « Maria Chapdelaine », d'une grande

sérénité et d'une poésie incomparable, pourrait s'appliquer intégralement aux courageux et vertueux pionniers bretons qui suivirent leur pasteur, l'abbé Paul Le Floc'h, sur les rives du lac Lénore, en la lointaine Saskatchewan, colonisée et fécondée, en 1904, par les Pierre et Paul Kernaléguen, Denys Bergot, Louis Le Gars, Mathias Buzit, François Tynévez, Victor Quiniou, Vincent de Goesbriand, Jean Ferré, Louis Demay, Jean Mével, le beau-frère de notre ami, le Cap-hornier quimpérois Henri Kergoat.

Le colon canadien il y a un siècle.

Comme toile de fond à la magnifique épopée de nos pionniers de Saint-Brieux, nous aurions pu choisir une page du grand géographe et sociologue André Siegfried, dont l'étude sur le Canada est la meilleure parue sur ce sujet, ou une page de Maurice-Constantin Weyer, un ancien de Saint-Claude, qui fit entrer l'Ouest canadien dans la littérature, ou de Marie Le Franc, qui, elle aussi, a contribué, comme Louis Hémon, à faire connaître et aimer la Nouvelle-France.

Mais nous avons préféré cette page d'un auteur anglais, J. Shéridan Hogan, écrite en 1855, et qui cadre mieux avec l'esprit de notre étude.

« ... Quelque grande qu'ait été la prospérité de l'Amérique et qui distingue la magnifique contrée que nous venons de décrire, la nature ne s'y est pas prêtée sans épreuves et ses trésors n'ont pas été acquis sans une lutte et des efforts dignes de leur valeur.

« Ceux qui ont eu l'occasion de passer par de nouveaux défrichements, dans le Haut-Canada, doivent avoir été frappés de l'apparente tristesse, solitaire et même désolée, de la petite hutte en bois rond du colon primitif.

« Au milieu d'une épaisse forêt et avec un « lambeau de défrichement » à peine assez grand pour que le soleil puisse luire sur lui, il ressemble pas mal à un homme

luttant pour sa vie au milieu de l'Océan : il se passe des semaines, et souvent des mois, sans qu'il voie la face d'un étranger. La même forêt silencieuse, sauvage et sans bornes se présente chaque matin à ses regards ; et ce qui seul l'empêche de craindre qu'elle ne le tienne enfermé pour la vie, c'est la hache qu'il a sur l'épaule.

« Quelques tiges de blé d'Inde, paraissant entre des souches dont les racines s'entrelacent, tant elles sont près les unes des autres, forment sa seule sauvegarde contre le besoin, tandis que quelques plants de pommes de terre, croissant dans de petites fosses éloignées les unes des autres et luttant pour se maintenir contre la touffe de ronces ou l'épais buisson, doivent former les semences de son abondance future.

« Des pins élevés, sillonnés et noircis par le feu, restent debout, comme tristes monuments de la solitude qui existe, tandis que la forêt elle-même, comme une immense muraille autour d'une forteresse, semble dire au colon : « Comment la pauvreté peut-elle espérer s'échapper jamais d'une telle prison ? »

« Sept ans plus tard, je passais près de la maison de ce même colon. La petite hutte en bois rond servait de cuisine derrière une maison en bois carrée à deux étages et peinte en blanc. Auprès était une grange spacieuse, avec des animaux de toutes sortes dans la basse-cour. Une luxueuse moisson de maïs était seule en possession de la place où les pommes de terre avaient eu à lutter si péniblement contre les ronces et les buissons. La forêt, quelque épaisse et impénétrable qu'elle parût, avait été considérablement reculée par le bras noueux de l'homme.

« Un jardin, brillant de fleurs et entouré d'une jolie clôture en piquets, ornait le devant de la maison ; un jeune verger s'étendait par derrière.

« Comme je m'en allais, je rencontrai un fermier revenant de l'église avec sa femme et ses enfants.

C'était un dimanche, et il n'y avait rien dans leur apparence, si ce n'est peut-être la couleur brune de leurs visages, qui pût les distinguer des habitants riches des villes. Le waggon dans lequel ils étaient, leurs chevaux, leurs harnais, leurs habits, en un mot tout ce qu'ils avaient ou portaient indiquait le bien-être et l'aisance. Je demandai à l'homme quel était le propriétaire de la ferme : « Elle m'appartient, monsieur, me répondit-il. Il y a neuf ans que je m'y suis installé et, Dieu merci, j'ai assez bien réussi. »

Cette histoire est celle de milliers de colons canadiens, arrivés armés seulement d'une charrue à bœufs, d'une hache, d'une faucille et d'une faux, mais qui n'ont pas ménagé leur peine et leurs efforts pour dompter une nature sauvage et hostile. Elle est de tous les temps et de tous les pays, dans les débuts de la colonisation. Elle nous aidera à mieux vivre celle, à peu près identique, de nos premiers colons de Saint-Brieux en 1904.



II. — DES BRETONS FONDENT SAINT-BRIEUX EN 1904 LES ANNEES HEROIQUES

Saint-Brieux, centre important de culture mixte (blé et élevage) dans le Nord-Est de la Saskatchewan, compte parmi les paroisses les plus peuplées et les plus prospères du diocèse de Prince-Albert. Le village, coquettement bâti sur le versant d'une colline, au bord du lac Lenore, est doté de toutes les institutions scolaires, économiques et sociales désirables.

Mais quel patient labeur et quelle persévérance il a fallu à ses vaillants pionniers bretons pour accomplir ce miracle ! Les premiers furent des Bretons des Côtes-du-Nord, du Finistère (du Léon en particulier) et du pays Nantais. Puis vinrent des Français du Nord, des Vosges, du Poitou, de l'Auvergne et d'ailleurs.

De Saint-Malo à Prince-Albert.

Le 1^{er} avril 1904, le « Malou » quittait le port de Saint-Malo à destination du Canada. Il y avait à bord 1.200 pêcheurs, qui allaient passer la saison de la morue sur les bancs de Terre-Neuve, et 300 *émigrants recrutés dans diverses régions de Bretagne*.

Une partie de ces derniers devait se rendre dans le Nord de la Saskatchewan. A leur tête se trouvait l'abbé Paul Le Floc'h, ancien recteur de Magoar (Côtes-du-Nord), qui était venu, l'année précédente, étudier la situation et explorer les lieux.

C'était le vendredi saint, et les pêcheurs superstitieux murmuraient que partir un tel jour porterait malchance. La traversée, longue et angoissante, fut marquée par de grandes tempêtes et de la brume. Le « Malou » faisait son premier voyage. A peine achevé, le navire manquait des commodités les plus essentielles et les passagers de l'entrepont se plaignirent justement du peu d'égards que l'on eut pour eux.

Le 15 avril, le « Malou » fit escale à Saint-Pierre et Miquelon, pour y déposer les pêcheurs. Les glaces bloquèrent dans le port le navire, qui ne put repartir que le 21. Deux jours après, les émigrants débarquaient enfin à Halifax, d'où un train spécial les conduisit à Montréal. Les trois quarts d'entre eux — 225 personnes — étaient assignés à la province du Québec ou à divers points du Manitoba. Pour ceux-là, le voyage se déroula sans incidents notables.

Il n'en fut pas de même pour le groupe des 77 qui devaient se rendre jusqu'à Prince-Albert. Dans la vallée de la rivière Qu'Appelle, une *inondation*, causée par la fonte des neiges et de la glace, avait coupé la voie ferrée en divers points. Une partie du convoi dut s'arrêter à Qu'Appelle, et l'autre à Regina. Demeurés dans leurs wagons servant de dortoirs, les Bretons mangeaient dans les restaurants locaux, aux frais de la Compagnie

de chemin de fer. Ce fut une *longue et énervante attente* de douze jours avant de se mettre en route.

A Saskatoon, nouvel obstacle : la rivière était sortie de son lit et le pont de chemin de fer avait été emporté par la violence du courant. Il fallut franchir dix milles en voitures et traverser le fleuve dans des barques afin de rejoindre le rail pour la dernière étape du trajet.

Le jeudi 12 mai, fête de l'Ascension, 43 jours après le départ de Saint-Malo, les voyageurs arrivaient enfin, sous la pluie, à Prince-Albert. *Fourbus, tristes, démoralisés*, ils faisaient peine à voir et ne se sentaient guère disposés à repartir sur-le-champ vers leur ultime destination.

L'accueil paternel que leur réserva l'évêque, Mgr Pascal, remonta heureusement les courages. Il les reçut et les nourrit pendant huit jours, à l'évêché. Le prélat était heureux, disait-il, de rendre à ces enfants de Bretagne ce que leur province avait fait pour les missionnaires de l'Ouest canadien, par l'entremise de la Propagation de la Foi. Mgr Albert Pascal, né en 1848 à Saint-Genest-de-Beauzon (Ardèche), avait évangélisé les « Mangeurs de Caribous » et les Montagnais du lac Athabasca.



Une terre boisée et rocailleuse.

Le chef du diocèse, d'accord avec l'abbé Le Floc'h, avait décidé que le lieu du nouvel établissement serait sur les bords du lac Lenore, à 80 milles au Sud-Ouest de Prince-Albert. Ce choix était dicté à l'évêque, croit-on, par la crainte de voir s'étendre à ces régions une forte colonie allemande en voie de formation dans le voisinage.

Le Père Auguste Maisonneuve, missionnaire Oblat de Marie, qui résidait alors à Flett's Springs, non loin du lac Lenore, vint prendre la tête de la caravane. Les Bre-

tons avaient fait l'acquisition de chevaux plus ou moins sauvages et de « waggons » dans lesquels ils placèrent leurs affaires personnelles et divers articles indispensables à une première installation. Les femmes et les enfants demeurèrent temporairement à Prince-Albert.

Ce fut un autre dur voyage de quatre jours, par des chemins à peu près inexistantes. En de nombreux endroits, les pistes étaient devenues de véritables fondrières et, plus d'une fois, pour ne pas y rester enlisés, il fallut se frayer à la hache un passage sous bois. Pour la nuit, pas d'autre abri que la tente.

Le lac Lenore mesurait 17 milles de long et atteignait jusqu'à 6 milles de large. A ces hommes, inaccoutumés à un tel spectacle, cette petite mer intérieure apparut singulièrement majestueuse. Quant à l'aspect sauvage du pays, avec sa terre rocailleuse et fortement boisée, il n'était pas pour les effrayer.

Le 24 mai, jour de l'arrivée, une grande tente commune fut érigée dans « la Plaine », ainsi nommée parce que c'était le seul endroit dénué d'arbres, où il ne poussait qu'une herbe plutôt maigre, comparée aux pâturages plantureux de Bretagne.

Après deux ou trois jours consacrés à l'organisation du quartier général, on se mit à faire la vente des terrains. Ce n'était pas chose aisée, à travers le bois épais, de repérer les limites de chaque concession et de se faire une juste idée du sol. Le Père Maisonneuve fut d'un grand secours pour guider les pas de ces novices à la recherche de leurs futurs domaines.

Mais comment procéder à l'attribution des lots individuels ? On convint de tirer au sort pour fixer l'ordre dans lequel chacun des colons devait se présenter au bureau des terres. Avant le retour à Prince-Albert, en vue de cette formalité, l'abbé Le Floc'h fit abattre le plus bel arbre qu'on put trouver, afin qu'il servit à la *construction d'une croix rustique*, qui fut érigée sur un ter-

tre, non loin de la tente, pour marquer la prise de possession.

Les premières familles commencent à arriver, et l'on se préoccupe d'abord de se bâtir chacun son chez soi. L'abbé Le Floch a amené de la ville deux charpentiers, mais sans expérience de la construction à la mode du pays. Ils doivent se mettre à l'école d'un frère Oblat de Marie allemand.

Le précieux Père Maisonneuve vient aussi donner à ses compatriotes quelques leçons pratiques sur l'art de travailler les troncs d'arbre en queue d'aronde. Une maison-chapelle, de 20 mètres sur 7 mètres, s'élève bientôt sur le bord du lac. Le rez-de-chaussée servira de logement au prêtre, et les services religieux se feront à l'étage. *Cet état de choses un peu primitif durera quatorze ans.*

Comme toutes les colonies naissantes, Saint-Brieux eut sa large part d'épreuves, de sacrifices et de déceptions. Un petit nombre des passagers du « Malou » s'étaient établis dès le début sur leurs « homesteads » (= fermes); les autres cherchèrent à grossir leurs économies en travaillant à Prince-Albert ou ailleurs. *Quatre ans après sa fondation, le centre ne comptait encore que 60 foyers.*

Il fallait avoir de vraies têtes de Bretons, comme on disait alors, pour entreprendre de coloniser une région aussi ingrate, rocailleuse et fortement boisée. Quelques-uns se découragèrent, jetant littéralement le manche après la cognée, et se firent rapatrier, ce qui eut des échos fâcheux en Bretagne, mais sans toutefois nuire au recrutement futur. Mais les énergiques et les patients furent assez nombreux pour assurer le succès de l'entreprise commune.

Parmi les premiers colons.

Au nombre des tout premiers colons se trouvaient les familles Denys Bergot, l'auteur de « Réminiscences d'un

pionnier de Saint-Brieux », Mathias Buzit, François Fagnou, Pierre Froc, Jean-Marie Gallais, Yves Rallon, Rémy Buan, Jean-Pierre Thébaud, François Rouault, Jean-Marie Rocher.

Il y avait aussi des célibataires qui, pour la plupart, ne tardèrent pas à fonder un foyer. Michel Fagnou, François Tynévez, Théophile Rudulier. Et quelques célibataires endurcis : Jean Lucas, Victor Quiniou, Yves Ollivier, Yves Le Pape.

Lors de la célébration en grande cérémonie du cinquantième, en 1954, Mme Marie Rouault était la seule femme mariée d'alors survivante du voyage de 1904.

Le registre des baptêmes s'ouvre sur celui d'un fils de Français venu au Canada en 1897; il habite encore, tout près de Saint-Brieux, l'ancienne mission de Flett's Springs, appelée Pathlow. Jean Duclaux, qui suivit, était du même endroit. C'est Yvonne Rallon qui fut le premier enfant issu de la vraie colonie bretonne et d'origine totalement française; elle est maintenant fixée dans l'Ontario.

La Bretagne fournit ensuite les familles Pierre Boisière, Pierre-Mathurin Coquet, Jean Ferré, Louis Rocher, Joseph Ronvel, Vincent de Goesbriand, Joseph Carfentan, Yves Rohel, François Kerleroux, François Le Borgne, François Guéguen, Guillaume Jézéquel, François Le Berre, Jean Doualan, Claude Le Guilloux, Auguste Nédellec, Sezny Jézégou, Goulven Breton, Victor-Emmanuel Guézille (comte de la Suzenaie), Joseph Béléguiç, veuve Marie Le Gars, Joseph Crozon, Eugène Ronceray, Mathurin Coëtmeur, Joseph Kerdraon.

Et encore des célibataires, futurs chefs de famille : Joseph Creurer, Denis Creurer, Jean-Marie Thébaud, François et Pierre Thébaud, Pierre Rocher, Joseph Le Jan, Jean Briens, Pierre et René Kernaléguen, de Ploaré (que nous retrouverons plus loin), Joseph Le Floc'h, Joseph L'Hénaff, François Peleau, Jean Coutard, Robert

de Cervalle, Prigent Bleuven, Jean Le Can, Louis Le Moigne, Christophe Cam, Yves Mazévet, etc.

D'autres, qui n'étaient pas des Bretons, vinrent se joindre à ceux-ci. Dès 1906, arrivaient les familles alliées, Léon Carbasse et Henri Demay, venus respectivement de Paris et de Bordeaux, d'autres, que nous ne pouvons nommer tous, venus du Poitou, des Vosges, d'Algérie, de la Seine, du Limousin et du Tarn...

Le poids de l'isolement.

Dans les premiers temps, outre le travail ardu et les privations de chaque jour, il y eut le poids de l'isolement. Les colons vivaient éloignés les uns des autres, ne communiquant que par les lignes d'arpentage, qui traversaient bois et marais. Rares étaient les nouvelles des parents, et amis laissés au pays natal.

Le bureau de poste le plus proche, Flett's Springs, se trouvait à une bonne distance, et quel chemin effroyable pour s'y rendre ! Cependant, *grâce aux démarches répétées de l'abbé Le Floc'h, la colonie eut bientôt son service postal hebdomadaire.*

C'est alors qu'elle prit le nom de *Saint-Brieux*. Il peut paraître étranger de voir le Saint-Brieux de la Saskatchewan se terminer officiellement par un *x*, au lieu du *c* traditionnel des Côtes-du-Nord. Plusieurs explications ont été données de cette anomalie. Selon la plus vraisemblable, les autorités d'Ottawa lurent mal le nom manuscrit qu'on leur avait adressé. Le timbre du bureau de poste consacra l'orthographe fautive, car personne ne s'avisa de demander une rectification : on avait d'autres soucis plus pressants. Mais d'autre part, en France, au moment de la Révolution, Saint-Brieuc des Côtes-du-Nord s'écrivait aussi avec un *x*. Donc, aussi bien ce sont nos cousins bretons de Saint-Brieux qui ont la vraie orthographe du nom !

Le samedi, jour du courrier, ne tarda pas à prendre de l'importance dans la vie de la communauté. On

devançait souvent l'arrivée du « postillon » pour avoir le plaisir de bavarder avec les camarades au bureau de poste, qui eut pour premier local le logis du prêtre.

L'affluence était plus nombreuse encore *le dimanche*, pour l'assistance à la messe. Avant et après la cérémonie, les conversations amorcées la veille reprenaient avec le même entrain. Et en priant devant l'autel de leur humble chapelle, ces chrétiens et ces chrétiennes renouvelaient la provision de courage et de patience si nécessaire pour l'accomplissement de leur tâche journalière.

Au nombre des plus fidèles étaient *le père et la mère Thébaud*. Ces deux sexagénaires, qui habitaient à huit kilomètres de là, partaient de grand matin à pied, traversant marais, fourrés, ornières, d'un pas alerte et décidé. Avant d'atteindre la zone de la mission, ils échangeaient leurs vêtements trempés et boueux contre leurs habits du dimanche, soigneusement portés sous le bras.

Des histoires d'ours au dénouement heureux.

La chronique des premiers temps de Saint-Brieux renferme plusieurs histoires d'ours, parfois un peu macabres, mais toutes d'un dénouement heureux. Il est clair que l'arrivée des colons dans ces parages dérangerait un peu les habitudes des carnassiers qui y avaient élu domicile. Le premier fit son apparition dès le lendemain de la prise de possession.

Il traversait la « Plaine », non loin de la tente commune, dressée la veille. Surpris par des cris insolites, il s'arrêta pour examiner les intrus. Quelques-uns ont couru à leur fusil; mais, au moment où ils vont tirer, l'ours se lève sur ses pattes de derrière, ouvrant une large gueule. Et nos braves de se replier sagement vers la tente. La bête fait demi-tour et grimpe dans un arbre voisin. Les chasseurs reprennent courage, s'avancent de nouveau et cernent l'ennemi dans sa retraite. Au signal donné, toutes les armes font feu en même temps et l'ani-

mal, criblé de balles, tombe lourdement sur le sol, à la grande joie de l'assistance.

Nos fiers nemrods se promettaient un festin fameux avec le produit de leur chasse inattendue. Mais plusieurs heures de cuisson ne réussirent pas à attendrir cette chair coriace.

Le célibataire Victor Quiniou, qui a construit une cabane sur sa terre, ne s'y sent pas en sécurité. Un ours vient lui rendre de fréquentes visites, cherchant une ouverture pour pénétrer à l'intérieur, collant son museau à l'unique fenêtre pour contempler d'un œil gourmand le propriétaire et les victuailles placées sur la table. Il va jusqu'à pratiquer un trou dans le toit, pour mieux surveiller les gestes du pauvre Quiniou. Un voisin, à qui celui-ci fait part de ses ennuis, lui dit simplement : « Pourquoi ne le reçois-tu pas à coups de fusil ? » Il suffisait d'y penser. Le conseil fut suivi.

« Il n'est pas tombé, avouait modestement le Breton, mais il s'est enfui en grognant et je suis sûr de l'avoir touché. » C'était vrai : quelques jours plus tard, le même voisin découvrit la dépouille du visiteur indésirable à une centaine de mètres du logis de Quiniou.

Le premier hiver et la première école.

Les pionniers de Saint-Brieux se sont toujours souvenus de leur premier hiver en Saskatchewan.

On leur avait bien parlé de ses rigueurs extraordinaires, mais les splendides journées d'automne semblaient l'éloigner pour bien des semaines encore. Il survint en traître, sans le moindre avertissement, avec ses terribles tempêtes de neige et ses froids sibériens. Les vêtements apportés de France ne garantissaient guère les colons contre pareil assaut et les provisions de bois furent vite épuisées. Cette dure expérience servit de leçon.

François Fagnou tenait chez lui une petite épicerie,

et Paul Boulanger — un Français venu du Manitoba — avait ouvert un magasin près de la mission, ce qui ne veut pas dire que tous pouvaient aisément se procurer des vivres sans avoir de longues distances à parcourir.

Dès 1906, les familles établies dans le voisinage de la maison-chapelle sont déjà assez nombreuses, *avec une population d'âge scolaire qui soulève le problème de l'éducation.*

La demeure de Boulanger, devenue libre après le départ de son propriétaire, fournira un excellent local, d'un prix abordable. *Mais qui consentira à venir faire la classe dans un pays si pauvre et si désolé ?*

Les conditions exceptionnelles ne découragèrent pas Marie-Anne MANSEAU, de Sainte-Anne-du-Chêne (Manitoba), qui accepta sans hésiter de venir. Cette vaillante institutrice trouva dans la jeune colonie bretonne un milieu parfaitement à son goût et elle ne tarda pas à s'y fixer pour toujours.

Un samedi, elle était au bureau de poste, attendant avec d'autres l'heure du courrier, lorsqu'entra Joseph BRIAND. Ce colon, nouvellement arrivé, comme pour se libérer d'un cauchemar obsédant, attaqua aussitôt un récit à faire dresser les cheveux sur la tête : encore une histoire d'ours, qui sera la dernière.

Ayant dû passer la nuit dans une cabane d'arpenteur abandonnée, il s'était endormi sur les planches garnies de foin, son sac de provisions sous le lit. Au beau milieu de la nuit, la porte s'ouvre avec fracas. Réveillé en sursaut, il aperçoit, à la clarté de la lune, un ours énorme qui s'avance vers lui et le flaire du visage aux pieds. Mais l'homme demeura immobile, et l'ours s'attaqua au sac de provisions, qu'il vida en un clin d'œil, et s'en alla dans un sourd grognement. Quel soulagement lorsque, au matin, Joseph Briand put sortir de là, le sac et l'estomac vides !

On s'empressa autour du héros pour le féliciter de

son sang-froid et de sa bonne étoile. Marie-Anne, l'institutrice, très impressionnée par cette incroyable aventure, se fit présenter à Joseph Briand et lui serra chaleureusement la main. Les choses n'en restèrent pas là : quelques mois après, les deux jeunes gens se mariaient.

III — ESSOR ET AFFERMISSEMENT

DE LA FONDATION

Le curé fondateur, l'abbé Paul Le Floc'h, étant passé aux Etats-Unis, li fut remplacé par l'abbé Pierre Barbier. Ce prêtre ardéchois, qui comptait déjà 15 années dans l'Ouest canadien, allait demeurer les 15 années suivantes à la tête de la paroisse et y revenir plus tard couler ses derniers jours. Il arrivait au moment où la colonie, après les dures épreuves du début, allait connaître une transformation rapide et inespérée.

1913 : le sifflement de la première locomotive.

Le 1^{er} janvier 1913 fut une date mémorable dans l'histoire de Saint-Brieux. Ce jour-là, les sifflements stridents d'une locomotive apportaient la preuve tangible que le centre breton se trouvait relié par le rail à Melfort. L'événement, attendu avec une impatience bien explicable, fut salué par un *Te Deum* d'action de grâces chanté à l'issue de la messe, le dimanche suivant.

Les cultivateurs purent enfin vendre leur blé sur place. Il fallut cependant attendre 1916 pour obtenir un service plus ou moins régulier, et 1920 pour voir achever l'embranchement Humbolt-Melfort.

Avec la gare à proximité de la mission, un village va naître au cœur même de la colonie. Il possède bientôt deux magasins généraux, un restaurant, une quincaillerie, une écurie de louage, un entrepôt de bois de construction.

La première visite pastorale.

Cette même année 1913, Mgr Pascal fit à Saint-Brieux sa première visite officielle. Trente cavaliers, brillamment harnachés, se portèrent à sa rencontre, à six milles de l'église.

Lue par le doyen, Jean-Marie Gallays, l'adresse au nom des paroissiens contenait une allusion émue à l'accueil paternel de 1904, à laquelle l'évêque se montra très sensible. Il donna le sacrement de confirmation à 82 personnes, enfants et adultes.

A cette occasion, le Père Ernest-Désiré Croisier, missionnaire Oblat de Marie, natif du Finistère, avait prêché la première retraite de la paroisse, utilisant surtout sa langue maternelle, qui était celle de la grande majorité. Son dernier sermon, prononcé au pied de la croix fraîchement érigée pour remplacer celle de la prise de possession, tombé en vétusté, remua profondément ses auditeurs. Deux ans plus tard, le P. Croisier, aumônier militaire, devait être tué dans les tranchées de l'Yser.

Malgré la guerre, l'essor continue.

En 1914, Saint-Brieux, desservi par la voie ferrée, compte trois magasins généraux (indispensables pour l'écoulement des produits agricoles, sous forme de troc au début), deux restaurants, un hôtel, une scierie et deux élévateurs à grain près de la gare. Les fermes prospèrent, et c'est l'aisance...

La déclaration de guerre, le 3 août 1914, s'abat comme un coup de tonnerre sur la colonie en plein essor. Dès la première semaine de mobilisation une dizaine de réservistes se mettent en route, M. Pierre Kernaléguen en tête. D'autres suivent et, à mesure que le conflit se prolonge, le nombre des jeunes gens et des hommes en état de porter les armes diminue sensiblement sur les fermes. Des volontaires vont aussi s'enrôler dans l'armée canadienne. Ceux qui restent travaillent avec

acharnement à la production des vivres pour les forces alliées.

L'état de guerre a obligé à suspendre tous les projets, en particulier celui de la construction d'une église au village même. Cependant, la première chapelle devenant de plus en plus insuffisante, l'abbé Barbier décide d'aller de l'avant, et un nouveau lieu de culte, digne de la paroisse, sera inauguré quelques mois avant la signature de l'armistice.

Nouvelle école — Les succès scolaires.

Ce sera ensuite au tour de l'école de venir occuper un local plus vaste au centre de la nouvelle agglomération.

La colonie bretonne va se signaler par *la belle tenue de ses écoliers*. Les anciens se souviennent encore avec fierté de ces concours entre les écoles des environs organisés par la ville de Melfort, en présence du Lieutenant-Gouverneur de la province. Les enfants de leurs cinq écoles (village et campagne) défilèrent devant les juges, qui, à l'unanimité, leur décernèrent le premier prix. Ayant renouvelé cet exploit pendant deux autres années, les vainqueurs se virent proclamer hors concours.

Depuis 1924, l'école publique du village est entre les mains des *Filles de la Providence*, du diocèse de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), qui dirigent aussi un pensionnat. Le français et la religion figurent au programme de toutes les classes.

Ces institutions attirent beaucoup d'élèves catholiques des deux sexes et de langues diverses du dehors. Dans la campagne tributaire de Saint-Brieux, l'enseignement est donné par des laïcs de religion catholique, quelques-uns de souche française.

Même si le centre breton manifeste une certaine tendance à s'angliciser, on dit à voix basse que l'accent et le vocabulaire des petits Briochins font de leur français le meilleur qui se parle en Saskatchewan.

La situation au bout de vingt ans.

En 1924, les trente familles bretonnes du début avaient dépassé la centaine. Quelle belle étape parcourue depuis le jour où nos courageux colons plantèrent leurs tentes sur les rives du lac Lénore ! Les « homesteads », recouverts de bois épais ont été transformés en champs fertiles. Les bœufs ont été remplacés par de beaux chevaux et les colons, qui, dans les débuts, aspiraient à se doter d'un « buggy » — voiture à cheval — pour faire visites et courses, se promènent aujourd'hui en automobile.

Le développement du commerce a aussi attiré des étrangers. Tout doucement, la paroisse devient quelque peu internationale, avec des éléments britanniques, allemands, hongrois, finnois, scandinaves, italiens.

Inversement, les colons de Saint-Brieux ont essaimé. On trouve un peu partout dans l'Ouest des Bretons, dispersés ou formant de petits groupes. Les groupements les plus importants portent les noms significatifs de Kermaria et le Folgoët.

Saint-Brieux reste néanmoins le seul centre de quelque importance qui doive son origine à des émigrants venant de Bretagne et y formant le noyau principal.

A mesure que le vaste secteur desservi par le curé de Saint-Brieux accueillait des Anglais, des Allemands, surtout des Hongrois et des Italiens, la nécessité de s'adresser à ces gens dans leurs langues s'imposait. Pour cette raison, l'abbé Barbier, à son grand regret et à celui de ses ouailles, s'éloigna pour donner ses soins à la paroisse auvergnate de Saint-Front. Sa carrière active achevée, il se retirera à Saint-Brieux, où il vivra ses dix dernières années, s'éteignant en 1943. Il y repose auprès de la croix du cimetière. Un monument de marbre blanc atteste l'estime et l'affection que tous lui portaient.

Depuis 1926, Saint-Brieux et les missions voisines sont

confiées à des religieux français, les *Prêtres de Sainte-Marie-de-Tinchebray* (Orne). Le curé actuel, le P. Rivard, est au poste depuis plus de vingt ans.

Les fêtes du cinquantenaire (1954).

Les fêtes organisées pour le cinquantenaire de la fondation de Saint-Brieux furent très réussies. M. Louis Demay, secrétaire de mairie, nous a écrit à ce sujet :

« En ce qui concerne les célébrités qui ont bien voulu répondre à l'invitation lancée par le Comité organisateur, je puis vous écrire que le *consul de France* à Winnipeg, le comte Serge de Fleury, arrivant de France, a fait un effort, par avion, par chemin de fer et par auto, pour arriver juste à temps pour voir la parade et prononcer le discours d'usage. Il a même eu le temps d'assister à la messe commémorative.

Puis *notre évêque*, Mgr Léo Blais, de notre diocèse de Prince-Albert, a assisté et aidé à la cérémonie religieuse du matin et à celle de l'après-midi du premier jour, ainsi qu'aux agapes du lendemain.

Puis nous avions *le ministre le plus près de nous* dans le cabinet provincial, avec titre de secrétaire provincial, l'honorable W.J. Burton, le député de notre circonscription (240 km. sur 90) siégeant à Ottawa, plus l'avocat J.R. Graham. Et naturellement nous avions *le maire de la « Commune »*, M. Charles A. Hart, et *le maire de notre « village »*, M. Athanase Lavoie.

Quelques curés du voisinage et d'autres personnalités marquantes, qui ne voulaient pas se faire remarquer, préférèrent se joindre à la foule plutôt que de se « ronger les ongles » sur l'estrade des officiels.

Après les discours officiels et les félicitations aux pionniers, ce fut la fête populaire, dont la principale attraction était le défilé reconstituant l'histoire de la colonie.

En tête, à cheval, venait Jean Duclaux, premier enfant baptisé de la paroisse, voici exactement cinquante ans.

Ensuite, venaient de beaux chars avec des attelages de bœufs, comme au début de la colonisation, puis ce fut l'arrivée des Français, l'établissement d'une famille, la construction d'une maison de pionnier, enfin le *char des Bretons et Bretonnes en costume de l'époque*. Plus tard, ils ont obtenu un grand succès en exécutant des danses bretonnes très réussies. Il y avait aussi des clowns dans une vieille Ford : *deux jeunes émigrés de Plogonnec*, employés de M. Pierre Kernaléguen, Pierre Bernard et René Guenneau.

Bref, tout s'est déroulé au mieux, au milieu d'une foule émue et joyeuse, et tout le monde en garde le meilleur souvenir. »

**

IV. — FIGURES DE QUELQUES PIONNIERS

Jetons un regard en arrière sur quelques-uns des pionniers particulièrement dignes d'attention.

Le Morbihannais Jean Lucas.

Jean Lucas, qui faisait partie du contingent de 1904, était certes le plus tranquille et le moins loquace qu'on pût imaginer. D'aspect timide et débonnaire, la tête constamment penchée à droite, il fuyait la compagnie et ne parlait presque jamais.

Les premières années, il travailla tous les hivers à Prince-Albert. C'était un *habile charpentier, doublé d'un ébéniste* de talent remarquable. Parmi ses outils se trouvait une hache à équarrir que les Anglais de la ville ne se lassaient pas d'admirer.

Jean Lucas décida enfin de se bâtir sur sa terre, qui possédait de magnifiques trembles, de sorte que son propriétaire eût pu, comme tout le monde, se faire une bonne maison en « logs » (madriers). Mais notre homme ne prisait pas ce genre d'architecture. Avec sa

fameuse hache, il équarrit des billes de bois, qu'il débita ensuite, à la scie de long, en planches et en madriers. La demeure de Jean Lucas de distinguait par ses *fenêtres ogivales et les armoiries de Bretagne* placées au-dessus de la porte d'entrée.

A l'intérieur, tous les meubles, buffet, lit, tables, chaises, etc., furent sculptés ou ciselés par lui, avec un goût parfait. Plus d'une jeune compatriote eût été fière de vivre dans un pareil décor, mais toute idée de mariage était irrévocablement bannie de la tête du maître de céans.

Cet amour fanatique de la solitude eut de déplorables conséquences. Un jour d'hiver, on trouva Jean Lucas, sans connaissance et à demi-gelé, à la barrière de son « homestead ». Il resta quelque temps au village, sous des soins intelligents et dévoués. Puis, avant de s'éloigner pour toujours, par gratitude envers Yves Rallon, qui l'avait découvert et arraché à une mort certaine, le rescapé lui laissa sa *belle terre* pour la somme de 100 dollars. Cette propriété, très proche du centre de Saint-Brieux, fut divisée en trois lots dont la vente rapporta 9.300 dollars (près de 5 millions A.F.).

Jean Ferré, de Blain (Loire-Atlantique).

Venu de Blain en 1904 à destination de Duck-Lake, Jean Ferré prit son « homestead » à Saint-Brieux et devait y mourir en 1953, à l'âge de 95 ans. Il laissait 9 *enfants*, 43 *petits-enfants*, tous à Saint-Brieux et *presque tous agriculteurs*. Les fils commencent à se retirer au village, laissant les jeunes cultiver des fermes de grande valeur bien bâties et bien outillées.

Louis Demay, secrétaire de mairie.

L'un des gendres de Jean Ferré, Louis Demay, a trouvé sa voie dans le commerce et l'administration. Originaire de Bordeaux et venu en 1906, il a toujours tenu une

grande place dans la vie de Saint-Brieux et dans le mouvement franco-canadien de la province.

Ayant passé ses intérêts commerciaux à sa fille aînée et à son gendre, il est devenu secrétaire de la municipalité du village, secrétaire serviable et diligent, comme on pourra en juger d'après l'abondante lettre qu'il nous adressa en réponse à un long questionnaire que nous lui avions envoyé en 1953.

Il a siégé aussi à la grande unité scolaire de Humbolt, depuis sa constitution en 1946. A l'échelon provincial, on l'a vu président de l'Association catholique franco-canadienne, et président des Commissions d'écoles franco-canadiennes, fonction dont il s'est retiré en 1952. Il est décédé en 1962.

Son fils unique, le Docteur Maurice Demay, est sur-intendant de l'Hôpital psychiatrique de North-Battleford, et bien connu dans les cercles médicaux de l'Ouest canadien.

Quelques autres.

Pierre-Mathurin Coquet, de Carquefou (Loire-Atlantique), décédé en 1951 à l'âge de 84 ans, a laissé quatre fils et leurs descendants établis sur des fermes propères, notées pour leurs magnifiques rendements.

Joseph Thomas, de Plabennec, est allé finir ses jours en Bretagne. Son unique héritier mâle, aidé de ses quatre fils, exploite un groupe de fermes qui rapporte des bénéfices très appréciables à ces vaillants travailleurs.

Denis Creurer, de Bourbriac (Côtes-du-Nord), devenu veuf avec plusieurs enfants en bas âge, a réussi à leur inculquer l'amour du travail bien fait et l'importance d'une sage administration. Ceux-ci, quoique éparpillés, sont à l'aise, et deux d'entre eux ont établi dans le village un commerce très prospère.

Etienne Pérault, arrivé en 1910 de Bussière-Poitevine (Haute-Vienne), coule aujourd'hui des jours paisibles au

village, après avoir rassemblé plus de 700 hectares de propriétés que gère maintenant son fils, tout en s'occupant de la vente de machines agricoles et d'entreprise de théâtre.

— Terminons cette revue en donnant la parole à nos correspondants de là-bas, dont les lettres présentent des redites, mais sont des documents. Le premier, Pierre Kernaléguen, répondait à un long questionnaire que nous lui envoyâmes en 1953; il est décédé en 1959. Le second, Louis Demay, également décédé depuis (1962), était bien placé pour nous renseigner, du fait de ses fonctions de secrétaire de mairie. Les deux autres lettres sont toutes récentes et émanent de Louis Le Gars et de Paul Kernaléguen, fils de Pierre, susnommé.

Pierre Kernaléguen, de Ploaré, nous écrivait en 1953 :

Cher Monsieur Le Clech,

Saint-Brieux a été colonisé par des Bretons des Côtes-du-Nord et du Léon, et aussi par des Nantais. Ensuite sont venus des Français du Nord, des Vosges, du Poitou, de l'Auvergne, etc. Bien que la paroisse soit française et que l'on enseigne le français à l'école, la langue officielle est l'anglais. Nous sommes une sorte d'îlot français perdu au milieu d'une mer d'Anglais, d'Allemands, de Scandinaves, de Hongrois, d'Ukrainiens, de Belges et d'Italiens.

Chacun ici a débuté avec une concession de 64 hectares (un quart de section) au prix de dix dollars. Comme il fallait réaliser un petit capital, les hommes sont allés travailler dans les fermes des grands centres voisins, Melfort ou Prince-Albert.

Ils ont fait de tout. Le genre de travail leur importait peu : il leur fallait gagner au plus vite pour s'établir sur leurs terres. Les exploitations forestières leur ont fourni du travail en hiver. Rude métier certes, mais les gages étaient bons et cet argent, entre les mains des Bretons, n'était pas vite dépensé.

Pour ma part, je suis arrivé à Saint-Brieux le 20 mai 1911, et j'y ai pris ma concession de 160 acres (64 hectares). Comme les autres, j'ai travaillé sur les fermes, au bois, et j'ai aussi fait tous les métiers : cimentier, bûcheron, chauffeur de machine à battre, etc.

J'ai appris beaucoup de choses, et aussi un peu d'anglais. En 1914, je travaillais à Winnipeg (Manitoba) comme jardinier. J'ai eu le premier billet de chemin de fer donné aux réservistes français pour rejoindre leur corps en France. J'ai été blessé et fait prisonnier à Tahure avec le 19^e R.I. de Brest. Je me suis marié en 1919 avec Marguerite Kernaléguen, de Kerlaz et, quelques mois plus tard, je suis revenu à Saint-Brieux, que je n'ai pas quitté depuis. J'ai alors acheté ma ferme de 130 hectares.

Les temps d'après guerre ont été très durs et j'ai eu pas mal de déboires. Un incendie a presque tout anéanti : bâtiments, machines, semences, etc. Puis ce fut la dépression. Enfin, tout pour décourager un débutant. Il m'a fallu travailler dur, beaucoup plus dur qu'on se l'imagine en France. Puis, nous avons connu des années meilleures. Les terres défrichées ont produit de belles récoltes.

Aujourd'hui, je possède une ferme de 480 hectares, ce qui paraît peut-être grand en France, mais ici c'est à peine au-dessus de la moyenne.

Mon cheptel comprend 65 bêtes à cornes (troupeau sélectionné Hereford, race écossaise réputée pour la viande) et 260 porcs de pure race Yorkshire (1).

Nous disposons d'un matériel très moderne, qui a été complètement renouvelé ces dernières années : deux grands tracteurs, une moissonneuse-batteuse, un semoir qui épand l'engrais, sème le grain ou le foin en une

(1) M. Pierre Kernaléguen, cultivateur d'élite, fut plusieurs fois primé aux concours de Melfort et de Saskatoon. Il avait aussi deux chevaux, attelés seulement en hiver.

seule opération, charrues à socs et à disques, faucheuse à tracteur avec rateau et presse-foin pick-up, camion, camionnette, automobiles, etc.

En outre, nous disposons de trois moteurs à essence et d'une quantité de petits moteurs électriques pour les besoins de la ferme et de la maison. En réalité, nous avons deux maisons pourvues de tout le confort et chauffées au mazout.

Mon fils Paul, qui est ingénieur agronome, a épousé une demoiselle Crozon, de Lanildut. C'est lui qui dirige maintenant l'exploitation. Ma fille Anne est diplômée de l'Université de Saskatoon (150 km. Sud-Ouest de Saint-Brieux) et enseigne les sciences domestiques à l'Ecole d'agriculture de Olds-Alberta.

Depuis 1950, mon frère René, arrivé à Saint-Brieux également en 1911, possède aussi une belle ferme dans le voisinage.

Depuis 1950, mon frère et moi utilisons deux jeunes Finistériens. Pierre Bernard, de Plogonnec, et René Guenneau, de Cast, d'avril à novembre. Bientôt, ces deux jeunes seront assez aguerris pour prendre une concession.

En résumé, je n'ai jamais regretté d'être venu au Canada. Je me suis fait à ce pays d'une grande liberté de langage, de religion et de parole, où il y a peu de distinction de races et de classes. Mais, ainsi que toute ma famille, je suis resté Français de cœur et « Breton toujours ».

Je suis heureux de voir que l'on s'intéresse encore aux Bretons émigrés il y a 40 ou 50 ans.

La vie ici est parfois assez monotone, et tout à fait différente de la vie en France. Le pays a son histoire et est très attachant, parce qu'il y a toujours cet amour de la terre inné en tout Breton, et de la terre il n'en manque pas ici. Chacun vit dans l'espoir d'une amélioration.

ration matérielle et aussi de l'agrandissement de la ferme en vue de l'établissement des enfants.

Louis Demay nous écrivait en date du 12 octobre 1954 :

Cher Monsieur Le Clech,

Votre bonne lettre du 30 septembre m'est parvenue durant le courant de la semaine dernière. Je vous réponds aujourd'hui par un temps affreux qui n'est qu'une suite de tout ce que nous avons essuyé depuis la fonte des neiges en avril-mai dernier.

... (Avec Pierre Kernaléguen) tous deux nous avons eu le pressentiment que vous vous attendiez à beaucoup de renseignements de notre part, outre ceux qui ont été consignés dans les deux livres jubilaires.

J'espère que MM. Pierre Bernard et René Guenneau ont pu vous donner de vive voix un aperçu de ce qu'est notre immense Canada, notre province de Saskatchewan, dont la partie relativement habitée recouvrirait la France et qui pourtant ne compte que 900.000 habitants, notre paroisse de Saint-Brieux, qui est un puzzle de toutes les races, dont la population est brassée par des mariages ou par des infiltrations dans les places d'affaires du village, de la conservation de la religion catholique telle que pratiquée naguère en Bretagne et intensément dans la Province du Québec.

Ils ont dû également vous entretenir de la dispersion des fermes, des distances entre la maison d'habitation et les étables, écuries et autres bâtiments, de la non-contiguïté des maisons d'habitation dans les villes et villages, du mode de vie et de ses étranges coutumes, telles que vues par un Français nouvellement arrivé au pays, de l'esprit de camaraderie trouvé dans toutes les classes de la société, depuis le creuseur de fossé jusqu'au médecin ou à l'avocat, du bien-être de la plupart des habitants, ainsi que des difficultés quasi insurmontables avec lesquelles nous nous débattons, etc.

Et si ces jeunes gens, dans leur enthousiasme comme dans leur écoeurement, n'ont pas assez expliqué le pourquoi et le comment des choses, je vous demanderai de bien vouloir « ponctuer », dans votre prochaine lettre, toutes les questions qui, à vos yeux, sont importantes pour la rédaction de votre travail. Il vous suffira de coucher vos questions sur le papier et de donner le temps d'y répondre.

Il ne faut pas oublier que *le noyau de Bretons de Saint-Brieux est le seul, à ma connaissance, qui ait pris racine dans notre Province*, que beaucoup d'autres Bretons sont venus au pays, se sont dispersés à travers la Province de Saskatchewan et les autres Provinces, surtout le Québec, et même les villes, où ils ont cru bon de se marier en dehors de leur race ou de leur religion, et que, démographiquement, *ils sont perdus pour le chercheur*.

Les paroisses que vous citez, telles que Sainte-Rose-du-Lac, Saint-Laurent, Saint-Claude et N.-D. de Lourdes, sont situées dans la Province du Manitoba, à quelques centaines de kilomètres d'ici.

Sur notre journal de langue française, nous voyons de temps en temps des nouvelles de certains Bretons : un point, c'est tout.

Il serait peut-être bon maintenant de prendre le *livret du 25^e anniversaire et de passer en revue les Bretons des « temps héroïques »* (1).

LISTE DES CHEFS DE FAMILLE OU DES CELIBATAIRES
VENUS DE BRETAGNE

1904 (19) Denis Bergot, de Plougastel-Daoulas (venu de Nantes).

Mathias Buzit, de Pleyben.

Joseph Creurer, Denis Creurer, leur mère Larmet, de Bourbriac.

(1) L'absence de précision qu'on constatera à propos de certains noms s'explique par ce que dit plus loin l'auteur de la lettre sur la tenue de l'état-civil au Canada.

- François Fagnou, du Vieux-Marché (C.-du-N.).
Pierre Froc, des environs de Rennes.
Jean-Marie Gallays, de Saint-Péver (C.-du-N.).
Yves-Marie Rallon, des environs de Pontrieux (C.-du-N.).
Jean-Marie Thébaud, des environs de Blain (L.-A.).
François Rouault, de Montauban-de-Bretagne (I.-et-V.).
Jean-Marie Rocher, de Carquefou (L.-A.).
Michel Fagnou, du Vieux-Marché (C.-du-N.).
Joseph Le Jan, de Locarn (C.-du-N.).
Jean Lucas, de Malestroît (Morbihan).
Yves Ollivier, de Pont-Melvez (C.-du-N.).
Victor Quiniou, de Gouesnou.
Théophile Rudulier, de Magoar (C.-du-N.).
François Tynévez, du Vieux-Marché (C.-du-N.).
- 1906 (14) Rémy Buan, de Pontrieux, et sa femme Yvonne Gallic, de Tréguier.
Yves Le Pape, de Tréguier.
Pierre Boissière, de Carquefou (L.-A.).
Joseph Carfentan, des environs de Lamballe.
Pierre-Mathurin Coquet, de Carquefou.
Jean-Marie Ferré, de Blain (L.-A.).
Joseph Thomas de Flabennec.
François Le Berre, des environs de Plabennec.
François Le Borgne, des environs de Plabennec.
Alexis Ménard, de Martigné-Ferchaud (I.-et-V.).
Louis Rocher, de Carquefou et Saint-Mars-des-Déserts (L.-A.).
Joseph Ronvel, de Flabennec.
Alexis Toullelan, de Guingamp.
- 1907 (4) Mme veuve Marie Blandin, de Carquefou (L.-A.).
François Gaillard, de Quessoy (C.-du-N.).
Vincent de Goës Briand, de Daoulas.
Jean Levé, de Quessoy.
- 1908 (2) Jean Doualan, de Quessoy.
Claude Le Guillou, de Plédran (C.-du-N.).
- 1910 (2) Auguste Nédélec, de Bégard (C.-du-N.).
Jean Briens, de Dolo, par Jugon (C.-du-N.).
- 1911 (4) Jean Gorin.
Kerdraon (Finistère).
Pierre et René Kernaléguen, de Ploaré.
- 1913 (1) J.-E. Lespéru (sa femme, née Guillet), de Plédran (C.-du-N.).
- 1914 (1) Jules Hamonic, de Plabennec.
- 1916 (3) Jacques Chevalier, de Sainte-Anne-la-Palud.
Yves Le Floc'h, de Tréméven (C.-du-N.).
Louis Le Gars, de Pontrieux (C.-du-N.).
- 1917 (1) Jean Mével et sa femme, Marie Kergoat, de Sainte-Anne-la-Palud.

- 1919 (2) Emile et Jean Leray, de la Guigonnay, par Nozay (L.-A.).
1920 (1) Henri Hamonic, de Plabennec.
1921 (1) Yves Abily, de Lesvenen.

SUITE DE LA LISTE, SANS INDICATION DE DATE

François Migadel, de Saint-Pabu.
Tanguy Ferrot, de Ploudalmézeau.
Victor Ferrot, de Ploudalmézeau.
Sezny Jézégou, de Milizac.
Louis Jestin, de Plouvien.
Joseph L'Hénaff, de Flourin.
Jean Guéguen, de Flourin.
Jean Laurans, de Landéda.
François Kerléroux, de Lannilis.
Victor Guézille, de Rennes.
Joseph Belléguic, de Douarnenez.
Yves Rohel, de Plouédern.
Jean Le Cam, de Plabennec.
François Pelleau, de Landéda.
Jean Coutard, de La Guerche (I.-et-V.).
Henri et Jean Le Grand, de Plogonnec.
Joseph Guittet, de Quessoy (C.-du-N.).
Goulven Breton, de Plouvien.
Guillaume Jézéquel, de Ploudalmézeau.
Joseph Crozon, de Lanildut.
Prigent Bleuven, de Milizac.
Eugène Ronceray, de Rennes.
Mathias Buzit, de Pleyben.
Saignard, de Font-de-Buis.
Jean Kergoat, de Douarnenez.
François Thébaud, de Fay-de-Bretagne (L.-A.).
Louis Le Moigne, de Bulat (C.-du-N.).
Abbé J.-B. Bourdel, de Bouvron (L.-A.), devenue prélat à Prudhomme (Sask.).
Joseph et Louis Portièvre, de Bouvron, aussi à Prudhomme (Sask.).
Jean Macé, de Sainte-Marie-de-Redon.
Abbé Paul Le Floc'h, de Magoar, le fondateur de la paroisse de Saint-Brieux.
Christophe Cam, de Plabennec.
Mme François Thébaud, née Philomène Le Gall, de Locarn (C.-du-N.).
Yves Mazévet, de Ploumagoar (C.-du-N.).
Paul Le Goff, de Saint-Gilles-les-Bois (C.-du-N.).
Mathurin Coëtmeur, de Pontivy.
Joseph Guillaume (Morbihan).
Abbé Bilair, d'Yvias (C.-du-N.).
Catherine Kerdévez (Finistère).
Alexis Toullelan, de Ploëzal (C.-du-N.).
Jean et Joseph Guédeau (Morbihan).

Jeanne Guédeau (Morbihan).
Jérôme Gouarec (Morbihan).
Poulain (Morbihan).
Aimé et Louis Falhun, de Landéda.
Laurent Le Moal (Finistère).
Gabriel Le Roux, maintenant à Loguivy-de-la-Mer (C.-du-N.).
Pierre Bompais (Morbihan).
Emile Naël (Morbihan).
Henri Delhommeau, de Nantes.
Joseph Kerdraon (Finistère).
Yves Le Pape, de Plouguviel (C.-du-N.).
Louis Maillot, actuellement à Tréguier.
Provost, de Magoar (C.-du-N.).
Couillard, de Magoar (C.-du-N.).
Joseph Le Gall (Finistère).
Pierre Bernard, de Plogonnec.
René Guenneau, de Cast.

Voici quelle a été la part des cinq départements bretons dans le peuplement de Saint-Brieux : Finistère, 50; Côtes-du-Nord, 45; Loire-Atlantique, 15; Ile-et-Vilaine, 10; Morbihan, 9. — *Total* : 129.

NOTA. — Seuls les chefs de famille sont compris dans ce chiffre, ce qui représente au total plus de 500 Bretons nés en Bretagne.

... Cette lettre, commencée le 12 octobre, arrive à la page 5 le 15. Pour moi, c'est un record que vous comprendrez mieux par la suite.

Mes « aventuriers » Pierre Bernard et René Guenneau vous ont dit que j'étais secrétaire de mairie. Ma foi, ils ne pouvaient mieux dire, dans le sens français, car une traduction de « secrétaire-trésorier » ne dit pas exactement ce que nous faisons dans ce métier.

Pour mieux éclairer votre lanterne, je dois vous dire que, la population étant infiniment moins dense qu'en France, nous n'avons pas le même ouvrage que chez vous.

Ce qui est commune pour vous, avec agglomération, se traduirait ici, au plus près, par « village » et municipalité rurale. J'en suis officiellement le secrétaire-trésorier.

Mon travail consiste à relever le cadastre, faire tou-

tes les écritures, comptabilité et correspondance, percevoir les impôts pour les « municipalités urbaine et rurale », pour les écoles (qui sont payantes), pour les compagnies de téléphone, les hôpitaux, etc... Je dois toucher à toutes sortes de chapitres de la vie des cultivateurs et des citadins. Je suis tout seul à faire le tout; mais notre système étant réduit à sa plus simple expression, nous arrivons à joindre les deux bouts et, comme aujourd'hui, je puis consacrer quelques heures à vous écrire et à rechercher les noms de nos émigrés.

Quoi que notre système se perfectionne tous les ans, surtout à l'endroit de la rapidité des travaux et des expéditions cléricales, une lacune doit vous être précisée, car elle concerne le nom des gens. Nous n'avons pas à déclarer notre année de naissance, notre pays d'origine, etc., à tout venant et à chaque hôtel, comme cela se pratique en France, par exemple. *Les naissances et beaucoup de morts sont transcrites dans les hôpitaux, et les « records » de notre état-civil deviennent, pour ainsi dire, inappropriés aux recherches.*

Il me faut donc avoir recours à ma mémoire, à celle des copains qui vivent encore le temps passé et à quelques familles qui ont eu des souvenirs écrits ou récités comme des légendes. C'est ainsi que j'ai pu écrire tous ces noms, et même quelque peu réussi à trouver leur patelin, soit d'origine, soit de point de départ pour le Canada. Les personnes pour lesquelles nous n'avons pas le département d'origine vous sont données à titre indicatif. Il se pourrait qu'avec l'aide de ces renseignements, vous puissiez continuer vos recherches et tomber sur un vrai filon. Dieu vous aide...

Vous verrez aussi que beaucoup de noms inscrits sur la liste du 25^e anniversaire ne sont pas sur ma liste. « Ils n'étaient pas Bretons, mais Français », ou du moins de souche française, car nous avions des Canadiens-Français de l'Est du Canada et de l'Etat du Min-

nesota (U.S.A.) venus ici pour aider à l'établissement de la paroisse catholique de sang français.

Je vous ai donné le nom des chefs de famille ou des célibataires. Je ne pense pas que vous cherchez à savoir les noms des garçons et des filles devenus pères et grands-pères depuis.

... Il est maintenant temps de vous laisser savoir que je suis Bordelais, mais que j'ai épousé une jeune fille de Blain (L.A.). Cela ne m'empêche pas d'avoir un gros coin de mon cœur pour la Bretagne, où j'ai été si bien reçu lors de mon périple de 1951...

... Je termine le samedi soir 16 octobre, en souhaitant que ce long bavardage vous aura apporté beaucoup de ce courage canadien dont on nous dit être si « remplis », sans toutefois ôter les grandes qualités de ténacité et d'abnégation que nous avons héritées de la vieille Armorique.

Et bien que nous soyons entourés ici de notre famille et de vieux amis, lorsque nous écrivons aux gens de France, il nous semble voir devant nos yeux cette phrase bien connue : « L'émigré partout est seul. »

Louis DEMAY.

Louis Le Gars nous a écrit, toujours de Saint-Brieux, une longue lettre en date du 12 octobre 1967. Nous en résumons les débuts, où il rappelle son enfance difficile : né à Pontrieux le 20 décembre 1896, il perd son père en 1899 et sa mère doit travailler courageusement pour l'élever, lui et ses deux frères. En 1907, elle fait la rencontre de l'abbé Le Floc'h, venu recruter des colons pour sa fondation de Saint-Brieux et décide de partir, confiant ses trois garçons à l'Orphelinat Don Bosco, tenu à Guernesey par les Pères Salésiens...

« Elle partit donc seule pour le Canada, en l'année 1907, après nous avoir promis qu'aussitôt qu'elle en aurait les moyens, nous irions la rejoindre. Après un

séjour de quatre années chez les Pères Salésiens, notre rêve fut enfin réalisé et nous arrivâmes au Canada en juin 1911. Je dois toutefois un sincère merci à ces Pères pour la sérieuse éducation reçue chez eux et qui nous a permis de faire notre chemin dans la vie.

Après avoir traversé la Manche pour le port d'Avonmouth, en Angleterre, notre destination était Montréal; de là, trois journées et trois nuits nous séparaient de notre point d'arrivée, Melfort, dans la Province de la Saskatchewan. Ma mère nous attendait à la gare; mais jugez de notre déception quand elle nous dit que nous avions encore 30 milles avant d'arriver à la maison. Ce voyage se fit avec un attelage de bœufs.

Quel changement et quel contraste entre la belle île de Guernesey et ce pays inculte où les routes n'étaient que sentiers entre bois et marécages! La vie de colon commençait pour nous, et parfois elle fut dure, surtout pendant les hivers rigoureux.

Elle fut interrompue pour un laps de temps, par la guerre 1914-1918. Engagé comme volontaire dans l'armée canadienne, je fus rapatrié en mai 1919. En novembre 1920, j'épousai Mlle Anna Rallon, née à Tréméven (C.-du-N.), et devins, comme les autres d'ailleurs, un pauvre fermier.

Nous restâmes 25 ans sur notre ferme et, finalement, nous nous sommes retirés au village de Saint-Brieux, après avoir cédé la ferme à notre fille unique. La vie n'a pas été facile: il nous a fallu travailler fort pour défricher et labourer cette terre boisée et, en plus, faire des économies.

Bien des gens ont l'impression que l'argent se gagne facilement au Canada, mais, croyez-moi, ils se trompent. Comme ailleurs, il faut travailler et, parfois, se priver de beaucoup de choses.

La situation a beaucoup changé de nos jours. Le système de crédit a tendance à diminuer l'ambition des

gens. Il suffit d'un petit paiement comptant pour acquérir quoi que ce soit. Alors, pourquoi se priver ?

Le terrain, ainsi que les machines modernes, sont à des prix exorbitants, de sorte qu'il est impossible à un jeune homme de s'établir sur une ferme sans l'aide de ses parents. Il me faudrait des pages et des pages pour vous expliquer notre système économique. Je passe donc à autre chose aussi important : notre bilinguisme et le système scolaire.

De nos jours, nous avons, dans la Province de Québec, un groupe qui se nomme « séparatiste » et désirant se séparer du reste du Canada, en ce sens que la Province de Québec devienne une Province neutre, s'administrant elle-même. A mon point de vue, ce serait une catastrophe, tant pour le Québec que pour le reste du pays. En contrôlant le fleuve Saint-Laurent, le Québec se trouverait dans une position où il pourrait presque dicter ses lois au reste du Canada. Pourtant, et toujours à mon point de vue, cette province a reçu un plus grand nombre de concessions que toutes les autres provinces.

Evidemment, il y a toujours la question de la langue française dans notre pays. Ici, en Saskatchewan, l'enseignement se fait dans la langue anglaise. On nous accorde cependant une heure de français par journée de classe. J'admets que ce n'est pas beaucoup, mais nous avons un si grand nombre de nationalités en ce pays, qu'il est difficile de les satisfaire toutes. Je désirerais que tout s'arrange et que nous restions une nation unie.

Vous me demandez l'étendue de la ferme. Comme je vous l'ai dit plus haut, nous nous sommes retirés au village, mais nous possédons encore 320 acres (128 hectares, que je loue à mon gendre, qui, entre lui et ma fille, possèdent 960 acres, ce qui leur donne donc une étendue de 1.280 acres, soit 512 hectares. Toutefois, le tout n'est pas ensemencé, car il y a les terres à foin, le pâturage, le bois et certaines parties incultes.

Les petites fermes tendent à disparaître, à cause du coût excessif des machines modernes et du manque de main-d'œuvre, du pauvre débouché de nos produits agricoles et des dépenses considérables pour le maintien de la ferme.

Nous ne faisons pas fortune, mais pouvons quand même avoir une vie confortable. N'allez pas croire que ceci est écrit dans un esprit de vantardise, au contraire, mais tout simplement pour répondre à votre question.

Si nous avons travaillé, nous avons été aussi favorisés par la Providence, à différentes reprises. Malheureusement, j'ai perdu ma femme il y a exactement deux ans, à la suite d'un cancer. Cependant, comme consolation, j'ai ma fille et sa famille, qui habitent près de chez moi, et je peux me rendre chez elle chaque jour. J'oublie ainsi ma solitude pour quelques instants.

Comme le temps me manque en ce moment, je dois terminer mon bavardage pour aujourd'hui, espérant que ces quelques détails vous seront utiles et ce serait pour moi un grand plaisir d'avoir de vos nouvelles de temps en temps... Je vous prie donc...

Louis LE GARS.

Note de l'auteur. — Nous remercions très vivement M. Louis Le Gars pour son aimable lettre, au début de laquelle il avait cette phrase que nous ne citons que maintenant : « Imaginez-vous que je suis ici, à Saint-Brieux, depuis 1911. Cependant j'ai toujours essayé de conserver ma langue maternelle, ce qui devient de jour en jour plus difficile parmi notre jeune génération qui s'est vite adaptée à la langue anglaise. » Nous avons plaisir à constater qu'il continue de manier fort bien le français.

Nous allons faire la même constatation agréable en lisant la lettre de M. Paul Kernaléguen, qui, lui est né là-bas en 1921 et qui est, depuis 1960, maire de la paroisse de Saint-Brieux.

M. Paul Kernaléguen nous écrit donc le 10 février 1967 :

Cher Monsieur Le Clech,

J'ai reçu dernièrement votre lettre adressée à mon père, Pierre Kernaléguen, et je m'empresse de vous répondre.

Premièrement, je dois vous dire que mon père est décédé le 30 mai 1959, d'une attaque cardiaque. Il souffrait d'une maladie de cœur les trois dernières années, mais était encore actif. Ce matin-là, il avait visité la ferme, s'est senti mal et a marché vers la maison, s'est assis et est mort subitement en quelques minutes. Ce fut un dur choc pour la famille de souffrir cette séparation si soudaine.

Vous parlez aussi de M. Louis Demay dans votre lettre. Il est aussi disparu en 1962, de la même maladie. Il avait eu une attaque, a été transporté à l'hôpital et est décédé en quelques heures. C'est ainsi que les pionniers s'en vont, et ils sont de plus en plus rares.

Vous demandez l'adresse de trois ou quatre anciens pour raconter leur expérience canadienne. Je vous conseillerais d'écrire à Louis Le Gars, Saint-Brieux. Il s'est retiré au village, a perdu sa femme l'année passée. Je pense qu'il serait heureux de correspondre avec vous. Une autre pionnière de la première heure serait Mme Annie Dahmer (née Daubensfeld, de Saint-Brieux, qui aime aussi à parler du « vieux temps ».

Vous demandez s'il y a encore des terres libres à Saint-Brieux. Il en reste très peu, et les terres se vendent à un haut prix : 150 à 200 dollars l'acre (0,40 hectare). Les fermes s'agrandissent et les plus petits cultivateurs ont beaucoup de misère à tenir. Il y a généralement dans le pays un grand mouvement de population vers les villes.

Population de Saint-Brieux (village) : 450.

Population de la paroisse (200 familles) : 1.050.

Descendants de Bretons, à peu près : 450 (1).

Il y a beaucoup de mariages mixtes en fait de race maintenant; certains gardent la langue, d'autres la perdent.

J'avais arrêté ma lettre pour chercher quelques portraits (2) et une carte de la municipalité de Lake Lenore. Comme vous le verrez, les noms français sont généralement près du village de Saint-Brieux et à la mission de Kermaria.

Je suis le maire de cette municipalité rurale depuis 1960. Ceci comprend tout ce territoire, excepté le village de Saint-Brieux, qui a son conseil et son maire. Ce territoire mesure 18 milles carrés et est partagé en six divisions, avec un conseiller pour chaque division et un maire pour la municipalité. Mon père avait été conseiller de la division 5 de 1937 à 1947.

Je suis actif dans plusieurs coopératives : « *Wheat Pool* », coopérative de grains, « *Caisse populaire de Saint-Brieux* », fondée en 1956, dont je suis le président depuis cinq ans, « *Magasin coopératif de Melfort* », etc. Mon père avait été l'un des fondateurs du « *Wheat Pool* » dans cette région en 1926. Aujourd'hui, il y a un élévateur à grains de cette compagnie coopérative dans presque toutes les villes et les villages de la Saskatchewan.

Ma sœur Anne est professeur d'économie domestique à l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon. Cette année, elle est en congé pour prendre son doctorat à l'Université d'Utah, aux Etats-Unis.

Ma mère se porte assez bien et demeure à la ferme, dans sa maison, que mon père avait bâtie en 1954.

(1) Les descendants des 129 chefs de famille sont maintenant des milliers. Mais les familles bretonnes se dispersent dans les paroisses voisines, changent de Province, ou sont attirés par les hauts salaires des villes.

(2) Le « portrait », c'est la photographie, en français du Canada... tout comme en breton.

Depuis que le « portrait » de la ferme a été pris, j'ai bâti une nouvelle maison, une étable pour les vaches à lait, et aussi plusieurs graineries (bâtiments mobiles pour mettre le grain). Je n'ai pas trouvé un bon portrait d'éleveur de Saint-Brieux : c'est trop commun pour avoir un portrait !

Je ne sais si ma lettre vous aidera beaucoup. Si vous voulez d'autres renseignements, je serai heureux de vous les donner. Etant né en 1921, je n'étais pas là au début de la paroisse, mais je me rappelle avoir vu des bœufs travailler dans les champs.

Il y a un grand changement pour arriver aux tracteurs d'aujourd'hui, qui sont de plus en plus grands. — Kenavo.

Paul KERNALEGUEN.

V.— CONCLUSION

On peut dire, en somme, qu'à part de rares exceptions, tous les colons bretons venus à Saint-Brieux au début du siècle et après la guerre de 1914-1918, ont acquis une large aisance en se livrant à la culture mixte, à laquelle la région est spécialement adaptée.

Leurs enfants, demeurés agriculteurs, ont essaimé dans les environs. Les Bretons ont donc accompli, dans ce coin de la Saskatchewan, la mission qui leur avait été confiée, il y a plus de soixante ans.

Ceux de leurs descendants qui n'ont pas trouvé place sur la ferme sont partis, un peu au hasard, à travers le Canada. On en trouve dans l'Ontario, le Manitoba, en Alberta, en Colombie britannique. Mais n'est-ce pas *le destin de toute communauté qui progresse normalement ?*

Voilà la belle histoire d'une petite Bretagne d'au-delà de l'Océan, de « l'Aot bord », comme disent si bien les Canadiens. Cette histoire ne rend pas compte, évidemment, des difficultés de toutes sortes et des souffrances

physiques et morales qu'endurèrent nos valeureux Bretons durant les premières années : défrichement ingrat, rigueur extrême du climat, inondations, sécheresse, moustiques, perte de bétail, incendies, état effroyable des pistes, crise économique, etc., et qui eurent raison des moins endurcis ou des plus malchanceux.

Des échecs, il y en eut; et, devant les réactions de plusieurs familles qui s'étaient fait rapatrier comme nécessiteuses, les autorités ecclésiastiques de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) freinèrent l'émigration, qu'elles avaient d'abord encouragée, puis la combattirent avec acharnement. L'organe de l'évêché, « L'Indépendance bretonne », entama une campagne de presse contre ces départs hasardeux, avec preuves et témoignages à l'appui.

C'est ce qui explique, sans doute, la venue de l'abbé Le Floc'h dans le Finistère, où ses nombreuses conférences finirent par amener les pouvoirs publics à intervenir. Une *enquête de police* eut lieu et, en juillet 1904, une *circulaire ministérielle* était adressée aux maires de toutes les communes bretonnes pour les inviter à détourner le mouvement vers l'Algérie et la Tunisie.

Malgré les circulaires ministérielles et une campagne de presse gouvernementale qui apparaît très nettement dans les quotidiens régionaux de l'époque, les paysans de Basse-Bretagne, jusqu'à la guerre 1914-1918 et dans les années 1921-1925, continuèrent à émigrer au Canada et aux Etats-Unis à la cadence de quelques centaines de départs par an.

Les uns partaient sans idée de retour; les autres, assez nombreux, rentrèrent en France pour acheter ferme, maison, atelier ou fonds de commerce. Par contre, les pionniers du Manitoba (Saint-Laurent, Saint-Claude, Sainte-Rose-du-Lac, Notre-Dame de Lourdes), de la Saskatchewan (dont ceux de Saint-Brieux) et de l'Alberta (Gourin-City, Ecole Québec) ont fait souche dans les Prairies.

Cette émigration collective des Bretons de Saint-Brieux, d'inspiration religieuse, est à rapprocher de celle des 162 Aveyronnais qui fondèrent la ville de Piguë, en République Argentine, en 1884, dont le maire est un Sanséau, de Coray, et de celle de ces autres Français aventureux qui contribuèrent largement à la création de Santa-Rosa et de Traïgen, au Chili.

Et cette magnifique réussite nous permet d'infirmier l'assertion qui a encore trop souvent cours dans beaucoup d'études sur l'émigration bretonne : « *Le Breton est voyageur, mais pas colonisateur.* »

Grégoire LE CLECH.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XCIII

(1967)

PREMIERE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

	PAGES
SÉANCE DU 26 JANVIER 1967 . . .	V
Nouvelles adhésions. — Nécrologie. — L'émigration bretonne au Canada au début du xx ^e siècle. — Découvertes iconographiques dans l'église de Saint-Thégonnec. — Bibliographie : J. Savina, H. Queffélec, G.-G. Toudouze. — Compte rendu financier.	
<i>Annexe au procès-verbal</i> : note sur le jubé de Saint-Thégonnec	IX
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1967 . . .	XII
Admission de nouveaux membres. — Nécrologie. — L'émigration bretonne au Canada (suite). — Pour un Centre de documents iconographiques du Finistère. — Collections du Bulletin.	
SÉANCE DU 30 MARS 1967 . . .	XV
Décès. — Nouvelles adhésions. — Le Finistère en 1829, décrit par un officier brestois, le	

capitaine Conrier. — A propos d'une étude de M. Couffon sur le commerce maritime de la Bretagne aux xv^e-xvi^e siècles : les Bretons « rois du Ponant », la prépondérance de Penmarch, les achats d'œuvres d'art. — Le comte de Toulouse en visite à Brest en 1704. — Un cadran solaire perfectionné. — Activités de membres de la Société : M. Even, Mme Valmier-Queignec. — Prochaines séances.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1967, à Brest —

XX

Un historien brestois : Jourdan de la Passardière. — Les mottes féodales dans le Finistère. — Projets de publication ou de réimpressions.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1967, à Quimper, ..

XXIII

Nouvelles adhésions. — Nécrologie. — La séance de Brest. — La chapelle de Lochrist, en Beuzec-Cap-Sizun. — La révolte du Papier timbré à Landerneau. — Bibliographie : M. Furcy. — Séances, voyages, excursions.

SÉANCE DU 21 MAI, à Morlaix ..

XXVII

Nouvelles adhésions. — Décès. — Noms de famille bretons et traits anatomiques remarquables. — Un important inédit de Le Guennec : la monographie de Plougasnou. — Musique celtique et chant grégorien. — Excursion à Locmélar, Sizun, Saint-Cadou.

Annexe au procès-verbal : vœu concernant une fontaine enlaidie à Locunolé ...

XXXII

	PAGES
SÉANCE DU 29 JUIN 1697	XXXIV

Nécrologie. — Adhésions nouvelles. — Dom Lobineau, rénovateur de l'histoire de Bretagne. — Les origines du peuplement dans le Trégor finistérien. — Bibliographie : Bulletin municipal de Douarnenez.

SÉANCE DU 10 AOUT 1967	XXXVIII
--------------------------------	---------

Vue d'ensemble sur le thème de la conservation des monuments. — Cette conservation est-elle du ressort de la Société Archéologique ? — Dimensions nouvelles du problème. — Hommage à M. le Préfet Eriau pour son action. — Distinction. — Bibliographie : Mme Brillet. — Excursion.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1967 . .	XLIII
---------------------------------	-------

Adhésions. — Décès. — Le voyage en Irlande. — Un autel gallo-romain découvert à Pouldergat. — Bibliographie : G.-G. Toudouze, H. Weitzmann. — Restauration des ruines de Languivoa.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1967, à Concarneau	XLVIII
---	--------

Adhésions. — Nécrologie. — L'histoire de Concarneau, présentée par M. Le Tendre. — Visite au Musée de la Pêche.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1967 . .	L
--------------------------------	---

Nécrologie. — Précisions sur l'assassinat de trois gendarmes au Bourg-Blanc en 1799. — Les origines du peuplement dans le Trégor finistérien. — Les premiers archivistes du

Finistère et la formation des Archives départementales. — Le cimetière gallo-romain de Douarnenez. — Trouvaille à Pouldergat. — Bibliographie : Mme Valmier-Queignec. — Précision sur la famille du Haffont de Les-trédiagat.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1967 ..

LVII

Adhésions. — Election du bureau pour 1968. — Rééditions en cours. — L'historique des Archives départementales (suite). — Les origines du peuplement dans le Trégor finistérien (suite).

DEUXIEME PARTIE

Table des mémoires

- I. P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistérienne pour 1967 3

Grand chantier archéologique : Barnénez, 4. — Chantiers de fouilles : île Gaignog, île Carn, 6. — Fouilles d'urgence et de sauvetage, 7. — Prospections et sondages, 16. — Glanes, 19. — Appendice : trouvailles d'époque plus récente, 24.

- II. René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale. 26

Bodilis : camp du Spernen; Clohars-Fouesnant : motte féodale; Douarnenez : cimetière gallo-romain; Ergué-Armel : site galo-romain du Quinquis; Gouézec (Moguérou); Goulven (Cozcastel); Guissény (le Curnic); La Forest-Landerneau (Goueled-Forest); Lanildut (estuaire de l'Aber-Iildut); Lanrivoaré (ermita-

ge de saint Hervé); Pleuven; Plouédern (motte de Leslouch); Ploumoguier (Lamber); Plouzevé (deux mottes); Pouldergat (autel gallo-romain à Lanriec); Saint-Divy (la Haye); Saint-Jean-Trolimon (Castellou).

III.	Jehan BAZIN. — La révolte du Papier timbré à Landerneau.	42
IV.	Roger GARGADENNEC. — Un dossier inédit sur la chapelle de Lochrist, en Beuzec-Cap-Sizun	55
V.	Emile LE TENDRE. — Documents sur l'histoire des côtes et ports de Cornouaille	86
	Mémoire pour l'établissement de tours à feu sur les côtes, par Landois de Clémeur (1765), 87. — Journal d'inspection des côtes en 1794 par le général Brutus David, 102. — Arrêté relatif à la défense de Concarneau en 1794, 131. — Deux rapports de 1781-1782 sur Concarneau et la baie de la Forêt, 132. — Caserne et arsenal de Concarneau (1819-1821), 138.	
X	VI. Mme Hélène BOUCHAUD-LE TENDRE. — Un rapport de 1829 sur l'état du Finistère : Mémoire du capitaine Conrier.	144
	VII. Jacques CHARPY. — Les premiers archivistés du Finistère et la formation des Archives départementales	215
X	VIII. Anselme MARZIN. — Figure audiernaise : Le Duff de Mésonan	273
X	IX. Grégoire LE CLECH. — Un épisode marquant de l'émigration bretonne au Canada : la fondation en 1904 de la paroisse de Saint-Brieux, au Saskatchewan	287

